

Projet
de loi de finances
pour 2004



L'État actionnaire
RAPPORT 2003



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'État RAPPORT 2003 actionnaire

Rapport établi en application de l'article 142 modifié de la loi sur les nouvelles régulations économiques

Sommaire

Panorama général	<i>page</i>	7
Vers une profonde rénovation de l'exercice par l'État de sa mission d'actionnaire	<i>page</i>	7
La réforme de l'État actionnaire et la création de l'Agence des participations de l'État	<i>page</i>	7
Une vision stratégique et dynamique du secteur public	<i>page</i>	11
Une situation économique et financière précaire	<i>page</i>	17
Périmètre et mise en perspective	<i>page</i>	17
Situation économique et financière des entreprises publiques	<i>page</i>	18
Données financières globales	<i>page</i>	25
Emploi et aspects sociaux	<i>page</i>	29
Une gestion des participations publiques optimisée	<i>page</i>	32
Des procédures transparentes et un cadre juridique protecteur des intérêts patrimoniaux de l'État	<i>page</i>	32
Principales opérations réalisées depuis l'été 2002	<i>page</i>	34
Un objectif : l'amélioration de la communication de l'État sur ses participations financières	<i>page</i>	40
Présentation par entreprise ¹	<i>page</i>	44
Entreprises du secteur des transports	<i>page</i>	46
Synthèse sectorielle	<i>page</i>	46
Air France	<i>page</i>	49
CGMF	<i>page</i>	57
RATP	<i>page</i>	61
SNCF	<i>page</i>	69

1 – Chaque entreprise donne lieu à une présentation de son statut, de son activité, du fonctionnement de ses organes, des faits majeurs de l'exercice 2002 et du premier semestre 2003, d'un commentaire des comptes et du fonctionnement de ses organes sociaux.

Entreprises d'infrastructures de transports	<i>page</i>	78
Synthèse sectorielle	<i>page</i>	78
ADP	<i>page</i>	81
Groupes ASF-ESCOTA, SAPRR-AREA, SANEF-SAPN, ATMB et SFTRF	<i>page</i>	87
RFF	<i>page</i>	121
Secteur portuaire	<i>page</i>	129
Entreprises du secteur de l'énergie	<i>page</i>	162
Synthèse sectorielle	<i>page</i>	162
AREVA	<i>page</i>	165
CDF	<i>page</i>	173
CNR ⁽¹⁾	<i>page</i>	179
EDF	<i>page</i>	185
Gaz de France	<i>page</i>	195
Entreprises du secteur de l'armement et de l'aéronautique	<i>page</i>	202
Synthèse sectorielle	<i>page</i>	202
GIAT Industries	<i>page</i>	205
SNECMA	<i>page</i>	211
SNPE	<i>page</i>	217
Entreprises du secteur audiovisuel	<i>page</i>	222
Synthèse sectorielle	<i>page</i>	222
Arte France	<i>page</i>	225
France Télévisions	<i>page</i>	231
Radio France	<i>page</i>	237
Entreprises du secteur financier	<i>page</i>	242
BDPME	<i>page</i>	245
CCR	<i>page</i>	249
CNP Assurances	<i>page</i>	255
Autres entreprises	<i>page</i>	260
EMC	<i>page</i>	263
La Française des jeux	<i>page</i>	269
France Télécom	<i>page</i>	275
La Poste	<i>page</i>	287
Lexique terminologique	<i>page</i>	293

1 – La CNR bien que détenue à près de 47 % indirectement par l'État a été maintenue dans le champ du rapport afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre.

Panorama général

Vers une profonde rénovation de l'exercice par l'État de sa mission d'actionnaire

La réforme de l'État actionnaire
et la création de l'Agence des
participations de l'État

2003 restera comme une étape clef de la réforme de l'État actionnaire. En annonçant, le 3 mars 2003, la création de l'Agence des participations de l'État, François Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, a concrétisé la volonté du gouvernement de réformer la gestion et le contrôle des participations publiques. Dorénavant, l'APE assumera toutes les fonctions d'un actionnaire vis-à-vis des entreprises dans lesquelles l'État détient une participation et entrant dans son périmètre et elle le fera avec des moyens renforcés, adaptés aux exigences d'une économie ouverte et concurrentielle, proportionnés aux intérêts patrimoniaux de l'État. La modernisation de la gouvernance des entreprises publiques sera réalisée parallèlement par l'adoption d'une charte régissant les rapports de l'État actionnaire et des entreprises. Enfin, cette première étape sera complétée, en 2004, d'un second volet incluant la réforme du cadre législatif et réglementaire régissant l'État actionnaire.

Un cadre inchangé depuis l'après guerre

L'enjeu est considérable puisque le secteur public, dans sa diversité, emploie plus d'un million de salariés, représentant près de 5% de la population active, et réalise un chiffre d'affaire total de 200 mil-

liards d'euros. Pourtant, la façon dont l'État a organisé son contrôle et sa gestion a peu évolué depuis l'après-guerre : les principaux textes restent les décrets de 1953 et 1955⁽¹⁾, ainsi que la loi Démocratisation du Service Public (DSP) intervenue en 1983 dans le contexte particulier des nationalisations. A ce corpus fondateur s'est ajouté une sédimentation de textes législatifs et réglementaires qui n'ont pas toujours contribué à identifier et clarifier la responsabilité de l'État actionnaire malgré les progrès importants réalisés notamment lors de la réorganisation de la direction du Trésor en 1998.

Dans le même temps, l'économie s'est profondément transformée. L'ouverture des marchés à la concurrence, leurs dimensions globales, le contrôle des modalités du financement public dans le cadre européen, la professionnalisation de la fonction d'actionnaire dans une économie de plus en plus financière ont transformé et technicisé les méthodes de gestion des entreprises. Le secteur public a évolué avec cet environnement, sans que celui que l'on appelait encore récemment son « tuteur », l'État, ne se réforme toujours au même rythme, cette faiblesse a desservi la qualité du lien entre l'État et les entreprises publiques.

De surcroît, l'actualité récente a confirmé l'idée que le décalage de moyens, et parfois de vision stratégique, entre l'État actionnaire et ses entreprises devait cesser. L'endettement de France Télécom ou les dysfonctionnements observés dans les mécanismes de prise de décision lors d'opérations de croissance externe d'EDF ont été à l'origine de cette prise de conscience. Plus généralement, la dégradation globale de la situation financière des entreprises publiques était devenue préoccupante. Les fonds

1 - Partiellement réformé en 2001

2 - Capitaux propres + intérêts minoritaires

propres⁽²⁾ de l'ensemble du secteur public non financier représentent, en effet, 32 milliards d'euros pour une dette nette de 183 milliards d'euros. Il était ainsi apparu nécessaire de donner pleinement à l'État les moyens d'assurer son métier d'actionnaire afin de valoriser son patrimoine – qui est celui de tous les Français – et de favoriser le développement des entreprises publiques.

Clarifier les responsabilités, renforcer les moyens

La réflexion du gouvernement s'est fondée d'une part sur le rapport du groupe de travail présidé par M. Barbier de la Serre, remis en mars 2003, et d'autre part sur les conclusions de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, présidée par M. Philippe Douste-Blazy, sur la gestion des entreprises publiques, remises en juillet 2003.

Le rapport Barbier de la Serre, rédigé par des praticiens issus du secteur privé, a proposé une analyse détaillée du fonctionnement de l'État actionnaire et en a recensé les principaux dysfonctionnements. Deux orientations centrales ont été proposées.

Premièrement, clarifier les responsabilités. L'État est à la fois actionnaire, régulateur, client ; il délègue les missions de service public... Il est apparu nécessaire de mieux distinguer ces différentes missions et, particulièrement, de mieux identifier celle d'actionnaire qui constitue une fonction à part entière, un « métier » en soi.

Deuxième orientation : renforcer les moyens de l'État actionnaire. Une rapide comparaison avec d'autres pays ou avec des holdings du secteur privé a mis en évidence la faiblesse des moyens dont dispose le Service des participations de la Direction du Trésor. Vingt-cinq cadres pour s'occuper de près d'une centaine d'entités pesant près de 200 milliards d'euros, c'est évidemment insuffisant. A cette faiblesse d'effectif s'ajoutait la nécessité de renforcer les équipes par des experts juridiques, comptables, financiers maîtrisant les aspects les plus pointus de la gestion de participations.

Le rapport a proposé le principe de la création d'une Agence des participations de l'État pour incarner l'État actionnaire, avec les moyens – juridiques, financiers, humains – adaptés, proposer, mettre en oeuvre et contrôler la réalisation de la politique du gouvernement dans le secteur public. L'objectif pour l'État est de devenir un actionnaire plus fort, plus rigoureux et plus transparent en renforçant sa communication à l'égard du Parlement et des citoyens.

Les recommandations de la Commission Douste-Blazy

Créée au début de l'année 2003, la Commission d'enquête sur la gestion des entreprises publiques afin d'améliorer le système de prise de décision a rendu son rapport en juillet. Au terme d'un travail minutieux d'audition à la fois de responsables du management des entreprises publiques et de l'administration, la Commission a estimé que le système actuel fonctionnait globalement « au coup par coup », souffrait d'un déficit de lisibilité et de coordination, et s'appuyait sur un contrôle « tatillon mais défaillant ». Cette analyse sans concessions est à la mesure des questions soulevées par les dysfonctionnements sérieux observés dans certaines entreprises publiques. L'essentiel réside dans les propositions formulées par la Commission pour répondre aux défaillances passées et accompagner les évolutions du secteur public pour l'avenir.

Pour remédier à cette situation, les députés ont retenu à leur tour le principe de créer une Agence des participations de l'État afin de renforcer le contrôle opérationnel de l'État sur les entreprises publiques. Les conclusions de cette instance politique rejoignent donc l'expertise technique proposée par le rapport Barbier de la Serre et confirment les orientations prises par le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Au-delà de la création de l'APE, la Commission Douste-Blazy a également formulé un certain nombre de propositions pour faire évoluer le corpus juridique définissant l'État actionnaire, ainsi que les règles du gouvernement d'entreprise dans les entreprises publiques. Ces propositions ont pour la plupart été intégrées au projet de création de l'APE, notamment pour ce qui concerne la clarification des missions de l'État dans ses relations avec les entreprises. D'autres font partie des orientations plus larges proposées par le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie sur la base des conclusions de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale et qui seront mises en oeuvre dans un second temps : il s'agit de la refonte du cadre législatif et réglementaire régissant l'État actionnaire, en particulier la loi Démocratisation Secteur Public (DSP).

Efficacité, clarification, transparence

L'Agence des participations de l'État se fixe trois objectifs prioritaires : efficacité, clarification, transparence.

Efficacité de la politique de l'État actionnaire d'abord. L'Agence a pour objectif d'incarner la politique de l'État actionnaire fixée par le gouvernement. Agissant à la façon d'une « task force » à la disposition du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, elle conduira le dialogue stratégique avec les entreprises afin d'appuyer leur développement, contrôlera de façon régulière et méthodique leur gestion et la réalisation des objectifs définis, évaluera les risques, préparera et accompagnera les évolutions du secteur public, notamment pour ce qui concerne les opérations en capital.

Clarification de l'État actionnaire ensuite. Au sein d'une structure novatrice, l'Agence identifiera clairement les responsabilités. Au travers d'un dialogue régulier avec les entreprises et de moyens d'expertise renforcés, elle sera en mesure d'instruire les décisions qui relèvent de l'actionnaire et de veiller à leur application. Des procédures claires et formalisées seront établies au travers d'une charte de gouvernance des entreprises publiques qui définira contractuellement le cadre des relations entre l'État actionnaire et les entreprises publiques.

Les relations entre l'État et les entreprises publiques relèvent de plusieurs approches (fonction d'actionnaire, missions de service public, relations financières entre l'État et les entreprises publiques, régulation, contrats...) qui ne se limitent pas à la fonction d'actionnaire. L'Agence participera au travail interministériel nécessaire à chacune de ces missions, en y apportant la compétence d'actionnaire. Elle veillera à la concertation entre administrateurs représentant l'État au sein des organes sociaux des entreprises.

Transparence enfin. Avec le souci très fort de répondre aux critiques formulées jusqu'à présent, l'Agence privilégiera la transparence à l'égard des ministres concernés, du Parlement et des citoyens. Au-delà du rapport annuel au Parlement figurant en annexe à la loi de finances, elle communiquera régulièrement sur son activité et ses opérations dans le cadre de la politique définie par le gouvernement.

Le fonctionnement et les moyens de l'APE

L'Agence des Participations de l'État est constituée à partir du service des participations de la direction du Trésor. Rattachée administrativement au directeur du Trésor, elle a la forme d'un service à compétence nationale (SCN) à l'image d'une quinzaine de structures déjà existantes comme l'Agence France Trésor, chargée de la gestion de la trésorerie et de la dette de l'État, ou la Direction des grandes entreprises de la Direction générale des impôts (DGI) récemment créée. Ce statut permet à l'agence un fonctionnement plus souple.

L'Agence est dirigée par Denis Samuel-Lajeunesse qui, après une longue expérience à la direction du Trésor, a présidé une grande banque régionale française. Sa double expérience symbolise l'originalité de l'Agence qui se veut à la fois garante des intérêts patrimoniaux de l'État et adaptée à un environnement économique ouvert et concurrentiel.

Le Directeur général est assisté d'un directeur général adjoint, Bruno Bézard, qui avait pris la direction du service des participations de la direction du Trésor en juillet 2002. Avec les trois sous-directeurs, dont un a été recruté dans le secteur privé, ils forment le comité de direction de l'APE. Cette nouvelle instance a pour objectif de permettre une pratique collégiale des décisions, notamment lorsque l'importance des décisions et leur complexité exigera un regard multiple.

Le suivi des participations sera réalisé au travers de six bureaux (contre quatre bureaux dans l'ancien service des participations). Les responsables encadreront des chargés d'affaires qui assureront au quotidien le suivi des entreprises.

Une des innovations de l'agence réside dans la création de fonctions transversales. Ainsi trois pôles d'expertise sont instaurés : audit-comptabilité, juridique, financier. Ils rassembleront chacun plusieurs experts, dont un senior, recrutés dans le monde de l'entreprise ou le secteur public en raison de leurs compétences afin de renforcer les équipes existantes de la direction du Trésor. Les pôles appuieront en tant que de besoin les responsables de l'agence sur de questions d'expertises précises, par exemple la compatibilité d'une décision avec les règles européennes, ou pour le pilotage d'opérations finan-

cières et juridiques. Cette capacité d'expertise interne est pour l'État actionnaire un gage d'efficacité qui, sans bien sûr remettre en cause le recours à des conseils extérieurs, renforcera son indépendance et son autorité.

Enfin, un secrétariat général assurera l'ensemble des fonctions supports : synthèse, communication et relations extérieures, ressources humaines et systèmes d'information, gestion de la connaissance, budget. L'Agence va notamment mettre en place un système de gestion de la connaissance qui lui permettra d'améliorer le partage et la capitalisation de l'information en son sein.

Un recrutement diversifié

L'Agence devrait atteindre un effectif d'une cinquantaine de cadres en régime de croisière, à comparer à la trentaine dont disposait le service des participations. Cet accroissement est significatif, il est également mesuré au regard du très large portefeuille de l'APE, ce qui a conduit à un recrutement d'autant plus exigeant.

Ainsi, elle disposera d'équipes issues du secteur public comme du monde de l'entreprise, aux formations et aux compétences diversifiées qui viendront renforcer les équipes actuelles de la direction du Trésor. Cette mixité est, elle aussi, un signe clair de la volonté de moderniser l'État : la synergie entre des cultures professionnelles différentes contribuera à développer la réactivité et l'efficacité de l'État actionnaire, la surveillance des risques et à permettre une meilleure anticipation d'ensemble des questions traitées.

Enfin, un code de déontologie très rigoureux encadre l'activité de ses collaborateurs.

Un outil performant au service de la politique de la Nation

Au total, la création de l'Agence des participations de l'État représente une étape très significative de la réforme de l'État. Son ambition est d'être un outil opérationnel performant et pérenne, adapté aux exigences d'une économie ouverte et concurrentielle, destiné à mettre en œuvre, de la façon la plus efficace et lisible possible, la politique de l'État actionnaire et de valoriser ses intérêts patrimoniaux. Bien plus que d'une normalisation du modèle français, cette innovation instaure une façon réformatrice et pragmatique de gérer et valoriser le patrimoine de la nation.

RENFORCEMENT DES ÉQUIPES POUR LE LANCEMENT DE L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

Une vingtaine de recrutements a été réalisée pour renforcer l'actuel service des participations de la direction du Trésor en vue de la constitution de l'Agence des participations de l'État. La majorité des cadres nouveaux proviennent du secteur privé et apportent une expertise approfondie due à une longue pratique de leur métier dans l'industrie, les services, en particulier le conseil et le secteur bancaire. Au sein même de la structure traditionnelle du service des participations organisé en bureaux sectoriels sont arrivés un sous-directeur et un chef de bureau issus des fonds d'investissement privés, ainsi qu'une chargée d'affaires venant d'un grand nom du conseil anglo-saxon.

Les spécialistes de la finance proviennent pour l'un de l'Agence France Trésor, pour une seconde de la filiale londonienne d'une grande banque internationale, pour une autre encore d'une banque d'affaires.

Trois nouveaux juristes sont venus, respectivement, d'un EPIC, de la filiale française d'une banque américaine et la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Les spécialistes de l'audit et de la comptabilité apporteront l'expérience du secteur privé. Ils compléteront l'équipe déjà existante.

Le secrétariat général a intégré un ancien DRH d'un EPIC, plusieurs fonctionnaires d'autres services du Trésor, mais aussi, pour l'informatique et la gestion des connaissances, des profils extérieurs, notamment une documentaliste d'une société de conseil.

La diversité des agents de l'APE est manifeste : les formations initiales des cadres sont diverses : écoles de commerce ou universitaires, ingénieurs ou ENA ; autant de cadres féminins que masculins dans les recrutements ; des âges très échelonnés ; l'appel à plusieurs personnes d'expérience internationale.

Une vision stratégique et dynamique du secteur public

Depuis la rédaction du précédent rapport, le secteur public n'a pas connu d'évolution très notable de son périmètre. Il est resté fortement concentré autour de groupes investis de missions d'intérêt général ou présentant un intérêt stratégique pour la nation. Les secteurs de l'énergie, des transports et des télécommunications, l'audiovisuel et La Poste représentent aujourd'hui encore l'essentiel du secteur public.

C'est dans ce contexte que se sont affirmées plusieurs lignes de force de l'action de l'État qui vise à assurer aux grandes entreprises publiques les conditions de leur développement. Cette action prend

L'ACTIVITÉ DU SERVICE DES PARTICIPATIONS

Le bilan de l'activité du service des participations est naturellement indissociable des opérations qui en 2002 et depuis le début 2003 ont concerné les entreprises publiques ou participation minoritaire de l'État, qu'il s'agisse de leur évolution statutaire (Air France, EDF-GDF, France Télécom) ou capitalistique (Renault, Crédit Lyonnais, Dassault Systèmes).

Les données ci-dessous ont vocation à illustrer concrètement le quotidien d'un des services de la direction du Trésor qui va constituer le socle de l'Agence des participations de l'État qui sera pleinement opérationnelle en janvier 2004. Les évolutions qui se font déjà jour traduisent bien l'effort significatif qui a d'ores et déjà été entrepris pour renforcer, notamment au plan humain, la structure directement chargée de veiller aux intérêts de l'État actionnaire.

LES EFFECTIFS

	Début 2002	Début 2003	Septembre 2003
Effectifs du service	38	39	51
Dont cadres	24	30	38

LA PARTICIPATION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION

	Sur une année
Nombre de CA de sociétés	61
Nombre de comités d'audit de sociétés	26
Nombre de séances (CA et comités d'audit) auquel a participé un membre du service	300

Nombre de notes d'information ou de proposition d'action et demandes d'instruction : 1053

Nombre de journées de formation en 2002/2003 : 3 journées et 30 participants

Nombre de réunion du comité de sélection des banques conseils de l'État en 2002/2003 : 11

Nombre de marchés d'études et de contrats de prestation de service en cours en septembre 2003 : 30

naturellement un relief particulier dans le contexte européen favorable à l'ouverture des marchés, à la disparition des monopoles et à un accroissement de la concurrence :

- En pratique, l'État a engagé depuis un an les évolutions statutaires des très grandes entreprises que sont EDF, Gaz de France et France Télécom, qui constituent des chantiers lourds et autant d'enjeux vitaux aux plans économique et social.

- Cependant, cela ne signifie pas que l'État se désintéresse des entités plus petites qui présentent également des enjeux importants ; à ce titre l'évolution du statut d'Aéroports de Paris et la modernisation du fonctionnement des Ports autonomes vont être engagés.

- L'État a également engagé un très vigoureux effort d'assainissement de la situation financière des entreprises publiques et de maîtrise de leurs risques financiers.

Il a, pour ce faire, été conduit à exercer son devoir d'actionnaire en participant via l'ERAP à la recapitalisation de France Télécom à hauteur de 9 Md€, il a également contribué à stabiliser l'endettement de RFF (versement de 1,8 Md€).

C'est également dans ce but que plusieurs grandes entreprises ont été conduites à revoir leur stratégie d'expansion internationale dès lors qu'elle était porteuse de risques ou ne présentait en définitive pas l'intérêt stratégique qu'elles avaient anticipé. La clar-

té des objectifs fixés et le renforcement de la position et du rôle de l'actionnaire contribueront à éviter les dérives que la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale a mises en lumière. Le bon déroulement du plan d'action approuvé il y a près d'un an par le conseil d'administration de France Télécom (plan de désendettement, renforcement des fonds propres et augmentation de capital, rachat des minoritaires d'Orange) avec le complet soutien de l'État, actionnaire majoritaire, constitue une excellente illustration de cette dynamique.

Bien entendu, cela ne signifie nullement que les entreprises ne puissent pas nouer des partenariats ou procéder à des croissances externes raisonnées afin de permettre leur développement sur des marchés européens ou mondiaux.

- Les entreprises du secteur de la défense ont également fait l'objet soit de restructurations (GIAT Industries), soit de changement de statut (DCN). Ces changements étaient devenus inéluctables pour leur permettre de participer aux mouvements de consolidation de ces industries en Europe.

- Le désengagement des entreprises dans lesquelles l'État détenait une participation minoritaire, et qu'il ne jugeait plus stratégique a été poursuivi, avec un objectif patrimonial. Il a su, en recourant à des techniques novatrices, créer les conditions de leur succès qui a été marquées par leur rapidité d'exécution et la maîtrise des processus. L'État a pu dégager près de 6 Md€ de la cession de sa participation dans le Crédit Lyonnais et

dans Dassault-Systèmes, d'une partie de celle qu'il détient dans Renault et de Thomson.

D'une manière générale, l'État a vocation à se retirer du secteur concurrentiel sauf lorsque des intérêts stratégiques sont en jeu. Les projets d'ouvertures de capital ou de privatisation sont analysés avec pragmatisme, au cas par cas, en tenant compte de l'intérêt des entreprises, de leurs perspectives d'alliances et de développement, et de l'intérêt patrimonial pour l'État.

Les projets majeurs d'évolution statutaire

- Évolution d'EDF et de Gaz de France

Dans son discours de politique générale du 3 juillet 2002, le Premier ministre a annoncé une ouverture progressive du capital d'EDF et de Gaz de France. Cette évolution importante dans la vie des entreprises est nécessaire pour leur permettre de faire face:

- à l'ouverture des marchés européens de l'énergie à la concurrence;
- à la restructuration du secteur énergétique européen en cours depuis plusieurs années et à laquelle les entreprises doivent participer pour répondre à l'émergence de groupes énergétiques européens;
- aux nouvelles attentes des clients industriels qui souhaitent une offre élargie sur le plan géographique et des services;
- pour Gaz de France, à la nécessité de disposer des réserves en amont et des parts de marchés suffisantes en Europe pour bénéficier d'un approvisionnement en gaz le plus compétitif possible.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet industriel, le gouvernement a décidé l'ouverture minoritaire du capital d'EDF et de Gaz de France qui est indispensable dans la mesure où :

- le secteur de l'énergie fortement capitalistique, le développement de ces entreprises suppose une augmentation des fonds propres que l'État ne peut pas apporter. Ce facteur est aggravé s'agissant d'EDF par la forte dégradation de la structure bilantielle de l'entreprise liée aux opérations de diversification internationale.
- le caractère public d'EDF et de Gaz de France les handicape fortement dans leur développement européen, certains pays refusant de privatiser leurs entreprises publiques pour les voir rachetées par des entreprises publiques étrangères.

Pour autant, l'État entend veiller à ce que ces évolutions se fassent dans le respect des principes du service public et notamment le maintien de la péréquation tarifaire, l'égalité entre les citoyens, la sécurité d'approvisionnement, la nécessaire solidarité entre les territoires et envers les plus démunis. Par ailleurs le statut du personnel actuel sera maintenu et le système spécifique de retraite recevra les garanties nécessaires.

- Évolution d'Air France

Grâce aux efforts accomplis par l'ensemble de ses personnels, Air France est devenu l'une des premières compagnies aériennes mondiales et a mieux résisté que la plupart des ses concurrents aux aléas de la conjoncture et au contexte géopolitique difficile dans lesquels évolue le secteur depuis deux ans.

La compagnie a conclu, dans le cadre de Sky Team, des alliances fortes qui ont vocation à s'approfondir et à s'étendre. Elle a vocation à jouer un rôle majeur dans la compétition internationale. Pour permettre à la compagnie d'accélérer la modernisation de sa flotte, de consolider ses alliances et nouer des partenariats, le gouvernement a décidé, en juillet 2002, d'accorder à la compagnie de nouveaux espaces de liberté et a lancé le processus pour réduire la participation actuellement détenue par l'État dans le capital de la compagnie Air France (54,4%), tout en restant l'un des principaux actionnaires.

Afin d'entourer l'opération de privatisation d'Air France des meilleures garanties pour l'entreprise et ses salariés, la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France a inséré dans le code de l'aviation civile des dispositions, de portée générale, donnant à toute compagnie cotée en bourse les moyens de remédier à une évolution de son actionnariat qui risquerait de lui faire perdre sa licence d'exploitation ou ses droits de trafic. Cette loi comporte également des dispositions permettant à la compagnie Air France de maintenir, après sa privatisation, une représentation des différentes catégories de personnel dans son conseil d'administration, ce qui est une spécificité historique de la compagnie.

Ces dispositions ont été transposées dans les statuts d'Air France approuvés par l'assemblée générale extraordinaire d'Air France du 10 juillet 2003. Air France est donc juridiquement prête à être privatisée. L'opération de cession interviendra lorsque les conditions de marché le permettront.

La compagnie a également conclu dans le cadre de Sky Team des alliances fortes qui ont vocation à s'approfondir et à s'étendre et c'est dans ce cadre qu'Air France a engagé des discussions en vue d'une alliance avec KLM.

- Évolution de France Télécom

Le gouvernement a adopté en Conseil des Ministres le 31 juillet 2003 un projet de loi relatif aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom. Ce projet de loi permet l'adaptation des obligations de service public de télécommunications aux nouvelles règles communautaires fixées par la directive européenne « service universel » et garantit la qualité du service public des télécommunications qui est rendu aux Français. Il prévoit notamment en application de cette directive, que les missions de service universel seront attribuées à l'avenir à l'issue d'une procédure d'appel à candidatures. Le gouvernement tire ainsi les enseignements des premières années d'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications et prend en compte les importantes mutations qui y sont intervenues.

Dans ce contexte de mutation profonde du secteur des télécommunications, France Télécom a fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation, et

a su devenir un groupe international de premier plan comptant 240 000 collaborateurs dans 39 pays. Cette évolution a été possible grâce au dynamisme et à la mobilisation de l'ensemble de son personnel, et notamment de ses agents fonctionnaires, dont la présence au sein de l'entreprise est nécessaire à la poursuite de son développement. Plus de sept années après la transformation de l'ancien exploitant public en société anonyme, la transposition des nouvelles règles communautaires, qui remettent en cause l'attribution automatique par la loi du 26 juillet 1996 à France Télécom des missions de service universel, a rendu nécessaire une nouvelle évolution du statut de l'entreprise, pour conforter notamment les conditions d'emploi de ses agents fonctionnaires dans ce nouvel environnement juridique.

Le projet de loi du gouvernement permet de maintenir les garanties liées au statut des fonctionnaires de France Télécom indépendamment des évolutions de la réglementation du secteur des télécommunications ou du capital de France Télécom. Il a été présenté aux organes de consultation des fonctionnaires de l'entreprise et de la fonction publique, ce qui a permis au gouvernement de recueillir au cours de son élaboration les observations formulées par leurs représentants. Le projet de loi devrait être soumis au Parlement à l'automne 2003.

LA MODERNISATION DU FONCTIONNEMENT DES PORTS AUTONOMES: ENJEU DES EXERCICES A VENIR

La modernisation des ports autonomes comporte plusieurs aspects, y compris leur mode de relation avec l'État :

Adapter les structures de décision :

L'article R112-1 du Code maritime fixe à vingt-six au total le nombre de membres du conseil d'administration, alors que la place de l'État, qui détient 100 % des actifs des ports, est très réduite. L'importante représentation des intérêts particuliers au sein du conseil d'administration conduit à un risque élevé de paralysie, à des conflits d'intérêt pour certains administrateurs, ainsi qu'à un risque de décisions favorables à une catégorie d'usagers mais contraire aux intérêts de l'établissement. Une réforme de la taille et de la composition des conseils d'administration paraît donc nécessaire.

Assurer un suivi plus précis des programmes d'investissements :

On assiste à une montée en puissance des investissements depuis 2000. Ceux-ci s'élèvent à 581 M€ pour les ports autonomes maritimes en 2003 contre 223 M€ en 2000 (ports d'intérêt national compris). Cette évolution s'explique par le lancement de plusieurs grands travaux d'infrastructures comme «Port 2000» au Havre. La structure de financement des ports reste saine mais les programmes d'investissement doivent faire l'objet d'un suivi plus précis à travers la contractualisation entre les ports et les autorités de tutelle technique et financière, lorsque les ports engagent des investissements structurants.

Développer des logiques de terminaux intégrés :

La mise en place, par décret n°2000-682 du 19 juillet 2000, d'un nouveau cadre juridique permettant de déléguer sous certaines conditions au secteur privé l'exploitation des terminaux portuaires, à travers la signature de convention d'exploitation de terminal, a été une avancée substantielle. Par ce dispositif, un port peut confier sur le long terme l'exploitation exclusive d'un terminal à un exploitant privé qui y réalise les investissements de superstructures nécessaires au traitement d'un trafic donné. L'exploitation du quai est assurée par du personnel de droit privé. Ce dispositif innovant permet d'accroître l'efficacité et la productivité des terminaux. Son développement est resté à ce stade limité au port de Dunkerque. Il devra être étendu à l'aménagement et à l'exploitation du terminal à conteneurs de «Port 2000», et au port de Marseille en cas de réalisation du projet Fos 2XL.

LE CHANGEMENT DE STATUT DE DCN

Le changement de statut de DCN, prévu par l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (L2001-1276), est intervenu le 1er juin 2003. La société DCN SA, dont l'État détient l'intégralité du capital, a été capitalisée à hauteur de 560 M€, qui seront libérés progressivement jusqu'en 2007. La société de commercialisation à l'export DCN International, qui détient notamment 50 % de la société commune avec Thales, Armaris, a été apportée à la nouvelle société. Enfin, 360 M€ d'encours non contractualisés avec la Marine ont fait l'objet d'une régularisation, le chiffre d'affaire correspondant devant être réalisé par DCN au cours des prochaines années.

DCN conserve son champ d'activité : les sous-marins classiques et à propulsion nucléaire, les bâtiments de surface armés et les services liés au maintien en condition opérationnelle, aux modernisations et à la logistique. Sa capitalisation, et la plus grande souplesse liée à son nouveau statut, permettront à DCN d'accélérer l'amélioration de son fonctionnement et son retour à la rentabilité.

Le nouveau statut de DCN lui permettra également de participer au mouvement de consolidation de l'industrie navale européenne par la mise en place d'alliances tant dans le domaine commercial que pour certaines activités industrielles, en complément des partenariats existants avec Thales (Armaris), Izar (sous-marins, Espagne), Wass (torpilles, Italie) et plusieurs industriels italiens pour les frégates.

DCN s'engage, dans un contrat d'entreprise 2003-2008 avec l'État, à mettre en œuvre des actions de progrès. Elles devraient lui permettre, d'ici 2008, de doubler sa marge brute actuelle afin d'atteindre un résultat d'exploitation d'un niveau de 5,3 % du chiffre d'affaires en 2008. Ce résultat devra être obtenu par un effort de l'entreprise sur ses coûts de production (- 12 % d'ici à 2008), sur ses achats (- 3,6 % par an pour les achats nouveaux) et sur ses frais généraux (- 8 % d'ici à 2008). Les effectifs de DCN, 13 300 personnes début 2003, vont décroître dans certaines activités surcapacitaires, par le biais de départs naturels, d'aides à la mobilité interne et externe, et de reclassements concertés, notamment au sein de l'État. Des recrutements permettront à DCN de se doter de nouvelles compétences.

Un programme d'investissement conséquent, en recherche et développement notamment, est prévu. Des programmes nationaux importants ont été lancés : Barracuda (six sous-marins nucléaires, dont le premier à livrer en 2012), les frégates multi-missions franco-italiennes (10 pour l'Italie, 17 pour la France, première livraison fin 2008). Le chiffre d'affaire moyen sur la période 2003-2008 dans le domaine des constructions neuves nationales est estimé à 675 M€ par an. A l'export, s'appuyant sur des succès récents au Chili et en Malaisie pour les sous-marins conventionnels, et sur les pistes d'exportation de corvettes, le chiffre d'affaire envisagé est de 580 M€ par an. Dans le domaine du maintien en condition opérationnelle, le chiffre d'affaires annuel moyen prévu est de 500 M€.

L'exécution du contrat d'entreprise sera suivie au moyen d'indicateurs et donnera lieu à un rapport annuel aux commissions chargées des finances et de la défense à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Il rend par ailleurs juridiquement possible une évolution du capital de France Télécom, qui serait rendu nécessaire par des projets stratégiques de l'entreprise. Aucun projet de ce type n'est cependant à l'ordre du jour; à l'issue de l'offre publique d'échange permettant aux actionnaires d'Orange de devenir actionnaire de France Télécom, l'État détendra toujours directement et indirectement une part majoritaire du capital de l'entreprise.

La gouvernance des entreprises publiques

L'État doit veiller à l'application exemplaire des meilleures pratiques du gouvernement d'entreprise à l'ensemble des entreprises dont il est actionnaire. A ce titre, il s'assure de la mise en œuvre des principes de responsabilité et de transparence dans toutes les entreprises dont il est actionnaire, et en particulier dans les sociétés dont le capital a été ouvert à des investisseurs privés.

Dans le cadre de la rénovation de l'exercice de la fonction d'actionnaire, une attention particulière va

être portée au fonctionnement régulier des instances dirigeantes des entreprises et au rôle dévolu au conseil d'administration qui doit, notamment, se prononcer sur toutes les décisions stratégiques engageant l'entreprise ainsi qu'à une plus grande professionnalisation des comités spécialisés (d'audit, parfois de stratégie ou de rémunérations) et qui doivent permettre au conseil d'administration d'exercer pleinement ses missions et prérogatives. L'attention sera également portée sur la rémunération des dirigeants, qui doit être à la mesure de leur responsabilité et de la façon dont elle est assurée.

Des recommandations ont déjà été formulées concernant la création et le fonctionnement des comités d'audit des entreprises publiques

Les comités d'audit doivent assurer une surveillance attentive des risques et promouvoir l'amélioration constante de l'information financière. Ils veillent notamment à ce que les comptes annuels et, le cas échéant, des comptes semestriels, soient publiés rapidement.

Ces recommandations concernent en premier lieu la composition de ces comités dont l'effectif varie de 3 à 5 membres qui ne peuvent pas se faire représenter. La présence d'administrateurs indépendants⁽²⁾ est fortement recommandée. En revanche, le président et les autres dirigeants de l'entreprise qui doivent être conviés aux réunions lorsque leur présence s'avère nécessaire ne peuvent être membres de ces comités. Dans la grande majorité des cas, les réunions doivent avoir lieu en présence des commissaires aux comptes (systématiquement s'agissant des séances consacrées aux comptes) et donnent lieu à la communication régulière d'un rapport au conseil d'administration.

Quatre grandes missions peuvent être assignées aux comités d'audit qui doivent rapporter les conclusions de leurs travaux au conseil d'administration.

- S'assurer de la pertinence, la permanence et la fiabilité des méthodes comptables mises en œuvre pour l'établissement des comptes et la publication de toute information financière.

- Donner son avis sur le choix et les honoraires des commissaires aux comptes (compétence et indépendance) et examiner le programme de travail, les conclusions et les recommandations des commissaires aux comptes (suivi des recommandations formulées par ces derniers et par le comité d'audit).

- Examiner les procédures internes de collecte d'informations, le programme, les conclusions et les recommandations du contrôle interne (suivi des recommandations formulées par le contrôle interne et le comité d'audit).

- Emettre son avis sur la stratégie financière, les opérations de capital significatives, la gestion et la politique des risques.

Le comité doit se réunir au minimum 3 fois par an (comptes annuels et consolidés, comptes semestriels).

Le comité doit bien évidemment pouvoir fonctionner efficacement. Outre la communication des documents de travail dans un délai compatible avec un examen suffisant, les membres du comité doivent pouvoir demander la participation à ses travaux de toute personne qu'il juge utile, avoir accès à toute information interne jugée nécessaire, disposer de

moyens suffisants, notamment financiers pour faire effectuer toute étude qu'il juge utile. Les membres du comité doivent maintenir la plus stricte confidentialité sur les informations qu'ils détiennent de par leur fonction.

La communication financière des entreprises publiques

Au cours de ces dernières années, les entreprises publiques qui se sont attachées à améliorer de façon notable leur information financière (accélération de l'établissement et de la publication des comptes, information de l'annexe plus conséquente et pertinente) ont poursuivi cette démarche. Cette démarche commune à toutes les entreprises publiques – qu'elles établissent ou non des comptes consolidés, qu'elles fassent ou non appel public à l'épargne – a été fortement soutenue, voire initiée par les administrateurs représentant l'État et les comités d'audit.

CNR a établi et publié, pour la première fois, des comptes consolidés en 2001 et la RATP, en 2002. Etablissement public soumis aux règles de la comptabilité publique, ADP n'est pas soumis à cette obligation ainsi qu'à celle de faire certifier ses comptes par un commissaire aux comptes. Cette situation évoluera pour tous les établissements publics dans les prochaines années : la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 impose, sous certaines conditions de taille et au plus tard en 2006, à tous les établissements publics contrôlant des personnes morales ou exerçant une influence notable sur elles d'établir des comptes consolidés et d'être dotés de commissaires aux comptes. Ainsi, les établissements publics dotés de filiales communiqueront une information financière sur base consolidée, ce qui contribuera sans conteste à une meilleure connaissance de l'endettement et des risques portés par les filiales.

Quant à l'établissement de comptes semestriels, seules Air France, France Télécom et CNP Assurances et ASF, sociétés cotées, sont soumises à cette obligation. Néanmoins, toutes les entreprises émettant des titres sur le marché établissent et publient des comptes semestriels ou se sont engagées d'être en mesure de le faire en 2004.

² - Définition de l'administrateur indépendant au sens du rapport Vienot II complété par le rapport Boulton: « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou son groupe qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement »

Par ailleurs, les sociétés cotées et les établissements publics établissant des comptes consolidés ont entrepris des travaux de réflexion afin qu'en 2005, leurs comptes consolidés puissent être établis selon les normes de l'International Accounting Standards Board comme le requiert le règlement européen du 19 juillet 2002 pour les sociétés cotées. Le passage

aux normes IFRS⁽³⁾ constitue un enjeu important pour les entreprises car il conduit à une évolution très importante du système d'information financière : les entreprises en ont fait un projet central sous la responsabilité, en général, d'un membre du comité de direction et dont l'avancement est présenté périodiquement au comité d'audit.

3 - *International Financial Reporting Standards (antérieurement International Accounting Standards)*

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS ACTUELLES CONCERNANT LA COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Les règles relatives à la composition des conseils d'administration des entreprises du secteur public ont été unifiées par la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public. Les organes délibérants des principales entreprises associent aux représentants de l'État actionnaire ou tuteur, des représentants des salariés (dont l'institution n'est que facultative et limitée en droit commun des sociétés commerciales), ainsi que des personnalités qualifiées dont l'expérience enrichit la représentation publique.

SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CHAPITRE 1^{ER} DU TITRE II DE LA LOI DE 1983

Par dérogation au droit commun des sociétés commerciales, la loi du 26 juillet 1983 instaure un régime spécifique tenant compte de la part des capitaux publics investis.

Dans les sociétés de premier rang dont plus de 90 % du capital est détenu par des personnes morales de droit public. Le conseil a la composition tripartite suivante :

- un tiers de représentants de l'État et, le cas échéant, des représentants des autres actionnaires nommés par l'assemblée générale ;

- un tiers de personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences personnelles ou parce qu'elles représentent des intérêts économiques et sociaux. Elles ne peuvent être choisies parmi les fonctionnaires en activité (à l'exception des chercheurs, enseignants-chercheurs et autres personnels régis par les statuts répondant aux exigences posées à l'article 25 de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 ou à l'article 57 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984) et sont nommées par décret après consultation, le cas échéant, d'organismes représentatifs ;

- un tiers de représentants des salariés élus par les salariés dans les conditions prévues au chapitre II du titre II de la loi du 26 juillet 1983. Le mandat des représentants des salariés est gratuit, ce qui entraîne une atténuation de la responsabilité civile susceptible d'être engagée au titre de leur mandat.

La loi fixe à six le nombre de représentants de chaque catégorie. Ce nombre est de cinq dans les conseils d'administration des établissements de crédit à statut légal spécial dont les effectifs sont inférieurs à 30 000.

Dans les sociétés de premier rang dont moins de 90 % du capital est détenu par des personnes morales de droit public, le conseil d'administration est composé de représentants des salariés et de représentants des actionnaires élus par l'assemblée générale, sous réserve des représentants de l'État qui sont nommés par décret. Le nombre de membres varie selon la part du capital possédée directement par l'État : il est de dix-huit au sein des sociétés dont la majorité du capital est détenue par l'État et de neuf à dix-huit dans les autres cas. Le nombre des représentants des salariés varie de trois membres au tiers des membres du conseil.

SOCIÉTÉS NON SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CHAPITRE I^{ER} DU TITRE II DE LA LOI DU 26 JUILLET 1983

Pour les sociétés dans lesquelles l'État détient plus de la moitié du capital, qui ont moins de 200 salariés et ne possèdent aucune filiale au sens du 4 de l'article 1^{er} de la loi, le conseil d'administration est composé de neuf à dix-huit membres (sociétés visées à l'article 4 de la loi du 26 juillet 1983). Il comprend des représentants des salariés, élus dans les conditions prévues au chapitre II du titre II de la loi. En dehors des cas où leur nombre est prévu par une disposition législative, celui-ci est fixé par décret en Conseil d'État. Ce nombre est au moins égal à deux et au plus au tiers du nombre des membres du conseil d'administration.

Dans chacune des sociétés visées à l'article 44 de la loi du 30 septembre 1986 (secteur public de la communication audiovisuelle), le conseil d'administration comprend douze membres dont le mandat est de trois ans :

- deux parlementaires désignés respectivement par l'Assemblée nationale et par le Sénat

- quatre représentants de l'État nommés par décret ;

- quatre personnalités qualifiées nommées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel ;

- deux représentants élus du personnel.

Les mandats des commissaires aux comptes de plusieurs entreprises publiques sont venus à échéance après approbation des comptes 2002. Une mise en concurrence lors de la première désignation ou de leur renouvellement a été opérée sur décision des conseils d'administration, selon des modalités arrêtées par les comités d'audit. Ces derniers chargés de formuler une proposition, au conseil d'administration, sur le choix des commissaires ont veillé à ce que la sélection s'opère sur des critères du «mieux-disant» et non du «moins-disant». Le recours quasi-systématique à une mise en concurrence conjugué à la création de comités d'audit participe ainsi à l'amélioration de l'information financière par la richesse du dialogue qui s'instaure entre les administrateurs et les commissaires aux comptes ainsi qu'à l'indépendance de ces derniers.

Une situation économique et financière précaire

Périmètre et mise en perspective

L'analyse de la situation économique et financière porte sur trente huit entreprises publiques significatives qui sont soit des établissements publics de l'État exerçant une activité industrielle ou commerciale, soit des sociétés dont l'État détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital⁽¹⁾. Le nombre d'entreprises analysé est très sensiblement supérieur à celui des deux précédents rapports (vingt en 2002) puisqu'il intègre les établissements du secteur portuaire (9), le groupe SNCM-CGMF, l'ensemble des sociétés d'autoroutes dont l'État est actionnaire ainsi que la Française des Jeux, France Télévisions, Radio France et ARTE-France.

Seront analysées les entreprises ou groupes suivants : Aéroports de Paris (ADP), Autoroutes du Sud de la France (ASF) et autres sociétés du secteur

autoroutier, Air France, Areva, la Banque du développement des PME (BDPME), la Caisse centrale de réassurance (CCR), CNP Assurances, Charbonnages de France (CDF), la Compagnie nationale du Rhône (CNR), EDF, l'Entreprise minière et chimique (EMC), la Française des Jeux, France Telecom, France Télévisions, GIAT Industries, Gaz de France, les entreprises du secteur portuaire, La Poste, la RATP, Réseau Ferré de France (RFF), la SNCF, SNECMA, SNCM-CGMF et SNPE.

Pour disposer d'une vision statistique plus exhaustive des entreprises françaises contrôlées directement et indirectement par l'État, il convient de se reporter au Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par l'État (RECME) établi annuellement par l'INSEE sur la base d'une enquête annuelle de mise à jour⁽²⁾.

Par ailleurs, une présentation de nature patrimoniale des participations de l'État est donnée dans le compte général de l'administration des finances, qui retrace annuellement l'évolution des participations directes de l'État dans les entreprises et établissements publics, y compris de ses participations minoritaires.

Ne sont pas incluses dans le présent rapport les entités suivantes :

- La Banque de France du fait de la particularité de son activité et qui fait l'objet par ailleurs d'un rapport annuel de son Gouverneur au Président de la République et au Parlement ;

- La Caisse des Dépôts et Consignations qui, compte tenu des spécificités de ses missions publiques (épargne réglementée, financement du logement social), est placée au terme de ses statuts sous la tutelle du Parlement, auquel le Président de la Commission de surveillance adresse annuellement un rapport.

1 - A l'exception de la CNR (cf. note n° 1).

2 - Au 31 décembre 2002, dernières statistiques disponibles, l'État contrôlait, directement ou indirectement, 1 616 entreprises dont 97 de premier rang. Ces entreprises sont celles dont le siège est situé en France.

	1998	1999	2000	2001	2002 *
Total au 31 décembre	1 785	1 657	1 594	1 569	1 616
Dont, de premier rang	101	99	97	96	97
En % de l'emploi salarié total	5,8 %	5,3 %	5,1%	5,1%	5,2%
Entreprises de 1 ^{er} rang en % de l'emploi du secteur public	85,7 %	86,5%	84,7%	84,6%	84%

* Données provisoires INSEE au 31 août 2003

Entités	Détention par l'État ⁽¹⁾	CA 2002 (en M€)	Effectifs (en moyenne annuelle)	Résultat net de l'ensemble consolidé
Aéroports de Paris (ADP) [°]	100,0%	1 413	8 185	86
ARTE-France	100,0%	127	451	0
Banque du développement des P.M.E. (BDPME)	100,0%	285	1 218	35
Caisse centrale de réassurance (CCR) [°]	100,0%	1 016	199	67
Charbonnages de France (groupe)	100,0%	835	6 367	-694
CNP Assurances	55,7%	18 361	3 945	670
Compagnie générale maritime et financière (CGMF)	100,0%	250	2 736	11
Compagnie nationale du Rhône	47,0%	406	730	22
Electricité de France (EDF)	100,0%	48 359	167 243	415
Entreprise minière et chimique (EMC)	100,0%	2 522	12 167	-200
France Télécom	56,4%	46 630	240 145	-20 906
France Télévisions	100,0%	2 282	6 727	49
Gaz de France	100,0%	14 546	37 152	3 655
GIAT Industries	99,9%	777	6 920	-118
La Française des jeux	72,0%	7 476	1 005	107
La Poste	100,0%	17 332	315 445	35
Ports autonomes ^{(2)°}	100,0%	614	6 023	35
Régie autonome des transports parisiens (RATP)	100,0%	3 663	43 613	14
Réseau ferré de France (RFF) [°]	100,0%	2 193	306	-1 587
SNPE	99,9%	830	5 580	-78
Société Air France	54,4%	12 687	71 525	124
Société concessionnaire française pour la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le Mont-Blanc (ATMB - Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc) [°]	60,0%	70	421	-14
Société des autoroutes du nord et de l'est de la France (SANEF)	99,6%	980	3 136	11
Société des autoroutes du sud de la France (ASF)	50,3%	2 104	7 526	267
Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR)	98,9%	1 415	4 494	74
Société des participations du Commissariat à l'énergie atomique - AREVA	95,0%	8 265	50 004	326
Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF) [°]	83,9%	124	265	-19
Société nationale de programme Radio France	100,0%	495	3 925	0
Société nationale des chemins de fer français (SNCF)	100,0%	22 176	242 163	93
Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA)	97,2%	6 504	38 564	117

1 - Directe et indirecte

[°] Comptes sociaux

2 - Total des données financières des 9 Ports

Situation économique et financière des entreprises publiques

Les résultats globaux sont avant tout le fait de la dégradation des comptes de France Télécom dont le résultat net s'est établi à - 20,9 Md€ et dont les capitaux propres étaient à fin 2002 négatifs de près de 10 Md€. Hors France Télécom on peut parler d'une stabilisation en 2002 de la situation financière des entreprises publiques non financières avec une dette nette étale à 114 Md€, une légère progression des capitaux propres à 36 Md€ (+ 12 %/2001) et corrélativement une amélioration du ratio dettes nettes/capitaux qui passe de 3,6 à 3,2 en 2002. Il n'en demeure pas moins que le résultat net cumulé

(+ 3,5 Md€) apparaît toujours faible par rapport au chiffre d'affaire (178 Md€ hors France Télécom).

Dans ce contexte, le volume des dividendes perçus par l'État en 2003 au titre de l'exercice 2002 marque peu d'évolution et pourrait s'établir à environ 900 M€⁽³⁾ (chiffre sensiblement identique aux dividendes perçus en 2002 au titre de l'exercice 2001⁽⁴⁾).

3 - Md = milliard, M = million. Comme dans le précédent rapport les données sont présentées en euros courants. Le chiffre présenté correspond aux recettes perçues par l'État.

4 - Dividendes des entreprises financières (hors banque de France et CDC) et non financières. En 2002, le paiement du dividende France Telecom à l'État s'est effectué en actions (640 M€).

On rappellera que la pertinence d'une analyse globale est limitée par la grande hétérogénéité du secteur public illustrée par les différences de statut (les établissements publics voisinent avec des sociétés), la disparité des secteurs et la diversité des évolutions internes qui sont intervenues. Les modifications de périmètre des groupes analysés (cessions opérées par la SNCF par exemple) incitent également à une certaine prudence dans le commentaire des statistiques globales⁽⁵⁾.

Situation financière globale

La situation financière des entreprises publiques a poursuivi sa dégradation en 2002 alors qu'elles ont enregistré une nouvelle augmentation de leur chiffre d'affaire (+ 7,3 % par rapport à 2001 pour l'ensemble des entreprises après une croissance de plus de 13 % en 2001/2000).

Leur résultat net cumulé, négatif de près de 10 Md€ en 2001 s'est établi à près de - 18 Md€ en 2002 et leur structure financière s'est dégradée ; le ratio dettes financières nettes sur capitaux propres est passé de 3,4 à 7 en raison d'une progression de la dette nette cumulée des entreprises non financières de + 4 Md€ (à près de 183 Md€) et d'une diminution des capitaux propres de près de la moitié à 26 Md€.

De manière détaillée, cinq grandes tendances se dégagent des données agrégées pour l'ensemble des groupes analysés⁽⁶⁾ :

- **La progression du chiffre d'affaires global⁽⁷⁾ s'est poursuivie en 2002** (+ 7,3 % par rapport à 2001) et prolonge une tendance enregistrée depuis 1996 pour s'établir à près de 225 Md€ en 2002. Le secteur de l'énergie a de nouveau contribué pour une large part à cette augmentation (+ 7 Md€ résultant pour l'essentiel de l'augmentation du chiffre d'affaires d'EDF), la SNCF y contribuant également pour 2 Md€.

- **Le résultat net global⁽⁸⁾ des entreprises des secteurs non financiers s'est de nouveau fortement dégradé en 2002** à - 18,2 Md€. Le résultat de France Télécom (près de - 21 Md€ après - 9 Md€ en 2001) explique l'essentiel de ce résultat, celui d'EDF continue à décroître (+ 415 M€ contre + 1,2 Md€ deux ans auparavant) dans un contexte où son chiffre d'affaires a augmenté sur deux ans de 40 % sur la même période. Seul Gaz de France enregistre une évolution inverse très significative. Le résultat des entreprises du secteur financier demeure positif et stable par rapport à 2001 (+ 0,8 Md€).

- **Dans ce contexte les capitaux propres⁽⁹⁾ de l'ensemble des entités qui s'établissaient au 31 décembre 2001 à plus de 58,9 Md€ reculent de plus de 45 % à fin 2002** pour s'établir à 32,1 Md€. Ce recul résulte de la diminution de 31 Md€ des capitaux propres de France Télécom. En revanche, si l'on raisonne hors France Télécom, on relève une augmentation globale qui s'explique par la progression des capitaux propres de Gaz de France (+ 3,3 Md€) et d'ASF (+ 1,1 Md€). Les capitaux propres des entreprises du secteur financier progressent également en 2002 mais plus faiblement qu'en 2001 (+ 0,4 Md€ après + 1,1 Md€).

- **L'endettement à moyen et long terme global des entreprises non financières a poursuivi sa progression** mais à un rythme plus faible que celui enregistré au cours des années précédentes (+ 4,5 Md€ soit + 3,7 % après + 7 % en 2001); l'augmentation de la dette de France Télécom et d'EDF contribue à cette évolution (respectivement + 4,6 Md€ et + 3,6 Md€).

- **Les effectifs des entreprises du champ du rapport ont, en moyenne annuelle, progressé à nouveau entre 2001 et 2002** et plus fortement qu'au cours de l'année précédente (+ 7,2 % après + 4,7 % en 2001/2000). Cette progression résulte cette fois encore de l'évolution du périmètre des entreprises (opérations de croissance externe).

5 - On rappellera également que l'extension du champ du rapport rend les chiffres du présent rapport non comparables à ceux qui figuraient dans la version 2002.

6 - Le champ (38 entreprises) est, hors variation des périmètres internes, identique sur l'ensemble de la période.

7 - Résultat de l'agrégation, certes un peu artificielle, du chiffre d'affaires des groupes industriels ou de services, du produit net bancaire de la BDPME et des primes brutes d'assurances (GNP Assurances) et de réassurances (CCR).

8 - Agrégation des résultats nets consolidés pour les groupes établissant des comptes consolidés et des résultats sociaux pour les entreprises qui n'en établissent pas.

9 - Agrégation des capitaux-part du groupe pour les groupes établissant des comptes consolidés et des capitaux propres sociaux pour les entreprises n'en établissant pas.

Synthèse des 35 entreprises des secteurs audiovisuel, armement, énergie, infrastructures, transports et autres

	En millions d' Euros	2000	2001	2002
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	167 175	191 032	205 075
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	21 183	21 240	25 443
	Résultat net de l'ensemble consolidé	4 918	-9 954	-18 173
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	374 859	387 687	403 119
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	66 802	53 238	26 009
	Intérêts minoritaires	6 627	12 430	13 535
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	1 483	2 630	2 190
	dont reçus par l'État	761	856	1 477
	Autres rémunérations de l'État	510	29	5
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	77 198	83 006	102 381
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	168 983	178 207	182 685
	Dettes financières brutes à plus d'un an	133 102	156 542	160 690
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	1 141 514	1 194 886	1 282 817
	Charges de personnel	49 744	54 358	56 844

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

Synthèse des trois entreprises du secteur financier (CCR, CNP Assurances et BDPME)

	En millions d' Euros	2000	2001	2002
I - Activité et résultat	Produit net bancaire ou primes brutes d'assurances	18 597	18 472	19 662
	Résultat net de l'ensemble consolidé	611	799	772
II - Capitaux propres	Capitaux propres - part du groupe	4 532	5 682	6 100
III - Dividendes	Dividendes versés au cours de l'exercice	130	170	609
	dont reçus par l'État	13	24	27
IV - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	4 424	5 295	5 362

Évolutions sectorielles

Pour l'analyse de ces évolutions, les regroupements sectoriels ont été opérés comme les années précédentes sur la base de la proximité des services rendus, des produits élaborés ou des technologies utilisées ainsi que de la complémentarité entre différents produits.

Deux nouveaux secteurs ont été constitués : celui des infrastructures de transport qui se distingue désormais des entreprises de transport avec notamment le passage de RFF dans cette catégorie, qui doit être souligné en raison de son poids, et celui constitué par les entreprises du secteur audiovisuel.

Ainsi Air France, la RATP la SNCF et la SNCM-CGMF ont été regroupés dans le secteur des transports; ADP, RFF, les sociétés d'autoroutes et les établissements du secteur portuaire dans le secteur des infrastructures de transports ; Areva, CDF, la CNR, EDF et

Gaz de France dans le secteur de l'énergie; GIAT-Industrie, la SNECMA et la SNPE au sein d'un secteur «armement et aéronautique» ; France Télévisions, Radio France et Arte au sein du secteur audiovisuel.

Ces cinq secteurs font seuls, en tant que tels, l'objet d'une analyse qui serait, en revanche, dépourvue de pertinence concernant le regroupement d'EMC, France Télécom, de la Française des jeux et de La Poste sous la rubrique «autres entreprises»⁽¹⁰⁾. Par ailleurs, une des entreprises, la BDPME, appartient au secteur bancaire⁽¹¹⁾ et le secteur des assurances ne comporte plus qu'une entreprise spécialisée en assurance vie (CNP Assurances) et une entreprise de réassurance (la CCR) dont près des deux tiers de

¹⁰ - Le lecteur pourra également se reporter aux tableaux sectoriels et aux fiches individuelles figurant dans la seconde partie du rapport.

¹¹ - Elle a la caractéristique d'être une banque de place.

l'activité couvrent des risques exceptionnels bénéficiant de la garantie de l'État; pour ces raisons il n'est pas non plus proposé d'analyse sectorielle les concernant.

Le secteur des transports

La progression du chiffre d'affaires a de nouveau été forte (+ 7,4%), la SNCF y a contribué pour l'essentiel, en liaison avec l'intégration globale de sa filiale de transport inter et intra urbain Keolis, alors qu'Air France a connu une faible augmentation de son activité qui témoigne toutefois d'une bonne résistance au regard de la situation au plan mondial du secteur aérien.

Le résultat net global s'est amélioré en 2002 sans toutefois revenir à son niveau de l'année 2000. Le redressement de la SNCF en 2002, après une année 2001 marquée par un niveau élevé de provisions, explique cette évolution mais masque des évolutions très contrastées entre branches et résulte d'un important programme de cessions.

La dette nette cumulée s'est réduite (- 8,4 %) à 27,6 Md€) à concurrence de celle de la SNCF dont l'endettement poursuit sa décroissance (-9,3 Md€ depuis 1997).

Les infrastructures de transport

Le chiffre d'affaires du secteur a progressé (+ 7,5 %), l'ensemble des entreprises y contribuant. Le résultat net cumulé demeure négatif (-1,1 Md €) avec une légère inflexion en 2002 par rapport à 2001. La dette nette est demeurée stable à 49,5 Md € et représente toujours près de la moitié de l'endettement net des entreprises du secteur public hors France Télécom.

La situation de RFF explique ces tendances avec un endettement net de 26,1 Md € et un résultat net de -1,6 Md €. On doit également souligner l'impact de l'endettement du secteur autoroutier dont le niveau (21,6 Md €) qui est à rapprocher du niveau des capitaux propres de l'ensemble des entreprises de ce secteur (3,4 Md €).

Secteur de l'énergie

Son chiffre d'affaires a fortement progressé (+7 Md € soit + 11%) en raison de l'augmentation de l'activité d'EDF (doublement de l'activité d'EDF

Trading) et contribue à plus d'un tiers du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises entrant dans le champ du rapport.

Son résultat net a fortement progressé (passant de 291 M € à 3,7 Md €) et contribue pour l'essentiel au résultat net cumulé de l'ensemble des entreprises hors France Télécom. Le retour d'Areva a un résultat positif mais surtout l'augmentation du résultat de Gaz de France contrebalance la faible performance d'EDF dont le résultat net, impacté notamment par les pertes de ses filiales latino-américaines a été divisé par 2, ainsi que les pertes de CDF.

La dette nette a poursuivi sa progression (+7,8 % à 33,7 Md €) en raison cette année encore de l'augmentation de celle d'EDF et, dans une moindre mesure, de Gaz de France. La progression des capitaux propres (+3 Md € soit +20%/2001) est imputable à Gaz de France.

Secteur de l'armement aéronautique

Le chiffre d'affaires a reculé (- 5%), les trois entreprises du secteur ont été affectées par cette tendance et ont toutes été marquées par une contraction du résultat net qui est au total négatif (- 79 M € contre +154 M € en 2001). Leur endettement a été multiplié par cinq (à 770 M €) et le niveau agrégé des capitaux propres recule (- 26 %).

Secteur de l'audiovisuel

Son chiffre d'affaire progresse mais modestement (+ 4,6 %); les trois entreprises y contribuent. En revanche seule France Télévisions contribue au résultat net, qui augmente sensiblement plus rapidement que son chiffre d'affaires (respectivement +36 % et +4,7%), et au renforcement des capitaux propres agrégés.

Données financières globales

L'élaboration des tableaux chiffrés qui sont présentés ci-après demeure un exercice délicat, dont les limites doivent être précisées. Pour favoriser les comparaisons et disposer d'agrégats par secteurs, les tableaux sont dressés selon un modèle commun à toutes les entités (entreprises ou groupes).

Les nombreuses options comptables, offertes pour l'établissement des comptes consolidés, conduisent à une absence d'homogénéité d'un groupe à l'autre. Pour l'élaboration des tableaux, des retraitements, dont l'existence est signalée au lecteur, ont été effectués⁽¹³⁾.

13 - Les définitions sont données dans le lexique terminologique figurant à la fin du rapport.

LE SECTEUR DE LA DÉFENSE ET DE L'AÉRONAUTIQUE

Une conjoncture très difficile pour l'aéronautique civile...

Le ralentissement du trafic aérien consécutif à la crise mondiale qui a suivi les attentats du 11 septembre 2001 est resté la préoccupation majeure du secteur. Après une chute de 4,4% en 2001, le trafic passager est resté stable en 2002, chiffre qui doit être comparé à une progression moyenne annuelle de 6% entre 1983 et 2001. Selon l'IATA, les compagnies mondiales auraient perdu 13 Md\$ en 2002 dans le cadre de leurs activités régulières internationales. Les lignes les plus touchées ont été les lignes intérieures américaines, les liaisons transatlantiques et transpacifiques, tandis que le trafic en Asie se maintenait en 2002 avant de s'effondrer au premier semestre 2003 en raison de l'épidémie de SRAS.

La mauvaise santé financière de nombreuses compagnies aériennes s'est traduite par la mise sous la protection du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites de US Airways et d'United Airlines. Pour faire baisser leurs coûts, plusieurs compagnies ont fermé des lignes, diminué les fréquences, et retiré du service leurs avions les moins performants. Ainsi, 2000 appareils ont été immobilisés, un chiffre en augmentation de 60 % en 2002. Ceci n'exclut pas la poursuite de la livraison d'appareils neufs qui permettent d'importantes économies de maintenance et de carburant. Les réglementations environnementales (bruit, pollution) et le souhait des compagnies de se doter de flottes homogènes peuvent également favoriser de nouvelles acquisitions. Cependant, ce stock d'avions inutilisés fait peser une forte pression sur les prix des appareils, et pourrait retarder la reprise du secteur industriel de l'aéronautique civile. L'absence de visibilité sur le retournement du cycle aéronautique a persisté au 1er semestre 2003, et certains analystes ont repoussé à fin 2005 voire 2006 leurs perspectives de reprise.

La structure du marché du transport aérien a poursuivi son évolution, favorable aux compagnies à bas coûts qui concurrencent très efficacement les compagnies classiques. La flotte de ces compagnies est majoritairement composée de Boeing 737, mais Airbus s'affirme sur ce marché, tant aux États-Unis qu'en Europe, avec la commande par Easyjet de 120 A319. Cette évolution du marché concerne également Snecma dont le moteur CFM56, construit en collaboration avec General Electric, est le moteur le plus vendu sur ces gammes d'avions.

Malgré ce contexte très difficile, Airbus a livré 303 appareils en 2002, atteignant ses objectifs. Ceci représente 44 % du total des livraisons d'avions de plus de 100 places en 2002. Airbus continue à améliorer sa part de marché en terme de prises de commandes. Son carnet de commande est équivalent à celui de Boeing. Le programme de développement du très gros porteur A380 s'est poursuivi en 2002,

avec la mise en chantier de ses lignes d'assemblage à Toulouse et Hambourg, tandis que Boeing confirmait lors du salon du Bourget 2003 le développement d'un nouvel avion, le « Dreamliner ».

En ce qui concerne les constructeurs d'avions régionaux de moins de 100 places, British Aerospace s'est retiré de ce marché fin 2001, tandis que Fairchild Dornier s'est placé sous la protection de la loi sur les faillites en avril 2002. Bombardier et Embraer sont, eux, soumis à un risque important lié à la situation d'US Airways et d'United Airlines.

Enfin, la mauvaise situation économique globale a nuit au marché des jets d'affaire. United Airlines ayant renoncé à son projet Avolar de compagnie de " multi-propriété ", plus de 90 commandes passées en 2001 auprès des constructeurs ont été annulées. Pour tenir compte de ce contexte, la plupart des constructeurs, y compris Dassault Aviation, ont diminué leur production.

L'année 2002 marque un tournant en matière de dépenses militaires

Face aux nouvelles menaces terroristes, les États-Unis ont considérablement accru leur budget de défense. Celui-ci a été de 330Md\$ en 2002 et doit croître de plus de 12% en 2003. Le budget d'équipement en 2002 s'est établi à 106Md\$. Dans le même temps en France, la loi de programmation militaire 2003/2008 marque la fin de la réduction du budget de la défense et le souhait d'une modernisation de l'équipement des armées. Dès le budget 2003, les crédits d'équipement augmentent de 11 % par rapport à 2002. En moyenne, 14,84 milliards d'euros seront dépensés chaque année entre 2003 et 2008. Le Royaume-Uni poursuit l'accroissement de ses dépenses d'équipement entamé en 1996/1997 en y consacrant en 2002 16,5Md\$. Au contraire, l'Allemagne et l'Italie réduisent leur budget d'équipement militaire. Au total, le budget européen de la défense ne représente en cumulé que la moitié du budget américain.

De nombreux programmes nationaux ou européens ont été lancés ou confirmés. Ainsi la loi de programmation militaire (LPM) accentue l'effort de la France dans le domaine clé de l'électronique de défense et conforte des programmes cruciaux pour l'avenir de certaines entreprises du secteur, notamment le VBCI pour GIAT Industries, les frégates Horizon et les 3^e et 4^e sous-marins nucléaires lanceurs d'engins pour DCN. Il faut également souligner les prévisions de commande d'hélicoptères Tigre et NH90, ainsi que le lancement du programme A400M qui confortent EADS dans le domaine de l'aéronautique militaire. L'A400M sera équipé de moteurs fournis par un consortium de motoristes européens, dans lequel Snecma représente plus de 25 %.

En dépit de cette conjoncture favorable, la concurrence entre les entreprises de défense reste très vive. Bien que les entreprises européennes disposent de

suffisamment d'atouts pour bénéficier de l'essentiel de l'accroissement de ces dépenses au détriment de leurs concurrents américains, ces derniers peuvent s'appuyer sur un marché intérieur fort et réaliser de plus grandes économies d'échelle, comme, par exemple, dans le domaine des avions de combat (JSF, contrats exports en Corée ou en Pologne). Dès lors, la poursuite de la construction de l'Europe de la défense et l'accès au marché américain sont considérés comme essentiels par l'ensemble des entreprises européennes de défense.

La consolidation du secteur de la défense se poursuit

Les mouvements de consolidation de la fin des années 90 ont permis l'émergence de sociétés européennes de premier plan dans le domaine de l'aéronautique et de l'électronique de défense. Ils se sont poursuivis avec l'annonce récente de la création de la société Eurosystems, société commune constituée par BAE Systems et Finmeccanica, qui rassemble l'ensemble de leurs activités dans le domaine de l'aviation, des communications et de l'intégration de systèmes.

Dans le domaine de l'armement terrestre, le mouvement de consolidation à l'échelle européenne a été largement entamé mais devrait se poursuivre face à la baisse constante des dépenses militaires en Europe dans ce secteur. GIAT Industries en a été exclu jusqu'à présent du fait de sa situation financière. Pour retrouver un niveau de compétitivité lui permettant de jouer un rôle dans de futures alliances en Europe, GIAT Industries a annoncé un plan de restructuration de grande ampleur. Ce plan doit assurer la pérennité de l'entreprise.

Le domaine de l'industrie navale a connu d'importantes évolutions en 2002 et en 2003. Le 3 avril 2002 étaient signés les accords prévoyant la constitution d'une société commune, ARMARIS, entre DCN et Thales. ARMARIS regroupe des activités de DCN International et de Thales Naval SA dans le domaine de la maîtrise d'œuvre d'ensemble et de la commercialisation à l'export des navires militaires. Cette société est détenue et contrôlée paritairement par DCN et Thales. Elle doit permettre une mise en commun des cultures et des savoir-faire des deux partenaires et doit consolider leurs positions à l'exportation dans le domaine naval. Le changement de statut de DCN, devenue société le 1er juin 2003, facilitera l'amélioration de son fonctionnement et son retour à la rentabilité. DCN est désormais en mesure d'envisager une ou plusieurs alliances sur le plan industriel, qui compléteront les coopérations existantes avec l'Espagnol IZAR pour les sous-marins et plusieurs industriels italiens pour les frégates et les torpilles. Les perspectives d'activités de long terme favorables dans le secteur devraient permettre une consolidation européenne dans de bonnes conditions.

Les trois exercices présentés ont connu l'application de plusieurs nouvelles normes comptables. Ainsi l'exercice 2000 a été celui de la première application de trois règlements importants du Comité de la réglementation comptable adoptés en 1999 : le règlement n° 99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises ; le règlement n° 99-07 relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière et le règlement n° 99-08 modifiant les dispositions du plan comptable général relatives au traitement comptable des contrats à long terme. Quant à 2001, le règlement n° 2000-05 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances et des institutions de prévoyance régies par la sécurité sociale ou par le code rural a été mis en œuvre pour la première fois. L'exercice 2002 a vu la première application du règlement 2000-06 sur les passifs qui a eu des impacts non négligeables sur les capitaux propres et le résultat de certaines entreprises⁽¹⁴⁾.

En outre, le périmètre de consolidation de certaines entreprises a fortement varié du fait soit d'une forte croissance externe, soit de cessions importantes.

Il faut toujours avoir à l'esprit l'impact des changements de normes et des variations de périmètre pour apprécier l'évolution des agrégats dans le temps. Afin de favoriser un comparatif temporel, lorsque cela a été jugé pertinent, des données ou informations pro-forma ont été renseignées. La présentation de comptes pro-forma n'a pas été possible en présence de comptes non uniformes. Aussi les données insérées dans les tableaux sont-elles celles publiées au titre de l'exercice considéré.

¹⁴ - Des entreprises avaient appliquées par anticipation ce règlement soit en 2000, soit en 2001 comme l'autorisait le règlement.

LE SECTEUR AUDIOVISUEL PUBLIC

Les entreprises publiques du secteur audiovisuel ont enregistré des performances variables en termes d'audience en 2002-2003 : confirmation de bons résultats pour les radios, voire progressions pour les principales antennes de Radio France ; légère érosion des chaînes de télévision publiques généralistes due à la progression parallèle des chaînes thématiques diffusées sur le satellite et le câble ; forte progression de France 5 et, dans une moindre mesure, de Arte en France. Afin de maintenir une position forte dans le secteur, et de respecter, voire de renforcer leurs missions de service public, les entreprises du secteur audiovisuel public poursuivent leur développement selon les axes suivants :

1. Davantage de proximité géographique

Le maillage territorial des entreprises publiques de l'audiovisuel s'est encore étendu en 2002 (ouvertures de nouvelles locales de France 3 et de Radio France). Le projet de développement de France Télévisions prévoit par ailleurs un renforcement considérable de la dimension régionale de France 3, avec un doublement du nombre d'heures produites en régions d'ici 2007.

Le défi pour les entreprises consistera dans les années à venir à maîtriser la charge que représente ce développement, en termes de moyens humains et d'investissements. Radio France a ainsi entrepris en 2002 de régionaliser le contrôle et la gestion de son réseau de radios locales. Le développement local des principales entreprises publiques devra faire l'objet d'un contrôle rigoureux et nécessitera des redéploiements et la recherche de synergies internes.

2. Une ambition internationale

La couverture des récents conflits (Afghanistan, Irak) a confirmé la prédominance des chaînes d'informations en continu américaines et l'émergence de chaînes arabes. Dans ce contexte, le Président de la République a souhaité la création d'une chaîne d'information internationale française. Celle-ci a fait l'objet d'une mission parlementaire commune présidée par François Rochebloine. Suite à un appel à candidatures, quatre projets, dont un associant France Télévisions et RFI, ont été remis au Premier ministre en février 2003, qui a chargé le député Bernard Brochant de produire un rapport sur la mise en œuvre de cette future chaîne d'information internationale pour fin septembre, notamment sur la perspective d'associer des entreprises publiques et privées au projet.

3. Présence sur d'autres supports de diffusion et numérisation

Suite au rapport de Michel Boyon sur la télévision numérique terrestre^(14a), le gouvernement a confirmé son soutien à la mise en place de cette nouvelle technologie, dans un calendrier décalé à partir de fin 2004. Les chaînes France 5 et Arte disposeront d'un canal 24 heures sur 24, mais l'incertitude demeure sur les trois canaux réservés aux nouvelles chaînes du secteur public. Le CSA a sélectionné en octobre 2002 les 23 services nationaux qui seront autorisés à émettre : 15 seront payants et 16 gratuits. Toutefois, d'importantes questions relatives au développement de la télévision numérique terrestre sont encore en suspens, tant pour l'ensemble des acteurs (choix du distributeur et de son mode opératoire notamment), que pour les entreprises publiques (affectation à des multiplexes incomplets, qui risquent de se traduire par des surcoûts).

Par ailleurs, la numérisation des moyens de production et de diffusion est en cours dans les entreprises du secteur audiovisuel public. Elle permettra une amélioration qualitative des produits et des gains de productivité sur lesquels les sociétés devront capitaliser afin de financer leur projet de développement.

4. Optimisation des recettes commerciales

Dans un contexte publicitaire dégradé pour les médias, les entreprises publiques du secteur audiovisuel ont réalisé en 2002 une très bonne année en termes de recettes de publicité et de parrainage. En lien avec l'amélioration des audiences à Radio France, ou pour la chaîne France 5, cette progression a également été favorisée par l'optimisation de la gestion des plages publicitaires, notamment par la régie de France Télévisions. Dans un cadre réglementaire contraignant, le secteur audiovisuel public a ainsi démontré sa capacité à valoriser ses ressources commerciales.

Recentrage sur les missions de service public, en particulier dans leur dimension culturelle ; poursuite de la numérisation et préparation à de nouveaux modes de diffusions ; projet de chaîne d'information internationale qui pourrait associer des entreprises publiques et privées ; maîtrise financière du renforcement de la proximité ; gestion rigoureuse du recours aux personnels intermittents, nécessaires à un fonctionnement fluide des chaînes, tels sont les principaux enjeux pour les entreprises du secteur audiovisuel public. Ils seront pris en compte dans la modification en cours du contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et France Télévisions ; des négociations en vue de conclure les contrats d'objectifs et de moyens prévus par la loi du 1^{er} août 2000 devront par ailleurs être engagées ou poursuivies avec les autres entreprises (Radio France, RFI, RFO).

Par ailleurs, l'État actionnaire demeurera attentif à la bonne gouvernance de ces entreprises et à la poursuite des efforts qu'elles ont entrepris en la matière : mise en place d'un comité d'audit à Radio France, après celui de France Télévisions ; développement d'outils de reporting réguliers ; amélioration des délais de production des comptes...

Enfin, le financement du secteur doit évoluer à partir de 2004 avec la réforme de la redevance, suite aux débats parlementaires qui se dérouleront à l'automne 2003.

Évolution du chiffre d'affaires

Secteurs non financiers

En millions d'euros

Comptes consolidés	2000	2001	2002
ADP °	1 394	1 356	1 413
AIR France	12 280	12 528	12 687
AREVA	9 042	8 902	8 265
ARTE-France	115	124	127
CDF (groupe)	1 031	967	835
CGMF	247	250	250
CNR	339	357	406
EDF	34 424	40 716	48 359
EMC	2 607	2 653	2 522
La Française des jeux	6 549	7 059	7 476
France Télécom	33 674	43 026	46 630
France Télévisions	583	2 180	2 282
Gaz de France	11 211	14 357	14 546
GIAT Industries	565	802	777
La Poste	16 020	17 028	17 332
Radio France °	451	473	495
RATP °	3 404	3 444	3 663
RFF °	1 777	1 968	2 193
Secteur autoroutier °	4 554	4 374	4 692
Secteur portuaire °	601	593	614
SNCF	19 839	20 129	22 176
SNECMA	5 646	6 893	6 504
SNPE	822	853	830
TOTAL	167 175	191 032	205 075
EVOLUTION en %	-	14,27%	7,35%

° Comptes sociaux (RATP : comptes consolidés à compter de 2002 ; secteur autoroutier : ATMB et SFTRF : comptes sociaux)

Secteur financier

Produit net bancaire ou primes brutes d'assurances

En millions d'euros

Comptes consolidés	2000	2001	2002
BDPME	259	283	285
CCR °	820	899	1 016
CNP	17 518	17 290	18 361
TOTAL	18 597	18 472	19 662
EVOLUTION en %	2,81%	-0,67%	6,44%

° Comptes sociaux

Évolution du résultat net Secteurs non financiers

Résultat net total*
En millions d'euros

Comptes consolidés	2000	2001	2002
ADP °	134	30	86
Air France	425	156	124
Areva	785	-367	326
Arte-France	1	1	0
CDF (groupe)	-927	-1 167	-694
CGMF	-6	-27	11
CNR	0	23	22
EDF	1 166	848	415
EMC	-50	-86	-200
La Française des jeux	90	98	107
France Télécom	3 608	-8 994	-20 906
France Télévisions	9	36	49
Gaz de France	483	954	3 655
GIAT Industries	-280	-207	-118
La Poste	144	-92	35
Radio France °	0	0	0
RATP °	22	22	14
RFF °	-1 701	-1 647	-1 587
Secteur autoroutier °	334	294	320
Secteur portuaire °	47	19	35
SNCF	296	-210	93
SNECMA	331	382	117
SNPE	6	-20	-78
TOTAL	4 918	-9 954	-18 173

* Comptes consolidés : résultat-part du groupe + résultat-part des minoritaires

° Comptes sociaux (RATP : comptes consolidés à compter de 2002 ; secteur autoroutier : ATMB et SFTRF, comptes sociaux)

Évolution de la rentabilité Secteurs non financiers

Résultat net/Chiffre d'affaires	2000	2001	2002
ADP °	9,61%	2,21%	6,10%
Air France	3,46%	1,25%	0,98%
Areva	8,68%	-4,12%	3,94%
Arte-France	0,80%	0,55%	0,02%
CDF (groupe)	-89,94%	-120,68%	-83,14%
CGMF	-2,27%	-10,79%	4,41%
CNR	0,09%	6,48%	5,37%
EDF	3,39%	2,08%	0,86%
EMC	-1,92%	-3,24%	-7,93%
La Française des jeux	1,37%	1,39%	1,43%
France Télécom	10,71%	-20,90%	-44,83%
France Télévisions	1,53%	1,65%	2,16%
Gaz de France	4,31%	6,64%	25,13%
GIAT Industries	-49,57%	-25,86%	-15,16%
La Poste	0,90%	-0,54%	0,20%
Radio France °	0,06%	0,04%	0,05%
RATP °	0,64%	0,64%	0,38%
RFF °	-95,71%	-83,67%	-72,33%
Secteur autoroutier °	7,33%	6,72%	6,82%
Secteur portuaire °	7,85%	3,22%	5,75%
SNCF	1,49%	-1,04%	0,42%
SNECMA	5,86%	5,54%	1,80%
SNPE	0,78%	-2,36%	-9,40%

° Comptes sociaux (RATP : comptes consolidés à compter de 2002 ; secteur autoroutier : ATMB et SFTRF, comptes sociaux)

Évolution du résultat net Secteur financier

Résultat net total*
En millions d'euros

Comptes consolidés	2000	2001	2002
BDPME	29	33	35
CCR °	73	98	67
CNP	509	668	670
TOTAL	611	799	772

* Comptes consolidés : résultat-part du groupe + résultat-part des minoritaires

° Comptes sociaux

Évolution de la rentabilité Secteur financier

Résultat net/Produit net bancaire ou primes brutes d'assurance	2000	2001	2002
BDPME	11,11%	11,66%	12,30%
CCR °	8,90%	10,90%	6,59%
CNP	2,91%	3,86%	3,65%

° Comptes sociaux

Évolution des capitaux propres Secteurs non financiers

En millions d'euros

Comptes consolidés	2000	2001	2002
ADP °	1 382	1 416	1 491
Air France	3 875	3 961	3 994
Areva	4 170	4 187	4 020
Arte-France	14	15	15
CDF (groupe)	-5 397	-8 263	-8 597
CGMF	18	3	14
CNR	-9	15	37
EDF	13 526	13 711	13 883
EMC	-912	-1 007	-1 277
La Française des jeux	222	274	463
France Télécom	33 157	21 087	-9 951
France Télévisions	242	277	332
Gaz de France	5 050	5 962	9 259
GIAT Industries	-579	-195	-256
La Poste	1 621	1 630	1 646
Radio France °	6	7	7
RATP °	1 112	1 142	962
RFF °	-185	-763	-999
Secteur autoroutier °	1 825	2 149	3 418
Secteur portuaire °	2 072	1 909	2 048
SNCF	4 351	4 216	4 280
SNECMA	993	1 278	1 072
SNPE	247	228	148
TOTAL	66 802	53 238	26 009
ÉVOLUTION en %	-	-20,32%	-51,15%

° Comptes sociaux (RATP : comptes consolidés à compter de 2002 ; secteur autoroutier : ATMB et SFTRF, comptes sociaux)

Évolution des capitaux propres Secteur financier

En millions d'euros

Comptes consolidés	2000	2001	2002
BDPME	517	540	618
CCR °	667	743	783
CNP	3 348	4 399	4 699
TOTAL	4 532	5 682	6 100
ÉVOLUTION en %	11,24%	25,38%	7,36%

° Comptes sociaux

Comptes consolidés : Capitaux propres revenant à l'entreprise consolidante (capitaux propres-part du groupe)

Évolution de la dette financière*

En millions d'euros

Comptes consolidés	2000	2001	2002
ADP °	1 539	1 701	1 840
Air France	2 915	2 953	2 915
Areva	-137	729	-1 085
Arte-France	-32	-39	-30
CDF (groupe)	5 511	5 367	5 086
CGMF	208	234	277
CNR	59	46	-17
EDF	17 560	22 209	25 829
EMC	1 551	1 780	1 719
La Française des jeux	-673	-832	-972
France Télécom	60 998	63 423	68 019
France Télévisions	170	194	128
Gaz de France	2 853	2 894	3 874
GIAT Industries	-501	-580	-215
La Poste	2 522	2 254	2 258
Radio France °	-8	-11	-19
RATP °	3 839	3 967	4 008
RFF °	23 911	25 783	26 100
Secteur autoroutier °	21 746	22 392	21 574
Secteur portuaire °	-62	6	-25
SNCF ***	24 158	23 016	20 435
SNECMA	472	356	590
SNPE	384	366	395
Sous-total	168 983	178 207	182 685
Dette financière du Service annexe de la dette SNCF	9 288	9 291	9 211
Dette SNCF «transférée» à RFF (art.7 de la loi du 13 février 1997)	-16 262	-14 296	-12 222
TOTAL	162 009	173 202	179 674
ÉVOLUTION en %	-	6,9%	3,7%
Coefficient Dette nette sur fonds propres **	219,2%	261,8%	448,9%

° Comptes sociaux (RATP : comptes consolidés à compter de 2002 ; secteur autoroutier : ATMB et SFTRF, comptes sociaux)

* Pour ce tableau, dette financière nette = dette financière brute -(valeurs mobilières de placement + liquidités) - dette financière du Service annexe de la dette SNCF - dette SNCF transférée à RFF

** Fonds propres = capitaux propres + intérêts minoritaires + titres participatifs de Gaz de France

*** Dettes financières nettes de la trésorerie et de créance et de RFF

2000 : 7 903

2001 : 8 719

2002 : 8 234

**Évolution de la capacité d'autofinancement
ou de la marge brute d'autofinancement**

(nominale)	En millions d'Euros		
Comptes consolidés	2000	2001	2002
ADP°	351	342	301
Air France	947	920	1 265
Areva	1 818	1 361	1 011
Arte-France	74	-24	-26
CDF («Groupe»)	-814	-623	-693
CGMF	21	36	34
CNR°	55	47	28
EDF	6 807	6 539	8 649
EMC	95	41	61
La Française des jeux	14	23	63
France Télécom	6 863	7 406	8 578
France Télévisions	12	74	106
Gaz de France	1 502	2 224	2 409
GIAT Industries	-402	-264	-210
LA Poste	824	542	705
Radio France °	7	15	28
RATP°	537	510	527
RFF°	-874	-784	-757
Secteur autoroutier °	1 282	1 148	1 459
Secteur portuaire °	182	151	150
SNCF	1 223	800	936
SNECMA	601	678	637
SNPE	57	78	182

° Comptes sociaux (RATP : comptes consolidés à compter de 2002 ; secteur autoroutier : ATMB et SFTRF, comptes sociaux)

**Évolution de la capacité d'autofinancement
ou de la marge brute d'autofinancement**

(variation)	N/N-1		
Comptes consolidés	2000	2001	2002
ADP°	13,87%	-2,67%	-11,86%
Air France	-8,59%	-2,85%	37,50%
Areva	-41,35%	-25,14%	-25,72%
Arte-France	-	-132,43%	8,75%
CDF («Groupe»)	(1)	(1)	(1)
CGMF	-	71,76%	-4,74%
CNR°	-17,48%	-14,55%	-41,23%
EDF	-17,86%	-3,94%	32,27%
EMC	15,76%	-56,62%	49,27%
La Française des jeux	-	68,04%	170,11%
France Télécom	-7,71%	7,91%	15,83%
France Télévisions	-	532,48%	43,24%
Gaz de France	-12,16%	48,08%	8,32%
GIAT Industries	(1)	(1)	(1)
La Poste	-15,89%	-34,22%	30,07%
Radio France °	-	105,90%	89,50%
RATP°	12,66%	-5,01%	3,29%
RFF°	(1)	(1)	(1)
Secteur autoroutier°	-	-8,97%	27,06%
Secteur portuaire°	-	-17,04%	-0,64%
SNCF	-7,20%	-34,58%	17,00%
SNECMA	3,62%	12,73%	-6,05%
SNPE	-26,71%	36,03%	133,41%

° Comptes sociaux (RATP : comptes consolidés à compter de 2002 ; secteur autoroutier : ATMB et SFTRF, comptes sociaux)

(1) CAF/MBA négative

Emplois et aspects sociaux

L'ensemble des éléments de cette section repose largement sur les données et analyses transmises par les services du Contrôle d'État, notamment pour la politique salariale, l'intéressement, la participation et l'épargne salariale ainsi que sur les conséquences de l'évolution démographique.

Évolution des effectifs

Les effectifs globaux des 38 groupes examinés ont progressé de 7,3% de 2001 à 2002 ; ils s'établissent ainsi à près de 1,3 million à fin 2002. Cette augmentation très importante de plus de 88 000 emplois en une année est due, à hauteur de 82 000 emplois, à trois des quatre plus grands employeurs publics examinés, représentant un peu plus de la moitié des emplois considérés :

- la SNCF augmente de 21 000 emplois, pour la plupart il s'agit des emplois Keolis pour la première fois consolidés par intégration dans le groupe SNCF,

- EDF et France Télécom augmentent leurs effectifs respectivement de 27 000 et 34 000 agents, ceci correspond aux acquisitions à l'étranger de ces deux groupes pendant l'année 2002.

Pour l'ensemble des autres groupes, y compris la Poste premier employeur public parmi ceux ici examinés, l'augmentation moyenne est inférieure à 1%. Trois groupes Charbonnages de France, EMC et GIAT Industries représentent au total une diminution de plus de 2 500 emplois. Enfin quatre groupes voient leurs effectifs augmenter de 1 000 emplois ou plus : Gaz de France avec 2200 emplois et +6,5%, Air France, la CNP et la SNECMA avec environ 1 000 emplois chacun, soit une progression de l'ordre de 2% de leurs effectifs respectifs.

Politique salariale

Les entreprises publiques qui ne sont pas soumises au jeu de la concurrence ni cotées en bourse soumettent à la Commission interministérielle de coordination des salaires (CICS) les mesures prises en matière d'évolution salariale chaque année. La Poste, la SNCF, EDF-GDF et la RATP qui ensemble représentent près de 650 000 emplois⁽¹⁵⁾ et 17 milliards d'euros de masse salariale par an, comptent pour plus de 90 % des revenus ainsi examinés.

En 2001 (chiffres définitifs) comme en 2002 (prévisions) l'évolution de la rémunération moyenne du personnel en place (RMPP, voir encadré) en place se situe entre 2,5 et 3%, environ un point de plus que l'inflation, soit un gain de pouvoir d'achat de 1%. La part des augmentations générales et des mesures catégorielles, comme cela se vérifie depuis dix ans, est inférieure d'un demi point environ à la part accordée aux mesures individuelles. Toutefois, à l'intérieur des mesures individuelles, celles liées à l'ancienneté ont tendance à croître par rapport à celles dues au mérite : ces deux catégories sont du même ordre de grandeur en 2002.

Les différences constatées entre les diverses entreprises publiques sont significatives, mais néanmoins limitées. Ainsi pour les entreprises de plus de 40 000 salariés, l'évolution de la RMPP s'échelonne entre 2,42 et 3,24%.

Intéressement, participation et épargne salariale

L'intéressement est une formule de plus en plus répandue dans les entreprises publiques, deux fois plus que dans le secteur privé. Une entreprise publique sur deux environ, ainsi qu'un salarié d'entreprise publique sur deux, bénéficient de ce système en 2002. Après la Poste et la RATP, le BRGM et France 3 ont conclu des accords en ce sens. Lorsqu'il y a eu abondement, la prime moyenne par agent est de l'ordre de 2% du salaire annuel.

La participation est moins souvent mise en œuvre dans le secteur public, principalement parce que le bénéfice de ce système n'est pas offert aux entreprises publiques et sociétés nationales en situation de monopole (décret 87-948 du 26 novembre 1987, modifié en dernier lieu par le décret 2001-1177 du 12 décembre 2001). Ce dispositif est cependant en place à France Telecom, à la DCN, à la SNECMA et à la Française des Jeux. 3% du salaire annuel en moyenne sont ainsi bloqués au bénéfice des salariés de ces entreprises, chiffre comparable à la moyenne du secteur privé où la participation est surtout distribuée dans les grandes entreprises.

Les entreprises publiques recourent très largement aux plans d'épargne entreprise (PEE). Plus de la moitié d'entre elles ont mis en place cette formule d'épargne salariale qui n'est utilisée que par 3 % des entreprises du secteur privé, couvrant il est vrai 30 % de leurs salariés. Dans les entreprises publiques, la majorité des plans prévoient un abondement de l'ordre de 20 % qui, avec le versement volontaire des salariés, représentent plus de la moitié de l'épargne ; le solde, soit 40 % environ proviennent en parts à peu près égales de l'intéressement et de la participation. Plusieurs entreprises ont

15 - Chiffres CICS

Évolution des effectifs*

	2000	2001	2002
ADP °	7 959	8 189	8 185
Air France	64 717	70 101	71 525
Arte-France	388	456	451
Areva	51 811	50 835	50 004
CCR °	188	196	199
CDF	8 569	7 459	6 367
CGMF	2 674	2 774	2 736
BDPME	1 263	1 238	1 218
CNP	2 973	3 861	3 945
CNR	660	697	730
EDF	135 448	140 005	167 243
EMC	13 145	13 237	12 167
La Française des jeux	842	921	1 005
France Télécom	188 866	206 184	240 145
France Télévisions	6 280	6 712	6 727
Gaz de France	32 217	34 871	37 152
GIAT Industries	8 309	7 461	6 920
La Poste	302 221	313 854	315 445
Port Autonome de Bordeaux °	491	504	505
Port Autonome de Dunkerque °	691	597	623
Port Autonome de la Guadeloupe °	142	147	152
Port Autonome du Havre °	1 437	1 466	1 510
Port Autonome de Marseille °	1 457	1 462	1 493
Port Autonome de Nantes Saint-Nazaire °	706	727	719
Port Autonome de Paris °	181	186	190
Port Autonome de Rouen °	690	666	632
Port Autonome de Strasbourg °	194	195	199
RADIO France °	3 556	3 835	3 925
RATP °	40 301	41 666	43 613
RFF °	188	210	306
SNCF	216 605	220 747	242 163
SNECMA	30 481	37 501	38 564
SNPE	5 462	5 480	5 580
ASF	7 233	7 584	7 526
ATMB °	357	390	421
SANEF	2 744	3 071	3 136
SAPRR	4 259	4 449	4 494
SFTRF °	233	247	265
TOTAL	1 145 938	1 200 181	1 288 179
ÉVOLUTION EN %	-	4,73%	7,33%

* Effectifs de l'entité consolidante et des sociétés contrôlées

° Comptes sociaux (RATP : comptes consolidés à compter de 2002)

utilisé dès maintenant les nouveaux supports créés en 2001 : plan partenarial d'épargne entreprise volontaire (PPESV) pour ESCOTA, les ASF et le port autonome de Paris, plan épargne inter-entreprises (PEI) pour la SNET, les Charbonnages de France et ESCOTA.

A noter enfin les cessions d'actions réservées aux salariés pratiquées par la Française des jeux, Air France et France Telecom.

Évolution démographique

Le contrôle d'État a mené une enquête intéressante publiée en avril 2003 sur les conséquences de l'évolution démographique pour les entreprises publiques. Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

1) Dans les dix prochaines années, le quart du personnel des entreprises publiques en moyenne sera en âge et en situation de partir à la retraite. En comptant ainsi 2,5% de départs en retraite chaque année et environ autant de départs de toute nature (turn over) c'est donc, en moyenne, 5% des salariés qui quitteront chaque année les entreprises publiques. Pour plusieurs entreprises publiques, les départs prévisibles à la retraite pour les dix prochaines années sont beaucoup plus importants encore : pour les ports de 27% (Nantes) à 53% (Bordeaux), 34% pour la Poste et 40% pour la RATP.

2) Cette perspective est certes porteuse d'opportunité dans certains cas : facilitation de l'effort de productivité mis en œuvre, promotion interne plus active saluée par les partenaires sociaux et acceptation plus spontanée des changements en cours. Mais des départs aussi nombreux poseront des problèmes délicats aux entreprises publiques : perte de savoir-faire, pénurie locale de main d'œuvre spécialisée en région, par exemple pour les ports, tension salariale lorsqu'il deviendra nécessaire d'être compétitif sur le marché du travail en comparaison du secteur privé.

3) Dans tous les cas, la gestion prévisionnelle de l'emploi est une nécessité absolue pour les entreprises publiques confrontées à un tel flux de départ. Les grandes entreprises ont entrepris cette démarche, tandis que les plus petites n'en ont souvent pas eu les moyens, même si le besoin objectif est le même pour celles-ci. Les démarches de gestion prévisionnelle, aux dires même des entreprises, donnent un bon éclairage pour les prochaines années. En revanche les solutions à mettre en œuvre restent le plus souvent à explorer et à préciser. Développement de la formation continue dans une optique de promotion professionnelle plus marquée, politique à long terme de recrutement en attirant les jeunes, maintien des quinquagénaires dans l'emploi en adaptant les postes pour permettre la transmission des savoir-faire, toutes ces pistes doivent encore faire l'objet d'approfondissements.

RMPP, RÉMUNÉRATION MOYENNE DU PERSONNEL EN PLACE

L'évolution d'une année sur l'autre de la masse salariale est retracée au compte 641 du plan comptable général, ou à son équivalent pour les organismes qui appliquent un plan comptable particulier. La variation de ce compte traduit à la fois l'évolution des effectifs, l'augmentation des rémunérations (RMPP) et les glissements divers. A l'intérieur de cet ensemble, la comparaison entre entreprises publiques la plus significative pour apprécier leur politique salariale est celle de la RMPP.

Pour cerner cette RMPP, on examine les seules rémunérations relevant de la négociation collective, c'est à dire celles qui relèvent d'une convention collective, du statut général de la fonction publique ou de régimes dérogatoires à une convention collective ou au statut. Ne sont donc pas inclus dans la RMPP les catégories de personnel dont la rémunération relève d'autres régimes juridiques : intérimaires, stagiaires, salariés payés à la tâche ou au forfait, salariés dont la rémunération est fixée par un texte réglementaire (apprentis, jeunes en alternance, ...) et les dirigeants dont la rémunération est fixée individuellement par le conseil d'administration ou l'autorité de tutelle.

Pour neutraliser l'effet de la variation d'effectif, la RMPP on retient le même effectif en équivalent temps plein pour les deux années comparées. L'évolution de la RMPP peut alors s'analyser en :

- mesures générales qui s'appliquent à tous de façon pérenne ou non (exemple prime de 50 pour tous, augmentation de la valeur du point de 0,8%),

- mesures catégorielles, de même nature que les précédentes, mais réservées à une catégorie de personnel (exemple prime de 30 pour les non-cadres, attribution de 10 points pour les secrétaires),

- mesures individuelles qui s'appliquent à certains seulement en raison de caractéristiques personnelles ; on distingue alors les mesures individuelles automatiques, généralement déclenchées par l'ancienneté acquise, qui ne peuvent être remises en cause dans le cadre des dispositions collectives existantes et les mesures individuelles non automatiques, librement fixées par l'employeur et de nature promotionnelle.

Enfin l'évolution de la RMPP s'apprécie en niveau en comparant les montants au 31 décembre de chaque année et en masse en comparant les montants effectivement versés sur l'ensemble d'une année comparée à la précédente. Ainsi une augmentation générale et pérenne de 1% au 1er juillet de l'année 2002 représente une augmentation de 1% en niveau pour 2002 et de 0,5% en masse pour 2002, générant un effet report de 0,5% pour l'année 2003.

Une gestion des participations publiques optimisée

Des procédures transparentes et un cadre juridique protecteur des intérêts patrimoniaux de l'État

Les cessions des actifs publics sont strictement encadrées

Les opérations de cession d'entreprises de premier rang s'organise selon les quatre grands principes suivants :

- les privatisations des entreprises les plus importantes sont d'abord approuvées par la loi puis décidées par décret. Les autres opérations sont directement autorisées par décret ;

quatre entreprises qui figurent sur la liste annexée à la loi de privatisation du 19 juillet 1993 n'ont pas fait à ce jour, l'objet d'un transfert au secteur privé. Il s'agit d'Air France, la Caisse centrale de réassurance, CNP Assurances et la Snecma. Le capital d'Air France et de CNP Assurances a été ouvert dans le cadre d'une mise sur le marché en 1998 ;

LE CADRE JURIDIQUE : LES LOIS DE 1986 ET 1993

Selon l'article 34 de la Constitution, " la loi fixe les règles concernant... les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé ". En application de cette disposition, trois lois sont intervenues qui fixent le cadre juridique général : la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986, la loi n° 86-912 du 6 août 1986 et la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993. Les lois du 2 juillet 1986 et du 19 juillet 1993 définissent le champ des différentes opérations et la loi du 6 août 1986 définit la procédure applicable à ces opérations. Des lois particulières sont parfois intervenues pour adapter ce cadre juridique général en tenant compte des spécificités de certaines opérations (mutualisation/privatisation du Crédit agricole en 1988 ou encore loi pour la privatisation d'Air France en 2003).

En substance, la loi du 6 août 1986 comporte un titre II applicable aux privatisations des sociétés détenues directement et majoritairement par l'État et un titre III applicable aux autres privatisations, qui sont essentiellement les privatisations des filiales des entreprises publiques (on parle alors de " respirations ") et des S.E.M.L. La procédure du titre II est également applicable aux ouvertures minoritaires de capital des sociétés de premier rang et aux transferts au secteur privé des participations de l'État dans les sociétés privatisées en application du titre II les plus importantes tant que l'État détient directement plus de 20 % du capital.

Sous ce seuil, le ministre de l'économie est seul compétent en application de lois de 1948 et de 1949, dans le respect des principes et des règles de valeur constitutionnelles. La cession de la participation minoritaire dans le Crédit lyonnais intervenue fin 2002 a suivi ce régime.

LA COMMISSION DES PARTICIPATIONS ET DES TRANSFERTS (CPT)

La loi n° 86-912 du 6 août 1986 a créé une Commission de la privatisation chargée de procéder à l'évaluation des entreprises privatisées. Sans en changer la composition ni les attributions, le décret n° 88-1054 du 22 novembre 1988 l'a intitulée Commission d'évaluation des entreprises publiques. La loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 est revenue à la dénomination initiale et a renforcé les pouvoirs de la Commission, tant pour ce qui est de l'évaluation des actifs transférés au secteur privé que pour la détermination des modalités de cession. Le décret n° 98-315 du 27 avril 1998 a changé le nom en Commission des participations et des transferts.

S'agissant de l'évaluation des actifs transférés, la Commission intervient pour la détermination de la valeur des entreprises privatisables inscrites sur la liste annexée à la loi du 19 juillet 1993, des prises de participation du secteur privé, dans le capital d'une entreprise dont l'État détient directement plus de la moitié du capital social, et des entreprises faisant l'objet d'une opération de « respiration » dans les cas les plus importants (cessions d'entreprises dont l'effectif dépasse 2 500 personnes ou le chiffre d'affaires 375 M€). En outre, dans l'hypothèse où le paiement des actifs transférés est effectué par échange de titres ou par apport en nature, la Commission intervient dans les mêmes conditions pour la détermination de la parité ou du rapport d'échange.

Le prix d'offre ou de cession arrêté par le ministre de l'économie, des finances ne peut être inférieur à l'évaluation faite par la Commission qui est valable un mois. La Commission peut également être consultée pour les autres opérations de respiration où sa consultation n'est pas obligatoire.

Sur les modalités de cession, au pouvoir initial d'avis concernant les procédures de mise sur le marché, la loi du 19 juillet 1993 a ajouté l'obligation pour le ministre de l'économie d'obtenir un avis conforme de la Commission sur le choix du ou des acquéreurs pour les opérations réalisées en dehors du marché financier, ainsi que sur les conditions de la cession. Dans sa rédaction initiale, la loi de 1986 ne prévoyait qu'un avis simple de la Commission qui ne liait pas la décision du ministre.

La Commission des participations et des transferts est composée de sept membres nommés par décret pour cinq ans et choisis en fonction de leur compétence en matière économique, financière ou juridique. Ses membres sont astreints au secret professionnel. Par décret du 1^{er} août 2003, ont été nommés membres de la Commission : MM. François Lagrange, Président, Daniel Deguen, Robert Drapé, Jean-Daniel Le Franc, Jacques Maire, Philippe Rouvillois et Jean Sérisé.

Au cours des trois dernières années, elle a rendu près d'une quarantaine d'avis.

- le prix de cession arrêté par le ministre de l'économie ne saurait être inférieur à l'évaluation de la Commission des participations et des transferts (C.P.T). En cas de cession hors marché, le ministre de l'économie arrête le choix du ou des acquéreurs et les conditions de la cession sur avis conforme de la C.P.T. ;

- les personnes physiques et les salariés de l'entreprise peuvent bénéficier d'avantages spécifiques (actions réservées, actions gratuites, délais de paiement et, pour les salariés, rabais) ;

- lorsque la protection des intérêts nationaux l'exige, il est prévu d'instituer dans les sociétés privatisées une « action spécifique » à laquelle sont attachés divers droits⁽¹⁾. En outre, dans les sociétés relevant des secteurs de la santé, de la sécurité et de la défense, les prises de participations par des investisseurs étrangers excédant 5 p. 100 doivent recevoir l'agrément du ministre de l'économie.

La procédure relative aux cessions de filiales d'entreprises de premier rang dépend de la taille de l'entreprise cédée. La cession s'appuie en général sur une évaluation par un expert indépendant (déclaration au ministre de l'économie, accord de ce ministre sauf opposition ou autorisation par décret, pris sur avis conforme de la C.P.T. pour les cas les plus importants). Dans les cas les plus importants, la C.P.T. fixe la valeur de l'entreprise, en dessous de laquelle elle ne peut être cédée.

La sélection des conseils de l'État s'effectue en totale transparence

Dans le cadre de la préparation des opérations d'ouverture du capital des entreprises publiques ou des opérations de cessions de titres, l'État s'entoure d'un ou plusieurs conseils (banque d'affaires, cabinet d'avocat...) recrutés après mise en concurrence de plusieurs candidats potentiels sur l'avis d'un comité⁽²⁾. Bien entendu certaines opérations se déroulent selon les procédures prévues par le Code des marchés permettant de conserver le secret de l'opération lorsque cela est indispensable et les candidats s'engagent très précisément à conserver cette confi-

dentialité. Les principaux points des consultations consistent notamment à demander aux banques de conseiller l'État sur le cadre général du montage d'une opération de privatisation, d'effectuer pour le compte de l'État des études d'évaluation. Dans le cas des cabinets d'audit, les cahiers des charges portent en général sur l'évaluation d'un actif, les perspectives stratégiques, les systèmes de gestion et d'information.

Les membres du comité de sélection examinent les candidatures, avec la participation des représentants de la direction du Trésor et remettent un avis au ministre sur le choix du conseil de l'État pour une opération donnée. Cet avis a été en pratique toujours suivi. Le comité examine la rémunération demandée pour la réalisation de la prestation mais aussi l'expérience antérieure de conseil dans le secteur d'activité concerné, la compétence des équipes qu'il entend mettre au service de l'opération ainsi que l'existence d'éventuels conflits d'intérêts qui conduirait le conseil à ne pas pouvoir donner un avis entièrement objectif à l'État, qu'il s'agisse de la valorisation de l'entreprise ou de sa stratégie.

A la date de rédaction du rapport, environ 8 M€ de crédits budgétaires étaient consacrés à ces études, correspondant à une trentaine de marchés ou de contrats passés avec plus d'une vingtaine de conseils différents.

Les dépenses engagées dans le cadre d'opérations de cession peuvent en effet être imputées soit sur crédits budgétaires soit sur compte d'affectation spéciale des produits de cession (cf. infra). Sont financées sur crédits budgétaires les dépenses d'études préalables à toute décision de cession. Sont imputées sur le compte d'affectation spéciale, à la rubrique « dépenses afférentes aux ventes de titres », les dépenses postérieures à la prise de décision de cession. Cette catégorie regroupe les frais de mission de conseil du Gouvernement, la quote-part de l'État afférent aux frais de campagne de communication (définies par des conventions de partage de frais), les commissions de garantie, de placement et de direction ; ces commissions comprennent une part variable croissante, versée en cas de succès.

Depuis le précédent rapport, le montant des dépenses afférentes aux ventes de titres s'est élevé à 13,1 M€ et pour l'essentiel concerne l'opération RENAULT de juillet 2003.

1 - Il n'en existe aujourd'hui plus qu'une au capital de Thales qui se justifie par des impératifs de défense nationale. Celle au capital de l'ancienne société Elf a été supprimée à la suite d'un arrêt de la CJCE du 4 juin 2002 qui estimait qu'elle portait atteinte au principe de libre circulation des capitaux posé par l'article 56, 1, CE. Mais l'arrêt de la Cour ne paraît pas remettre en cause le principe de l'action spécifique en demandant que ses restrictions à cette liberté soient précisément encadrées.

2 - Ce comité est constitué de personnalités indépendantes nommées par le ministre de l'économie et choisies parmi les membres du Conseil d'État et de la Cour des Comptes.

Principales opérations réalisées depuis l'été 2002

Sont présentées ci-après les opérations conduites par l'État actionnaire depuis la rédaction du rapport 2002. Cette partie décrit les opérations de transfert au secteur privé qui concernent les sociétés de premier rang et leurs filiales (opérations dites de «respirations» du secteur public) et l'utilisation des produits qui ont été ainsi dégagés.

Opérations de cession de participations

Au cours de la période sous revue, aucune ouverture de capital ou cession au secteur privé ayant pour effet de ramener la part de l'État en dessous de 50% n'a été réalisée⁽³⁾.

CESSION DE LA PARTICIPATION MINORITAIRE DANS LE CRÉDIT LYONNAIS

Déroulement de la procédure d'enchères en novembre 2002

L'État a lancé la procédure vendredi 22 novembre à 20 h 00. L'annonce en a été faite par un communiqué, immédiatement repris par les principales agences de presse, françaises et internationales, et présentant notamment le calendrier et les modalités de la procédure. Le règlement de procédure définissant les modalités précises de l'appel d'offres a immédiatement été rendu disponible sur le site Internet du Ministère, comme indiqué dans le communiqué.

Les principaux éléments de la procédure étaient les suivants :

- Cette procédure était ouverte à toutes les institutions financières, qui pouvaient faire acte de candidature pour la totalité du bloc de titres mis en vente, ou sur une partie seulement ;

- L'État fondait sa sélection sur le seul critère du prix proposé. Les institutions financières intéressées pouvaient proposer d'ajouter à leur prix une clause de complément de prix destinée à répartir leurs candidatures en cas d'égalité de prix ;

- Au vu des offres du premier tour, l'État se réservait la possibilité d'organiser un second tour parmi les meilleures premières offres, dans des conditions permettant de préserver un niveau concurrentiel optimal entre les candidats ;

- L'État se réservait le droit de déclarer infructueuse, à tout moment, et en tout ou partie, la présente procédure.

Les candidats devaient déposer leur offre samedi 23 novembre entre 15 h et 18 h au ministère. Cette offre devait comprendre notamment le nombre de titres que le candidat proposait d'acheter et leur prix, ainsi que la réponse à un questionnaire portant sur le candidat. Les offres ont été reçues et ouvertes en présence d'un huissier. L'État devait annoncer avant 21 h 00 la sélection d'un ou de plusieurs candidats ou sa décision d'organiser un second tour. A 58 € par action, sensiblement supérieur au cours de clôture du vendredi 22, l'offre présentée par BNP-Paribas était très significativement meilleure que celles des autres candidats, la décision a été prise de ne pas organiser un second tour et de retenir BNP Paribas comme allocataire du bloc de l'État.

Le Comité des Établissements de Crédits et des Entreprises d'Investissement a autorisé, le 16 décembre 2002, le franchissement, par BNP-PARIBAS, du seuil du dixième des droits de vote aux assemblées du Crédit Lyonnais.

En revanche deux importantes opérations de cession de participations minoritaires ont été réalisées. Dans un contexte de marché globalement défavorable, l'État actionnaire a su, en recourant à des techniques novatrices, créer les conditions de leur succès qui a été marquées par leur rapidité d'exécution et la maîtrise des processus.

■ Crédit Lyonnais

Après avoir procédé à la recapitalisation du Crédit Lyonnais, l'État avait décidé en 1999 de transférer au secteur privé la majorité du capital de l'entreprise. L'État avait conservé aux côtés du Groupe d'Actionnaires Partenaires, une participation résiduelle de 10,9% (y inclus une réserve en vue de l'attribution d'actions gratuite aux salariés).

Les excellents résultats enregistrés depuis lors par le Crédit Lyonnais, ainsi que ses perspectives de développement, ayant confirmé la pertinence de la stratégie mise en œuvre par l'entreprise, il a été décidé d'achever le désengagement de l'État du capital du Crédit Lyonnais en procédant à la cession de sa participation résiduelle.

L'État a toujours eu le souci que cette cession s'inscrive dans le cadre d'un projet industriel cohérent, tant pour le Crédit Lyonnais que pour le secteur de la banque en France. Par ailleurs, l'État actionnaire a toujours aussi comme préoccupation de valoriser au mieux ses participations.

Après plusieurs années de tentatives infructueuses de concilier ces deux objectifs via des projets de cessions de gré à gré, il a été décidé de recourir à un procédé original pour ce type de participation.

La procédure qui a permis de céder à BNP-Paribas 10,9% du capital de l'entreprise, a été ouverte, transparente, rapide et efficace.

• Une procédure ouverte : annoncée publiquement, cette procédure permettait à tout groupe financier, français ou étranger, de se porter candidat.

3 - L'État s'est désengagé du capital de la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc. Après une restructuration du capital de cette société, l'État a cédé les 62,97 % du capital dont il était détenteur à raison de 1.257.255 actions (36,61%) à la Caisse des Dépôts et Consignation et de 904.977 actions (26,36%) à la Caisse d'Épargne du Languedoc-Roussillon. La recette globale de ces cessions s'est élevée à 4,8 M€.

- Une procédure transparente : disponible dès l'annonce de l'opération sur le site Internet du Ministère, le règlement de cette vente fixait clairement les règles du jeu, applicables à tous les candidats.
- Une procédure rapide : l'opération a été concentrée sur un week-end afin que le déroulement de cette vente ne perturbe pas les marchés.
- Une procédure efficace : la valorisation boursière de la participation de l'État était, au cours de clôture du vendredi 22 novembre 2002, de 1,5 Md€. L'État en a finalement perçu 2,2 Md€⁽⁴⁾. La plus-value est ainsi de 725 M€. Cette opération a permis de donner une impulsion décisive à la stabilisation de l'avenir du Crédit Lyonnais et a démontré que les intérêts patrimoniaux de l'État actionnaire ne sont pas incompatibles avec ses autres préoccupations.

■ Renault

L'État a cédé, le 28 juillet 2003, une participation d'environ 8,5% dans le capital de Renault. 24,2 millions d'actions ont été cédés, sous forme d'un placement institutionnel accéléré⁽⁵⁾, afin de pouvoir tirer parti des bonnes conditions de marché, au prix unitaire de 49,15 €, auprès d'un large éventail d'actionnaires institutionnels français et internationaux, contribuant ainsi à conforter la base actionnariale de Renault. Le succès de cette opération a témoigné de la confiance des investisseurs dans la stratégie de développement de Renault, et notamment dans la solidité de l'alliance industrielle entre Renault et Nissan. Cette cession de titres a rapporté à l'État 1,19 Md€.

PLACEMENT INSTITUTIONNEL ACCÉLÉRÉ

La banque conseil de l'État assume la fonction de «coordinateur global».

Elle a pour mission de coordonner l'action des banques qui rassemblent dans des délais très brefs (quelques heures) l'ensemble des demandes de titres présentées par les investisseurs. Ces demandes sont répertoriées dans un document appelé «livre d'ordres». En termes boursiers cette opération est appelée «construction accélérée du livre d'ordres» (ABB : accelerated book building).

Des actions seront offertes ultérieurement par l'État aux salariés et anciens salariés de Renault à des conditions préférentielles. Cette offre portera sur environ trois millions d'actions et permettra de renforcer l'association des salariés de Renault au développement de leur groupe.

A la suite de ces opérations, l'État conservera une participation d'environ 15% au capital de Renault, représentant 18,5% des droits de vote et l'État ne prévoit pas de céder sa participation restante dans Renault sur le court ou moyen terme, contribuant ainsi à assurer la stabilité de l'actionnariat du constructeur automobile.

■ Dassault Systèmes

L'État a cédé, le 3 septembre 2003, 15,74 % du capital de Dassault Systèmes représentant la totalité de la participation qu'il détenait dans l'éditeur de logiciels. 17,8 millions d'actions ont été allouées sous forme d'un placement institutionnel accéléré en France et à l'étranger afin de pouvoir tirer parti d'excellentes conditions de marché. La fenêtre de lancement de l'opération a en effet été optimale puisque l'État a pu bénéficier de la forte valorisation du titre depuis le 1er janvier 2003 (+59%). Le prix unitaire de cession a été fixé à 33,75 €, ce qui correspond à une prime de plus de 3% par rapport au cours de clôture du 2 septembre 2003. Cette cession qui a été plus de quatre fois sur-souscrite a donc été un grand succès puisqu'en moyenne les prix de cession lors de placements accélérés subissent une décote de 2% par rapport au cours de la veille. Cette cession de titres a rapporté 601 M€ à l'État. Elle a permis d'augmenter considérablement le flottant de Dassault Systèmes et va ainsi diversifier et élargir son actionnariat, ce qui confortera son développement en France et à travers le monde.

Opérations de respiration du secteur public

Dix huit opérations ont été réalisées au cours de la période sous revue dont une a été autorisée par décret, cinq ont été autorisées tacitement, douze ont fait l'objet d'une déclaration a posteriori. La loi du 19 juillet 1993 a supprimé la procédure d'autorisation pour les cessions d'actifs lorsque les effectifs et les chiffres d'affaires des entités concernées ne dépassent pas respectivement cinquante personnes et sept millions et demi d'euros. Elle y a substitué la

4 - 38 056 737 actions Crédit Lyonnais, soit environ 10,9 % pour un montant de 58 € par action soit un prix total de 2 207 290 746 €.

5 - La caractéristique principale de ce type de placement est la construction accélérée d'un livre d'ordres.

Opérations de respiration depuis 1993

	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98 (1)	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Nombre d'opérations	37	39	51	46	49	28	21	24	11	18
Chiffres d'affaires										
En MF	14 539	22 932	31 042	11 999	14 469	28 287	9 374	9 258	1 612	
En M€	2 216	3 495	4 732	1 829	2 205	4 312	1 429	1 411	246	357
Effectifs	12 440	24 188	29 122	22 294	14 736	31 419	7 076	14 096	1 696	2 555

procédure d'une déclaration a posteriori à accomplir dans les trente jours suivant l'opération.

Les opérations les plus importantes (en prix de cession) ont été :

- la cession de la division Militaire, Aéronautique et Industrie par F.C.I (1 400 salariés 159 M€ de chiffre d'affaires) filiale d'AREVA. M.A.I développait des applications ne représentant que 9% du chiffre d'affaires de F.C.I. L'absence de synergie avec le reste de F.C.I justifiait ce désengagement. M.A.I a été cédée à Axa Private Equity pour un montant de 155 M€.

- la cession de EGIS Ports (627 salariés, 69,7 M€ de chiffres d'affaires), par EGIS S.A filiale de la Caisse des Dépôts. Cette opération s'inscrivait dans le cadre du recentrage des activités exercées par le holding de service CDDD (groupe CDC) et dans le cadre d'une cession programmée du groupe EGIS. EGIS Ports a été cédé à P&O associé à CMA-CGM pour un montant de 19 M€.

Les actifs cédés en application du titre III de la loi du 6 août 1986, au cours de la période couverte par le présent rapport, représentent un chiffre d'affaires de 356 M€ et un effectif total de 2 555 salariés. Ces cessions bénéficient directement aux entreprises publiques qui les ont réalisées.

Opérations de respiration d'août 2002 à juillet 2003

Groupe vendeur	Actif cédé	Acquéreur	C.A (M€)	Effectifs	Prix (M€)	Autorisé le	Forme
MARTIGUES	SEM-FCM	S.H.I.G.A	0,00	0		30/08/2002	déclaration
SCPA	FERTINORD	SITA FRANCE	3,90	30	1,77	13/09/2002	déclaration
SCPA	SERPOT	AGRO-Développement	1,76	11	0,00	13/09/2002	déclaration
SCPA	SCPA Environnement	AGRO-Développement	1,32	0	0,00	13/09/2002	déclaration
SCPA	TERRIAL	ESPACE RURAL G.S	0,89	4	0,00	09/10/2002	déclaration
Ch de France	SNPC	Les Exploitants de Schistes	0,00	0	0,00	18/10/2002	déclaration
RAPP 10	STARSHIP SAS	EUTELSAT	0,00	0		22/10/2002	déclaration
SCPA	SCPA-Env Ant-Guy	LORET et Cie	0,60	13	0,05	06/12/2002	déclaration
Ville de CANNES	ASCF	SCANN	4,70	84	0,39	13/12/2002	tacite
FCI	FCI France	Bernier	0,51	0	0,28	20/12/2002	déclaration
F Télécom e-business	Vidéospace	Télécom Broadcast Com	2,47	17	0,40	09/01/2003	déclaration
AREVA	SYTECH	ASSYSTEM	8,30	86	1,50	08/02/2003	tacite
EGIS SA	EGIS Ports	P&O CMA-CGM	69,70	627	19,00	24/02/2003	tacite
SCPA	SAS LOBIAL	ACG Participations	0,50	4	0,20	09/04/2003	déclaration
IFATEC	IDEATIVE	Y.I.N	0,50	7		10/04/2003	déclaration
AREVA	MAI de FCI	AXA Private Equity	159,00	1 400	155,00	15/04/2003	décret
EMC	Northern Shipping	MANUPORT	77,00	132	7,60	08/05/2003	tacite
EULIA	A3C	Crédit Foncier de France	25,80	140	8,33	25/07/2003	tacite
TOTAL			356,95	2 555	194,52	Nombre	18

Les recettes de cession et leur utilisation

- Principe général

Le compte d'affectation des produits de cession⁽⁶⁾ dont la structure actuelle a été fixée en 1997, est l'héritier du compte de privatisation créé par la loi de finances rectificative pour 1986. Ce mécanisme strictement encadré par l'ordonnance organique de 1959 et la LOLF d'août 2001 permet une gestion consolidée des flux budgétaires liés aux participations de l'État. En pratique, il permet notamment d'éviter l'affectation de produits de cession à un secteur d'activité et de consacrer en priorité les gains en capital de l'État à l'investissement ou au désendettement plutôt qu'à des dépenses courantes.

Ce compte permet également de réaliser des achats de titres destinés à restructurer le capital d'une entreprise préalablement à la cession partielle ou totale du capital détenu par l'État.

Il est soumis au vote du Parlement, auquel est proposé une estimation des recettes et des dépenses; le montant des recettes inscrit en loi de finances initiale ne constitue pas une obligation de résultat mais les dépenses ne peuvent être opérées que dès lors que des recettes sont enregistrées. Ces recettes proviennent du produit de l'ouverture du capital des entreprises publiques quelles qu'en soient les modalités, ou marginalement du budget général.

Depuis 1986 et jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, le total net des recettes de cession d'actifs s'élève, en euros courants, à 65,8 Md€. Sur l'ensemble de cette période, les recettes ont financé le désendettement de l'État à hauteur de 9 Md€ (principalement de 1986 à 1988), 1,6 Md€ a été versé au Fonds de Réserve des Retraites et 50,5 Md€, a été utilisé pour recapitaliser les entreprises publiques. Le solde a permis de financer des dépenses courantes de l'État, essentiellement au début des années 90.

- Le mécanisme d'imputation budgétaire

Aux termes de la loi de finances rectificative pour 2001 et des lois de finances initiales pour 2002 et 2003, le compte d'affectation des produits de cession retrace:

- en recettes, le produit des ventes par l'État de titres, de parts ou de droits de sociétés, le reversement, sous toutes ses formes, par la société Thomson SA,

Sofivision et Sogépa du produit résultant de la cession de titres des sociétés Thomson Multimédia, Thalès et EADS NV, les reversements résultant des investissements réalisés directement ou indirectement par l'État dans des fonds de capital-investissement, le reversement, sous toutes ses formes par l'établissement public Autoroutes de France du produit résultant de la cession de titres qu'il détient dans toute société concessionnaire d'autoroutes, le reversement d'avances d'actionnaires ou de dotations en capital et des produits de réduction du capital ou de liquidation ainsi que les versements du budget général ou d'un budget annexe;

l'ensemble des tableaux a été établi sur la base des recettes nettes enregistrées par l'État, depuis 1986 c'est à dire hors commissions et frais annexes liés à la conduite des opérations (rémunération des banques lors des opérations de placement, campagnes de publicité ...). Les recettes correspondant à des remboursements de dotations en capital et de paiements de dividendes n'ont pas été prises en compte car elles ne constituent pas des recettes de privatisation au sens strict.

Ces données doivent être interprétées avec prudence car les montants inscrits dans les tableaux annexes n'ont pas fait l'objet d'actualisation des flux ni de conversion en euro constant; ils n'intègrent pas la valeur ou le coût d'entretien des actifs dans le patrimoine public (indemnités versées lors des nationalisations, coût historique du capital...).

PRODUITS ANNUELS 1986-2003

	Recette annuelle	Dotations et avances d'actionnaire
1986	0,6	5,3
1987	10,2	3,0
1988	2,0	1,4
1989	0,2	0,8
1990	0,1	1,7
1991	0,3	0,8
1992	1,3	0,9
1993	7,1	3,2
1994	9,3	2,0
1995	3,1	2,7
1996	2,0	2,4
1997	8,4	8,8
1998	7,4	6,6
1999	3,0	1,2
2000	1,5	1,7
2001	1,0	1,8
2002	6,1	4,2
2003	1,7	1,5
TOTAL	65,2	50,5

⁶ - Compte n° 902.24 dans la nomenclature des comptes spéciaux du Trésor.

PRODUITS PAR ENTREPRISES 1986-2003

SOCIETES	RECETTES NETTES	DOTATIONS ET	Solde positif	Solde négatif
	EN Md€	AVANCES D'ACTIONNAIRE		
AEROSPATIALE MATRA	1,5	0,7	0,8	
AGF	1,5		1,5	
AIR FRANCE	0,6	3,4		2,8
ALCATEL	0,1		0,1	
ASF	1,8		1,8	
BIMP	0,1		0,1	
BNP	4,4		4,4	
BPC	0,1		0,1	
BTP	0,1		0,1	
BULL	0,2	3,1		2,9
CCF	0,2		0,2	
CF SUEZ	2,3	0,1	2,2	
CFPB	0,2		0,2	
CGE	1,3	0,6	0,8	
CNCA	1,1		1,1	
CNP	1,1		1,1	
CREDIT LOCAL DE FRANCE	0,4		0,4	
CREDIT DU NORD	0,1	0,1	-	
CREDIT LYONNAIS	2,2	6,6		4,4
DASSAULT Systèmes	0,6		0,6	
EADS	1,5		1,5	
ELF	7,2	0,1	7,1	
FRANCE TELECOM	12,3		12,3	
HAVAS	0,5		0,5	
HERVET (Compagnie Financière)	0,5	0,2	0,3	
MATRA	0,2		0,2	
ORKEM	0,1		0,1	
PARIBAS	2,0		2,0	
PECHINEY	0,9	0,2	0,7	
RENAULT	4,4	1,4	3,0	
RHONE-POULENC	2,6		2,6	
SEITA/ALTADIS	1,1		1,1	
SOCIETE GENERALE	2,7		2,7	
SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	0,1	0,9		0,8
SOGENAL	0,1		0,1	
ST GOBAIN	1,3		1,3	
TF1	0,7		0,7	
THOMSON CSF/THALES	0,6		0,6	
THOMSON SA	0,2	2,4		2,1
TOTAL	1,4		1,4	
UAP/AXA	3,0		3,0	
USINOR	1,9	2,6		0,7
AUTRES OPERATIONS	0,0	1,9		1,9
TOTAL EN EUROS			56,2	15,5
		BILAN GLOBAL	40,7	

Note méthodologique :

De 1986 à 1988 les recettes ont été comptabilisées «nettes de commissions» et imputées au crédit du compte spécial 902-21 (clôturé en 1989). De 1989 à 1992 les recettes ont été comptabilisées, toujours «nettes de commissions» sur la ligne 901-520 du budget général. De 1993 à 1994, les recettes ont été comptabilisées «nettes de commissions» sur la ligne 901-520 du budget général et «brutes de commissions» sur le compte spécial 902-24. En 1995 les recettes ont été comptabilisées toujours «brutes de commissions» sur le compte spécial 902-24, à hauteur de 2,21 Md€, le reliquat étant imputé sur le compte spécial 902-27. A compter de 1996 les recettes ont été imputées sur un compte unique, le compte 902-24.

- en dépenses, les dépenses afférentes aux ventes de titres, de parts ou de droits de sociétés, les dotations en capital, avances d'actionnaire et autres apports aux entreprises publiques et aux établissements publics, les investissements réalisés directement ou indirectement par l'État dans des fonds de capital-investissement, en 2002 et en 2003, dans la limite d'un montant cumulé de 1,6 Md€ les versements au Fonds de réserve pour les retraites, les reversements au budget général, les reversements à la Caisse d'amortissement de la dette publique et les versements au fonds de soutien des rentes.

- Décomposition des recettes 2002-2003

Le montant des recettes brutes depuis un an s'est élevé à 4,5 Md€ :

- 4,3 Md€ correspondant aux souscriptions ordinaires lors des opérations de privatisation, d'ouverture de capital ou de cessions de titres réalisées au cours de la période étudiée ;

- 232 M€ correspondant, essentiellement, à un remboursement de prime d'émission par la SGGP (100 M€), à la liquidation du Fonds de Soutien des Rentes (100 M€⁽⁷⁾), à un reversement d'avance d'actionnaire par la SOFIRAD (12 M€), à un remboursement de dotation non souscrite par le Fonds pour le capital risque (10 M€), un reversement d'une aide de l'État par la Société Française de Production (5 M€) et la cinquième annuité de remboursement d'avance d'actionnaire par la SEMMARIS (2 M€) ;

- 7 M€ représentant les reversements résultant des investissements réalisés par l'État dans les fonds de capital-investissements ;

- 2 M€ correspondant aux opérations de souscriptions différées lors d'opérations réalisées antérieurement et correspondant aux échéanciers accordés aux salariés.

En année civile, l'exercice 2002 a enregistré 6,1 Md€ de recettes et l'exercice 2003 2,3 Md€ au 31 juillet.

Utilisation des recettes

Le montant des dépenses réalisées depuis un an s'est élevé à 2,4 Md€. Les principales opérations ont été un versement de 500 M€ au Fonds de réserve pour

les retraites et 2,1 Md€ de dotations en capital : 950 M€ à l'EPFR, 600 M€ à RFF et 144 M€ à DCN.

En année civile, l'exercice 2002 a enregistré 5,7 Md€ de dépenses et l'exercice 2003, 2 Md€ au 31 juillet, opérations en cours incluses.

FRANCE TÉLÉCOM

L'État actionnaire majoritaire de France Télécom a demandé aux nouveaux dirigeants de l'entreprise, et en premier lieu à son président M. Thierry Breton nommé le 2 octobre 2002, de rétablir les équilibres financiers de l'entreprise. C'est dans ce contexte que le plan d'action « ambition FT 2005 » a été adopté par le conseil d'administration de l'entreprise en liaison étroite avec son actionnaire majoritaire début décembre 2002. Ce plan comportait trois volets. Un volet de refinancement de la dette de 15 Md€, réalisé dès février 2003 à hauteur de 14 Md€, une augmentation de capital de 15 Md€, lancée le 24 mars 2003 et un plan opérationnel visant à générer 15 Md€ supplémentaires de trésorerie libre destinés à désendetter l'entreprise.

Ce plan en trois volets a été très bien accueilli par les marchés financiers tant obligataires que marchés de capitaux, notamment le volet d'augmentation de capital dont la mise en œuvre, définitivement clôturée le 15 avril 2003 a rencontré un large succès : le titre France Télécom a progressé de 12% pendant la période de souscription, dans des volumes soutenus, et a fait preuve d'une plus forte performance que ses comparables, le marché et le secteur des télécommunications dès le début de la période de souscription. Le cours des BSA a progressé pendant la même période de plus de 59% par rapport à sa valeur théorique de 2,68€ pour s'élever à 4,26€ le 4 avril, dernier jour de souscription. Le taux de souscription s'est élevé à 141 %, 100 % des particuliers ayant été servis et 71 % des institutionnels. Le placement s'est quant à lui déroulé entre le 8 et le 10 avril au prix de 19€ par action, soit une décote de seulement 3 % par rapport au cours de clôture du 10 avril au soir (19,61€). Il a permis de lever 1,32Md€ et est à ce titre le placement le plus important réalisé en Europe. Le prix de rachat des BSA de 4,275€ apparaît très satisfaisant puisqu'il extériorise une prime de 25% par rapport au cours moyen du bon pendant sa cotation de 3,42 %. Au terme de l'opération, le capital social de France Télécom a été porté à 8 897 457 796€ divisé en 2,2 milliards d'actions de 4€ de nominal chacune. Conformément à la loi cette augmentation de capital a été suivie en juin 2003 d'une opération réservée aux salariés, au terme de laquelle 7,2 millions d'actions nouvelles supplémentaires ont été émises.

L'ERAP, établissement public industriel et commercial, a participé à hauteur de la participation de l'État dans France Télécom, soit 9 Md€, à l'augmentation de capital qui est intervenue le 11 avril 2003. Pour ce faire, l'ERAP s'est endetté directement auprès des marchés financiers, ce qui explique que cette opération ne figure pas dans les affectations de produits de cession.

Le Parlement a autorisé⁽⁸⁾ «le ministre chargé de l'économie à faire supporter par l'État les pertes et charges auxquelles la Société centrale du groupe des Assurances nationales devra faire face à raison des prêts à la société Bâticrédit et Compagnie qu'elle a garantis le 19 juin 1997 à hauteur d'un montant esti-

7 - Reversés à la CADEP.

8 - Article 40 de la loi de finances rectificative pour 1997.

mé à 9 milliards de francs au 31 décembre 1996 et dans la limite d'un montant maximal en principal de 10,9 milliards de francs. Les paiements correspondants doivent être effectués au plus tard le 31 décembre 2008» et le gouvernement doit rendre compte chaque année au Parlement des opérations liées à cet engagement et des apports en résultant. Depuis 1997 la Société Centrale du GAN (dont la dénomination est devenue SGGP: Société de garantie et de gestion des participations) a cédé ses filiales et a reçu le produit des cessions qui permettent de couvrir la garantie à première demande accordée en 1996 à Bâticrédit et Compagnie. Dans ces conditions, la contre-garantie ne devrait pas être appelée à jouer.

ALSTOM

Compte tenu des enjeux pour l'économie française, l'État a, dans le cadre du plan de redressement financier d'Alstom arrêté entre la société, les banques de celle-ci et l'État le 20 septembre 2003, pris, en ce qui concerne les financements de moyen terme, les engagements suivants :

- un engagement de souscription à une émission de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions (TSDDRA) réservée à l'État pour un montant de 300 M€ ; les TSDDRA souscrits par l'État seront remboursés en actions sous la seule condition de l'obtention d'une décision de la Commission européenne déclarant que la souscription par l'État des TSDDRA et leur remboursement en actions constituent une aide compatible avec le marché commun ou ne constituent pas une aide d'État.
- un engagement de souscription à une émission de titres subordonnés à durée déterminée (TSDD) réservée à l'État pour un montant de 200 M€ ;
- un engagement de participation au prêt subordonné à durée déterminée (PSDD) pour un montant de 300 M€.

L'État financera la souscription des TSDDRA et des TSDD, soit un montant de 500 M€, à partir du compte d'affectation spéciale n° 902-24.

En revanche, la participation au PSDD sera effectuée par l'intermédiaire d'un organisme public ou fonctionnant sous sa garantie.

Un objectif : l'amélioration de la communication de l'État sur ses participations financières

Les participations détenues directement par l'État dans des entités (sociétés, établissements publics...) ainsi que les créances qui leur sont rattachées sont retracées à l'actif immobilisé du bilan de l'État⁽¹⁰⁾ et figurent sous l'intitulé «Dotations, parti-

cipations et créances rattachées». Les règles comptables appliquées aux participations de l'État ont été réformées en 1999 dans le cadre de la modernisation de la comptabilité de l'État. Elles sont en cours de révision dans le cadre des travaux relatifs à la réforme de la comptabilité patrimoniale de l'État engagés à la suite de l'adoption de la loi organique aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF).

Règles comptables actuelles

La réforme de 1999 a eu pour objet de modifier la règle d'évaluation des participations à la clôture des comptes et de rationaliser le classement des entités.

Méthode d'évaluation des participations de l'État

Cette valorisation s'effectuait précédemment sur la base de la situation nette sociale des entités, c'est à dire des capitaux propres sociaux après distribution du résultat⁽¹¹⁾.

Le principe de cette méthode qui prend en considération «l'appauvrissement» ou «l'enrichissement» de l'entreprise au cours d'une période a été maintenu en 1999 mais on retient désormais la quote-part des capitaux détenus directement par l'État⁽¹²⁾ avant toute distribution et sur base consolidée⁽¹³⁾. Ce traitement peut être assimilé à l'évaluation par équivalence, option que le Plan Comptable Général prévoit mais réserve aux seules entités établissant des comptes consolidés et pour les seuls titres des sociétés contrôlées de façon exclusive; or l'État n'établit pas de comptes consolidés et la méthode est appliquée à toutes les participations quel que soit le pourcentage de détention⁽¹⁴⁾.

Cette méthode présente toutefois l'avantage de fournir une information plus pertinente que la méthode des coûts historiques qui retrace le coût d'entrée des titres ou le montant des dotations effectuées par l'État et qui n'admet que la prise en compte des dépréciations latentes.

¹⁰ - Les comptes de l'État comprenant comme toute entité soumise à l'obligation d'établir des comptes un bilan, un compte de résultat et des informations complémentaires en annexes, font partie intégrante du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) publié annuellement.

¹¹ - Et hors subventions d'investissement et provisions réglementées

¹² - Hors subventions d'investissement.

¹³ - dès lors que l'entité totalement ou partiellement détenue établit des comptes consolidés

¹⁴ - Une autre différence résulte d'une contrainte pratique. Compte tenu de l'absence de disponibilités des comptes de l'exercice N des entités à la date d'établissement du Compte Général de l'Administration des Finances relatif à N, sont exploités les comptes de l'exercice N-1 corrigés des éventuelles opérations en capital opérées au cours de l'exercice.

Classement des participations de l'État

La révision du classement a permis de mieux rendre compte de l'activité économique réelle des entités et a amélioré ainsi la lisibilité du Compte Général de l'Administration des Finances. Le reclassement des entités repose désormais sur quatre critères :

- un classement selon l'optique secteur marchand et secteur non marchand ;
- au sein du secteur marchand, les titres de participations sont classés en fonction de la part du capital détenue directement par l'État : détention supérieure à 50 % – notamment les entités visées par le présent rapport –, comprise entre 20 % et 50 % et inférieure à 20 % ;
- au sein du secteur non marchand le classement s'attache à l'activité économique des entités (enseignement, santé, culture...) ;
- les structures de défaisance sont présentées de façon isolée.

Les chiffres clés pour 2002

En 2002, les participations de l'État inscrites pour une valeur totale de 150 Md€ représentaient près de 58% du montant de l'actif immobilisé et 44% du

total de l'actif du bilan. Ce poste a enregistré une variation de + 7 Md€⁽¹⁵⁾ par rapport à l'exercice 2001.

L'examen du classement des sociétés du secteur marchand en fonction du taux de participation détenue par l'État fait apparaître que ce dernier détient pour 46% d'entre elles une participation supérieure à 50% et, pour 36%, une participation inférieure à 20%. Ces chiffres sont pratiquement stables par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant du secteur non marchand, et tous secteurs confondus, l'activité «Enseignement» représente plus des deux tiers des entités. Dans ce dernier secteur, plus de la moitié des entités ont des capitaux propres inférieurs à 7,5 M€. Enfin, dans 16 sociétés⁽¹⁶⁾, la quote-part de capitaux propres détenue par l'État est supérieure à 150 M€.

Valeur de marché des participations cotées de l'État

La valeur comptable des participations figurant dans les comptes de l'État ne peut être rapprochée de leur valeur actuelle (valeur boursière); la règle comptable photographie l'entreprise à un instant t, en se référant au passé, alors que la valeur financière de l'entreprise intègre des facteurs d'évolution (stratégie, évolution des marchés ...).

Valeur de marché des participations cotées de l'État

	30 septembre 2002			9 septembre 2003		
	Cours du jour en euros	Part de l'État dans l'entreprise	Valorisation de la participation de l'État (MEuros)	Cours du jour en euros	Part de l'État dans l'entreprise	Valorisation de la participation de l'État (MEuros)
France Télécom	7	56%	4 662	22	59%	28 650
Air France	7	54%	873	14	54%	1 706
ASF	27	50%	3 142	26	50%	3 043
EADS	11	15%	1 319	16	15%	1 906
Crédit Lyonnais	33	11%	1 260	-	-	-
Thomson (ex TMM)	16	21%	936	17	21%	977
Thalès (ex TCSF)	27	33%	1 481	27	32%	1 475
Renault	44	26%	3 218	54	17%	2 557
Dassault-Systèmes	16	16%	278	-	-	-
Bull	0,4	16%	11	1	16%	20
CNP	34	1%	54	38	1%	62
Péchiney	27	0,1%	1	46	0,1%	2
Arcelor (ex Usinor)	10	0,0%	1	12	0,0%	2
Total			17 236			40 400

(1) y compris la part réservée aux salariés

15 - Trouvant son origine à concurrence de +3,2Md€ dans la variation des capitaux propres détenus, - 1,6Md€ de la cessions de titres et autres opérations non budgétaires et + 5,7Md€ d'acquisitions de titres, de versements de dotations en capital ou d'avances d'actionnaires.

16 - Dont le Crédit Lyonnais qui est depuis sorti du champ.

La valeur boursière totale des titres cotés détenus directement ou indirectement par l'État est passée de 17,2 Md€ à la date de la rédaction du précédent rapport à environ 40,4 Md€ début septembre 2003. Cette évolution résulte de deux facteurs jouant en sens inverse : la réduction de la part de l'État au capital de sociétés cotées (Renault et Crédit Lyonnais) et le redressement du cours de France Télécom, en liaison avec l'augmentation de capital qui a été opérée.

Les orientations générales adoptées par le comité des normes de comptabilité dans le cadre de la réforme de la comptabilité de l'État

Dans la première phase de ces travaux, le Comité des normes de comptabilité publique⁽¹⁷⁾ ne traitera que des normes ayant trait aux comptes individuels de l'État, les normes relatives aux comptes consolidés de l'État seront développées dans une seconde phase.

Le Comité s'est interrogé sur le périmètre comptable de l'État, entité dont il s'agit d'établir les comptes. L'option retenue intègre l'État, personne morale rassemblant tous les services, établissements d'État non dotés de la personne juridique; ce périmètre correspond globalement à celui des entités ou services dont les moyens de fonctionnement sont autorisés par la loi de finances.

Ce périmètre comptable pose donc la question du traitement comptable des entités qui sont extérieures à l'État mais sur lesquelles l'État a un droit de propriété ou assume tous les risques et avantages qui seraient liées à un droit de propriété⁽¹⁸⁾ : cet ensemble serait qualifié de «participations». Le Comité des normes considère, à ce stade des travaux, que ces entités doivent être traitées comptablement de manière homogène dès lors qu'elles répondent aux mêmes critères de missions, modes d'intervention, modes de financement, liens avec l'État. Aussi est-il proposé que les entités soient classées en deux catégories, chacune ayant un traitement comptable différencié.

- les entités contrôlées, elles-mêmes distinguées en «opérateurs des politiques de l'État»⁽¹⁹⁾ et «entités contrôlées hors opérateurs des politiques de l'État»⁽²⁰⁾.

- les entités non contrôlées.

Deux méthodes d'évaluation des participations de l'État seraient retenues. La mise en équivalence pour les entités contrôlées sur la base des comptes consolidés de l'entité, si celle-ci en publie, et le coût historique pour les entités non contrôlées.

Un avant-projet de norme relative aux «participations, créances rattachées et revenus associés» a déjà été examiné par le Comité des normes de comptabilité publique et le projet de norme devrait lui être proposé avant la fin de l'année 2003.

Une étape intermédiaire vers les comptes consolidés de l'État : les comptes combinés des entreprises publiques significatives

Le Législateur⁽²¹⁾ a élargi le contenu du présent rapport de l'État qui doit inclure des comptes combinés de toutes les entités significatives, établissements et sociétés, contrôlées par l'État. Pour l'élaboration de ces états financiers, les questions des méthodes comptables devront être appréciées par un groupe de personnalités indépendantes.

Ces comptes seront établis en s'appuyant sur le règlement n°2002-12 du Comité de réglementation comptable du 12 décembre 2002 ayant trait à l'établissement de comptes combinés par une entité privée.

L'établissement des comptes combinés des entités contrôlées par l'État présentera des spécificités par rapport au dispositif de droit commun car l'État (entité chargée d'établir les comptes combinés) ne sera pas incluse dans le périmètre de combinaison. Par ailleurs, le critère du contrôle par l'État qui permet de déterminer le périmètre de combinaison est fixé par la loi et non par le règlement⁽²²⁾.

17 - Le comité des normes de comptabilité publique créé, en application de l'article 30 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, par l'article 136 de la loi de finances pour 2002 est constitué de vingt membres, représentants de l'administration (ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, autres ministères, représentants des corps de contrôle), de professionnels de la comptabilité privée et de personnalités qualifiées; il est présidé par M. Michel PRADA, inspecteur général des Finances, ancien président de la COB, ancien directeur de la direction générale de la comptabilité publique et ancien directeur du Budget. Ce comité a pour mission essentielle de formuler des avis sur le cadre conceptuel et les projets de normes comptables qui lui sont présentés par les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Après avoir été soumis à l'avis du conseil national de la comptabilité, les normes seront arrêtées par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

18 - En fait, il s'agit d'entités sur lesquelles sans avoir de lien capitalistique, l'État exerce un contrôle au sens de l'article L.233 du code de commerce relatif aux comptes consolidés. Ainsi l'AFPA n'est pas retracée en immobilisations financières du fait de son statut d'association mais pourrait l'être dès lors qu'il serait estimé que l'État la contrôle.

19 - Entités réalisant une mission de service public dans des conditions étroitement définies par l'État, n'ayant pas le choix des orientations de leurs actions, rarement celui des objectifs ou des modes d'intervention (Cf. Premier rapport d'activité du Comité des normes de comptabilité publique).

20 - Les sociétés telles que Air France ou les établissements publics tels que EDF, Gaz de France.

21 - Article 137 de la loi de sécurité financière modifiant le 2° du 1 de l'article 142 de la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

22 - Qui prévoit d'autres critères : existence d'un contrat ou d'un affectio societatis, existence de directions communes, de services communs assez étendus pour engendrer un comportement social, commercial, technique ou financier commun.

POURQUOI PARLE-T-ON DE COMPTES COMBINÉS ET NON DE COMPTES CONSOLIDÉS ?

Les comptes consolidés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une entité consolidante et les entités qui, liées ou non par un lien capitalistique à l'entité consolidante, sont contrôlées par elle ou sur lesquelles l'entité consolidante exerce une influence notable comme s'il ne formait qu'une seule entité.

Les comptes combinés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats d'un ensemble d'entités dont la cohésion ne résulte pas de liens capitalistiques directs ou indirects ou de liens de contrôle ou d'influence notable mais d'intérêts économiques ou de liens organisationnels les conduisant à avoir un comportement social, commercial, technique ou financier commun.

Les comptes de l'ensemble constitué des entités significatives contrôlées par l'État ne répondent pas à la technique de consolidation puisque les comptes de l'État, entité contrôlante, ne sont pas inclus dans cet ensemble, d'où la qualification de comptes combinés. Toutefois les critères de combinaison ne sont pas les intérêts économiques ou les liens organisationnels existants entre les entités combinées mais le fait de leur contrôle par l'État.

Il s'agit d'un chantier très lourd compte tenu de l'ampleur du périmètre de combinaison, estimé à ce stade à environ 40 entités – mères, et de la grande hétérogénéité des méthodes comptables mises en œuvre par les entités du périmètre de combinaison.

En effet, certaines d'entre elles appliquent par anticipation des normes comptables françaises non d'application obligatoire (par exemple, la comptabilisation par composants des immobilisations corporelles), d'autres ont choisi les options offertes par les normes comptables françaises qui sont compatibles avec les normes IFRS⁽²³⁾ (par exemple, le traitement des engagements de retraites et avantages assimilés). L'absence de norme générale (celle relative aux contrats de concession, par exemple) ou de norme développée (instruments financiers) impliquera nécessairement un retraitement des comptes de certaines entités afin d'obtenir une information homogène.

Ces premiers travaux de méthode qui déboucheront sur l'établissement d'un manuel de combinaison, devraient concourir à l'établissement de comptes combinés portant sur l'exercice 2003. ■

23 - Normes International Financial Reporting Standards (ex Normes International Accounting Standards).

transports

infra
de tra

énergie

al
et aéro

financier

aud

Présentation
par entreprise

structures
transports

armement
aéronautique

radiovisuel

Entreprises du secteur des transports

Synthèse sectorielle

	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	35 770	36 351	38 775	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	2 728	2 266	2 762	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	737	-59	242	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	48 792	47 929	46 858	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	9 356	9 322	9 250	
	Intérêts minoritaires	337	255	378	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	34	61	28	
	<i>dont reçus par l'État</i>	17	0	7	
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	3 300	3 551	3 749	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	31 119	30 170	27 635	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	26 985	24 867	26 043	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	324 297	335 288	360 037	
	Charges de personnel	14 199	14 708	15 539	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau					
Informations complémentaires	Dettes financières nettes de la trésorerie et de créance de RFF	14 864	15 873	15 434	
	Dettes financières nettes hors créance de RFF	31 119	30 170	27 635	
	Créance vis-à-vis de RFF (art. 7 de la loi du 13 février 1997)	16 255	14 297	12 201	

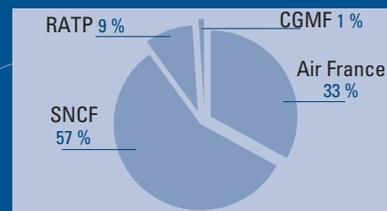
transports

Secteur transport

Air France, RATP, SNCF, SNCM-CGMF

Air
France

Chiffre d'affaires contributif
de chaque entreprise

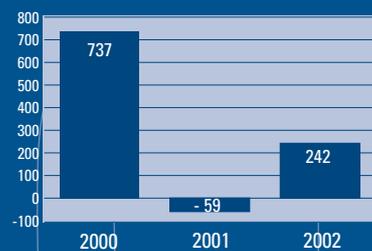


Évolution du chiffre d'affaires



SNCM-CGMF

Évolution résultat net

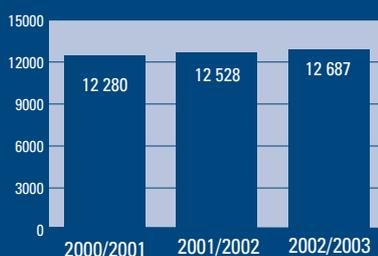


SNCF

RATP

Air France

Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- **HISTORIQUE.** 1933 : Naissance d'Air France par le regroupement de 5 compagnies aériennes françaises. 1945 : Nationalisation d'Air France. 1990 : Acquisition d'UTA, créée en 1963. 1992 : Fusion d'Air France et d'UTA. Air France détient ainsi 72 % d'Air Inter en cumulant la participation d'UTA avec la sienne. 1996 : Air Inter devient Air France Europe; 1997 : Fusion-absorption d'Air France et d'Air France Europe. 1999 : Ouverture du capital d'Air France avec la participation de 2,4 millions de particuliers, d'institutionnels internationaux et de 72 % des salariés. 2000 : Lancement de SkyTeam et de SkyTeam Cargo, les alliances dont Air France est membre fondateur avec Aeromexico, Delta et Korean. Création du pôle régional avec l'acquisition de Regional Airlines, Flandre Air, Proteus, Brit Air et cityjet. 2001 : Accord de "ciel ouvert" entre la France et les États-Unis. Alitalia et CSA rejoignent SkyTeam. 2002 : SkyTeam est la seule alliance au monde à bénéficier de l'immunité anti-trust sur ses lignes transatlantiques et transpacifiques.

- **FORME JURIDIQUE.** Société anonyme à conseil d'administration Air France est régie par le Code de l'aviation civile et, dans tout ce qui n'est pas contraire à celui-ci, par la législation française sur les sociétés anonymes ainsi que par les dispositions applicables de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public. La société a pour principal objet d'assurer l'exploitation de transports aériens. Elle peut créer ou gérer des entreprises présentant un caractère annexe par rapport à son activité principale ou prendre des participations dans des entreprises de ce genre. Le capital social s'élève à 1 868 137 540 € divisé en 2 207 808 887 actions. L'action Air France est cotée au premier marché d'Euronext Paris depuis 22 février 1999.

- État:	54,4 %
- Salariés et anciens salariés:	12,9 %
- Air France (auto-détention):	1,3 %
- Public:	31,4 %

Air France

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	Observations
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	55,9	55,9	54,4	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0	0,0	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/03	2 385	2 459	998	Y compris actions gratuites destinées aux salariés.
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	12 280	12 528	12 687	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	<i>6 094</i>	<i>6 242</i>	<i>6 570</i>	Zone géographique de vente hors France métropolitaine
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	355	157	162	Recalculé par les rédacteurs du rapport (hors cessions de matériels aéronautiques et amortissements sur écarts d'acquisition)
	Résultat financier	-137	-112	-85	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	947	920	1 265	Calculé par les rédacteurs du rapport
	Résultat net - part du groupe	421	153	120	
	Résultat net - intérêts minoritaires	4	3	4	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	425	156	124	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	8 908	9 148	9 021	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	<i>133</i>	<i>125</i>	<i>112</i>	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	<i>206</i>	<i>190</i>	<i>171</i>	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	<i>543</i>	<i>540</i>	<i>576</i>	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	3 875	3 961	3 994	
	Intérêts minoritaires	25	29	33	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	34	61	28	
	<i>dont reçus par l'État</i>	<i>17</i>	<i>0</i>	<i>7</i>	
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	994	937	1 095	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	2 915	2 953	2 915	Y compris obligations remboursables en actions (ORA) et titres à durée indéterminée (TDI)
	Dettes financières brutes à plus d'un an	3 319	3 482	3 183	Y compris ORA et TDI
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	64 717	70 101	71 525	
	Charges de personnel	3 435	3 738	3 856	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	3,5 %	1,2 %	1,0 %	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	53,1	53,3	53,9	
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	10,9 %	3,9 %	3,1 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	74,8 %	74,0 %	72,4 %	Dettes financières y compris ORA et TDI ; fonds propres hors ORA et TDI
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.					
Information complémentaire	Titres à durée indéterminée	259	259	169	

Air France

Le Gouvernement a annoncé, en juillet 2002, son intention de privatiser la compagnie Air France, dont le capital avait été ouvert en 1998. Pour accompagner cette privatisation, une loi relative aux entreprises de transport aérien a été promulguée le 9 avril 2003. Le capital de la société, au 31 mars 2003, est détenu par l'État à hauteur de 54,4 % et par le personnel d'Air France à hauteur d'environ 12 %.

La groupe Air France est présent dans quatre principaux métiers : le transport de passagers, le cargo, la maintenance aéronautique (Air France Industrie) et le catering (Servair). La compagnie détient par ailleurs une participation de plus de 23 % au capital de la société Amadeus qui est l'un des principaux systèmes de réservation électronique mondiaux (Global Distribution System ou GDS).

Malgré la crise du transport aérien mondial, Air France a de nouveau montré sa capacité de résistance

Un secteur aérien sinistré sous l'effet de la crise économique, des incertitudes géopolitiques et de l'épidémie de SRAS

Le secteur mondial du transport aérien a été touché tout au long de l'année par la crise économique. La guerre en Irak et l'épidémie de pneumopathie atypique (SRAS) sont venues s'y ajouter au 4^e trimestre. Selon l'IATA (International Air Transport Association), les compagnies aériennes dans leur ensemble ont perdu 25 Md\$ en 2001 et 2002, soit l'équivalent de la totalité des bénéfices réalisés depuis 1945.

Les compagnies américaines, fortement dépendantes de leur marché intérieur, ont particulièrement souffert et certaines d'entre elles se sont mises sous la protection du Chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites. Malgré les subventions importantes que le gouvernement américain leur a accordées depuis septembre 2001 (8,9 Md\$ dont 1,5 milliard de prêts), elles ont perdu 9 Md\$ en 2002 après des pertes supérieures à 10 Md\$ en 2001. Les compagnies asiatiques, qui avaient traversé sans dommages économiques majeurs la crise liée aux événements tragiques du 11 septembre 2001, ont été en revanche touchées de plein fouet par la crise sanitaire. Les baisses de trafic ont atteint, au plus fort de l'épidémie, de l'ordre de 40 à 50 % aussi bien à l'intérieur de l'Asie que sur l'intercontinental à partir de l'Asie.

En Europe, le secteur a également été fragilisé par ces différentes crises. Des compagnies ont disparu ou ont réduit leurs activités, favorisant une concentration du secteur européen. Les compagnies à bas coûts comme easyJet et Ryanair ont confirmé leur implantation. Depuis 2001, les quatre principales compagnies (Air France, British Airways, Lufthansa et KLM) ont renforcé leur position, particulièrement sur l'international en gagnant 4,4 points de parts de marché. L'ensemble des compagnies européennes a dégagé - 1,8 Md€ de résultats nets en 2002. Air France est devenue la première compagnie européenne en termes de trafic, avec une part de marché de 17,6 % (source AEA). Pour la sixième année consécutive, les résultats d'Air France sont bénéficiaires de 120 M€ au 31 mars 2003, après une provision de 59 M€ pour l'arrêt du Concorde.

Par ailleurs, la disparition d'Air Lib a entraîné la réallocation de ses créneaux horaires qui ont été répartis entre différentes compagnies dont Air France, easyJet et Aeris. Le marché européen souffre quant à lui non seulement de l'atonie économique, mais aussi d'une évolution de la demande des clients. Les passagers, y compris les passagers affaires, recherchent désormais les tarifs les plus avantageux en contrepartie d'un service plus simple sur les vols d'une durée courte. Air France a donc entrepris un travail de réflexion en vue de s'adapter aux nouvelles conditions du marché.

Air France a su faire preuve de réactivité pour s'adapter à la crise et à la concurrence accrue des compagnies à bas coûts

- L'alliance SkyTeam est devenue en deux ans la troisième grande alliance mondiale avec une part de marché de 12 %. Elle est la seule alliance à bénéfi-

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a été modifié par la loi du 4 janvier 2001 et par le décret du 21 juin 2001. Le nombre d'administrateurs a été porté de 18 à 21 membres et sa composition a été modifiée pour prendre en compte l'ouverture du capital et le développement de l'actionnariat salarié. Le conseil d'administration est désormais composé de six représentants de l'État, cinq personnalités qualifiées, six représentants des salariés, deux représentants des salariés actionnaires et deux représentants des actionnaires autres que l'État et les salariés. La composition du conseil d'administration s'établissait au 30 juin 2003 comme suit :

Administrateurs représentant l'État

M. Jean-Pierre Aubert, Président du conseil d'administration du CDR
 M. Pierre-Mathieu Dubamel, Directeur du Budget
 M. Bruno Fareniaux, Directeur du Tourisme
 M. Michel Guyard, Chef de l'inspection générale de l'aviation civile et de la météorologie
 M. Jean-Pierre Jouyet, Directeur du Trésor
 M. Gilles Ricono, Président de la 1^{re} section du conseil général des ponts et chaussées

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

M. Jean-Cyril Spinetta, Président-directeur général
 M^{me} Patricia Barbizet, Directeur général d'Artémis
 M. Jean-Marc Espalioux, Président du directoire du groupe Accor
 M. Francesco Mengozzi, Administrateur délégué d'Alitalia
 M. Pierre Weill, Président du conseil de surveillance de TNS Sofres

Administrateurs représentant les actionnaires autres que l'État et les salariés

M. Jean-François Debecq, Président-Directeur général de Sanofi-Syntbelabo
 M. Pierre Richard, Administrateur délégué de Dexia

Administrateur représentant les salariés actionnaires

M. Christian Magne
 M. Christian Paris

Administrateurs représentant les salariés

M. Hughes Gendre
 M. Paul Laprêvote
 M. Daniel Mackay
 M^{me} Marie Ramon
 M. Pascal Mathieu
 M. Yvon Touil

Commissaires du gouvernement

M. Michel Wachenbeim, commissaire du gouvernement, Directeur général de l'aviation civile
 M^{me} Daniel Bénadon, commissaire du gouvernement adjoint, Directrice des transports aériens

Mission de contrôle économique et financier

M. Jean Peyrot, chef de mission

Commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
 KPMG

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Trois comités spécialisés du conseil d'administration ont été institués :

• **Le comité d'audit** : Créé en 1999, il est composé de 6 administrateurs dont Jean-François Debecq président du comité, Pierre-Mathieu Dubamel, Pierre Richard et 3 administrateurs élus par les salariés. Assistent également aux réunions, le directeur général délégué aux Affaires économiques et financières, le chef de la mission de contrôle et le secrétaire du Conseil d'administration. Les missions du comité sont l'examen des comptes consolidés, des principaux risques financiers, des résultats des travaux de l'audit interne, le programme des travaux, les conclusions et les recommandations des Commissaires aux comptes. Il doit veiller également à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières. Une des missions du comité est également de donner un avis sur la nomination et le renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes. A ce titre, il a émis un avis favorable sur la sélection de la société KPMG en remplacement du Cabinet Constantin dont le mandat était venu à expiration.

• **Le comité de stratégie** : Créé en 1999, le comité de stratégie est composé de 8 administrateurs dont Jean-Cyril Spinetta président du comité, Patricia Barbizet, Jean-Pierre Jouyet, Michel Guyard, Christian Paris, Hugues Gendre en qualité de représentant du personnel navigant technique et deux administrateurs élus par les salariés. Les administrateurs représentant le personnel au sol et/ou le personnel navigant commercial salariés et les actionnaires salariés assurent une rotation semestrielle. Assistent également aux réunions, le directeur général de l'Aviation civile et commissaire du gouvernement, le chef de la mission de contrôle, le directeur général exécutif, le directeur général délégué aux Affaires économiques et financières et le secrétaire du Conseil d'administration. Les attributions du comité sont l'étude des orientations stratégiques concernant l'activité du groupe, les évolutions de son périmètre en matière de flotte ou de filiales, l'acquisition ou la cession d'actifs aériens ou non aériens, la politique de sous-traitance aérienne et d'alliance.

• **Le comité de rémunération** : Créé en 2001, le comité de rémunération est composé de 3 administrateurs, Jean-Marc Espalioux président du comité, Jean-Pierre Aubert et Pierre Weill. Il est chargé notamment de formuler des propositions quant au montant et à l'évolution de la rémunération du Président-directeur général. Il peut être saisi aussi pour donner un avis sur la rémunération des cadres dirigeants membres du comité exécutif ainsi que sur la politique menée en matière de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs, ni de rémunération spéciale aux membres des comités d'audit, de stratégie et de rémunération.

cier de l'immunité anti-trust sur l'Atlantique nord et sur le Pacifique. En mariant les deux hubs de Roissy et d'Atlanta, qui sont parmi les plus efficaces, SkyTeam offre un réseau mondial doté d'une forte capacité de croissance. Dans le cadre du développement du pôle américain de l'alliance, Delta a signé un accord commercial de partage de codes sur son marché domestique avec Continental et Northwest. Cet accord a vocation à être étendu aux autres marchés et les deux compagnies américaines ont demandé à rejoindre SkyTeam. En Europe, la coopération entre Air France et Alitalia s'est renforcée au travers d'un échange de participations portant sur 2 % du capital des deux compagnies.

- Si Air France n'est que peu concurrencée par les compagnies à bas prix sur ses réseaux internationaux et sur son trafic en correspondance (qui bénéficient de son alliance et du hub de Roissy), son marché domestique a été marqué au cours de l'exercice par la très vive concurrence d'easyJet et d'Air Lib. Pour y faire face, dès novembre 2002, Air France a mis en place une nouvelle grille tarifaire destinée à stimuler le trafic tout en préservant les recettes liées aux passagers haute contribution. Depuis, lors le taux d'occupation et la recette unitaire au siège kilomètre offert progressent régulièrement.

- La situation internationale incertaine combinée à une économie ralentie avait amené Air France à faire preuve de prudence pour son programme été 2003 (+ 1,8 % d'offre) et à adapter sa flotte en conséquence. La compagnie a donc décidé, en novembre 2002, de reporter l'entrée en flotte de 8 avions dont 2 avions régionaux qui devaient arriver entre novembre 2002 et mars 2003.

Des résultats et une structure financière qui témoignent de la solidité de la compagnie française

L'exercice 2002-2003 a confirmé qu'Air France dispose d'atouts pour assurer sa croissance rentable et résister dans les périodes de crise. La performance commerciale réalisée dans un contexte aussi difficile a démontré la validité de la stratégie d'Air France : la compagnie dispose d'un portefeuille de marchés équilibré et chaque marché a une sensibilité différente à la conjoncture économique ou internationale. Ainsi, la chute au cours du second semestre du

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- L'assemblée générale d'Air France s'est réunie le 25 septembre 2002;
- Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2002-2003 : le 28 mai, le 27 juin, le 5 septembre, le 18 novembre 2002, le 16 janvier et le 27 mars 2003; et à 2 reprises pendant le 1er trimestre de l'exercice 2003-2004 : le 13 mai 2003 et le 19 juin 2003;
- Le comité d'audit s'est réuni les 21 mai et 12 novembre 2002 et les 1^{er} avril et 5 mai 2003 avec un taux de présence des membres de 72 %. Au cours de ces réunions, il a examiné les comptes annuels de l'exercice 2001-2002 et les comptes semestriels et annuels de l'exercice 2002-2003. Pour cela, il a auditionné les Commissaires aux comptes, le directeur des affaires comptables et le directeur de l'audit et des préventions des fraudes. Il a également revu la politique de gestion des risques de l'entreprise (notamment la politique d'assurance) et la synthèse des travaux d'audit de l'année 2002;
- Le comité de stratégie s'est réuni le 24 avril et le 12 décembre 2002 avec un taux de présence de ses membres de 86 %. Il a examiné les dossiers concernant Air Afrique, la concurrence des compagnies à bas coûts et l'évolution des alliances;
- Le comité des rémunérations s'est réuni le 24 février 2003 afin de fixer le mode de rémunération du Président d'Air France;
- En juillet 2002, l'État a annoncé sa décision de lancer le processus de privatisation d'Air France. La loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France a été promulguée afin d'accompagner la privatisation d'Air France;
- Air France et British Airways ont décidé de ne pas poursuivre l'exploitation du Concorde au-delà du 31 octobre 2003 du fait du décalage de plus en plus accusé entre les coûts de maintenance de l'avion et ses perspectives commerciales. Compte tenu de la perte opérationnelle de l'ordre de 50 M€ en résultant, Air France a décidé d'interrompre ses vols par anticipation dès le 31 mai 2003. En conséquence, une provision de 59 M€ a été constituée dans les comptes au 31 mars 2003.

Évolutions législatives et réglementaires du secteur

Modifications statutaires résultant de la loi du 9 avril 2003

Afin d'entourer l'opération de privatisation d'Air France, annoncée par le Gouvernement en juillet 2002, des meilleures garanties pour l'entreprise et ses salariés, la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France a inséré dans le code de l'aviation civile des dispositions, de portée générale, donnant à toute compagnie cotée en bourse les moyens de remédier à une évolution de son actionnariat qui risquerait de lui faire perdre sa licence d'exploitation de transporteur aérien communautaire - dont le maintien est conditionné par une détention majoritaire du capital et un contrôle effectif par des intérêts communautaires - ou les droits de trafic dont elle bénéficie, en tant que transporteur aérien français, en vertu des accords internationaux conclus par la France avec des pays tiers à l'Union européenne.

Cette loi comporte également des dispositions permettant à la compagnie Air France de maintenir, après sa privatisation, une représentation des différentes catégories de personnel dans son conseil d'administration, ce qui est une spécificité historique de la compagnie. En outre, la loi prévoit la suppression, à la date de la sortie de la compagnie du secteur public, de plusieurs des dispositions législatives actuelles du code de l'aviation civile régissant les relations institutionnelles entre Air France et l'État.

La loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 a introduit un mécanisme juridique permettant de s'assurer de la détention majoritaire du capital d'Air France par des intérêts français ou communautaires, laquelle conditionne le maintien des droits de trafic d'Air France. La loi n° 2003-322 prévoit en effet, dans le cas où les droits de trafic accordés en vertu des règlements communautaires ou d'accords internationaux dont bénéficie la compagnie, sont susceptibles

d'être remis en cause en raison de l'évolution de son actionnariat ou de son contrôle effectif, que la compagnie pourra, après avoir procédé à l'information de ses actionnaires, du public et de son conseil d'administration, mettre en demeure certains de ses actionnaires⁽¹⁾ de céder tout ou partie de leurs titres. L'actionnaire concerné disposera alors d'un délai de deux mois à partir de la mise en demeure pour procéder à la cession de ses titres. Faute d'une cession dans ce délai, la compagnie pourra faire désigner, par le Président du Tribunal de grande instance de Paris, un mandataire chargé de procéder à la cession des titres. Le décret n° 2003-571 du 27 juin 2003 a précisé les conditions de mise en œuvre du mécanisme de cession forcée, et notamment : i) la possibilité pour ces sociétés de déclencher le mécanisme de cession forcée dès lors que le seuil de 45 % de détention de leur capital par des intérêts étrangers est dépassé ; ii) le critère de liquidité du titre qui détermine la procédure de cession des titres par le mandataire (si la liquidité est suffisante, cession sur le marché, à défaut cession des titres incriminés à la société sur la base d'une analyse multi-critères⁽²⁾).

Ces dispositions ont été transposées sous condition suspensive de la privatisation d'Air France dans les statuts approuvés par l'assemblée générale extraordinaire d'Air France du 10 juillet 2003

a) Connaissance et suivi de l'actionnariat : les articles 9 et suivants des nouveaux statuts fixent les conditions dans lesquelles le Conseil d'administration pourra ou devra décider, soit d'abaisser le seuil de mise au nominatif obligatoire de 2 % du capital (seuil actuel) à 10 000 actions, soit d'imposer la forme exclusivement nominative à l'ensemble des actions de la société. L'article 10 définit les informations qui devront être fournies à la société par les actionnaires, personnes physiques ou personnes morales, soumis à l'obligation de mise au nominatif de leurs titres. Parmi ces informations figurent celle relative à la nationalité

de l'actionnaire. L'article 11 précise les conditions dans lesquelles le Conseil d'administration pourra exercer son droit d'agréer les nouveaux actionnaires.

b) Mise en demeure de céder et cession obligatoire des actions : l'article 14 précise les informations que la société devra publier et diffuser pour informer le public du franchissement du seuil de 45 % du capital ou des droits de vote par des actionnaires autres que les actionnaires français. C'est en effet à partir de ce seuil que la société sera en droit de mettre en œuvre la procédure de mise en demeure et de cession forcée des titres afin de protéger sa nationalité. Les articles 15 et 16 sont relatifs respectivement à la mise en demeure de céder et à la cession des titres en infraction

c) Composition du Conseil d'administration : l'article 17 des nouveaux statuts précise la nouvelle composition du Conseil d'administration telle qu'elle résulte des dispositions du droit commun et des dispositions de l'article 2 de la loi du 9 avril 2003 précitée.

1 - Sont, par priorité, l'objet de cette injonction, les actionnaires autres que ceux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou à tout autre accord ayant la même portée en matière de transport aérien. Les titres faisant l'objet de l'injonction sont déterminés dans l'ordre de leur inscription sous forme nominative, en commençant par les derniers inscrits.

2 - La vente des actions concernées est effectuée sur le marché où les actions sont admises aux négociations si pendant cinq jours de bourse consécutifs au cours des cinquante derniers jours de bourse qui précèdent la désignation de l'organisme, le volume moyen quotidien, exprimé en nombre de titres, constaté sur le marché de l'action de la société concernée est supérieur au quart du volume quotidien, exprimé en nombre de titres, constaté au cours des douze mois précédant sa désignation. L'organisme doit vendre sans délai les titres concernés, dans la limite d'un nombre de titres par séance de bourse représentant 25 % du volume moyen quotidien, exprimé en nombre de titres, des trois jours de bourse précédents, cette limitation ne s'appliquant pas aux transactions réalisées, conformément à la réglementation applicable, sur le marché, mais qui ne sont pas conclues dans le cadre du mécanisme de confrontation directe ou indirecte des ordres.

trafic sur l'Amérique du nord et, plus tardivement sur l'Asie, s'est vue compensée par une progression sur l'Afrique, l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Océan Indien.

Une structure financière saine

Engagée dans un programme important de renouvellement de sa flotte, en particulier sur le segment des appareils moyens et longs courriers, Air France a néanmoins dû adapter ce programme pour préserver sa structure financière dans un contexte économique particulièrement difficile. Les investissements, au niveau du groupe, ont ainsi représenté 1,41 Md€ au cours de l'exercice 2002-2003 (1,16 Md€ à méthode comptable comparable) contre 1,45 Md€ au cours de l'exercice 2001-2002. Les produits de cessions d'immobilisations et de filiales ont porté sur près de 357 M€. Les investissements nets (1,074 Md€) ont été financés par les flux générés par l'exploitation qui s'élèvent à 1,41 Md€. La trésorerie du groupe s'est dégradée à 672 M€ contre 1047 M€ au 31 mars 2002 en raison de tombées d'emprunts plus importantes qu'au cours de l'exercice précédent. Air France dispose toujours d'une ligne de crédit d'un milliard d'Euros non tirée. Le ratio d'endettement est en baisse à 0,72 en 2003 contre 0,74 au 31 mars 2002. Les fonds propres atteignent 4,03 Md€ et l'endettement net est en baisse à 2,915 Md€.

Une exploitation marquée par une stabilité du coefficient de remplissage et de la recette unitaire

Sur l'exercice, l'offre passagers (en siège-kilomètres offerts) a augmenté de 2,7 %, tandis que le trafic (exprimé en passagers-kilomètres transportés) progressait de 2,9 % entraînant une légère augmentation du taux de remplissage qui atteint 76,2 % (un niveau qui demeure néanmoins satisfaisant si on le compare à celui de 1999, soit 76,1 %). Le maintien du remplissage ne s'est pas fait au détriment de la recette unitaire (RPKT) qui est stable (-0,6 %, +1,0 % après prise en compte des effets de réseau et de change). Au sein des compagnies aériennes européennes, Air France a encore gagné des parts de marché passant de 16,9 % à 17,6 %.

La compagnie a enregistré une progression de 1,4 % de son chiffre d'affaires qui s'élève à 12,69 Md€.

L'Ebitdar⁽³⁾ progresse de 20 %, pour atteindre 1,99 Md€ (1,73 Md€ avant changement de méthode comptable). Cette évolution s'explique avant tout par la maîtrise des charges externes à 7,17 Md€ (7,36 Md€ à méthode comptable constante) soit une diminution de 1,4 % traduisant la poursuite des effets du plan d'économies « Performance 2003 » et à la mise en place de mesures spécifiques dans le contexte de la crise actuelle. En revanche, les frais de personnel qui atteignent 3,86 Md€ connaissent une évolution sensible de près de 4,8 % sur l'exercice dont 1,2 % d'augmentation des effectifs dans les filiales du groupe.

Le résultat net part du groupe est en diminution de 22 % pour atteindre 120 M€ contre 153 M€ lors de l'exercice précédent. Ce résultat est néanmoins remarquable dans le contexte de la crise frappant le secteur. Les résultats d'Air France ont permis de verser un dividende de 0,06 € par action.

Des engagements maîtrisés

Les engagements sociaux de la compagnie provisionnés au bilan s'élèvent à 581 M€ dont 312 M€ au titre des retraites en France et 269 M€ au titre des engagements de retraite à l'étranger et de cessation de service en France et à l'étranger.

Les engagements relatifs à la flotte comprennent les engagements de locations et les commandes de matériels aéronautiques, en particulier d'appareils. S'agissant des locations, les engagements du groupe Air France s'élèvent à 3,704 Md€ (contre 4,482 Md€ au 31 mars 2002) soit 1,345 Md€ au titre des locations financement et 2,359 Md€ au titre des locations opérationnelles. S'agissant des commandes de matériel aéronautique, les engagements de la compagnie sont en baisse et s'élèvent à 4,146 Md€ (contre 5,327 Md€ au 31 mars 2002) du fait des reports opérés dans le carnet de commandes en raison de la conjoncture difficile.

Des perspectives prudentes

Pour s'adapter à un environnement incertain, Air France a pris un certain nombre de mesures pour l'exercice en cours : adaptation des capacités au trafic sur une base mensuelle, limitation des investissements nets qui devraient être inférieurs à un milliard

d'euros, suspension des embauches et réduction des dépenses de fonctionnement qui s'ajoutent aux économies sur coûts variables dues à la baisse des capacités.

Par ailleurs, l'accord pluriannuel avec les pilotes qui a été approuvé par la majorité d'entre eux par un référendum, dont les résultats ont été connus le 17 juin 2003, devrait permettre une stabilisation des relations sociales pour les trois prochaines années.

Une reprise progressive mais dynamique des réservations, hors Asie, est constatée depuis avril dernier. Si elle se maintenait, le scénario envisagé par Air France d'un retour de l'activité à la normale au second semestre se confirmerait. Dans cette hypothèse et sous réserve des incertitudes liées aux conséquences durables de l'épidémie de pneumopathie atypique, Air France affiche pour objectif de dégager un résultat d'exploitation avant produits de cessions de matériels aéronautiques légèrement positif.

Plus profondément, ces résultats d'Air France confirment la pertinence de la stratégie de la compagnie. Elle repose sur un « hub » performant, une alliance mondiale et une consolidation du marché domestique. La compagnie a conclu dans le cadre de Sky Team des alliances fortes qui ont vocation à s'approfondir et à s'étendre. Elle a vocation à jouer un rôle majeur dans la compétition internationale. Pour permettre à la compagnie d'accélérer la modernisation de sa flotte, de consolider ses alliances et nouer des partenariats, le gouvernement a décidé, en juillet 2002, d'accorder à la compagnie de nouveaux espaces de liberté et a lancé le processus pour réduire la participation actuellement détenue par l'État dans le capital de la compagnie Air France (54,4 %), tout en prévoyant d'en rester l'un des principaux actionnaires. C'est dans le cadre de sa stratégie d'approfondissement de sa politique d'alliance qu'Air France a engagé depuis de nombreux mois des discussions en vue d'une alliance avec KLM au sein de SkyTeam.

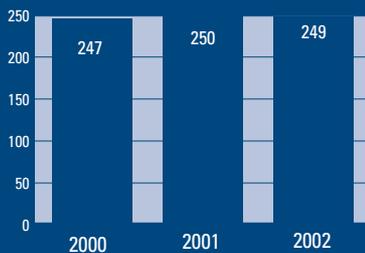
La privatisation de la compagnie ne pourra intervenir que lorsque les conditions de marchés seront réunies.

3 - Earning before interest, taxes, depreciation, amortization and rentals ou excédent brut d'exploitation avant déduction des loyers opérationnels aéronautiques.

CGMF

Groupe compagnie générale maritime et financière

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1974
- Le capital social s'élève à 35 063 273,96 € divisé en 2 300 000 actions.
- Détention du capital au 31 décembre 2002 : État 100 %

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	247	250	250	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1	5	12	
	Résultat financier	-11	-10	-13	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	21	36	34	
	Résultat net - part du groupe	-4	-22	10	
	Résultat net - intérêts minoritaires	-2	-5	1	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	-6	-27	11	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	344	385	462	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	1	0	0	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	1	1	1	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	16	19	22	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	18	3	14	
	Intérêts minoritaires	11	6	7	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0	
V - Provisions	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
	Provisions pour risques et charges	38	66	65	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	208	234	277	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	152	203	206	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	2 674	2 774	2 736	
	Charges de personnel	108	111	108	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	/	/	4,4 %	
	Charges de personnel / Effectifs moyens (en milliers €)	40,4	39,9	39,4	2000 et 2001 : résultat négatif
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	/	/	53,7 %	
	Dettes financières nettes / Fonds propres	699,9 %	2 493,6 %	1 351,7 %	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.					
Informations complémentaires	Avances de l'État	14	28	42	

La Compagnie générale maritime et financière (CGMF) exerce principalement les missions suivantes :

- elle est garante des obligations sociales (retraites, mutuelles, plan social, ...) issues de son ancienne filiale la Compagnie générale maritime (CGM), antérieurement à la privatisation de celle-ci en 1996 ;
- elle a repris, par le biais de sa filiale à 100 % CGMFI, la gestion d'un contrat de crédit-bail immobilier portant sur un immeuble de bureaux à Suresnes (92), ancien siège social de la CGM ;
- elle détient 80 % de la Société nationale maritime Corse-Méditerranée (SNCM), société de transport maritime voyageurs et fret, opérant exclusivement en méditerranée. La SNCM gère sur la période 2002-2006 un contrat de délégation de service public conclu avec la collectivité territoriale de Corse, portant sur les liaisons Marseille-Corse. En dehors de ce contrat, la SNCM est active sur les lignes France continentale-Corse à partir des ports de Nice et Toulon, ainsi que sur les lignes du Maghreb. Enfin, la SNCM propose des produits croisières et affrètements ;
- elle détient 49 % du capital de la société SFLD, chargée d'initiatives de développement sur le bassin de Lorient.

Les résultats de la SNCM constituent la quasi-totalité des résultats du groupe CGMF.

2002 : négociations avec la Commission européenne sur la restructuration de la Compagnie

CGMF a initié une démarche de désengagement du secteur de l'immobilier, en recherchant plusieurs acquéreurs pour la reprise de son contrat de crédit-bail concernant son immeuble de Suresnes.

En ce qui concerne la SNCM :

- Le nouveau contrat de service public pour la desserte de la Corse à partir de Marseille est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002, pour une durée de 5 ans ;
- L'aide à la restructuration de la SNCM a été notifiée aux autorités communautaires le 15 février 2002. La Commission européenne a donné son accord sur la recapitalisation de la Compagnie, le 9 juillet 2003, après un an et demi d'instruction du dossier. Dans l'intervalle, la SNCM a résolument engagé la mise en œuvre son projet industriel en vue de sa restructuration : cession de trois navires (Napoléon, Monte Rotondo, Liberté), redéploiement des dessertes, modernisation de l'organisation du travail incluant notamment une baisse des effectifs navigants et sédentaires, programme de réduction des consommations intermédiaires ;

- La Compagnie a entrepris sa démarche de développement vers des activités non-dépendantes de son contrat de service public, ce qui explique un déploiement volontariste des liaisons vers le Maghreb et en particulier l'Algérie, et une relance des activités touristiques ;

- Deux navires sont entrés en flotte dans le cadre du programme de modernisation des navires de la Compagnie, en vue de fournir aux usagers du service public Marseille-Corse un haut niveau de service : le Danielle Casanova (cruise-ferry) et le Pascal Paoli (navire mixte).

Le plan de restructuration initié par la Compagnie porte ses premiers fruits

Chiffre d'affaires

A fin 2002, le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 249,5 M€ contre 250,2 M€ à fin 2001 (la SNCM réalisant 99,8 % de ce chiffre d'affaires). Les effets négatifs de la réduction du périmètre de l'appel d'offres sur la liaison maritime Continent-Corse (réduction de la subvention de continuité territoriale, ciblée sur les seules liaisons au départ de Marseille), et de l'intensification de la concurrence sur ce marché ont été partiellement compensés par le redéploiement des activités de la Compagnie.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du groupe s'établit 12,1 M€ contre 3,5 M€ en 2001, ce qui traduit principalement une meilleure maîtrise des charges d'exploitation de la SNCM.

Résultat net

Le résultat net consolidé est de 10,1 M€, à comparer avec une perte de 22,1 M€ en 2001. Notamment, les plus-values réalisées sur les ventes d'actifs (Napoléon, Monte Rotondo) (7,3 M€), et la reprise sur provision constituée en 2001 pour la dépréciation du navire à grande vitesse Liamone (4,2 M€) ont permis de dégager un résultat exceptionnel de +10M€ (-35,5 M€ en 2001).

Investissements

Entré en flotte en juin 2002, le car-ferry Danielle Casanova (2 200 passagers, 700 véhicules), d'une valeur de 133,7 M€, est financé en GIE fiscal.

Le cargo mixte Paglia Orba a été transformé en mai 2002 pour augmenter sa capacité passagers (de 200 à 530 passagers). Le coût de l'investissement s'est élevé à 6,3 M€, financé sur la trésorerie de l'entreprise.

Entré en flotte en mai 2003 dans le cadre du programme de modernisation de la flotte, le Pascal Paoli, navire mixte d'une valeur de 88 M€ (2 300 mètres linéaires de fret, 150 véhicules, 550 passagers), est également financé en GIE fiscal.

Structure financière

A fin 2002, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 13,5 M€ contre 3,4 M€ à fin 2001. Les dettes financières nettes sont passées de 234 M€ en 2001 à 277 M€ à fin 2002

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

Au 30 juin 2003, le conseil d'administration de la société est composé de 18 membres, dont 2 postes vacants :

M. Georges Marais, Président du conseil d'administration
M. César Balderacchi
M. Laurent Barbaroux
M. Jean Chapon
M. Jean-François Coti
M. Jean-Claude Feuillarade
M. Dominique Guglielmacci
M. Régis Lanfranchi
M. Jean-François Le Garrec
M. Pierre Lubek
M. Patrick Obeix
M^{me} Annie Prévot
M. Vincent Romanetti
M. Pierre Seillan
M. David-Olivier Tarac
M. Pierre Vieu

Mission du contrôle économique et financier

M. Jacques Batail, chef de mission
M. Thierry Zimmermann, contrôleur d'État

Commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Pimpaneau et Associés

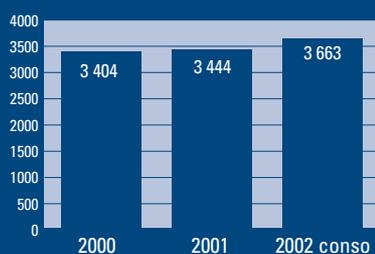
2003 : achever la mise en œuvre du projet industriel

La CGMF cherchera à conclure la vente de l'immeuble de Suresnes dans le courant du deuxième semestre 2003. L'année 2003 sera pour la SNCM celle de la mise en œuvre de la recapitalisation autorisée par la Commission européenne, et de la finalisation de l'ensemble des mesures prévues au projet industriel : signature d'un accord d'entreprise modernisant l'organisation du travail au sein de la Compagnie, maîtrise des charges d'exploitation, achèvement du programme de cession d'actifs, et déploiement des activités de la Compagnie en dehors du périmètre du contrat de service public.

RATP

Régie autonome des transports parisiens

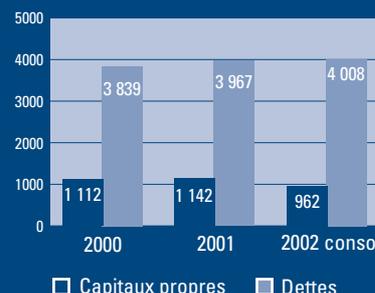
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- La RATP est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour principale mission d'exploiter en Ile-de-France les réseaux et les lignes de transport en commun qui lui ont été confiés par la loi du 21 mars 1948.
- L'entreprise peut également se voir confier la construction et l'exploitation de lignes nouvelles.
- La loi du 1^{er} décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) a mis un terme à la spécialité géographique de la RATP à la seule région Ile de France, et lui a ouvert ainsi la possibilité d'un développement en province et à l'étranger.

RATP

exercices 2000 à 2002

Comptes sociaux / consolidés	En millions d'Euros	Comptes sociaux			Comptes conso		Observations
		2000	2001	2002	2001 pro forma	2002	
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	3 404	3 444	3 524	3 575	3 663	2000 et 2001 y compris indem. compensatrice et cont. forfaitaire
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0	0	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	297	249	231	-8	-7	
	Résultat financier	-245	-217	-199	-216	-198	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	537	510	522	513	527	Comptes sociaux : CAF ; comptes conso : MBA
	Résultat net - part du groupe	/	/	/	21	13	
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/	1	0	
II Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	22	22	17	22	14	Comptes sociaux : Résultat social
	Total des immobilisations nettes	7 562	7 595	7 678	7 363	7 461	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/	1	22	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	78	77	92	78	93	
III Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	159	161	254	141	145	
	Capitaux propres - part du groupe	1 112	1 142	1 187	916	962	Y compris contre-valeur des immobilisations mises à disposition et hors subventions d'investissement
	Intérêts minoritaires	/	/	/	11	10	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0	0	0	
V - Provisions	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	/	/	
	Provisions pour risques et charges	884	1 254	1 450	1 265	1 462	Dont écart acquisition passif pour comptes conso
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	3 839	3 967	4 003	3 928	4 008	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	4 092	3 713	4 197	3 677	4 147	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	40 301	41 666	42 827	42 169	43 613	
	Charges de personnel	2 054	2 118	2 187	1 750	1 825	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	0,6 %	0,6 %	0,5 %	0,6 %	0,4 %	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	51	51	51	42	42	
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	2,0 %	1,9 %	1,4 %	2,4 %	1,4 %	
	Dettes financières nettes/ Fonds propres	345,2 %	347,4 %	337,3 %	423,9 %	412,1 %	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.							
Informations complémentaires	Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	251	251	251	251	251	
	Indemnité compensatrice						
	Compensation tarifaire	1 043	1 085	1 120	1 085	1 120	
	Contribution forfaitaire	681	680	671	680	671	

L'année 2002 a été marquée par la poursuite de l'application du contrat d'exploitation qui lie la RATP au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) depuis 2000, et par la mise en place d'un partenariat avec la société Transdev (groupe Caisse des Dépôts) dans la perspective du développement de l'entreprise en province et à l'étranger, la loi du 1^{er} décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) ayant mis un terme à la spécialité géographique de la RATP.

Un contrat qui responsabilise la RATP

Le contrat entre la RATP et le STIF détermine les conditions dans lesquelles la RATP exerce son activité de transporteur public en Ile-de-France.

Ce contrat, qui couvre la période 2000-2003, a modifié de façon radicale la détermination des résultats économiques de l'entreprise. Jusqu'en 1999, les pertes de la RATP étaient couvertes a posteriori par un concours public complémentaire versé par l'État et les départements d'Ile-de-France. Si le résultat d'un exercice était positif, son montant était déduit du

montant calculé pour couvrir le besoin en concours public de l'exercice suivant. L'entreprise n'était donc pas responsabilisée sur l'évolution de ses charges. Depuis 2000, l'entreprise est engagée vis-à-vis du STIF sur la quantité et la qualité de service qu'elle doit délivrer jusqu'en 2003. Son engagement sur la qualité est notamment suivi, de façon synthétique, par des indicateurs dont le non-respect donne lieu à un malus. En cas de dépassement de ces indicateurs, l'entreprise perçoit un bonus. L'entreprise s'est engagée également sur une croissance minimum en volume du trafic payé (de +0,5 % par an).

Les mécanismes de rémunération de la RATP dans le contrat STIF

La rémunération principale versée à la RATP par le STIF est calculée sur la base :

- d'une «*recette totale de trafic*» escomptée sur l'année et prévue au contrat triennal sur la base d'une hypothèse centrale de trafic et du prix unitaire de référence auquel le STIF «*achète*» à la RATP chaque type de voyage (métro, bus, etc.) ; ce prix unitaire de référence est estimé sur la base des coûts unitaires de l'entreprise, grevés d'une marge. La différence entre le prix unitaire et le tarif chargé au passager est compensée par le STIF, à travers le versement de «*compensations tarifaires*». Les recettes issues de la vente des billets et des différents types d'abonnements (dites «*recettes directes*») sont partagées de façon forfaitaire entre les entreprises de transport⁽¹⁾ (RATP, SNCF Ile-de-France, bus Optile qui desservent la Grande couronne), et sont complétées par le STIF par le versement de «*compensations tarifaires*» pour atteindre, pour chaque transporteur (RATP, SNCF), le niveau de «*recettes totales*» garanties par le contrat. Le volume du trafic observé par rapport à l'hypothèse de référence ne joue que de façon marginale sur la recette totale perçue par la RATP, car il existe un mécanisme de partage des risques de trafic entre la RATP et le STIF dans la limite de $\pm 2\%$ de l'objectif de recettes totales du trafic, dit «*bande passante*»⁽²⁾.
- A ces versements du STIF directement liés au service de transport (2 609,4 M€ prévus en 2003), s'ajoute une contribution forfaitaire (659,1 M€ en 2003) qui garantit à la RATP l'équilibre économique et financier du contrat, en couvrant de fait le déficit des régimes sociaux et les frais financiers. S'ajoutent enfin, des pénalités et bonifications liées principalement au niveau atteint par des indicateurs de qualité de service figurant dans le contrat.

1 - Celles-ci sont néanmoins intéressées financièrement à la vente des titres de transports, sur laquelle elles perçoivent des commissions.

*2 - La «*bande passante*» constitue un mécanisme d'assurance, qui partage les risques entre la RATP et l'autorité organisatrice : si les recettes totales de trafic constatées de la RATP sur une année N sont comprises dans une bande de $\pm 2\%$ autour de l'objectif de référence, l'écart de recettes totales, positif ou négatif, est partagé entre la RATP et le STIF à hauteur de respectivement 40 % et 60 %. Au-delà de la borne supérieure ou en-dessous de la borne inférieure de cette bande passante, seul 10 % de l'écart de recettes totales revient ou est supporté par la RATP.*

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la RATP s'est réuni à sept reprises en 2002 et cinq fois entre janvier et juin 2003⁽³⁾. Organisé suivant les prescriptions de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation dans le secteur public, le conseil d'administration de la RATP est composé de vingt sept membres dont :

- neuf représentants de l'État (un représentant du Premier ministre, deux représentants du ministre chargé des transports, un représentant du ministre chargé de l'intérieur, un représentant du ministre chargé de l'économie et des finances, un représentant du ministre chargé du budget, un représentant du ministre chargé du commerce extérieur, un représentant du ministre chargé de l'urbanisme et du logement et un représentant du ministre chargé de l'industrie) ;
- neuf personnalités dont cinq membres des collectivités territoriales concernées par l'activité de l'entreprise, trois représentants des usagers et un membre choisi en raison de ses compétences personnelles dans le domaine des transports ;
- neuf représentants des salariés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RATP AU 30 JUIN 2003

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

M^{me} Anne-Marie Idrac, Présidente
M. André Bussery
M. Jean-Pierre Caffet
M. Daniel Feurtet
M. Claude Fourmeraut
M. Claude Leroi
M. Jean Macheras
M. Gabriel Massou
M^{me} Charlotte Nenner

Administrateurs représentant l'État

M. Hugues Bied-Charreton
M. Alain de Cointet
M. Christian Dors
M. Christian de Fenoyl
M. Philippe Guillard
M^{me} Isabelle Martel
M. François Orizet
M. Jacques Rousset
M. Claude Villain

Administrateurs représentant les salariés

M. Jean-Pierre Charenton
M. François Gillard
M. Jean-Pierre Gueguen
M. Etienne Lefur
M. Paul Mepa
M. Gilles Sacchi
M. Patrick St Ges
M. Gilbert Thibal
M. Gérard Vitali

Mission de contrôle économique et financier des transports

M. Alain Briffod, Chef de mission
M. Denis Vilain, Contrôleur d'État

Commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Price Waterhouse Coopers audit

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a créé deux commissions et deux comités ayant pour mission d'approfondir des questions soumises à son examen.

Commissions

Deux commissions préparent les travaux du conseil en examinant la majorité des projets de décisions du conseil et en émettant un avis sur ces derniers. Elles se réunissent donc en principe selon la même périodicité que le conseil d'administration. La première commission traite principalement des questions liées aux investissements et aux marchés. La seconde examine essentiellement les budgets, les comptes et les questions relatives aux filiales.

Comité d'audit

Le conseil d'administration a créé, en mars 2001, un comité d'audit, composé de trois représentants de l'État, de deux représentants des salariés et d'une personnalité qualifiée. Ce comité est principalement chargé de donner son avis au conseil d'administration sur les méthodes comptables, d'analyser les risques financiers encourus par l'entreprise et de donner un avis sur les comptes sociaux et les comptes consolidés. Le comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2002 et trois fois au premier semestre 2003. Il a notamment examiné les comptes 2002, les principes comptables retenus par l'entreprise pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés, et des changements comptables intervenus à compter de janvier 2003 relatifs à la valorisation des immobilisations et à la durée d'amortissement du matériel roulant.

Comité de suivi du contrat avec le STIF

Ce comité, créé début 2001 et composé de l'ensemble des administrateurs, est chargé de suivre la mise en oeuvre du contrat pluriannuel conclu entre la RATP et le STIF et ses conséquences sur les résultats de l'entreprise, et d'examiner préalablement au conseil, les avenants apportés au contrat. Il s'est réuni à trois reprises en 2002 et deux fois au cours du premier semestre 2003.

3 - Dates de réunion des conseils d'administration : 25/01/02, 22/02/02, 26/04/02, 29/06/02, 27/09/02, 25/10/02, 28/11/02, 24/01/03, 27/02/03, 27/03/03, 28/05/03 et 27/06/03.

En contrepartie de ses engagements, le STIF verse annuellement à la RATP un concours forfaitaire pré-déterminé qui doit permettre à l'entreprise non seulement d'être à l'équilibre mais également de dégager une légère marge bénéficiaire. Si la RATP est désormais en mesure de dégager un résultat positif, elle est également responsable de l'évolution de ses charges. Elle bénéficie d'une visibilité appréciable sur l'évolution de ses recettes à moyen terme, le risque de trafic étant partagé avec le STIF sur la durée du contrat. Par ailleurs, le contrat comporte des clauses d'intéressement de l'entreprise liées à l'amélioration de la qualité de service et à la progression des recettes. Le concours du STIF a été calculé sur la base d'une maquette financière qui retrace l'évolution prévisionnelle des charges et des recettes de l'entreprise jusqu'à fin 2003, terme de ce premier contrat. La marge prévisionnelle avait été fixée à 22,9 M€ en 2000 et à 30,5 M€ par an les années suivantes. La RATP s'est donnée comme objectif un résultat net équivalent à cette marge prévisionnelle.

L'année 2002 a été également marquée par la mise en œuvre d'un accord de partenariat noué en début d'année entre la RATP et le groupe de la Caisse des dépôts et Consignations, via sa filiale Transdev. Ce rapprochement entre les deux entités a pour objectif un développement commun dans l'exploitation de réseaux de transport en France et à l'international. L'enjeu pour la RATP est de réussir son développement dans l'exploitation des réseaux urbains en province et à l'international, et d'acquiescer par ce biais un savoir-faire en matière de réponse à des appels d'offres, ainsi qu'une plus grande réactivité face à la concurrence. Pour Transdev, acteur de taille moyenne dans le secteur des transports collectifs, spécialisé dans l'exploitation de réseaux de bus urbains, d'autocars et de tramways en province et à l'étranger, l'objectif du partenariat est de lui permettre de se développer sur de nouveaux marchés en tirant parti de la compétence industrielle de la RATP pour se positionner en commun sur des projets de ferroviaire lourd ou des gestions de réseaux multimodaux dans de grandes agglomérations.

Ce partenariat s'est concrétisé en fin d'année 2002 par des prises de participations croisées : prise de participation de la RATP dans Transdev (25 % du capital), et cession par la RATP à Transdev de 25 % du capital de sa filiale de développement, RATP-

Développement. En outre, un protocole stratégique organise la collaboration des deux entreprises en France et à l'étranger. Chaque groupe s'est engagé à ne prendre de participations dans le domaine de l'exploitation des transports publics que par l'intermédiaire de Transdev et de RATP-Développement. Transdev doit être le vecteur particulier de développement pour le transport interurbain public, le transport urbain routier et le ferroviaire léger (tramways). De son côté, RATP-Développement est le vecteur de développement pour les grandes agglomérations, les réseaux multimodaux et le ferroviaire lourd (trains, RER). Par ailleurs, peuvent être créées des structures dédiées à certains marchés spécifiques. Dans le cadre de cet accord, un programme de développement de RATP-Développement à moyen terme (sur la période 2002-2007) a été établi ; il recense des projets de développement commun, en France et à l'international, essentiellement en Europe. La coopération entre la RATP et Transdev est effective : les deux entreprises ont répondu ensemble à plusieurs appels d'offres dont celui lancé à l'automne 2002 pour l'exploitation du réseau ferroviaire suburbain de Liverpool en Grande-Bretagne, Merseyrail Electric. Bien qu'il n'ait pas encore remporté de succès opérationnels, le partenariat entre les deux entreprises fonctionne de façon satisfaisante.

La nécessaire maîtrise des charges dans un contexte de baisse de trafic

Un ralentissement sensible du trafic

Le ralentissement du rythme de la croissance du trafic observé en 2002 s'est confirmé au cours des quatre premiers mois de 2003. La RATP a bénéficié d'une croissance du trafic de seulement 1,4 % en 2002, en net retrait par rapport à 2001 (2,9 %). Le trafic s'est maintenu jusqu'en mars 2003, soit une hausse de 0,9 % par rapport à mars 2002. Le trafic d'avril 2003 en revanche accuse une baisse de 2,7 % par rapport au même mois de 2002. Cette évolution est préoccupante mais il est encore trop tôt pour porter un diagnostic sur la nature de ce ralentissement, qui résulte en partie d'un effet conjoncturel.

L'activité de la RATP a été également perturbée au second trimestre 2003 par des mouvements

sociaux, liés au projet de réforme gouvernemental sur les retraites bien que celui-ci ne concerne pas le régime spécifique de la RATP. Ces mouvements ont affecté une grande partie de l'entreprise mais ont été concentrés principalement sur le 3 avril 2003, entre les 12, et 16 mai 2003 et du 3 au 12 juin 2003.

L'insuffisante maîtrise des charges d'exploitation pèse sur les résultats

La RATP a produit pour la première fois des comptes consolidés pour l'arrêté des comptes 2002. Jusqu'alors, compte tenu du caractère peu significatif de l'activité des filiales par rapport à l'activité de la maison mère, la RATP n'était pas tenue d'établir des comptes consolidés. Sa démarche s'inscrit dans le cadre de sa stratégie de développement en province et à l'étranger.

L'exploitation est pénalisée par une progression plus rapide des dépenses que des recettes. La hausse du trafic en 2002, bien que modeste, s'est traduite, du fait du mécanisme de rémunération du contrat STIF, par une progression du chiffre d'affaires de 3,3 %, à 2,9 Md€. Les recettes totales de trafic (recettes en provenance des voyageurs et compensations tarifaires versées par le STIF) se sont élevées à 2,5 Md€, après application du mécanisme de partage du risque de trafic (bande passante). Toutefois, les charges de fonctionnement ont augmenté de +3,8 %, à un rythme plus rapide que les recettes, ce qui n'a permis qu'une faible progression de l'excédent d'exploitation et de la capacité d'autofinancement, et constitue la cause principale du recul du résultat net. L'entreprise enregistre un résultat net de 16,5 M€ en 2002, en recul par rapport à 2001 et en décalage avec son objectif de 30 M€. Le fléchissement du résultat, s'il se poursuivait, réduirait les marges de manoeuvre de l'entreprise pour son développement futur.

L'importance des investissements. Les investissements de la RATP en 2002 s'élèvent à 622,1 M€, soit une augmentation de 4,90 % par rapport à 2001 (593 M€). Les dépenses liées aux opérations des XI^e et XII^e contrats de plan représentent 56,1 M€; les opérations liées au XII^e Plan, qui sont encore au stade des études, commenceront à impacter fortement la politique d'investissement de l'entreprise dès 2004. Les investissements d'entretien, de modernisation et de matériel roulant, qui sont exclusivement financés sur fonds propres par la RATP, sont en

légère diminution par rapport aux années précédentes et atteignent 500,5 M€ (contre 514 M€ en 2001) mais vont reprendre fortement à partir de 2004.

L'évolution de l'endettement constitue un des enjeux majeurs pour l'avenir de la RATP.

L'endettement net de l'entreprise est ainsi passé de 2,4 Md€ en 1990 à près de 4 Md€ en 2001, représentant 7,8 fois la capacité d'autofinancement de l'entreprise. La dette financière de l'entreprise s'est élevée à 4,87 Md€ à fin 2002. Par ailleurs, le Comité des investissements à caractère économique et social a fixé dans le cadre du programme d'investissements de la RATP un plafond d'endettement de 4 092 M€ à fin 2003.

Les principales données hors bilan. Les engagements financiers s'élèvent à 5,4 Md€ dont 0,3 Md€ de cautions accordées au personnel de l'entreprise, 1,8 Md€ d'opérations d'échange de taux d'intérêt et 3,1 Md€ au titre des opérations de « leasehold » portant sur le matériel roulant. A ces montants, s'ajoutent 17,1 Md€ d'engagements en matière de retraites qui ne sont pas provisionnés.

Des enjeux identifiés pour l'avenir

La RATP doit faire face à plusieurs enjeux majeurs

- **la réussite de son projet d'entreprise**, en cours d'élaboration. Ce plan pluriannuel qui sera mis en place en janvier 2004 devrait permettre de mobiliser l'ensemble de l'entreprise sur des objectifs quantitatifs;
- **la réussite de la contractualisation**, les indicateurs de cette réussite étant la capacité de l'entreprise à améliorer sa productivité et à redresser ses résultats. L'entreprise devrait dégager un résultat au moins égal à la marge prévue par le contrat avec le STIF. Une négociation doit s'engager entre la RATP et le STIF en vue de la conclusion d'un nouveau contrat pluriannuel (2004-2007).
- **la nécessité de maîtriser la hausse de l'endettement à moyen terme**, compte tenu notamment des modalités de financement des projets du

XII^e contrat de plan que l'entreprise finance sur ses fonds propres à hauteur de 23 % en moyenne, soit 15 % pour les infrastructures et 100 % pour le matériel roulant associé. La RATP doit mener ces opérations tout en maîtrisant la progression de son endettement.

- **la préparation de l'entreprise à la libéralisation des transports collectifs en Ile-de-France et son développement en province et à l'étranger.**

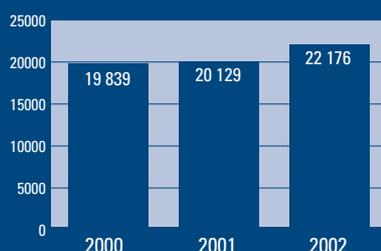
Le développement en province et à l'étranger de la RATP doit déboucher sur des succès opérationnels, dans le respect des capacités financières de l'entreprise qui sont, compte tenu du niveau d'endettement, contraintes. Il doit également être assuré dans le cadre d'une stricte séparation, juridique, comptable et financière entre les activités du groupe RATP en province et à l'étranger, et l'exploitation des transports en commun en Ile-de-France qui bénéficie de concours publics.

- **la perspective de la décentralisation du Syndicat des Transports d'Ile-de-France** qui va donner à la région Ile-de-France à compter de 2005 la maîtrise de l'organisation et du développement des transports collectifs.

SNCF

Société nationale des chemins de fer français

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

• **HISTORIQUE** : 1938 : Naissance de la SNCF, société anonyme d'économie mixte dont le capital était détenu à 51 % par l'État et dont 49 % appartenaient aux 5 compagnies de chemin de fer françaises; 1971 : La SNCF devient responsable de son équilibre budgétaire. L'État ne verse plus à l'entreprise que des contributions à certaines charges spécifiques; début d'une politique commerciale active dans les domaines du transport de frêt et de voyageurs. 1981 : Mise en service du TGV Paris-Lyon. 1983 : Création de l'établissement public SNCF. 1989 : Mise en service du TGV Atlantique. 1994 : Mise en service de l'Eurostar reliant Paris à Londres en 3 heures. 1996 : Mise en service du TGV Thalys reliant Paris à Bruxelles. 2001 : Mise en service du TGV Méditerranée reliant Paris à Marseille.

• **FORME JURIDIQUE** : Etablissement public à caractère industriel et commercial créé à compter du 1^{er} janvier 1983 par la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982. La SNCF a pour objet principal l'exploitation, selon les principes du service public, des services de transport ferroviaires sur le réseau ferré national. La SNCF est dotée de l'autonomie de gestion et est soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises de commerce.

SNCF

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	19 839	20 129	22 176	Y compris travaux effectués pour RFF en tant que maître d'ouvrage
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	<i>3 709</i>	<i>3 925</i>	<i>4 890</i>	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	407	20	183	
	Résultat financier	-333	-330	-320	2000 : y compris quote-part sur opérations faites en commun
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	1 223	800	936	
	Résultat net - part du groupe	177	-140	63	
	Résultat net - intérêts minoritaires	119	-70	30	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	296	-210	93	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	31 978	30 801	29 915	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	<i>256</i>	<i>242</i>	<i>322</i>	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	<i>117</i>	<i>120</i>	<i>181</i>	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	<i>17 504</i>	<i>15 550</i>	<i>13 043</i>	Y compris créance de la SNCF sur RFF
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	4 351	4 216	4 280	
	Intérêts minoritaires	301	220	328	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	1 384	1 294	1 127	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	24 158	23 016	20 435	Hors dette du service annexe d'amortissement de la dette (SAAD) ; la dette n'est pas nette de la créance sur RFF
	Dettes financières brutes à plus d'un an	19 422	17 469	18 507	Hors dette du SAAD
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	216 605	220 747	242 163	2002 : augmentation due principalement à l'intégration globale de Keolis
	Charges de personnel	8 602	8 741	9 750	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,5 %	/	0,4 %	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	39,7	39,6	40,3	Résultat net consolidé 2001 négatif ; Dettes financières hors SAAD
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	6,4 %	/	2,0 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	519,3 %	518,8 %	443,5 %	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.					
Informations complémentaires	Dettes financières nettes de la trésorerie et de créance de RFF	7 903	8 719	8 234	
	<i>Dettes financières nettes hors créance de RFF</i>	<i>24 158</i>	<i>23 016</i>	<i>20 435</i>	
	<i>Créance vis-à-vis de RFF (art. 7 de la loi du 13 février 1997)</i>	<i>16 255</i>	<i>14 297</i>	<i>12 201</i>	
	Service annexe de la dette : dette financière	9 288	9 291	9 211	
	Travaux effectués pour RFF	935	724	755	Hors achats effectués au nom et pour le compte de RFF
	Redevance Gestionnaire délégué de l'infrastructure	2 617	2 652	2 669	
	Redevance d'utilisation de l'infrastructure	1 561	1 690	2 129	A compter de 2002 y compris péages facturés par Eurotunnel ; 2001 : péages Eurotunnel : 172M€

SNCF

En 2002, la SNCF a poursuivi sa politique de renforcement des volumes de trafic voyageurs et fret tout en maintenant son objectif de développement au plan européen dans le contexte d'ouverture à la concurrence des trafics ferroviaires européens de transport de marchandises et de voyageurs. Parallèlement, l'entreprise a engagé une politique de recentrage sur ses activités stratégiques en engageant un processus de cessions d'actifs industriels non stratégiques. Toutefois, l'entreprise a pâti d'un ralentissement de l'économie nettement supérieur à ses prévisions et a dû adapter rapidement sa production à l'environnement du marché pour limiter ses pertes, notamment dans le domaine du transport ferré de marchandises particulièrement touché.

L'année 2002 a vu également la SNCF se doter de quatre axes stratégiques complémentaires dans le cadre de son projet industriel, à l'issue d'une réflexion à laquelle ont pu contribuer l'ensemble des personnels de l'entreprise : rassembler les cheminots, s'appuyer sur les valeurs du service public pour mieux servir ses clients, se préparer à l'ouverture à la concurrence au plan européen, renforcer la compétitivité pour assurer son développement.

Enfin, l'année a été marquée par l'achèvement des négociations relatives aux conventions entre les Régions et la SNCF dans le cadre de la régionalisation qui a permis la montée en puissance du trafic des trains express régionaux (TER).

Recentrage des activités, maîtrise des pertes, développement du groupe

La mise en œuvre du projet industriel passe par un renforcement de la compétitivité de la SNCF

La SNCF s'est engagée depuis la réforme ferroviaire de 1997 dans un projet industriel pluriannuel. La première étape de ce projet visait à mettre en œuvre une politique de volume visant à accroître le chiffre d'affaires de l'entreprise. La seconde étape du projet, lancée au début de l'année 2000, a une vocation plus qualitative.

Ses principaux objectifs sont d'améliorer la qualité du service rendu aux clients, de renforcer la compétitivité de l'établissement public en Europe face au développement de la concurrence et de parvenir à une plus grande efficacité en développant une culture de résultat. Une vaste consultation des personnels sur le Projet industriel lancée en avril 2002, et qui s'est poursuivie sur cinq mois, a abouti à une présentation de celui-ci par le Président de la SNCF, le 23 octobre 2002.

Le groupe SNCF de développe tout en se recentrant autour des activités stratégiques de l'entreprise ferroviaire

Le groupe SNCF n'a pas connu de profondes modifications de son périmètre en 2002 ni au premier semestre 2003.

Un accord de partenariat entre la SNCF et Electrabel (filiale du groupe Suez) a été conclu en novembre 2002 pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2003 concernant la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM, filiale détenue à 99,6 % par la SNCF). Il prévoit notamment dans son volet commercial le rachat par Electrabel de la totalité de la production électrique des centrales de la SHEM sur une durée de cinq ans renouvelable. La SNCF dispose en outre d'une option de vente sur 80 % du capital de la SHEM en deux tranches de 40 % à compter de 2003.

La SNCF a pris la décision à l'été 2002 de ne pas exercer la promesse d'achat par Cegetel Groupe de sa participation au capital de sa filiale Télécom Développement. Elle a alors entamé des négociations avec Cegetel Groupe en vue d'une fusion avec sa branche de téléphonie fixe, Cegetel. Celles-ci ont pu aboutir au printemps 2003. La mise en œuvre de la fusion devrait intervenir au second semestre 2003.

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises au cours de l'exercice 2002. Il est composé de dix-huit membres : sept représentants de l'État, cinq personnalités qualifiées, dont deux détentrices d'un mandat électoral, un représentant des usagers, un représentant des chargeurs, une personnalité choisie en raison de ses compétences dans le domaine des transports et six représentants des salariés. Afin de renforcer sa capacité d'analyse et de décision, le conseil a créé cinq comités et commissions ayant pour mission d'approfondir des questions soumises à son examen. La composition du conseil d'administration s'établissait au 30 juin 2003 comme suit :

Administrateurs représentant l'État

M. Louis Gallois, Président
 M. Bruno Bézard, Chef du service des participations (Direction du Trésor)
 M. Jean-Didier Blanchet, Ingénieur général des Ponts et chaussées
 M. Christian Brossier, Ingénieur général des Ponts et chaussées
 M. Didier Bureau, Chef du service des industries manufacturières et des activités postales (Ministère de l'industrie)
 M. Pierre-Mathieu Dubamel, Directeur du Budget
 M. Nicolas Jacquet, Délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

M. Louis Defline, Président-Directeur Général du groupe GEFCO
 M. Hubert Haenel, Sénateur
 M. Jacques Maillot, Président du groupe Nouvelles frontières
 M. Patrick Ollier, Député
 M. Benedikt Weibel, Président de l'Union International des Chemins de fer (UIC)

Administrateurs représentant les salariés

M. Henri Bascumana
 M. Michel Beau
 M^{me} Joëlle Pierré
 M. Thierry Roy
 M^{me} Danièle Sinoquet
 M. Eric Tourneboeuf

Commissaires du gouvernement

M. Patrice Raulin, commissaire du gouvernement, Directeur des transports terrestres
 M. Bernard Ménoret, commissaire du gouvernement adjoint, Sous-directeur du transport ferroviaire

Mission de contrôle économique et financier des transports

M. Alain Briffod, Chef de mission
 M. Michel Belva, Contrôleur d'État
 M. Jean-Pierre Hemmery, Contrôleur financier
 M. Michel Herigault

Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
 Mazars et Guérard

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Un comité spécialisé du conseil d'administration a été institué :

- **Le comité d'audit** des comptes et des risques : créé en février 2000, il est composé de trois administrateurs représentant l'État, d'une personnalité qualifiée et de deux administrateurs représentant les salariés. Ce comité a pour principale attribution d'examiner, les comptes sociaux, consolidés et analytiques de la SNCF et de se prononcer sur le choix et le programme de travail des commissaires aux comptes afin d'éclairer le conseil d'administration sur le contenu des comptes de l'entreprise. Son objectif est de se prononcer sur la pertinence des méthodes et options comptables retenues, d'examiner la fiabilité des systèmes d'information qui concourent à leur établissement, et d'examiner la gestion financière de l'entreprise ainsi que les dispositifs de gestion des risques.

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Quatre commissions spécialisées du conseil d'administration ont été instituées :

- **La commission régionalisation** : la commission régionalisation, créée en mai 1997, est composée de quatre administrateurs représentant l'État, de trois personnalités qualifiées et de trois administrateurs représentant les salariés. Cette commission examine toutes les conventions conclues entre la SNCF et les régions et plus généralement toute question relative au processus de régionalisation des transports publics régionaux et locaux de voyageurs.

- **La Commission des marchés** : créée en février 1983, elle est composée de quatre administrateurs représentant l'État, de quatre administrateurs représentant les salariés et d'une personnalité qualifiée. Cette commission examine l'ensemble des marchés portant sur un montant supérieur à 4,57M€ préalablement à leur approbation par le conseil d'administration ou par le président de la SNCF selon les seuils fixés par le conseil d'administration. La commission se réunit avant chaque séance du conseil d'administration.

- **La Commission finances et plan** : créée en février 1983, elle est composée de quatre administrateurs représentant l'État, de quatre administrateurs représentant les salariés et de trois personnalités qualifiées. Cette commission examine les comptes annuels sociaux et consolidés, les comptes intermédiaires ainsi que les plans prévisionnels réalisés par la SNCF tels que son projet industriel.

- **La Commission groupe** : créée en février 1983, elle est composée de quatre administrateurs représentant l'État, de trois administrateurs représentant les salariés et d'une personnalité qualifiée. La commission examine toute question relative aux orientations générales et à la restructuration du groupe SNCF notamment la prise, extension ou cession de participations financières, ainsi que la création, cession ou suppression de filiales du groupe.

Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs ou à leurs représentants, ni de rémunération spéciale aux membres des comités et commissions.

L'entité fusionnée deviendra alors le premier opérateur français alternatif de téléphonie fixe permettant ainsi l'amélioration de la liquidité des titres détenus par la SNCF.

Le groupe Keolis, filiale de transport inter et intra urbain détenue par la SNCF à 43,5 % a remporté à travers de sa joint venture avec SNCF Lavalin, deux appels d'offres majeurs au Québec, en janvier 2002. En août 2002, le Strategic Rail Authority (SRA), l'autorité organisatrice du transport ferroviaire britannique, a annoncé son intention d'attribuer à Govia, joint venture entre Go Ahead et Keolis, la franchise ferroviaire sur le réseau South Central, pour une durée de 7 ans. Celle-ci a pris effet le 25 mai 2003. Par ailleurs, la recomposition du capital de Keolis sera un enjeu majeur pour le Groupe en 2003.

Le groupe Géodis a pris une participation de 50 % dans une joint venture avec Thalès - pour un prix avant complément⁽¹⁾ de 8,2 M€ - afin de partager leurs expertises dans le domaine de la défense et de l'aéronautique. Il a poursuivi son redressement et a pu afficher un retour à l'équilibre de son résultat net en 2002 accompagné d'un désendettement significatif, notamment grâce à une augmentation de capital de 35,4 M€ au second semestre 2002. Celle-ci a été suivie par les principaux actionnaires de Géodis dont la SNCF.

Le Sernam a poursuivi en 2002 la mise en œuvre de son plan de restructuration dans le cadre présenté à la Commission européenne et validé par celle-ci en mai 2001. Les discussions se poursuivent avec les autorités européennes sur les modalités de recapitalisation du Sernam et les perspectives de privatisation de celui-ci à moyen terme.

La maîtrise des pertes de l'entreprise dans un contexte conjoncturel et social difficile représente une priorité

L'année 2002 a été marquée par la continuation du ralentissement économique entamé en 2001. Le trafic ferroviaire n'a ainsi progressé que de l'ordre de 3 % pour le transport de voyageurs et a régressé de 0,7 % pour le fret. L'augmentation de l'activité économique est restée en deçà de 1,5 %⁽²⁾ contre 2,5 % dans les prévisions budgétaires d'octobre 2001.

1 - 50 % du résultat net bénéficiaire après impôts des exercices 2002, 2003, 2004.

2 - Progression du PIB de 1,2 % en 2002 (Source INSEE).

En réponse à ce ralentissement, la SNCF a réagi sur le plan de l'exploitation en mettant en place au second semestre 2002 des projets de relance commerciale pour les trafics voyageurs et fret, et un plan de maîtrise de ses dépenses comprenant notamment une diminution de 60 M€ des achats par rapport aux prévisions, une suspension de recrutements de 1 000 agents, une lissage des investissements futurs.

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES DU SECTEUR

Libéralisation du fret ferroviaire

Le contexte réglementaire européen a été principalement marqué par la transposition par les États membres de l'Union européenne du « premier paquet ferroviaire » approuvé par le Conseil des ministres de l'Union européenne en décembre 2000, par le Parlement européen en janvier 2001, adopté en février 2001 et publié le 15 mars 2001. Le paquet a été transposé par la France dans le décret du 7 mars 2003.

Ce décret organise l'ouverture à la concurrence du trafic international de fret ferroviaire, limitée dans un premier temps au réseau trans-européen de fret ferroviaire (RTEFF) à partir du 15 mars 2003 puis sur l'ensemble du territoire dès 2008. Il prévoit également la mise en place de licences ferroviaires valides sur l'ensemble du territoire de la communauté européenne et donne à RFF la responsabilité de répartir les capacités d'infrastructure du réseau ferré national et de veiller à assurer la meilleure utilisation des infrastructures et le développement équilibré de l'ensemble des services ferroviaires.

La Commission européenne a adopté officiellement le 23 janvier 2002, le « deuxième paquet ferroviaire » qui vise, à titre principal, à libéraliser totalement l'accès aux réseaux ferrés pour les services nationaux et internationaux de fret et combiné, et à harmoniser les réglementations et les exigences nationales relatives à la sécurité, pour améliorer cette dernière et supprimer les obstacles au bon fonctionnement du marché intérieur.

Cet ensemble, constitué d'une communication et de cinq propositions législatives, englobe des dispositions tant techniques qu'économiques, et a été présenté par la Commission alors que les dispositions portées par le premier paquet n'avaient pas encore été mises en œuvre par tous les États, ceux-ci ayant jusqu'au 15 mars 2003 pour effectuer les transpositions nécessaires.

Par ailleurs, le Conseil des ministres européens a pris position en mars 2003 en faveur d'une accélération du processus de libéralisation du fret ferroviaire: dès le 1^{er} janvier 2006 le trafic international de fret devra être ouvert à la concurrence sur l'ensemble du réseau, dès le 1^{er} janvier 2008 l'ensemble du trafic fret (y compris le cabotage) devra être libéralisé.

Ce paquet fait aujourd'hui l'objet d'une procédure d'approbation impliquant conseil des Ministres européens et Parlement européen.

Libéralisation du trafic de voyageurs

La Commission européenne a en outre annoncé un troisième paquet ferroviaire qui concernera notamment le transport de voyageurs.

L'entreprise a pu ainsi maintenir un résultat courant comparable à celui de 2001 (- 183 M€ en 2002 contre 176 M€ en 2001) même si celui-ci reste très inférieur aux prévisions budgétaires initiales de - 70 M€.

D'importantes cessions d'actifs, principalement immobiliers (plus-values à hauteur de 186 M€ contre 134 M€ en 2001 pour le groupe SNCF) ont, par ailleurs, permis d'atteindre l'équilibre en résultat net avec un bénéfice net de 19 M€ pour l'entreprise et de 63 M€ (résultat net part du groupe) pour le groupe. Elles ont également concouru, associées à l'amélioration du besoin en fonds de roulement de 469 M€ (pour le groupe SNCF) malgré l'insuffisance de capacité d'autofinancement, à la maîtrise de la progression de l'endettement net⁽³⁾ de l'établissement SNCF comme celui du groupe SNCF. Ceux-ci ont pu être limités respectivement à 7,1 Md€ et 8,2 Md€.

L'impact financier sur l'excédent brut d'exploitation des mouvements sociaux du 1^{er} semestre 2003 devrait s'élever à environ 270 M€ pour l'ensemble du groupe SNCF dont 20 M€ pour les filiales. Pour atténuer l'effet des grèves, la SNCF a mis en place un plan de redressement de ses comptes, dit plan STARTER, qui fixe un objectif de diminution des frais de fonctionnement de l'entreprise à hauteur de 100 M€. Compte tenu de ces éléments et une conjoncture peu favorable, l'établissement affiche dans les comptes du premier semestre 2003, des pertes courantes à hauteur de - 257 M€. Ainsi, alors que les prévisions du budget 2003 conduisaient à un résultat courant de - 144 M€, l'entreprise prévoit un nouveau point de sortie pour son résultat courant fin 2003 de - 300 M€.

3 - L'endettement net de l'entreprise SNCF s'obtient à partir de la dette financière long terme au bilan de la SNCF hors intérêts courus non échus, de laquelle est déduites la créance sur RFF, et à laquelle sont ajoutés la dette nette court terme, la dette liée aux opérations Eurofima, les effets de contrat d'échange, le retraitement des cessions-bails.

Poursuite de la dégradation des comptes malgré un résultat net positif et une stabilisation de l'endettement net

Un résultat net à l'équilibre et une amélioration du résultat courant occultent toutefois l'hétérogénéité entre activités trains inter-régionaux Corail

La branche «transport de voyageurs et services» profite du progrès du transport régional malgré les mauvais résultats d'Eurostar et des trains Corail.

La branche «transport de voyageurs et services» (49 % du chiffre d'affaires et 86 % de l'excédent brut d'exploitation) qui, outre l'établissement public, comprend principalement la filiale Keolis, a vu son excédent brut d'exploitation progresser de 36 % (23,5 % à périmètre constant) pour atteindre 1,2 Md€, pour un chiffre d'affaires de 10,8 Md€. Malgré la baisse du trafic Eurostar due notamment à la concurrence des compagnies aériennes, la baisse des trafics et du produit moyen des lignes Corail ainsi que la conjoncture moins favorable que prévue, le résultat d'exploitation de la branche atteint 450 M€ contre 230 M€ en 2001.

Cette progression est due aux bons résultats du transport régional et de la filiale de transport maritime Sea France. Celle-ci voit son chiffre d'affaires progresser de 27 % à 259 M€, grâce à la conjonction sur l'ensemble de l'année d'augmentations de volumes et de prix. Le résultat d'exploitation dégagé par cette filiale s'est significativement amélioré par rapport à 2001, passant de 2 M€ à 18 M€. Le chiffre d'affaires de Keolis progresse de 19 % à 1,6 Md€ alors que son résultat d'exploitation est quasiment stable à 29 M€ contre 27 M€ en 2001.

La branche «transport de marchandises» reste très largement déficitaire en raison de la poursuite de la dégradation des résultats du fret ferroviaire malgré la progression positive du groupe Géodis.

La branche «transport de marchandises» (28 % du chiffre d'affaires mais un excédent brut d'exploitation négatif de - 87 M€, soit - 6,2 % de l'excédent brut d'exploitation) poursuit la chute de son excédent brut d'exploitation qui passe de 37 M€ en 2001 à

- 87 M€, pour un chiffre d'affaires en baisse de 4 % à 6,3 Md€, en raison des performances économiques de Fret SNCF très dégradées et des filiales ferroviaires, notamment celles liées au transport combiné et au transport de céréales. Ceci est partiellement contrebalancé par la progression positive des résultats du groupe Géodis dont la contribution au résultat d'exploitation consolidé augmente de 61 % à 50 M€ malgré un chiffre d'affaires en repli de 7,1 % à 3,3 Md€. Le SERNAM affiche un excédent brut d'exploitation déficitaire stable à - 68 M€ contre - 70 M€ en 2001.

Le résultat d'exploitation de la branche s'élève à - 361 M€ contre - 283 M€ en 2001.

La branche «infrastructure» progresse grâce à l'amélioration des résultats de la filiale Télécom Développement.

Enfin, la branche «infrastructure», valorisation du savoir-faire et du patrimoine, (22 % du chiffre d'affaires et 20 % de l'excédent brut d'exploitation), conserve un chiffre d'affaires quasi-stable (0,4 %) mais l'excédent brut d'exploitation s'améliore de 22 % à 280 M€, et le résultat d'exploitation de 29 % à 94 M€. La progression des résultats de la branche est largement due à celle de l'activité télécommunications (Télécom Développement) dont l'excédent brut s'est amélioré de 50 % à 142 M€ contre 94 M€ en 2001 et le résultat d'exploitation de 125 % à 45 M€ grâce à la baisse des coûts d'interconnexion et à la réduction des coûts externes.

La progression positive de l'exploitation dans sa globalité cache une grande hétérogénéité entre branches.

Les comptes consolidés présentent un excédent brut d'exploitation de 1,4 Md€, en progression de 21 % par rapport à l'exercice 2001 (12,6 % à périmètre constant) avec un chiffre d'affaires de 22,2 Md€, en progression de 10 % due en partie à l'entrée de Keolis dans le périmètre de consolidation des entreprises consolidées par intégration globale au sein du groupe SNCF⁽⁴⁾ (progression du chiffre d'affaires de 3,1 % à périmètre constant). Le résultat d'exploitation du groupe progresse très nettement et atteint 183 M€ contre 20 M€ en 2001, soit une marge d'exploitation de 0,8 % grâce à la compensation par la branche voyageurs de la branche marchandises.

Le résultat courant progresse mais reste fortement négatif tandis que le résultat net retrouve l'équilibre grâce aux plus-values effectuées sur des cessions d'actifs.

Le résultat financier du groupe est resté quasiment stable à -320 M€ contre - 330 M€ en 2001. Ainsi, le résultat courant du groupe se redresse et passe de - 310 M€ en 2001 à - 137 M€. Le résultat net part du groupe ressort à 63 M€ en 2002, soit une marge nette de 0,3 %, contre -140 M€ en 2001, dont un résultat exceptionnel de 297 M€ dû principalement à des plus-values de cessions d'actifs pour 186 M€ et une reprise de provisions de 159 M€ liée à la mise en place du plan de restructuration du Sernam.

Une progression forte des investissements financée par d'importantes cessions d'actifs

2002 constitue comme 2001 une année de forte progression des investissements pour le groupe SNCF notamment du fait de la volonté de la SNCF d'augmenter significativement ses investissements dans le matériel roulant, conformément à la politique de volume conduite par l'entreprise. Ceux-ci progressent de 14 % passant de 1876 M€ en 2001 à 2144 M€ en 2002 dont 1644 M€ correspondant aux investissements de la société-mère autorisés par le Comité des investissements à caractère économique et social. Ils concernent en particulier l'acquisition de nouvelles rames TGV Duplex, de matériel TER, Transilien et de locomotives fret.

Les investissements nets des subventions reçues de l'année 2002 représentent 1,4 Md€. Ils n'ont pu être financés par la seule marge d'autofinancement du groupe malgré sa progression de 800 M€ à 936 M€. Toutefois la variation du besoin en fonds de roulement de - 469 M€ - soit une nette amélioration de celui-ci liée principalement à l'optimisation des flux de règlement entre la SNCF et RFF-, ainsi que les cessions d'actifs du groupe de 338 M€ contre 168 M€ en 2001 (principalement de cessions d'immeubles par la maison-mère (207 M€) et de cessions d'actifs par Géodis à hauteur de 82 M€) ont permis que l'endettement net du groupe, après déduction de la créance sur RFF, soit sensiblement réduit à 8,2 Md€ contre 8,7 Md€ en 2001. De la même façon, l'endettement net de l'entreprise a pu être stabilisé à 7,1 Md€ en 2002 contre 7,3 Md€ en 2001.

⁴ - La filiale Keolis était consolidée suivant la méthode de mise en équivalence au 31 décembre 2001.

Une amélioration dans la connaissance des engagements hors bilan du groupe SNCF

La SNCF a mis en place pour l'exercice 2002 un système de recensement des engagements hors bilan plus performant, impliquant notamment de façon plus directe les directions régionales de l'entreprise.

Les engagements sociaux du groupe SNCF s'élèvent à 5,8 Md€ dont 4,1 Md€ au titre des retraites, 1,2 Md€ au titre de la prévoyance et 0,6 Md€ au titre des rentes accident du travail (retraités et veuves).

Les engagements financiers donnés par le groupe SNCF s'élèvent à 5,6 Md€ contre 1,9 Md€ d'engagements financiers reçus. Les engagements financiers donnés se composent principalement de crédits-baux et contrats de location simple à hauteur de 1 Md€, de cautions bancaires (dont 670 M€ au bénéfice de la filiale immobilière SOFIAP, ex-encours SOCRIF hors du périmètre de consolidation) pour 1,6 Md€, et d'engagements d'achats irrévocables consentis par le groupe SNCF dans le cadre des investissements en matériel roulant liés à son activité de transporteur ferroviaire pour 2,3 Md€. Ces engagements traduisent la volonté de la SNCF d'augmenter significativement ses investissements de matériel roulant.

Des orientations stratégiques assumées pour adapter l'entreprise et préparer l'ouverture à la concurrence

La SNCF doit faire face à des évolutions structurelles majeures aux niveaux communautaire et national qui entraîneront une intensification de la concurrence à court terme sur le trafic de fret international et à plus long terme sur l'ensemble des trafics nationaux et internationaux de fret et de voyageurs. Les objectifs du plan industriel de la SNCF traduisent une volonté de s'adapter à ce nouveau contexte en particulier par un retour des comptes de l'entreprise à l'équilibre et à l'amélioration de sa rentabilité.

Sa mise en œuvre pour l'année 2003 comprendra nécessairement la définition d'un plan cohérent de redressement du fret ferroviaire, ainsi que l'amélioration

des comptes de l'entreprise par une progression de la productivité des activités de la SNCF. Par ailleurs, la SNCF devra mettre en place les moyens lui permettant d'atténuer la variabilité de ses résultats aux aléas conjoncturels, et de réduire la conflictualité au sein de l'entreprise.

Le groupe SNCF poursuit son recentrage autour de ses activités stratégiques :

- sortie progressive du capital de la Société d'Hydroélectricité du Midi (SHEM) ;
- cession de la participation de la SNCF dans la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) ;
- recomposition du capital de Kéolis ;
- rapprochement capitalistique entre Télécom Développement et Cegetel fixe.

**Entreprises du secteur
des infrastructures de transports**

Synthèse sectorielle

En millions d'Euros		2000	2001	2002	Observations
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	8 326	8 292	8 914	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	942	858	1 154	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 186	-1 304	-1 145	
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	65 260	69 997	71 429	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	5 094	4 710	5 958	
	Intérêts minoritaires	-8	0	2	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	152	83	
	<i>dont reçus par l'État</i>	<i>0</i>	<i>76</i>	<i>40</i>	
	Autres rémunérations de l'État	17	29	5	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	4 173	1 049	765	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	47 135	49 882	49 489	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	45 727	46 696	46 914	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	28 962	30 090	30 356	
	Charges de personnel	1 235	1 322	1 402	

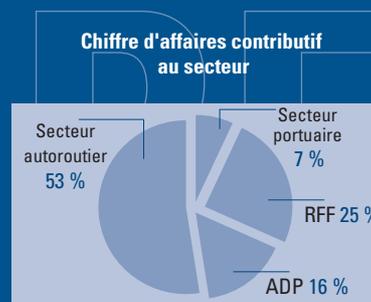
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

infrastructures
de
transports

Infrastructures de transports

ADP, Groupes ASF-ESCOTA, SAPRR-AREA, SANEF-SAPN, ATMB ET SFTRF,
RFF, Secteur portuaire

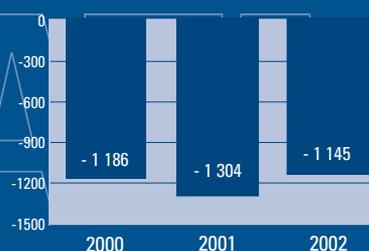
ASF-ESCOTA



Évolution du chiffre d'affaires du secteur



Évolution du résultat net



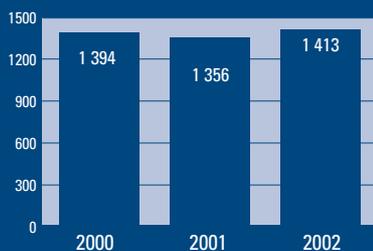
SANEF-SAPN

secteur portuaire

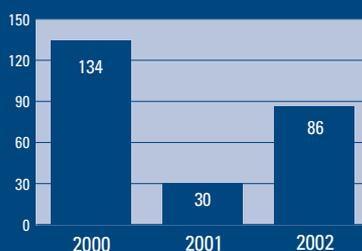
ADP

Aéroports de Paris

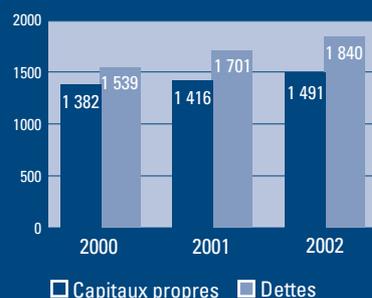
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

• FORME JURIDIQUE

Établissement public sui generis doté d'un conseil d'administration. ADP est régi par le Code de l'aviation civile ainsi que par les dispositions applicables de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public. ADP est principalement chargé d'aménager, d'exploiter et de développer l'ensemble des installations de transport aérien ayant leur centre dans la région Ile de France.

- La dotation d'ADP s'élève à 255 943 009 €
- Détention du capital : État 100 %

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	1 394	1 356	1 413	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	13	7	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	286	201	202	
	Résultat financier	-95	-97	-72	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	351	342	301	De 2000 à 2001, recalculé par les rédacteurs du rapport (avant rémunération de l'État)
	Résultat net - part du groupe	/	/	/	
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	134	30	86	Résultat social recalculé par les rédacteurs du rapport (avant rémunération de l'État)
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	3 184	3 441	3 847	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	2	2	2	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	124	181	199	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	1 382	1 416	1 491	Hors subventions d'investissement
	Intérêts minoritaires	/	/	/	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0	
	Autres rémunérations de l'État	13	23	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	164	188	217	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	1 539	1 701	1 840	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	1 311	1 664	1 855	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	7 959	8 189	8 185	Calculés par les rédacteurs du rapport
	Charges de personnel	412	421	440	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	9,6 %	2,2 %	6,1 %	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	51,8	51,4	53,7	Résultat avant rémunération de l'État et fonds propres hors «droits du concédant»
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	9,7 %	2,1 %	5,8 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	111,4 %	120,1 %	123,4 %	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.					
Informations complémentaires	Droits du concédant	2	2	2	

Aéroports de Paris (ADP) est un établissement public dont la mission principale est d'aménager, d'exploiter et de développer l'ensemble des infrastructures de transport aérien ayant leur centre dans la région Ile de France.

En outre, ADP possède des participations significatives au capital d'entreprises réparties au sein de trois pôles d'activités : assistance en escale et sûreté, international (architecture et ingénierie, exploitation et assistance technique), services aux professionnels sur les plates-formes aéroportuaires (télécom, immobilier et formation).

2002, une année encore largement touchée par la crise du transport aérien mondial

Le trafic a été affecté par les effets de la crise économique, des incertitudes géopolitiques et des difficultés d'Air Lib

Le ralentissement économique des principaux pays industrialisés, puis l'impact des attentats du 11 septembre 2001, avaient entraîné une chute de près de 6 % du trafic aérien mondial en 2001. En 2002, le contexte géopolitique et les perspectives de croissance économique faible de l'économie mondiale ont continué de peser. Le rétablissement de la croissance a été plus lent que prévu, pour finalement atteindre un taux de progression relativement modeste. Alors qu'à la fin de l'année 2001 ADP anticipait une croissance du trafic de 1,8 %, celui-ci n'a progressé au cours de l'exercice 2002 que de 1,0 %, avec toutefois des évolutions différenciées suivant les différents segments. Ainsi, le trafic international ne progresse que de +3,4 % contre 5,4 % attendus, le trafic national est en forte baisse à - 7,0 % contre - 3,0 % attendus du fait des difficultés persistantes d'Air Lib, et l'intra communautaire en hausse de + 4,6 % contre + 1,2 % attendus. Dans ce contexte nuancé, ADP a traité quelque 71,5 millions de passagers, 1 750 millions de tonnes de fret et enregistré quelques 700 000 mouvements d'avions. En termes de trafic passagers global, les plates-formes parisiennes occupent la 6e place mondiale et le hub génère un flux de passagers qui le place au second rang mondial.

Au-delà d'une évolution générale qui a touché l'ensemble du monde aérien, ADP a continué de subir les conséquences des difficultés d'Air Lib et de la compétition du TGV-Méditerranée qui a joué pour la première fois en année pleine.

Une structure financière fragilisée, un programme d'investissement ambitieux

L'entreprise, qui est un établissement public soumis aux règles de la comptabilité publique, n'est pas soumise à l'obligation de publier des comptes consolidés et à la certification de ses comptes par des commissaires aux comptes. Toutefois, à la suite de la promulgation de la loi de sécurité financière⁽¹⁾, ADP a lancé une mise en concurrence afin de se doter de commissaires aux comptes en vue de la certification des comptes de l'exercice 2003.

Une structure financière en détérioration

Le principal problème de l'établissement public réside toujours dans sa capacité à financer son développement sur les plates-formes parisiennes. En effet, les perspectives de trafic à moyen terme contraignent l'entreprise à mener de lourds programmes d'investissements afin d'accroître la capacité et la qualité des infrastructures de l'aéroport de Roissy. Les investissements en région parisienne sont ainsi passés de 222,6 M€ en 1990 à 621,7 M€ en 2002. A cela s'est ajouté, une diminution de la capacité d'autofinancement qui est passée de 318,5 M€ (après impact de la rémunération de l'État) en 2001 à 301,4 M€ en 2002, et se révèle insuffisante pour couvrir l'important programme d'investissements consenti en 2002.

(1) En application des dispositions combinées de l'article 30 de la loi n°84-148 du 1er mars 1984 et de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 modifiés respectivement par les articles 135 et 136 de la loi de sécurité financière, les établissements publics contrôlant des personnes morales ou exerçant sur elle une influence notable doivent établir des comptes consolidés dès lorsque le «groupe» remplit des critères de seuils et en conséquence avoir deux commissaires aux comptes titulaires et deux suppléants.

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du conseil d'administration d'ADP qui s'est réuni à 14 reprises depuis le début de l'année 2002 jusqu'au 30 juin 2003, est régie par la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation dans le secteur public ainsi qu'aux dispositions du code de l'aviation civile. Il est composé de vingt et un membres :

- sept représentants de l'État (deux représentants du ministre chargé des transports, un représentant du ministre chargé de la défense, un représentant du ministre chargé de l'économie et des finances, un représentant du ministre chargé du budget, un représentant du ministre chargé de l'environnement, un représentant du ministre chargé de l'intérieur) ;
- sept personnalités, dont une choisie en raison de sa connaissance des activités aéronautiques, deux choisies en raison de leur connaissance des questions liées aux transports, trois choisies parmi les élus de la région et des autres collectivités territoriales concernées et une choisie parmi les élus des compagnies consulaires intéressées ;
- sept représentants des salariés.

La composition du conseil d'administration s'établissait au 30 juin 2003 comme suit :

Administrateurs représentant l'État

M. Pierre Chassigneux⁽¹⁾, Président d'ADP
 M. Pierre Debue
 M. Michel Guyard
 Mme Isabelle Martel
 M. François Mongin
 M. Philippe Vesseron
 Général Philippe Tilly

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

M. Olivier Andries
 M. Guy Drut
 M. Robert Esperou
 M. Bernard Iron
 M. Claude Martinand
 Mme Monique Papin
 M. Claude Terrazzoni
 M. Manuel Valls
 M. Gaston Viens

Administrateurs représentant les salariés

M. Claude Condamine
 M. Jean-Louis Dauje
 M. Robert Deroudille
 M. Jean Etcbebeguy
 M. Jean-Louis Gilat
 M. Gérard Girard
 M. Jean-Louis Guy

Commissaires du gouvernement

M. Michel Wachenheim
 Commissaire du gouvernement adjoint
 M. Claude Azam

Contrôleur d'État

M. Jean Peyrot, chef de mission
 M. Gilles Crespy, mission de contrôle économique et financier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A CRÉÉ TROIS COMITÉS SPÉCIALISÉS COMPOSÉS D'ADMINISTRATEURS

Comité des engagements internationaux :

Le comité des engagements internationaux, qui a été créé en septembre 2000, est chargé d'examiner les projets de prises de participation à l'étranger que l'entreprise mène principalement à travers sa filiale ADP Management. Il est composé de deux représentants de l'État, de deux représentants des salariés et de deux personnalités qualifiées.

Comité d'audit :

Le conseil d'administration a créé, le 17 avril 2001, un comité d'audit qui est chargé de l'examen des comptes sociaux et consolidés, des principaux risques financiers, des résultats des travaux et du programme des travaux de l'audit interne, d'analyser les méthodes comptables et les risques financiers encourus par l'entreprise. Ce comité est composé de deux représentants de l'État et d'une personnalité qualifiée.

Comité de stratégie :

Le comité stratégique a été créé en juillet 2001. Sa mission est de mener une réflexion approfondie sur les dossiers ayant un impact substantiel et durable sur les activités d'ADP et de formuler des recommandations au conseil sur toute question ayant un caractère économique ou stratégique pour l'établissement. Ce comité est composé de trois administrateurs représentant l'État, de trois personnalités qualifiées et de deux représentants des salariés. Le comité de stratégie s'est réuni à deux reprises depuis le début de l'année 2002.

Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs, ni de rémunération spéciale aux membres des comités d'audit, de stratégie et de rémunération.

¹ - Par décret du 19 septembre 2003 portant nomination du président du conseil d'administration d'Aéroports de Paris, M. Pierre Graff a été nommé président du conseil d'administration d'Aéroports de Paris.

Ceci s'est traduit par un accroissement très significatif du niveau de l'endettement net de l'établissement (1 840 M€ contre 1 701 M€ en 2001), soit un niveau de gearing de 123 % contre 120 % en 2001. Entre 1990 et 2002, le ratio de la dette à moyen et long terme rapporté à la capacité d'auto-financement s'est ainsi détérioré, passant de 3,4 à 6,7. Les perspectives fournies par l'entreprise indiquent qu'il devrait demeurer à un niveau élevé durant les prochaines années, malgré la progression attendue de la capacité d'autofinancement, du fait notamment d'un lourd programme d'investissements (achèvement de la construction du terminal 2E, de son système de tri bagages, du système automatisé de transport, adaptation des infrastructures à l'accueil de l'A380, rénovation du terminal 1).

La conjonction d'un trafic en moindre croissance et de l'augmentation des dépenses de sûreté a entraîné une dégradation de l'excédent brut d'exploitation

Le chiffre d'affaires a progressé en 2002 à un rythme supérieur à celui du trafic (+ 4,2 % contre +1,0 %) pour atteindre 1,41 Md€ :

- le produit des redevances progresse de 4,9 % sous l'effet principalement de la hausse tarifaire applicable au 1^{er} février 2002 de 5,6 %, mais est en retrait par rapport à la prévision initiale (8,0 %) du fait d'un trafic révisé en baisse ;
- le chiffre d'affaires de l'assistance aéroportuaire diminue de 13,8 % sous l'effet d'une concurrence accrue qui s'accompagne d'une érosion des marges et d'une perte de contrats ;
- les recettes commerciales augmentent certes de 14,7 %, mais ce résultat est à relativiser en raison du faible niveau atteint en 2001 suite aux événements du 11 septembre. Elles sont en retrait par rapport au budget de près de 4 % avec un niveau de recette par passager de 14,5 € contre 16,8 € prévus, du fait de la mauvaise tenue du trafic le plus porteur (Asie, E.-U.,...);
- le produit de la taxe d'aéroport est en augmentation sensible par rapport à 2001 (31,3 %).

Les charges courantes (1 045 M€ hors amortissements et provisions) ont progressé de 6,6 %, à un

rythme supérieur à celui du trafic (1,8 %) et à celui du chiffre d'affaires (+4,2 %). Cette contre-performance s'explique pour l'essentiel par le coût du renforcement des mesures de sûreté (hors dépenses de sûreté, les charges ne progressent que de 1,6 %) et par l'évolution des charges de personnel qui augmentent de 4,5 % alors que le budget prévisionnel prévoyait une hausse de 2,4 %⁽²⁾.

L'année écoulée

• Le conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises au cours de l'exercice : le 24 janvier, le 22 mars, le 18 avril, le 23 mai, 25 juin, le 19 septembre, le 17 octobre et le 21 novembre 2002 ;

• Le comité d'audit s'est réuni les 13 mars et le 6 septembre 2002. Au cours de ces réunions, il a examiné les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2001. Il a également revu la politique de gestion des risques de l'entreprise (notamment la politique d'assurance) et la synthèse des travaux d'audit de l'année 2001 ;

• Le comité de stratégie s'est réuni le 27 février 2003 où a été débattu des orientations stratégiques du groupe ADP ;

• Le comité des engagements internationaux d'ADP s'est réuni le 2 mai 2002 pour examiner la situation des différentes participations d'ADP à l'international, débattre de la stratégie de sa filiale internationale ADPM et examiner la situation des projets en cours de prospection.

Les investissements consentis en 2002 (628 M€) ont porté sur le développement des capacités et sur la modernisation ou l'adaptation des installations et équipements aéroportuaires :

• à Roissy

- construction du terminal 2E pour une mise en service partielle à l'été 2003,
- agrandissement et aménagement du terminal 3 (ex T 9) : ouverture fin 2002,
- réhabilitation de l'aérogare 1,
- réhabilitation de la piste 2 (adaptation aux avions très gros porteurs),
- réalisation de nouvelles aires de stationnement et voies de circulation pour avions,
- travaux pour une troisième tour de contrôle associée au doublet de pistes nord,
- mise en place d'équipements de sûreté (contrôle des bagages de soute et accès).

• à Orly

- rénovation de la tour de contrôle,
- réaménagement de la zone commerciale (aérogare Orly Ouest),
- réhabilitation de parkings (P1 à Orly Sud),
- adaptation de stationnement pour les avions gros porteurs (Orly Sud),
- mise en place d'équipements de sûreté (contrôle des bagages de soute et accès).

(2) Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation sensible : augmentations générales plus importantes que prévues (1,4 % au lieu de 1,1 %), augmentation du GVT (1,9 % au lieu de 1,2 %) liée à un moindre recours à la sous-traitance.

Au total la conjonction d'une moindre augmentation des recettes et de l'évolution des charges a entraîné une diminution de 1,1 % de l'excédent brut d'exploitation à 436 M€, alors que le budget prévoyait une progression de 19 %. Le résultat d'exploitation est resté quasi stable à 202 M€, la diminution des dotations aux provisions et aux amortissements compensant la diminution de l'excédent brut d'exploitation.

Le résultat exceptionnel (qui passe de - 52 M€ en 2001 à - 10 M€) est en amélioration sensible du fait de l'absence en 2002 d'une charge exceptionnelle au titre du provisionnement des engagements de retraites qui avait impacté les comptes en 2001.

De même, le résultat financier est en nette amélioration à - 72 M€ contre - 120 M€ (- 97 M€ après retraitement de la rémunération de l'État) en 2001, en raison de la diminution des provisions sur immobilisations financières et de la baisse du taux moyen de la dette d'ADP par rapport à 2001. Au final, le résultat net après impôt s'établit en 2002 à 86 M€ contre 6,7 M€ (après rémunération de l'État) en 2001. En 2002, ADP est passé d'une provision partielle de ses engagements sociaux à une provision totale de ses engagements sociaux et a appliqué pour ce faire la norme internationale IAS 19. En application du règlement sur les passifs, l'impact de ce changement de méthode comptable a été imputé directement sur les capitaux propres de l'établissement pour un montant de 75 M€.

Évolutions législatives et réglementaires du secteur

Le décret n° 2002-1171 du 17 septembre 2002 portant modification de certaines dispositions du code de l'aviation civile relatives à Aéroports de Paris a apporté des modifications visant à rapprocher ADP du statut de droit commun des entreprises publiques, et lui donner une plus grande souplesse de gestion.

Les principales modifications ont eu pour objet :

- *de donner de nouvelles compétences au conseil d'administration : i) le conseil a désormais la possibilité de décider de l'affectation des compagnies aériennes au sein d'un même aéroport (l'affectation des compagnies sur les différents aéroports gérés par ADP restant de la compétence du ministre chargé des transports), ii) le conseil se prononce sur les grands projets d'infrastructure ainsi que sur les programmes d'investissement pluriannuels de l'aéroport ; iii) le conseil a la faculté de transiger, iv) le conseil a pleinement compétence s'agissant de l'octroi d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, v) le conseil peut accorder une délégation permanente au directeur général pour l'approbation de marchés ou de contrats ;*
- *d'alléger certaines procédures existantes : i) les chapitres de la section d'investissement de l'état prévisionnel des dépenses et des recettes de l'entreprise ont un caractère prévisionnel et non plus limitatif ; ii) par ailleurs, le directeur général peut désormais effectuer en cours d'année des virements de chapitre à chapitre après avis du contrôleur d'État mais non plus sur son autorisation ; iii) la fixation formelle des traitements, des salaires, des indemnités et de l'avancement devient de la compétence du directeur général et non plus de celle du conseil d'administration. En revanche, les statuts du personnel et les échelles qui permettent de déterminer les traitements, salaires, les indemnités et l'avancement demeurent du ressort du conseil et sont soumis à l'approbation du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé des transports.*
- *d'organiser la sortie du code des marchés publics d'ADP : cette mesure a donné à ADP une souplesse de gestion accrue à l'entreprise, tout en la rapprochant des autres d'entreprises publiques qui ne sont pas soumises au code des marchés publics.*

Des perspectives prudentes

La faiblesse de la croissance mondiale, l'impact du conflit en Irak, de l'épidémie de pneumopathie atypique et la faillite d'Air Lib a conduit ADP à révisé très sensiblement ses prévisions de croissance du trafic (+2,8 % en moyenne sur la période 2002-2007 pour les passagers contre +4 % antérieurement). Ce changement de perspective se traduit par une révision en baisse des prévisions d'excédent brut d'exploitation, et par un moindre besoin d'investissements de capacité. Pour préserver son ratio d'autofinancement qui est déjà insuffisant (48 % en 2002 et 59 % en prévision pour 2003), ADP a décidé de réviser à la baisse son programme d'investissements à moyen terme (ce qui se traduit par une économie de 237 M€ en 2003-2004).

Les programmes d'investissements importants sur Roissy devraient provoquer une hausse sensible de l'endettement de l'entreprise. Malgré le recalage du programme d'investissements, la dette de l'entreprise devrait progresser de 2 Md€ en 2002 à plus de 3 Md€ en 2007. Ainsi, pour retrouver en 2003 un niveau de résultat satisfaisant et augmenter sa capacité d'autofinancement afin de limiter la progression de sa dette, l'entreprise doit accentuer ses efforts de productivité.

Le secteur autoroutier public

**Autoroutes du sud de la France et société des autoroutes
Estérel, Côte d'Azur, Provence, Alpes**

Autoroute et tunnel du Mont-Blanc

**Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France
et société des autoroutes Paris-Normandie**

**Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône et
Société des Autoroutes Rhône-Alpes**

Société française du tunnel routier du Fréjus

Le secteur autoroutier public

Au 31 décembre 2002, 7 720 km des 9 294 km du réseau autoroutier français ont été construits et sont exploités par les sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes («SEMCA»). Le système autoroutier concédé public est constitué de huit sociétés, reconnues pour leur expérience et leur savoir-faire dans les domaines de la construction et de l'exploitation autoroutières ainsi que pour le haut niveau de service qu'elles offrent à leurs usagers :

- les Autoroutes du Sud de la France (ASF) et sa filiale, la Société des Autoroutes Estérel, Côte d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA) ;
- la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) et sa filiale la Société des Autoroutes Paris-Normandie (SAPN) ;
- la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR) et sa filiale la Société des Autoroutes Rhône-Alpes (AREA) ;
- la société Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB), qui gère le tunnel international du Mont-Blanc ainsi que l'autoroute Blanche (A40) ;
- la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF), qui gère le tunnel international du Fréjus ainsi que l'autoroute de la Maurienne (A43).

L'État détient directement ou indirectement via l'établissement public administratif Autoroutes de France (ADF) la majorité du capital de ces huit sociétés.

L'établissement public administratif Caisse Nationale des Autoroutes (CNA) a pour mission de procurer aux SEMCA les ressources nécessaires au financement de leurs travaux de construction ou d'aménagement, et de répartir ces ressources entre les sociétés. A cette fin, la CNA contracte ou émet deux types d'emprunts à long terme : des emprunts obligataires internationaux et des emprunts auprès de la Banque européenne d'investissement. L'encours de dette des SEMCA auprès de la CNA s'élève à 22,3 Md€ ; cet encours devrait progressivement se résorber à l'avenir. Dans le cadre de l'ouverture de son capital, le groupe ASF a décidé de renoncer progressivement à se financer auprès de la CNA.

La réforme des concessions autoroutières en 2001

Afin de permettre une large concurrence et l'entrée de nouveaux opérateurs dans les processus d'attribution des nouvelles concessions autoroutières, il a été mis fin au système de l'adossement. Ce système consistait à financer partiellement de nouvelles sections non rentables d'autoroutes grâce au péage perçu sur les sections rentables d'un même conces-

sionnaire auquel on consentait un prolongement de son contrat. L'adossement était susceptible d'avantager les sociétés disposant déjà d'un réseau concédé, au détriment de nouveaux opérateurs, et n'était donc pas compatible avec une concurrence équitable entre candidats pour l'attribution de nouvelles concessions.

Désormais, les apports publics éventuellement nécessaires à l'équilibre financier des futures concessions sont effectués sous forme de subventions de l'État et/ou des collectivités locales. Les nouvelles concessions sont attribuées conformément aux dispositions de la directive communautaire Travaux et de la loi Sapin, et font l'objet de contrats spécifiques.

Les conditions de gestion des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes ont été rapprochées des conditions de droit commun, afin de permettre aux sociétés de se porter candidates à de nouvelles concessions dans le respect des règles européennes de concurrence et dans les mêmes conditions que des sociétés relevant du secteur privé. L'ordonnance n° 2001-273 du 28 mars 2001, ratifiée par la loi n° 2001-1011 du 5 novembre 2001 a adopté les modifications suivantes qui ont affecté la structure financière et les méthodes comptables des SEMCA :

- suppression des engagements de reprise du passif par l'État en fin de concession ;
- suppression du mécanisme des charges de struc-

ture différées, régime dérogatoire comptable qui permettait aux SEMCA de porter à l'actif de leur bilan les charges de structure (amortissements de caducité, frais financiers) que les produits de leur exploitation ne leur avaient pas permis d'absorber. En conséquence de ce régime, les SEMCA présentaient un résultat égal à zéro jusqu'à la résorption complète des charges ainsi différées ;

- en contrepartie de la suppression des engagements de reprise du passif et du mécanisme des charges différées, une prorogation de la durée des contrats de concession, d'une durée de 12 à 15 ans, a été accordée aux SEMCA.

Évolution des sociétés publiques concessionnaires d'autoroutes

Le paysage autoroutier français a connu de profondes mutations ces dernières années et les sociétés concessionnaires publiques évoluent aujourd'hui dans un environnement compétitif, puisqu'elles sont désormais placées en concurrence entre elles et avec d'autres opérateurs européens pour l'attribution de nouvelles concessions, en France comme à l'étranger.

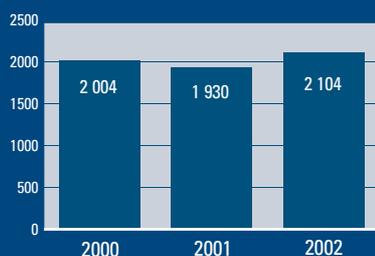
La réforme autoroutière, autorisée par la Commission européenne et concrétisée par l'ordonnance du 28 mars 2001, en mettant fin à la garantie de reprise du passif des sociétés par l'État et aux méthodes comptables dérogatoires alors en vigueur, a établi un cadre clair d'évolution des sociétés, qui a rendu possible l'ouverture du capital d'ASF. Décidée par le gouvernement le 6 octobre 2001, l'introduction en bourse de 49 % du capital d'ASF a été réalisée le 28 mars 2002 sur le premier marché d'Euronext Paris.

Le succès reconnu de l'ouverture du capital d'ASF a démontré que les investisseurs comprenaient le système français de concessions autoroutières, appréciaient la visibilité et la robustesse de leur modèle d'activité, et en validaient les principes de valorisation. Après cette ouverture de capital, le gouvernement a engagé à l'automne 2002, avec l'aide de la banque-conseil HSBC-CCF, une réflexion stratégique sur l'avenir du secteur autoroutier français. Ces travaux ont pour objectif de permettre au gouvernement de définir une stratégie cohérente des sociétés publiques autoroutières.

ASF-ESCOTA

Autoroutes du sud de la France
et société des autoroutes
Estérel, Côte d'Azur, Provence, Alpes

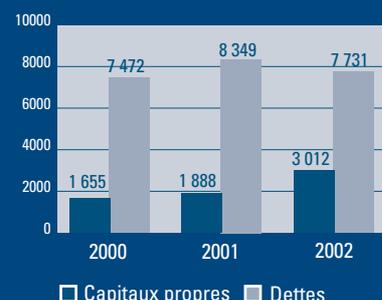
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1957. Sa filiale ESCOTA a été créée en 1956.
- Le capital social s'élève à 29 343 640,56 € divisé en 230 978 001 actions.
- L'action ASF a été cotée au premier marché d'Euronext Paris le 28 mars 2002
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires d'ASF au 31 décembre 2002 :

État	41,5 %	} 50,3 %
Autoroutes de France	8,8 %	
Collectivités territoriales et CCI	0,9 %	
Salariés	2,4 %	
Vinci concessions	17,7 %	
Public	28,7 %	

- Au 1^{er} juillet 2003, la participation détenue par l'État (50,3 %) était valorisée à 2,94 Md€

ASF-ESCOTA

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000		2001		2002
		Publié	Pro forma 2002	Publié	Pro forma 2002	
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)		49,5 %	49,5 %		41,5 %
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %) (a)		50,5 %	50,5 %		8,8 %
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12 (b)		/	/		2630
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	2004	1887	1930		2104
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0		0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1136	843	754		888
	Résultat financier	-723	-429	-421		475
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	657	-85	563		745
	Résultat net - part du groupe	261	261	218		266
	Résultat net - intérêts minoritaires	1	0	0		2
	Résultat net de l'ensemble consolidé	261	261	218		267
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes (c)	13633	13633	14700		15365
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0	0		0
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	17	17	13		16
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	12	12	14		15
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe (d)	1655	1780	1888		3012
	Intérêts minoritaires	-2	0	0		2
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice		0	110		0
	<i>dont reçus par l'État</i>		0	55		0
	Autres rémunérations de l'État		/	/		/
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	3023	77	53		0
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	7472	7475	8349		7731
	Dettes financières brutes à plus d'un an		6980	7755		8208
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle		7233	7584		7335
	Charges de personnel	238	250	289		295
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	13,0 %	13,9 %	11,3 %		12,7 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	32,9	34,6	38,1		39,3
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	15,8 %	14,7 %	11,6 %		8,9 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	452,0 %	420,0 %	442,3 %		256,5 %
<p>NOTA: voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau</p> <p>* 2001 : - assujettissement à la TVA comme toutes les sociétés autoroutières - changement de méthode: provisionnement des engagements de retraites et autres avantages assimilés; impact brut sur les capitaux propres net d'impôt: - 48,5 M€) au motif de l'application par anticipation du règlement n° 2000-06 sur les passifs: reprise des provisions pour grosses réparations et des provisions pour renouvellement: reprise des provisions pour grosses réparations, provisions pour renouvellement; impact brut sur les capitaux propres: + 269 M€</p> <p>* 2002 : - changement de modalité de calcul des amortissements de caducité: calcul sur la base nette comptable, i. e, sur le coût de l'acquisition du bien déduction faite du cumul de l'amortissement de caducité et du cumul de l'amortissement pour dépréciation: retraitement opéré pour le présent rapport en vue d'obtention des informations homogènes.</p>						
(a) Autoroutes de France (ADF): 49,47 % en 2000 et 2001 et 8,8 % en 2002	Informations complémentaires	Immobilisations mises en concession nettes				
		des amortissements pour dépréciation	13604		14674	15365
		Subventions d'investissements	164		161	209
		Apports gratuits du concédant	105		105	105
		Provisions/Amortissements de caducité	2980		3315	3622
(c) Subventions d'investissement et amortissement de caducité non déduits		Provisions pour renouvellement	23		0	0
		Provisions pour grosses réparations	257		0	0
(d) Hors subventions d'investissements						

ASF-ESCOTA

Introduit en bourse en mars 2002, le groupe Autoroutes du Sud de la France (ASF) construit, entretient, et exploite le plus grand réseau autoroutier concédé français et le 2^e en Europe. Au 1^{er} mars 2003, le réseau du groupe ASF comptait 2815 kilomètres d'autoroutes en service et 297 kilomètres d'autoroutes en cours de construction ou en projet.

La société ASF détient 98,97 % du capital et des droits de vote de sa filiale ESCOTA (société des autoroutes Estérel – Côte d'Azur – Provence – Alpes) et 99,50 % du capital et des droits de vote de la société Radio Trafic (SRT). ESCOTA détient également 99,50 % de la société de radiodiffusion des autoroutes du sud-est (SORIASE).

Les échéances des concessions sont fixées à 2032 pour ASF et 2026 pour ESCOTA

Principaux axes exploités par le groupe ASF :

A46 Sud / A7 / A8	Lyon – Orange – Aix en Provence
A9	Orange – Le Perthus (frontière espagnole)
A10	Poitiers – Bordeaux
A11	Le Mans – Angers
A20	Brive – Montauban
A54	Nîmes – Salon de Provence
A61	Narbonne – Toulouse – A62
A62	Bordeaux – Toulouse
A63	Côte Basque
A64	Bayonne – Toulouse
A66	Toulouse – Pamiers
A68	Toulouse – Gémil
A72 / A89	Saint Etienne – Clermont Ferrand
A83	Nantes – Niort
A837	Saintes – Rochefort
A87	Angers – Cholet
A89	Bordeaux – Clermont Ferrand (partiellement mise en service)
A8	Aix en Provence – Côte d'azur – frontière italienne
A51	Aix en Provence – Gap
A52 / A50	Aix en Provence – Aubagne – Toulon
A57	Toulon – A8
A500	A8 – Monaco

Réseau ESCOTA

Trafic sur l'ensemble du réseau en service :

	Intensité kilométrique sur réseau total en 2002	Croissance intrinsèque du trafic 2002 / 2001 à réseau comparable
ASF	28 765 véhicules / jour	+ 4,8 %
ESCOTA	35 528 véhicules / jour	+ 4,0 %

L'ouverture réussie du capital d'ASF

L'événement majeur de l'année 2002 a été l'introduction en bourse d'ASF le 28 mars 2002 sur le premier marché d'EURONEXT Paris. L'opération a été bien accueillie tant par les investisseurs (le placement global a été sur-souscrit 19 fois) que par le public (environ 900 000 ordres reçus) et les salariés de l'entreprise (87 % des ayants droits ont souscrit à l'offre). Cette ouverture du capital s'est accompagnée d'une augmentation de capital de 878,4 M€ (858,1 M€ nette des commissions et frais d'émission nets de l'effet impôt).

L'ouverture du capital avait été précédée de la refonte des cahiers des charges des concessions d'ASF et d'ESCOTA, ainsi que de la passation d'un contrat de groupe pour la période 2002-2006. Le groupe dispose ainsi d'un cadre réglementaire qui sécurise ses principaux moteurs de croissance future puisqu'il fixe notamment la politique tarifaire et le programme d'investissements sur cette période.

L'État est confiant dans la capacité d'ASF à poursuivre son développement dans les meilleures conditions. Les bons résultats 2002 du groupe reflètent la pertinence de son modèle d'activité ainsi que la rigueur de sa gestion, et démontrent que le groupe est en bonne position pour atteindre les objectifs financiers qu'il s'est fixés, au moment de son introduction en bourse, pour l'horizon 2005.

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les dispositions des statuts de la société relatives au conseil d'administration ont été modifiées par l'assemblée générale mixte du 13 mars 2002. A l'issue de l'assemblée générale du 29 avril 2003, le conseil d'administration de la société est composé de 16 membres, dont 5 administrateurs représentant l'État :

M. Bernard Val, Président du conseil d'administration d'ASF
 M. René Barbery, représentant Autoroutes de France
 M. Alain Barkats
 M. Hugues Bied-Charreton
 M. Michel Charasse
 M. André Combeau
 M. Michel Davy de Virville
 M. Hubert du Mesnil
 M. Pierre-Henri Gourgeon
 M. Pierre Laugeay
 Mme Isabelle Martel
 M. Bernard Maurel
 M. Jacques Oudin
 M. Gérard Payen
 M. Bernard Seligmann
 M. Jacques Thoumazeau

Commissaires du gouvernement

M. Patrick Gandil
 Commissaire du gouvernement adjoint
 M. Patrick Vieu

Mission du contrôle économique et financier

M. Jean-Pierre Demumieux, chef de mission

Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
 JPA

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Trois comités spécialisés du conseil d'administration ont été institués :

- **Le comité d'audit** est chargé principalement de présenter chaque année au conseil d'administration une communication sur l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, notamment sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes, et de s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. Il saisit également le conseil d'administration de la question du choix du référentiel de consolidation et se prononce sur la désignation, le renouvellement et la qualité du travail des commissaires aux comptes. Enfin, il procède régulièrement à un examen des principaux risques financiers et donne son avis sur les opérations financières significatives ;

- **Le comité de la stratégie** et des engagements est chargé d'émettre des recommandations en matière de stratégie du groupe. Il est notamment chargé d'émettre un avis sur les conditions économiques et financières des offres que la société pourrait présenter dans le cadre du développement et de la diversification de ses activités ;

- **Le comité des rémunérations** est chargé de formuler des propositions quant au montant et à l'évolution de la rémunération du président, du directeur général, et des directeurs généraux délégués.

En outre, la commission consultative des marchés de la société, dont la création a été approuvée par le conseil d'administration du 10 mai 2001, émet un avis sur l'attribution des marchés qui lui sont soumis et vérifie les procédures de passation des marchés au sein d'ASF.

Une activité soutenue en 2002

Le groupe ASF a réalisé un chiffre d'affaires qui dépasse pour la première fois les 2 Md€ à 2 104,2 M€ contre 1 929,8 M€ en 2001, soit une progression de 9 %. Cette croissance est expliquée en grande partie par la croissance soutenue du trafic à réseau stable (+4,7 %). L'effort important que le groupe a réalisé dans la maîtrise de ses charges d'exploitation, tant en matière de perception de péage qu'en matière de maintenance de son réseau, allié aux bonnes conditions climatiques, lui a permis d'améliorer très sensiblement sa marge opérationnelle, qui atteint 62,3 % contre 59,6 % en 2001.

ASF a ouvert, en 2002, 136 km de sections nouvelles, ce qui porte la longueur du réseau exploité au 31 décembre 2002 à 2 789 km sur les 3 112 km prévus à terme.

Enfin, ASF a souscrit à hauteur de 97,6 M€ à l'augmentation de capital lancée par sa filiale ESCOTA le 28 novembre 2002. A l'issue de cette opération, ASF détient désormais 98,97 % du capital d'ESCOTA.

Chiffre d'affaires

Les recettes de péage ont augmenté de 9,1 %, passant de 1 883,0 M€ en 2001 à 2 053,4 M€ en 2002. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance du trafic à réseau stable (+4,7 %). La

hausse des tarifs, conformément aux contrats de concession d'ASF et d'ESCOTA, ainsi que l'allongement du réseau ASF de 136 km supplémentaires en 2002, ont également contribué à l'augmentation des recettes de péage à hauteur, respectivement, de 2,7 % et de 1,7 %.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation (chiffre d'affaires minoré des charges d'exploitation hors amortissements) passe de 1 150,8 M€ en 2001 à 1 310,4 M€ en 2002, soit une progression de 13,9 % (effets conjugués de la croissance du chiffre d'affaires et de l'évolution modérée des charges d'exploitation).

Le résultat d'exploitation est en hausse de 17,9 %, de 753,6 M€ en 2001 (à 39,1 % du chiffre d'affaires) à 888,4 M€ en 2002 (à 42,2 % du chiffre d'affaires).

On notera en particulier que :

- les achats et charges externes sont restés stables en 2002 à 262,1 M€, ce qui s'explique principalement par les bonnes conditions météorologiques rencontrées en 2002, la faible augmentation des dépenses d'entretien malgré l'allongement du réseau et par l'optimisation des dépenses de grosses réparations.
- les charges de personnel ont augmenté de 2,1 % en 2002 à 295,4 M€, sous l'effet conjugué de la diminution de la participation des salariés, de la croissance de la masse salariale de 7,7 % (croissance des effectifs de 2,6 %, augmentation de la rémunération moyenne du personnel de 8 %, effet noria de -0,6 %, variation des provisions comptables -2,3 %) et de l'augmentation des charges sociales de 10,4 %.
- les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté de 6,2 % à 422,0 M€. Cette hausse reflète principalement une hausse des amortissements de caducité sous l'effet de l'allongement du réseau. A noter que la hausse a été partiellement compensée par la réduction des dotations aux amortissements de caducité liée à des modifications des modalités de calcul.

Résultat net

Le résultat net – part du groupe est en hausse de 22 %, passant de 218,4 M€ en 2001 à 267,4 M€ en 2002. La part des intérêts minoritaires est de 1,8 M€.

Investissements

Le groupe ASF a réalisé, en 2002, 729,1 M€ d'investissements hors taxes dont 132,8 M€ de travaux complémentaires sur autoroutes en service.

Structure financière

L'augmentation du capital de 878,4 M€ intervenue au premier semestre 2002, concomitamment à l'ouverture du capital du groupe, a permis de renforcer la structure du bilan du groupe : le ratio d'endettement net (gearing) ressort ainsi à 248 % au 31 décembre 2002 contre 419 % au 31 décembre 2001.

Au 31 décembre 2002, l'endettement brut du groupe ASF s'élevait à 8 980,2 M€ contre 8 508,9 M€ au 31 décembre 2001. Cet endettement correspond pour la quasi-totalité à des emprunts souscrits auprès de la Caisse nationale des autoroutes (CNA). Le groupe ASF a décidé de renoncer progressivement à se financer par le biais de la CNA. A cette fin, le groupe ne contractera plus d'emprunts de la CNA pour financer ses besoins au titre de nouvelles concessions qu'il pourra obtenir à compter de 2002. Concernant les concessions en cours de vie, ASF cessera, à compter de début 2004, de recourir à la CNA pour financer ses dépenses afférentes aux investissements complémentaires sur autoroutes en service (ICAS). Puis, à compter du début 2006, ASF ne

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- L'assemblée générale d'ASF s'est réunie le 13 mars 2002 et le 29 avril 2003 ;
- Le conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises en 2002 : le 26 février, le 13 mars, le 24 avril, le 3 octobre et le 12 décembre 2002 ; et 3 reprises pendant le 1er semestre 2003 : le 22 janvier, le 19 mars et le 24 juin 2003 ;
- Le comité d'audit a été réuni 2 fois en 2002 : le 16 septembre et le 25 novembre 2002 ; et 2 fois au 1er semestre 2003 : le 14 mars et le 16 juin 2003. Le comité de la stratégie et des engagements s'est réuni 3 fois en 2002 : le 5 février, le 13 juin et le 20 novembre 2002 ; et 2 fois au premier semestre 2003 : le 27 février et le 12 juin 2003. Le comité des rémunérations s'est réuni 3 fois en 2002 : le 5 avril, le 5 septembre et le 5 novembre 2002, et 1 fois au 1er semestre 2003 : le 7 mars 2003.

contractera plus aucun nouvel emprunt auprès de la CNA pour couvrir ses besoins de financement.

Le groupe ASF a obtenu une notation AA- de l'agence Standard and Poor's en février 2002. Le 1^{er} avril 2003, Standard and Poor's a annoncé avoir révisé son approche analytique de la notation des acteurs du secteur autoroutier européen, et a en conséquence modifié la notation d'ASF à A+.

ASF poursuit sa stratégie de croissance organisée autour de trois leviers

La stratégie de développement d'ASF s'articule autour de trois points clés :

1 - achever la construction de son réseau dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement ;

2 - poursuivre l'optimisation de sa rentabilité. L'amélioration sensible de la marge opérationnelle constatée en 2002 sera poursuivie dans les prochaines années, à travers le développement du télépéage et une optimisation des achats et charges externes ;

3 - participer à de nouveaux relais de croissance. Par la création en 2003 d'une direction du développement, le Groupe indique qu'il entend se doter de moyens pour se diversifier. Cette diversification se fera de manière prudente et progressive, en s'appuyant sur les métiers de base du Groupe d'investisseur, d'exploitant et de maître d'ouvrage, et sans réduire la rentabilité des concessions actuelles.

Ces nouveaux relais de croissance, conjugués à la croissance du trafic, l'extension du réseau et la poursuite de la maîtrise des charges, devraient se traduire positivement sur les résultats du groupe ASF pour les prochains exercices.

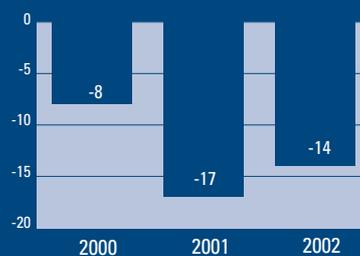
ATMB

Autoroute et tunnel du Mont-Blanc

Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1956.
- Le capital social s'élève à 22 306 416 € divisé en 1 394 200 actions.
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires d'ATMB au 31 décembre 2002 :

État	57,88 %	} 60,03 %
Autoroutes de France	2,15 %	
Collectivités locales françaises	18,61 %	
Collectivités locales helvétiques	5,41 %	
Autres actionnaires français et helvétiques	0,42 %	

ATMB

exercices 2000 à 2002

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001		2002	
			Publié	Pro forma 2002		
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	54,2 %		57,9 %	57,9 %	
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %) (a)	20,8 %		20,8 %	20,8 %	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	54		50	70	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0		0	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	12	-5	-18	-13	
	Résultat financier	-26		-12	-20	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	0	-11	-13	-3	
	Résultat net - part du groupe	/	/	/	/	
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/	/	
	Résultat net de l'ensemble consolidé (b)	-8	-17	-20	-14	
	II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes (c)	505	631	640	716
<i>dont écart d'acquisition net</i>		/	/	/	/	
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>		2		2	2	
<i>dont immobilisations financières nettes</i>		1		2	2	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe (d)	67	50	88	60	
	Intérêts minoritaires	/	/	/	/	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0		0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0		0	0	
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	43	29	5	2	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	184		340	408	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	213		334	412	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	357		390	421	
	Charges de personnel	13		15	18	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires (e)	/		/	/	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	37,6		37,4	43,0	
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres (e)	/	/	/	/	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	274,0 %	679,3 %	385,9 %	680,6 %	
<p>NOTA: voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau</p> <p>Changements de méthodes et autres informations:</p> <p>* 2001 : - assujettissement à la TVA comme toutes les sociétés autoroutières - changement de méthode: présentation des amortissements de caducité en déduction des immobilisations du domaine concédé; retraitement opéré pour l'établissement du présent rapport</p> <p>* 2002 : - au motif de l'application par anticipation du règlement n° 2000-06 sur les passifs: reprise des provisions pour grosses réparations et des provisions pour renouvellement: impact sur les capitaux propres: + 25,2M€ - application de la méthode de comptabilisation des «actifs par composants» (chaussées renouvelables); impact sur le résultat exceptionnel: + 22M€</p>						
(a) Autoroutes de France (ADF): 2,2 % (b) Résultat social (c) Subventions d'investissement et amortissement de caducité non déduits (d) Hors subventions d'investissements (e) Résultat négatif	Informations complémentaires	Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation	503	626	635	711
		Subventions d'investissements	20	19	19	25
		Provisions/Amortissements de caducité	247	262	256	275
		Provisions pour renouvellement	4	4	0	0
		Provisions pour grosses réparations	37	22	0	0

ATMB

La société ATMB entretient et exploite principalement le tunnel routier international du Mont-Blanc entre la France et l'Italie et l'autoroute Blanche A40. Au 31 décembre 2002, le réseau d'ATMB comptait 118,3 kilomètres d'autoroutes en service, dont 11,6 kilomètres pour le tunnel du Mont-Blanc. Les échéances des concessions sont fixées à 2015 pour l'autoroute Blanche et 2035 pour le tunnel du Mont-Blanc.

Principaux axes exploités par ATMB :

A40	Autoroute Blanche
	Tunnel du Mont-Blanc
A401	Saint-Julien – Frontière Suisse
A411	Etremblières – Vallard

Trafic sur l'ensemble du réseau en service :

	Intensité kilométrique sur réseau total en 2002	Croissance intrinsèque du trafic
2002-2001 à réseau comparable		
ATMB	18 262 véhicules/jour	+ 9,7 %

(hors tunnel du Mont-Blanc. Depuis la réouverture du tunnel, entre le 9 mars et le 31 décembre 2002, 1 021 596 passages ont été enregistrés.)

La réouverture du tunnel du Mont-Blanc et le renforcement de la coopération entre les trois sociétés autoroutières alpines

L'exercice 2002 a été marqué par la réouverture du tunnel du Mont-Blanc après des travaux de réparation et de modernisation. A l'issue de l'important chantier franco-italien engagé après la catastrophe du 24 mars 1999, le tunnel a rouvert aux véhicules légers le 9 mars 2002. La réouverture aux poids lourds, sous le mode de l'alternat, s'est effectuée progressivement du 8 avril au 25 juin 2002. Le groupement européen d'intérêt économique du tunnel du Mont-Blanc, créé en 2000 par les deux sociétés concessionnaires françaises et italiennes, est l'exploitant du tunnel depuis sa réouverture.

En conséquence de la réouverture du tunnel, le chiffre d'affaires réalisé par ATMB en 2002 (69,9 M€) est en forte progression par rapport à 2001 (49,6 M€). Le résultat net est déficitaire de 13,7 M€.

L'année 2002 a vu la signature d'une charte de coopération entre les trois sociétés concessionnaires du réseau autoroutier alpin AREA, ATMB et SFTRE.

L'exercice 2002 reflète les conséquences de la réouverture du tunnel

Les comptes 2002 d'ATMB ont fait l'objet de plusieurs changements de méthodes comptables :

- suppression des provisions pour grosses réparations et des provisions pour renouvellement ;
- conformément à la réglementation comptable, application consécutive de la méthode de comptabilisation des actifs par composants aux couches de roulement des chaussées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 69,9 M€ soit + 39,7 % par rapport à 2001. Les péages de l'autoroute Blanche (55,8 M€) sont en progression de 14,3 % par rapport à 2001, sous le double effet d'une augmentation des trafics (+ 9,1 % pour les véhicules légers, + 17,8 % pour les poids lourds) et des tarifs (+ 3,0 % pour les véhicules légers et + 6,7 % pour les poids lourds)

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation (chiffre d'affaires minoré des charges d'exploitation hors amortissements) passe de 4,3 M€ en 2001 à 16,0 M€ en 2002.

Le résultat d'exploitation ressort à - 12,7 M€ en 2002 contre - 18,2 M€ en 2001.

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

Au 30 juin 2003, le conseil d'administration de la société est composé de 12 membres :

M. Gilbert Santel, Président du conseil d'administration d'ATMB
 M. Vincent Amiot
 M. René Barberye, représentant Autoroutes de France (ADF)
 M. Laurent Garnier
 M. Jean Flory
 M. Claude Haegi
 M. Bertrand Levy
 M. Ernest Nycollin
 M. Eric Preiss
 M. Pierre Voillery
 M. Pierre Seillan
 M. Alain Vaissade

Commissaires du gouvernement

M. Patrick Gandil
 Commissaire du gouvernement adjoint
 M. Patrick Vieu

Mission de contrôle économique et financier

M. Jean-Pierre Demumieux, chef de mission
 M. Marcel Lecaudey, contrôleur d'État

Commissaire aux comptes

Salustro Reydel

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le comité d'audit, institué en 2001, est chargé principalement de présenter chaque année au conseil d'administration une communication sur l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, notamment sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes, et de s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. Il saisit également le conseil d'administration de la question du choix du référentiel de consolidation et se prononce sur la désignation, le renouvellement et la qualité du travail des commissaires aux comptes. Il examine les projets de budget intérimaires et annuels. Enfin, il procède régulièrement à un examen des principaux risques financiers et donne son avis sur les opérations financières significatives de la société.

On notera que:

- les achats et charges externes ont augmenté de 3,0 % en 2002 à 29,7 M€;
- les charges de personnel ont augmenté de 24 % en 2002 à 29,7 M€: les charges de personnel imputables à l'autoroute Blanche augmentent de 13,6 % avec un effectif en hausse de 3,8 % et une rémunération moyenne des personnels en hausse de 7 % (impact de la mise en place de la nouvelle grille de salaires). Au tunnel du Mont-Blanc, le GEIE a eu à sa disposition 152 personnes, dont 78 relevant de la société ATMB (soit + 30 % par rapport à 2001), ce qui reflète la montée en charge de l'exploitation depuis la réouverture du tunnel;
- les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté de 27 % à 28,7 M€. Cette augmentation reflète principalement la reprise de l'amortissement de caducité du tunnel, gelé depuis sa fermeture, et l'amortissement des importants travaux de réhabilitation.

Résultat net

Après reprise de la provision pour impôts différés (3,5 M€), le résultat net de l'exercice 2002 ressort à - 13,7 M€.

Investissements

ATMB a réalisé en 2002 86 M€ d'investissements hors taxes, essentiellement pour la mise en sécurité du tunnel du Mont-Blanc et, dans une moindre mesure, du tunnel du Vuache.

Structure financière

Les capitaux propres, subventions d'investissement incluses, d'ATMB s'amenuisent progressivement, à 84,8 M€ fin 2002, sous l'effet des pertes constatées suite à l'accident sous le tunnel. La réalisation des travaux ayant conduit la société à avoir recours à l'emprunt, l'endettement net a augmenté à 408 M€.

Au 31 décembre 2002, l'endettement brut d'ATMB s'élevait à 422,6 M€ contre 341,5 M€ au 31 décembre 2001. Cet endettement correspond pour la quasi-totalité à des emprunts souscrits auprès de la Caisse nationale des autoroutes (CNA).

Objectif:
restaurer l'équilibre de la concession

La complète réouverture du tunnel du Mont Blanc en 2002 et la levée de l'alternat pour les poids lourds, effective au 1^{er} mars 2003 ne lèvent pas les incertitudes qui pèsent sur la situation financière de la société. L'importance des investissements réalisés (200 M€ supportés par ATMB) et le déséquilibre du trafic poids lourds entre les deux tunnels du Mont Blanc et du Fréjus affectent significativement l'équilibre financier des concessions attribuées à la société. La société et ses autorités de tutelle examineront les mesures à mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre des concessions.

La société doit également mettre en œuvre les actions définies par la charte de coopération signée entre AREA, ATMB et SFTRF, afin de dégager les importantes synergies potentielles qui existent entre les trois sociétés.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

• *L'assemblée générale d'ATMB s'est réunie le 18 juin 2002 et le 19 juin 2003;*

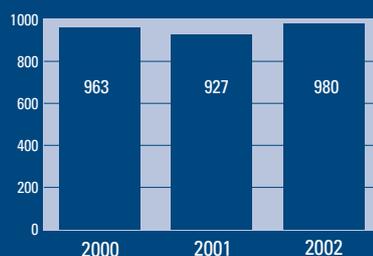
• *Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2002: le 26 avril, le 18 juin, le 7 octobre, le 10 décembre 2002 et 2 fois au 1^{er} semestre 2003: le 24 avril, le 19 juin 2003;*

Le comité d'audit a été réuni trois fois en 2002: le 12 avril, le 3 octobre et le 3 décembre 2002, et une fois au 1^{er} semestre 2003: le 14 avril 2003.

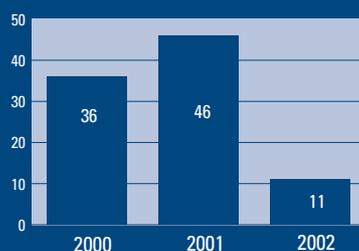
SANEF-SAPN

Société des autoroutes du Nord
et de l'Est de la France
et société des autoroutes Paris-Normandie

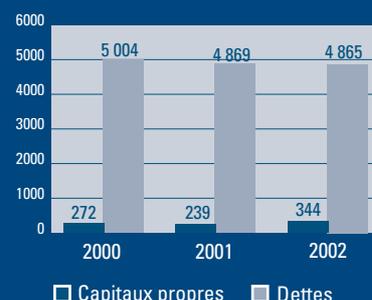
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1963. Sa filiale SAPN a été créée en 1963.
- Le capital social s'élève à 48 322 268 € divisé en 3 169 700 actions.
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires de SANEF au 31 décembre 2002 :

État	49,79 %	} 99,58 %
Autoroutes de France	49,79 %	
Collectivités territoriales et CCI	0,42 %	

SANEF-SAPN

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000		2001		2002	
		Publié	Pro forma 2001	Publié	Pro forma 2002		
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)		49,8 %		49,8 %		49,8 %
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %) (a)		50,2 %		50,2 %		50,2 %
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12		/		/		/
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	963	936	927	980		
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0	0		
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	563	363	321	349	379	
	Résultat financier	-533	-334	-324	-313		
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	250	253	261	295		
	Résultat net - part du groupe	36	35	20	11		
	Résultat net - intérêts minoritaires	-1	0	-1	0		
	Résultat net de l'ensemble consolidé	35	35	19	11		
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes (b)	7 416	7 545	7 585	7 720		
	<i>dont écart d'acquisition net (c)</i>	0	0	0	0		
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	6	7	7	7		
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	4	5	9			
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe (d)	272	219	239	405	344	
	Intérêts minoritaires	-2	0	0	-3	0	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	25	59		
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	13	28		
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	/		
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	329	334	309	157	173	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes (€)	5 004	4 999	4 869	4 865		
	Dettes financières brutes à plus d'un an (€)	4 578	4 534	4 649			
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	2 744	2 921	3 071	3 090	3 136	
	Charges de personnel	101	104	111	117	129	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	3,6 %	3,7 %	4,9 %	2,1 %	1,1 %	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	37	37,9	37,9	37,9	41,2	
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	13,0 %	16,0 %	19,1 %	4,8 %	3,2 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	1 850,3 %	2 280,7 %	2 033,8 %	1 212,4 %	1 414,5 %	
<p>NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau</p> <p>Changements de méthodes et autres informations:</p> <p>* 2001 : assujettissement à la TVA comme toutes les sociétés autoroutières</p> <ul style="list-style-type: none"> - changement de méthode : provisionnement des engagements de retraites et autres avantages assimilés ; impact sur les capitaux propres net d'impôt : - 5,5 M€ - en l'absence d'obligation formelle des intérêts minoritaires de combler les pertes, déductions des intérêts minoritaires débiteurs des capitaux propres en 2001 ; impact sur les capitaux propres : - 1,6 M€ <p>* 2002 : - reprise des provisions pour grosses réparations et des provisions pour renouvellement ; impact sur les capitaux propres : + 109,5 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> - application de la méthode de comptabilisation des « actifs par composants » (chaussées renouvelables) ; impact sur les capitaux propres : + 39,5 M€ - comptabilisation des reprises de provisions en exploitation et non plus en exceptionnel, - intérêts minoritaires débiteurs non déduits des capitaux propres ; impact sur les capitaux propres : + 3 M€ 							
Informations complémentaires	Immobilisations mises en concession nettes des seuls amortissements pour dépréciation	7 406	7 534	7 574	7 704		
	Subventions d'investissements	101	117	122	126		
	Apports gratuits du concédant	0	0	0	0		
	Provisions/Amortissements de caducité	1 743	1 951	1 929	2 127		
	Provisions pour renouvellement	8	9	0	0		
	Provisions pour grosses réparations	151	161	0	0		

(a) Autoroutes de France (ADF) : 49,8 %
(b) Subventions d'investissement et amortissement de caducité non déduits
(c) 2000 : écart d'acquisition imputé directement sur les capitaux propres : 0,2 M€
(d) Hors subventions d'investissements ; 2001, intérêts minoritaires négatifs déduits des capitaux propres-part du groupe
(e) Y compris avances effectuées par ADF

SANEF-SAPN

La société SANEF et sa filiale SAPN construisent, entretiennent, et exploitent le troisième réseau autoroutier concédé français. Au 31 décembre 2002, le réseau du groupe SANEF comptait 1 769 kilomètres d'autoroutes en service et 92 kilomètres d'autoroutes en cours de construction ou en projet. La société SANEF détient 99,9 % du capital et des droits de vote de sa filiale SAPN (société des autoroutes Paris-Normandie) et 100 % du capital et des droits de vote de la société de radiodiffusion nord et est (SODERANE).

Les échéances des concessions sont fixées à 2028 pour SANEF et 2028 pour SAPN.

Principaux axes exploités par le groupe SANEF :

A1	Roissy – Dourges
A2	Combles – Hordain
A4	Noisy le Grand – Reichstett
A16	L'Isle Adam – Boulogne sur Mer
A26	Calais – Reims/Châlons – Troyes
A29	Amiens – Saint Quentin
A13	Orgeval – Caen
A14	Orgeval – La Défense
A154	Bretelle de Louviers
A29	Le Havre – Saint Saëns
A29	Pont de Normandie
A151	Bretelle de Dieppe

Réseau SAPN

Trafic sur l'ensemble du réseau en service :

	Intensité kilométrique sur réseau total en 2002	Croissance intrinsèque du trafic 2002-2001 à réseau comparable
SANEF	21 527 véhicules/jour	+ 3,5 %
SAPN	24 100 véhicules/jour	+ 3,1 %

Une performance satisfaisante de la SANEF, un plan important de soutien envers sa filiale SAPN

Les changements de méthodes comptables intervenus, en 2000, dans le cadre de la réforme autoroutière de 2001 (notamment la suppression des «charges différées») ont eu pour conséquence la révélation des difficultés financières que connaît actuellement la SAPN. Le volume considérable que

représentent ses charges financières (générées par son endettement proche de 2 Md€) et ses amortissements par rapport à son chiffre d'affaires place la société dans une situation financière dégradée. Cette évolution de la situation comptable de la filiale a nécessité la définition d'un plan de recapitalisation de la SAPN par la SANEF, qui a fait l'objet d'une convention entre les deux sociétés signée le 31 janvier 2002. Le plan prévoit des flux financiers de la SANEF à la SAPN pour un total de 534 M€ sur la période 2002-2006, dont la moitié en dotations en capital et la moitié en subventions d'exploitation. En 2002, la première séquence d'opérations sur le capital de la SAPN a été réalisée :

- première réduction du capital de la SAPN de 21,5 M€ par apurement d'une partie des pertes passées ;
- augmentation de capital de la SAPN par la SANEF de 244 M€ - dont 64 M€ restent à libérer ;
- seconde réduction du capital de la SAPN de 258,8 M€, qui a ramené le capital social de la SAPN à 5 M€.

De plus, à fin 2002, la SANEF a versé à la SAPN une subvention exceptionnelle de 27,9 M€. Au 31 décembre 2002, la SAPN avait des capitaux propres positifs de 37,1 M€.

Le groupe SANEF a réalisé un chiffre d'affaires de 979,9 M€ contre 927,1 M€ en 2001, soit une progression de + 5,7 %, qui se décompose principalement en + 3,6 % de croissance du trafic à réseau stable, et de + 1,6 % d'impact d'évolution des tarifs, et de + 0,8% d'impact en année pleine de l'allongement du réseau SANEF (mise en service en 2001 de la section Amiens/Saint Quentin).

Le résultat net - part du groupe du groupe s'établit à 11,1 M€ en diminution de 8 M€ par rapport à 2001. On note le passage d'une provision de

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

Au 30 juin 2003, le conseil d'administration de la société est composé de 20 membres, dont 10 administrateurs représentant l'État :

M. Pierre Chantereau, Président du conseil d'administration de SANEF
M. Jean-Yves Leclercq
M. Laurent Garnier
M. André Bernard
M. Jacques Vigneron
M. Michel Vermeulen
M. Michel Catin
M. René Barberye
M. Albert Hayem
M. Gilles Bouilbague
M. Thierry Lefèvre
M. Bernard Ingwiller
M. Jean-Louis Destans
M. Alex Staub
M. Bernard Carton
M. Alain Letellier
M. Roland Huguet
M. Philippe Beauvisage
M. Roger Séguy
M. Serge Renaud

Censeurs

M. Albert Vecten
M. Charles Hochart
M. Christian Patria
M. Francis Leroy
M. Jacques Deschamps
M. Gérard Morancay

Commissaires du gouvernement

M. Patrick Gandil
Commissaire du gouvernement adjoint
M. Patrick Vieu

Mission de contrôle économique et financier

M. Jean-Pierre Demumieux, chef de mission
M. Claude Tricot, contrôleur financier

Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Salustro-Reydel

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Deux comités spécialisés du conseil d'administration ont été institués :

• **Le comité d'audit** est chargé principalement de présenter chaque année au conseil d'administration une communication sur l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, notamment sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes, et de s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. Il saisit également le conseil d'administration de la question du choix du référentiel de consolidation et se prononce sur la désignation, le renouvellement et la qualité du travail des commissaires aux comptes. Enfin, il procède régulièrement à un examen des principaux risques financiers et donne son avis sur les opérations financières significatives du groupe ; ;

• **Le comité des engagements** est chargé d'émettre des recommandations en matière de stratégie de développement du groupe. Il est notamment chargé d'émettre un avis sur les conditions économiques et financières des projets que la société ou sa filiale, la SAPN, pourraient entreprendre dans le cadre du développement et de la diversification de leurs activités ;

212 M€ dans les comptes sociaux de la SANEF (sans impact sur les comptes consolidés) qui représente le solde de l'engagement de soutien financier de la SANEF envers la SAPN sur la période 2003-2006 au titre de la convention passée entre les deux sociétés. Cette provision exceptionnelle explique la perte de 111,5 M€ enregistrée dans les comptes sociaux au titre de l'exercice 2002. En particulier, il est nécessaire de souligner que le résultat courant social, d'un montant de 159 M€, a augmenté de 26,6 % par rapport à 2001. Le résultat net consolidé souffre notamment de la perte constatée par la SAPN au titre de l'exercice 2002 (- 38,6 M€ après prise en compte de la subvention reçue de la SANEF)

L'année 2002 a vu le début des négociations entre la SANEF, la SAPN et l'État sur les contrats d'entreprise portant sur la période 2003-2007. Dans le même temps, les contrats de concession seront modernisés.

Confirmation des performances opérationnelles du groupe SANEF

Les comptes 2002 du groupe SANEF ont fait l'objet de plusieurs changements de méthodes comptables :

- suppression des provisions pour grosses réparations et des provisions pour renouvellement ;

- conformément à la réglementation comptable, application consécutive de la méthode de comptabilisation des actifs par composants aux couches de roulement des chaussées.

Chiffre d'affaires

Les recettes de péage ont augmenté de 6,3 %, passant de 875,5 M€ en 2001 à 930,4 M€ en 2002. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance du trafic à réseau stable (+ 3,6 %). La hausse des tarifs a également contribué à l'augmentation des recettes de péage à hauteur de 1,6 %.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation (chiffre d'affaires minoré des charges d'exploitation hors amortissements) passe de 592,5 M€ en 2001 (à 63,9 % du chiffre d'affaires) à 629 M€ en 2002 (à 64,1 % du chiffre d'affaires), soit une progression de 6,2 % ;

Le résultat d'exploitation est en hausse de 8,4 % à 378,5 M€ en 2002.

On notera en particulier que :

- les achats et charges externes ont augmenté de 3,5 % en 2002 à 126,4 M€.
- les charges de personnel ont augmenté de 10,3 % en 2002 à 129,3 M€, principalement du fait de la croissance de la masse salariale (application du nouvel accord salarial).
- les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté de 2,9 % à 250,5 M€.

Résultat net

Le résultat net - part du groupe passe de 20,2 M€ en 2001 à 11,1 M€ en 2002.

Investissements

Le groupe SANEF a réalisé en 2002 134,9 M€ d'investissements hors taxes dont 46,6 M€ de travaux de construction neuve et 88,3 M€ de travaux complémentaires sur autoroutes en service.

Structure financière

Au 31 décembre 2002, l'endettement brut du groupe SANEF s'élevait à 4 891,9 M€ contre 4 883 M€ au 31 décembre 2001. Cet endettement correspond pour la quasi-totalité à des emprunts souscrits auprès de la Caisse nationale des autoroutes (CNA).

Perspectives d'avenir

Le groupe SANEF entend poursuivre son évolution dans le prolongement de la réforme autoroutière, en explorant trois principaux axes de développement :

- les nouvelles concessions : SANEF pourra participer à des appels d'offres pour de nouvelles concessions d'ouvrages autoroutiers en Europe, en valorisant son savoir faire de monteur d'opérations, d'exploitant et de concepteur-opérateur de systèmes de péage et de systèmes de gestion de trafic ;
- les services de proximité : sur son réseau concédé et dans son périmètre géographique d'intervention, SANEF souhaite développer des offres de services aux acteurs régionaux, élaborées à partir de ses métiers actuels (nouvelles offres commerciales sur les aires de repos, vente de carburants de dépannage, prestation de balisage de chantiers sous circulation, vente de sel et de prestations de viabilité hivernale aux localités avoisinantes ;
- les services télématiques : SANEF souhaite développer une offre de services s'appuyant notamment sur son savoir faire en matière de télépéage (SANEF sera attentive aux nouvelles technologies, à la gestion de la relation client, et à la qualité de l'information trafic).

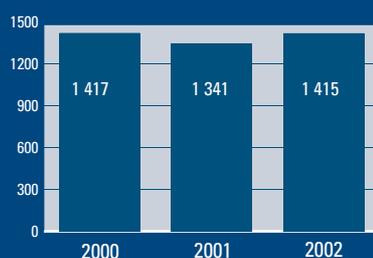
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- L'assemblée générale de la SANEF s'est réunie le 12 juin 2002 et le 26 juin 2003 ;
- Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2002 : le 2 avril, le 12 juin, le 18 octobre, et le 18 décembre 2002, et 3 fois pendant le premier semestre 2003 : le 23 avril, le 10 juin et le 26 juin 2003 ;
- Le comité d'audit a été réuni le 11 mars, le 28 mars et le 2 juin 2003. Le comité des engagements s'est tenu le 7 novembre 2002, le 22 janvier, le 17 février 2003.

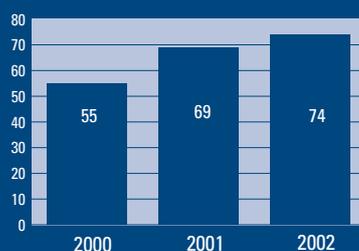
SAPRR-AREA

Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
et Société des Autoroutes Rhône-Alpes

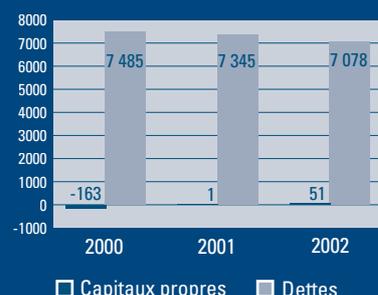
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres
et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1961. Sa filiale AREA a été créée en 1970.
- Le capital social s'élève à 31 décembre 2002 divisé en 1 604 700 actions.
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires de SAPRR au 31 décembre 2002 :

État	49,46 %	} 98,92 %
Autoroutes de France	49,46 %	
Collectivités territoriales et CCI	1,08 %	

SAPRR-AREA

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000		2001	2002
		Publié	Pro forma 2001	Publié	Publié
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)		49,5	49,5	49,5
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %) (a)		50,5	50,5	50,5
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12		/	/	/
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	1 417	1 347	1 341	1 415
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	824	568	535	594
	Résultat financier	-772	-521	-499	-468
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement		354	336	415
	Résultat net - part du groupe	55	53	69	74
	Résultat net - intérêts minoritaires	1	1	0	0
	Résultat net de l'ensemble consolidé	56	53	69	74
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes (b)		10 241	10 367	10 488
	<i>dont écart d'acquisition net (c)</i>		0	0	0
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>		23	30	27
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>		8	8	8
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	-163	17	1	51
	Intérêts minoritaires	-4	-4	0	0
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice		0	17	24
	<i>dont reçus par l'État</i>		0	8	12
V - Provisions	Autres rémunérations de l'État		/	/	/
	Provisions pour risques et charges	218	22	25	47
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes (d)	7 485	7 487	7 345	7 078
	Dettes financières brutes à plus d'un an (d)		7 265	6 646	6 542
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	4 259	4 279	4 449	4 494
	Charges de personnel	148	155	158	173
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	4,0 %	3,9 %	5,1 %	5,2 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	34,8	36,2	35,4	38,5
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres (e)	/	412,3 %	4 429,9 %	145,2 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres (e)	/	58 267,6 %	47 2 939,0 %	13 865,7 %
<p>NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau</p> <p>Changements de méthodes et autres informations :</p> <p>* 2001 : - assujettissement à la TVA comme toutes les sociétés autoroutières - changement de méthode : provisionnement des engagements de retraites et autres avantages assimilés ; impact sur les capitaux propres net d'impôt : - 3,4M€ - au motif de l'application par anticipation du règlement n° 2000-06 sur les passifs : reprise des provisions pour grosses réparations et des provisions pour renouvellement : reprise des provisions pour grosses réparation provisions pour renouvellement ; impact sur les capitaux propres : + 199,8M€</p> <p>* 2002 : - changement de modalité de calcul des amortissements de caducité : calcul sur la base nette comptable, i, e, sur le coût de l'acquisition du bien déduction faite du cumul de l'amortissement de caducité et du cumul de l'amortissement de caducité non déduits pour dépréciation : retraitement opéré pour le présent rapport en vue d'obtention d'informations homogènes.</p>					
Informations complémentaires	Immobilisations mises en concession nettes des seuls amortissements pour dépréciation	10 210		10 329	10 454
	Subventions d'investissements	132	128	131	140
	Apports gratuits du concédant		163	165	165
	Provisions/Amortissements de caducité	2 394		2 645	2 885
	Provisions pour renouvellement	16		0	0
	Provisions pour grosses réparations	184		0	0

(a)
Autoroutes de France (ADF) : 49,5 %
(b)
Subventions d'investissement et amortissement de caducité non déduits
(c)
Écart d'acquisition amortis l'exercice de leur enregistrement
(d)
Y compris avances effectuées par ADF
(e)
2000 : fonds propres négatifs

SAPRR-AREA

SAPRR, deuxième concessionnaire autoroutier français

Le groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR/AREA) construit, entretient, et exploite le deuxième réseau autoroutier concédé français. Au 31 décembre 2002, le réseau du groupe SAPRR comptait 2 187 kilomètres d'autoroutes en service et 32 kilomètres d'autoroutes en cours de construction. La société SAPRR détient 98,24 % du capital et des droits de vote de sa filiale AREA (société des autoroutes Rhône – Alpes) et 100 % du capital et des droits de vote de la société d'information radio autoroutière (SIRA – Autoroute Info 107.7).

Les échéances des concessions sont fixées à 2032 pour SAPRR et 2032 pour AREA.

Principaux axes exploités par le groupe SAPRR :

A5	Paris – Langres
A6	Paris – Lyon
A19	Sens – Courtenay
A26	Troyes
A31	Beaune – Toul
A36	Beaune – Mulhouse
A39	Dijon – Bourg en Bresse
A40	Mâcon – Bellegarde
A404	Antenne d'Oyonnax
A42	Lyon – Pont d'Ain
A432	La Boisse – Saint Laurent de Mure
A46	Anse – Neyron
A71	Bourges – Clermont Ferrand
A719	Antenne de Gannat
A77	Dordives – Cosne sur Loire
A43	Lyon – Chambéry
A48	Coiranne – Grenoble
A41	A40 – Chambéry – Grenoble
A49	Voreppe – Bourg de Péage
A43	Francin – Pont Royal – Aiton
A430	Pont Royal – Gilly sur Isère
A51	Grenoble – Coynelle

Réseau AREA

Trafic sur l'ensemble du réseau en service

	Intensité kilométrique sur réseau total en 2002	Croissance intrinsèque du trafic 2002-2001 à réseau comparable
SAPRR	24 036 véhicules/jour	+ 3,1 %
AREA	28 059 véhicules/jour	+ 2,8 %

La poursuite de l'amélioration des résultats de la société

Le groupe SAPRR a réalisé un chiffre d'affaires de 1 414,6 M€ contre 1 340,8 M€ en 2001, soit une progression de +5,4 %, qui se décompose principalement en +3,1 % de croissance du trafic à réseau stable, et de +1,9 % d'impact d'évolution des tarifs. Pour la première fois, le résultat social de la SAPRR est positif à 12,1 M€ pour un résultat net consolidé de 74,1 M€, ce qui traduit d'une part l'allègement des charges financières qui pèsent sur la société-mère, et d'autre part, les bons résultats dégagés par la filiale AREA, qui enregistre l'une des meilleures rentabilités parmi les SEMCA.

Le Groupe a mis en service le 21 juin 2003 l'autoroute A432, liaison autoroutière entre les autoroutes A42 et A43, qui offre au transit un nouveau contournement de l'agglomération lyonnaise au-delà de l'aéroport de Lyon - Saint Exupéry.

L'année 2002 a vu le début des négociations entre la SAPRR, AREA et l'État sur les contrats d'entreprise portant sur la période 2003-2007. Dans le même temps, les contrats de concession seront modernisés.

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

Au 30 juin 2003, le conseil d'administration de la société est composé de 20 membres, dont 10 administrateurs représentant l'État :

M. Rémy Chardon, Président du conseil d'administration de SAPRR
 M. Serge Lardin
 M. Henri Julien
 M. Daniel Rigaud
 M. Gerard Bailly
 M. René Tréguët
 M. René Beaumont
 M. Jean-Noël Loury
 M. André Ferry
 M. Jean-Claude Protet
 M. Marc Schaller
 M. René Barberye
 M. Eric Preiss
 M. Christian de Fenoyl
 M. Denis Fougea
 M. Laurent Garnier
 M. Albert Hayem
 M. Pierre Laugeay
 M. Gilbert Santel
 M. Michel Vermeulen

Censeurs

M. Jean Pépin
 M^{me} Elisabeth Albert-Cruisset
 M. Philippe de Bonneval
 M. Georges Gruillot
 M. Jean Schwab
 M. Antoine Boitbiot
 M. Jean-Charles Paré
 M. Gérard Betenfeld
 M. Charles Hochart
 M. Jean Monnier
 M. Etienne Butzbach
 M. Jean-Louis Fousseret
 M. Jean-Michel Bertrand
 M. Jean-Claude Daniel
 M. Jean Maisonnet
 M. Jacques Danière
 M. Christian Nolot
 M. Robert Galley
 M. Michel André
 M. Daniel Ducreux
 M. Jean-Marc Lambinon
 M. Didier Marteau
 M. Gérard Morançay

Commissaires du gouvernement

M. Patrick Gandil
 Commissaire du gouvernement adjoint
 M. Patrick Vieu

Mission de contrôle économique et financier

M. Jean-Pierre Demumieux, chef de mission
 M. Marcel Lecaudey, contrôleur d'État

Commissaires aux comptes

SOCODEC
 PriceWaterhouseCoopers Audit

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Deux comités spécialisés du conseil d'administration ont été institués :

- **Le comité d'audit** est chargé principalement de présenter chaque année au conseil d'administration une communication sur l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, notamment sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes, et de s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. Il saisit également le conseil d'administration de la question du choix du référentiel de consolidation et se prononce sur la désignation, le renouvellement et la qualité du travail des commissaires aux comptes. Il examine chaque année le projet de budget pour l'année suivante. Enfin, il procède régulièrement à un examen des principaux risques financiers pesant sur la société et donne son avis sur les opérations financières significatives ;

- **Le comité des engagements** est chargé d'émettre des recommandations sur la stratégie de développement du groupe. Il est notamment chargé d'émettre un avis sur les conditions économiques et financières des offres que la société ou sa filiale AREA pourraient présenter dans le cadre du développement et de la diversification de leurs activités ;

Des résultats en progression du fait d'un désendettement rapide

Chiffre d'affaires

Les recettes de péage ont augmenté de 5,4 %, passant de 1 300,2 M€ en 2001 à 1 370,7 M€ en 2002. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance du trafic à réseau stable (+3,1 %). La hausse des tarifs a également contribué à l'augmentation des recettes de péage à hauteur de 1,4 %.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation (chiffre d'affaires minoré des charges d'exploitation hors amortissements) passe de 841,1 M€ en 2001 (62,7 % du chiffre d'affaires) à 888,4 M€ en 2002 (62,8 % du chiffre d'affaires), soit une progression de 5,6 %.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 11,2 % à 594,4 M€ en 2002 (42,0 % du chiffre d'affaires).

On notera en particulier que :

- les achats et charges externes ont augmenté de 2,3 % en 2002 à 204,7 M€ ;
- les charges de personnel ont augmenté de 9,8 % en 2002 à 173,0 M€ (hausse de l'intéressement, croissance de la masse salariale de 7,1 %, augmentation des charges sociales) ;
- les dotations aux amortissements et aux provisions ont diminué de 4,1 % à 294,0 M€. Cette baisse reflète principalement des modifications des modalités de calcul des amortissements de caducité (calcul à partir de la date de mise en service des sections autoroutières, et sur la base nette comptable des immobilisations d'exploitation renouvelables).

Résultat net

Le résultat net - part du groupe est en hausse de 7,6 %, passant de 68,8 M€ en 2001 à 74,0 M€ en 2002.

Investissements

Le groupe SAPRR a réalisé, en 2002, 151,6 M€ d'investissements hors taxes dont 25,3 M€ de travaux de construction neuve (A432) et 126,3 M€ de travaux complémentaires sur autoroutes en service.

Structure financière

Les capitaux propres -part du groupe restent faibles, à 51 M€. L'endettement net du groupe est en diminution à 7 078 M€. Le désendettement du groupe devrait s'accélérer dans les prochaines années.

Au 31 décembre 2002, l'endettement brut du groupe SAPRR s'élevait à 7 276,9 M€ contre 7 438,1 M€ au 31 décembre 2001. Cet endettement correspond pour la quasi-totalité à des emprunts souscrits auprès de la Caisse nationale des autoroutes (CNA).

Perspectives d'avenir

Le groupe SAPRR, troisième ensemble autoroutier européen, entend jouer un rôle majeur dans un secteur en pleine évolution :

- en développant l'ensemble des services offerts à ses clients, en faisant évoluer son réseau et en le complétant là où cela est opportun ;
- en suscitant un développement de son activité en répondant en partenariat aux appels d'offres pour de nouvelles concessions d'infrastructures de transport autoroutier, et en mettant en œuvre une politique de diversification raisonnée sur des activités issues de son cœur de métier ;
- en redressant sa structure financière et en améliorant sa productivité.

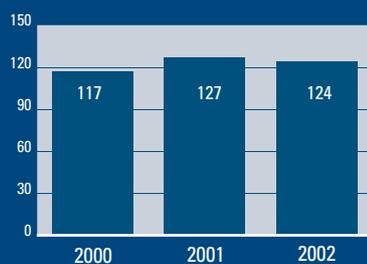
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- L'assemblée générale de la SAPRR s'est réunie le 25 juin 2002 et le 24 juin 2003 ;
- Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois en 2002 : le 18 avril, le 25 juin et le 18 décembre 2002, et 3 fois pendant le premier semestre 2003 : le 10 février, le 16 avril et le 24 juin 2003.
- Le comité d'audit a été réuni le 3 décembre 2002 et le 21 mars 2003. Le comité des engagements s'est tenu le 18 septembre 2002, le 1^{er} avril 2003 et le 17 juin 2003.

SFTRF

Société française du tunnel routier du Fréjus

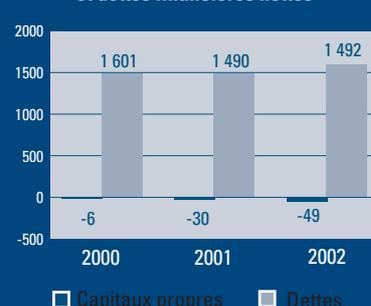
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net



Évolution capitaux propres
et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1962.
- Le capital social s'élève à 10 931 860 € divisé en 229 100 actions.
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires de SFTRF au 31 décembre 2002 :

Autoroutes de France	83,93 %
Collectivités locales	11,69 %
Chambres de commerce et groupement d'intérêts privés	4,38 %

SFTRF

exercices 2000 à 2002

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %) (a)	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %) (b)	95,6 %	95,6 %	95,6 %
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	117	127	124
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	79	63	59
	Résultat financier	-90	-86	-79
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	21	8	8
	Résultat net - part du groupe	/	/	/
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé (c)	-11	-22	-19
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	1591	1607	1620
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0	0	0
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	0	0	0
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe (d)	-6	-30	-49
	Intérêts minoritaires	/	/	/
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0
V - Provisions	Autres rémunérations de l'État	/	/	/
	Provisions pour risques et charges	14	16	17
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	1601	1490	1492
	Dettes financières brutes à plus d'un an	1553	1561	1545
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	233	247	265
	Charges de personnel	9	10	12
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires (f)	/	/	/
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	38,2	41,5	43,8
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres (f)	/	/	/
	Dettes financières nettes/Fonds propres (f)	/	/	/
<p>NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau</p> <p>Changements de méthodes opérés</p> <p>* 2001 :- assujettissement à la TVA comme toutes les sociétés autoroutières</p> <p>- changement de méthode: présentation des amortissements de caducité en déduction des immobilisations du domaine concédé (retraitement opéré pour l'établissement du présent rapport) et en charges d'exploitation</p> <p>* 2002 :- au motif de l'application par anticipation du règlement n° 2000-06 sur les passifs: reprise des provisions pour grosses réparations et des provisions pour renouvellement: reprise des provisions pour grosses réparations et des provisions pour renouvellement; impact sur les capitaux propres: +0,395M€</p> <p>- changement de méthode: provisionnement des engagements de retraites et autres avantages assimilés; impact sur les capitaux propres net d'impôt: - 0,732M€)</p>				
(a) 1 action (b) Autoroutes de France (ADF): 93,9 % (c) Résultat social (d) Hors subventions d'investissements (e) Y compris avances effectuées par ADF (f) Résultat négatif et fonds propres négatifs	Immobilisations mises en concession nettes			
	des amortissements pour dépréciation	1 591	1 607	1 500
	Subventions d'investissements	24	26	25
	Provisions/Amortissements de caducité	70	96	120
	Provisions pour grosses réparations	7	11	14

La société SFTRF entretient et exploite le tunnel routier international du Fréjus entre la France et l'Italie et l'autoroute de la Maurienne A43. Au 31 décembre 2002, le réseau de SFTRF comptait 76 kilomètres d'autoroutes en service, dont 12,9 kilomètres pour le tunnel du Fréjus.

Les échéances des concessions sont fixées à 2050 pour l'autoroute de la Maurienne et 2050 pour le tunnel du Fréjus.

Principaux axes exploités par SFTRF :

A43	Autoroute de la Maurienne Pont d'Aiton – Le Freney
	Tunnel du Fréjus

Trafic sur l'ensemble du réseau en service :

	Intensité kilométrique sur réseau total en 2002	Croissance intrinsèque du trafic 2002-2001 à réseau comparable
Autoroute	8884 véhicules/jour	-5,0 %
Tunnel	6654 véhicules/jour	-9,7 %

La réouverture du tunnel et le renforcement de la coopération entre les sociétés autoroutières alpines

La SFTRF avait bénéficié, pendant les trois années de fermeture du tunnel du Mont Blanc, d'un report des circulations transalpine vers le tunnel du Fréjus. La réouverture progressive du tunnel du Mont-Blanc en 2002, à l'issue des travaux de réparation et de modernisation, s'est ainsi traduite pour la SFTRF par une baisse substantielle du trafic, de 15 % pour les véhicules légers et de près de 5 % pour les poids lourds ; la répartition de la circulation entre les deux tunnels, qui était auparavant de 50/50, reste toutefois déséquilibrée au profit de la SFTRF, qui au printemps 2003 captait encore 80 % du trafic. Le chiffre d'affaires réalisé par SFTRF en 2002 (123,9 M€) est en baisse par rapport à 2001 (126,6 M€). Le résultat net 2002 est déficitaire de 18,9 M€.

L'année 2002 a vu la signature d'une charte de coopération entre les trois sociétés concessionnaires du réseau autoroutier alpin AREA, ATMB et SFTRF.

Les comptes de la SFTRF ont souffert de la réouverture du tunnel du Mont-Blanc

Les comptes 2002 de la SFTRF ont fait l'objet de plusieurs changements de méthodes comptables :

- suppression des provisions pour renouvellement ;
- comptabilisation des engagements sociaux à prestations définies.

La société étudie l'adoption pour ses comptes 2003 de la méthode de comptabilisation des actifs par composants.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2002 du tunnel diminue de 1,4 M€ par rapport à celui de 2001, soit - 1,6 % en raison principalement de la baisse du volume du trafic de 9,1 % liée à la réouverture du tunnel du Mont-Blanc. Cette diminution de trafic est atténuée par la hausse des péages.

Le chiffre d'affaires de l'autoroute de la Maurienne diminue de 1,2 M€, soit une baisse de 3,2 %. Le trafic autoroutier baisse de 5,0 %, ce qui est atténué par la hausse des tarifs.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation (chiffre d'affaires minoré des charges d'exploitation hors amortissements) passe de 95,1 M€ en 2001 à 87,2 M€ en 2002.

Le résultat d'exploitation ressort à 59,2 M€ en 2002 contre 63,4 M€ en 2001.

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

Au 30 juin 2003, le conseil d'administration de la société est composé de 18 membres :

M. Gilbert Santel, Président du conseil d'administration d'ATMB
M. Jean Flacher
M. Edmond Roy
M. Michel Bouvard
M. Louis Besson
M. Claude Vallet
M. Jean Agnes
M. Roger Pellat-Finet
M. Jean-Pierre Hugueniot
M. René Barbery
M. Vincent Amiot
M. Noël Lebel
M. Laurent Garnier
M. Michel Cattin
M. Pierre Seillan
M. Jean-Yves Leclercq
M. Pierre Rimattei
M. Albert Hayem

Censeurs

M. Carmelo Sgro
M. Jean-Paul Coléon
M. Felix Rollet
M. Hubert Julien Laferrrière
M. Alain Cottalorda

Commissaires du gouvernement

M. Patrick Gandil
Commissaire du gouvernement adjoint
M. Patrick Vieu

Mission de contrôle économique et financier

M. Jean-Pierre Demumieux, chef de mission
M. Marcel Lecaudey, contrôleur d'État

Commissaire aux comptes

Salustro Reydel

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le comité d'audit, institué en 2002, est chargé principalement de présenter chaque année au conseil d'administration une communication sur l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, notamment sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes, et de s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. Il saisit également le conseil d'administration de la question du choix du référentiel de consolidation et se prononce sur la désignation, le renouvellement et la qualité du travail des commissaires aux comptes. Il examine les projets de budget intérimaires et annuels. Enfin, il procède régulièrement à un examen des principaux risques financiers et donne son avis sur les opérations financières significatives de la société.

On notera que :

- les achats et charges externes ont augmenté de 7,5 % en 2002 à 18,8 M€.
- les charges de personnel ont augmenté de 14 % en 2002 à 11,6 M€.
- les dotations aux amortissements et aux provisions ont diminué de 11,7 %, à 28,0 M€. Cette diminution provient d'une ré-estimation de l'amortissement de caducité de l'autoroute de la Maurienne, calculé selon une méthode proportionnelle au trafic observé. La révision des hypothèses de trafic suite à la réouverture du tunnel du Mont-Blanca en effet conduit à majorer l'amortissement 2002 par rapport aux estimations de référence effectuées en 2001.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2002 ressort à - 18,9 M€ contre - 22,1 M€ en 2001. Il se décompose pour 2002, en un bénéfice pour l'exploitation du tunnel

(72,9 M€) et en une perte pour l'exploitation de l'autoroute (-91,9 M€).

Investissements

SFTRF a réalisé, en 2002, 13,8 M€ d'investissements hors taxes.

Structure financière

A fin 2002, les capitaux propres, subventions d'investissement incluses, de la SFTRF sont négatifs à - 23,7 M€ contre - 4,2 M€ au 31 décembre 2001.

Au 31 décembre 2002, l'endettement brut de SFTRF s'élevait à 1 575,0 M€ contre 1 575,3 M€ au 31 décembre 2001 ; la restitution de TVA à hauteur de 135 M€ a permis à la société de contenir son endettement. Cet endettement correspond pour la quasi-totalité à des emprunts souscrits auprès de la Caisse nationale des autoroutes (CNA).

La société doit s'efforcer d'améliorer sa situation financière difficile

La situation financière de la SFTRF sera intrinsèquement déficitaire a minima jusqu'en 2020. Une donnée essentielle pour l'activité de la SFTRF en 2003 sera l'évolution de la répartition des trafics entre les deux tunnels franco-italiens du Mont-Blanc et du Fréjus. Sur le long terme, l'évolution des échanges économiques entre la France et l'Italie, la définition de l'offre ferroviaire franco-italienne, et le rôle que jouera la Suisse dans les transports transalpins détermineront le niveau d'activité de la société.

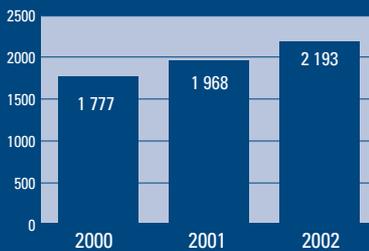
Dans ce contexte, la SFTRF envisage de conduire trois chantiers : l'élaboration d'un projet d'entreprise ; la préparation de la construction d'une galerie de sécurité au tunnel du Fréjus ; le redressement de sa situation financière.

La société doit également mettre en œuvre les actions définies par la charte de coopération signée entre AREA, ATMB et SFTRF, afin de valoriser les importantes synergies qui peuvent être dégagées entre les trois sociétés.

RFF

Réseau ferré de France

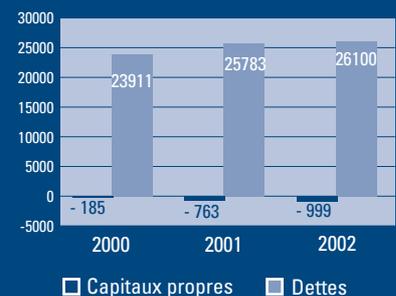
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- **HISTORIQUE.** 1997 : Création de RFF, établissement public. 2000 : signature de la convention de financement de la ligne à grande vitesse Est européenne, première opération d'envergure réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de RFF ; 2002 : mise en chantier de la LGV Est européenne ; 2003 : déménagement du siège de l'entreprise.
- **FORME JURIDIQUE.** Établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, propriétaire et gestionnaire du réseau ferroviaire français, dont l'objet est l'aménagement, le développement, la cohérence et la mise en valeur de l'infrastructure du réseau ferré national. RFF est soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises de commerce.

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	1 777	1 968	2 193	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-208	-9	-98	Hors quote-part des subventions d'investissement
	Résultat financier	-1 598	-1 593	-1 484	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	-874	-784	-757	
	Résultat net - part du groupe	/	/	/	
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 701	-1 647	-1 587	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	26 225	29 225	29 150	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0	1	3	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	0	2 549	1 761	A compter de 2001, reclassement du portefeuille de restructuration de la dette transférée au niveau des immobilisations financières
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	-185	-763	-999	Hors subventions d'investissement
	Intérêts minoritaires	/	/	/	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0	
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	205	238	125	2002 : application du règlement sur les passifs -90,9
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	23 911	25 783	26 100	A compter de 2001, reclassement du portefeuille de restructuration de la dette transférée au niveau des immobilisations fin. : dettes financière nette de ce dernier
	Dettes financières brutes à plus d'un an	23 719	24 087	23 564	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	188	210	306	Hors personnel mis à disposition
	Charges de personnel	9	15	21	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/	/	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	48,4	72,4	69,0	Résultat, valeur ajoutée et fonds propres structurellement négatifs.
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/	/	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/	/	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.					
Informations complémentaires	Redevance Gestionnaire délégué de l'infrastructure	2 618	2 633	2 655	
	Redevance d'utilisation de l'infrastructure	1 499	1 630	1 824	
	Immobilisations réalisée par SNCF dans le cadre d'un contrat de mandat	1 492	1 194	1 278	
	Quote-part des subventions portées en résultat	62	71	82	
	Dette transférée (art. de la loi du 13 février 1997)	16 262	14 296	12 222	
	Portefeuille de restructuration de la dette	3 047	2 549	1 757	
	Effectifs mis à disposition moyen	51	57	64	
	Coût du personnel mis à disposition (charges externes)	5	6	6	

RFF a continué en 2002 de se développer pour renforcer son rôle dans les missions qui lui ont été confiées par la loi du 13 février 1997 et la loi du 27 mars 2003 la gestion du réseau ferré, son développement, sa construction et son financement.

RFF a renforcé son effort de régénération et d'entretien du réseau ferré, pour assurer sa pérennité et sa sécurité. L'entreprise a par ailleurs poursuivi sa mission de maîtrise d'ouvrage des grands projets d'infrastructures nouvelles en particulier la LGV Est européenne, seule ligne à grande vitesse aujourd'hui en phase de construction dont les premiers travaux ont été engagés en janvier 2002.

Dans le cadre de l'évolution du secteur ferroviaire à l'échelon européen, l'entreprise s'est activement préparée à l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire international de mars 2003. Le décret du 7 mars 2003 de transposition du «premier paquet ferroviaire» a fait de RFF l'organisme responsable de la répartition des sillons auprès des exploitants ferroviaires utilisant le réseau ferré français.

RFF consolide ses principales missions en poursuivant son développement

L'entreprise poursuit son déploiement et sa croissance

Le 29 juillet 2002, Jean-Pierre Duport a été nommé à la présidence de RFF en remplacement de Claude Martinand. La direction générale de l'entreprise a été renouvelée en octobre 2002 avec la nomination de Jean-Marie Bertrand.

L'organisation de RFF comprend huit directions: réseau ferré (convention de gestion, allocation des capacités et tarification, sécurité), développement (études en amont des projets), opérations d'investissement (maîtrise d'ouvrage), financière (programmation des investissements, affaires financières, audit et contrôle), relations institutionnelles et territoriales (organisation et de la gestion des délégations territoriales, représentation auprès des institutions nationales et européennes), patrimoine (valorisation du patrimoine). Elle a été renforcée par une croissance importante du nombre d'employés (personnel mis à disposition inclus), qui est passé à 422 au 31 décembre 2002 contre environ 318 à la fin de l'année précédente soit une croissance de 35 %. L'établissement public a, de plus, poursuivi le renforcement de sa présence au niveau déconcentré en renforçant ses délégations régionales et les missions dédiées aux grands projets.

Pour accompagner la croissance de ses effectifs, l'en-

treprise a décidé de transférer son siège dans des nouveaux locaux situés dans le 13^e arrondissement de Paris. Ce déménagement intervenu au printemps 2003, a permis le regroupement des équipes précédemment localisées à la Défense et à la Villette ainsi que la prise en charge des nouvelles missions de RFF notamment dans le cadre des transpositions de directives européennes portant sur le secteur ferroviaire.

L'entreprise s'affirme dans sa mission de gestionnaire du réseau ferré

RFF a consacré, en 2002, 750 M€ à son programme d'investissements de régénération contre 680 M€ en 2001, soit 70 % du total des investissements financés sur les fonds propres de l'entreprise. Le renouvellement du réseau à un rythme soutenu est aujourd'hui indispensable pour maintenir le réseau ferré en l'état et assurer sa sécurité. 555 M€ ont permis le renouvellement de voies et d'aiguillage notamment le remplacement des traverses en bois sur les lignes à trafic moyen, 115 M€ ont été alloués aux travaux de renouvellement d'ouvrage d'art, 42 M€ aux travaux de signalisation.

RFF délègue à la SNCF⁽¹⁾, gestionnaire d'infrastructure délégué, les activités de gestion du réseau (entretien, gestion des circulations^(1bis), confection du graphique des circulations), moyennant le paiement d'une rémunération qui s'est établie en 2002 à 2,5 Md€.

1 - Suite au décret de transposition du 7 mars 2003, cette mission par RFF ne sera plus déléguée à la SNCF.

1 bis - Document représentant sur l'ensemble du réseau le calendrier du trafic de trains sur les voies.

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni à dix reprises au cours de l'exercice 2002. Il est composé de dix-sept membres : six représentants de l'État, cinq personnalités qualifiées, dont deux détenteurs d'un mandat électoral et six représentants des salariés. Le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises au cours de l'exercice 2003. Afin de renforcer sa capacité d'analyse et de décision, le conseil a créé un comité financier et une commission des marchés ayant pour mission d'approfondir des questions soumises à son examen. La composition du conseil d'administration s'établissait au 30 juin 2003 comme suit :

Administrateurs représentant l'État

M. Jean-Pierre Duport, Président
 M. Hugues Bied-Charreton, Sous-directeur (Direction du Budget)
 M. Claude Girault, Sous-directeur des compétences et institutions locales (Direction générale des collectivités locales)
 M. Jean-Yves Leclercq, Chef du bureau transports et urbanisme (Direction du Trésor)
 M. Olivier Paul-Dubois-Taine, Inspecteur général des Ponts et Chaussées
 M. François Philizot, Directeur, adjoint au délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

M. Jean-Claude Bertbod, Président de la Fédération des industries ferroviaires
 M. Alain Bonnafous, Vice-Président du Conseil national des transports
 M. François Gerbaud, Sénateur
 M. André Laumin, Vice-président de la fédération nationale des associations d'usagers des transports
 M. Adrien Zeller, Président du Conseil Régional d'Alsace

Administrateurs représentant les salariés

M^{me} Carole Devilliers
 M. François Tainturier
 M^{me} Marie Sennery
 M. Bernard Sulpis
 M. Didier Thomas
 M. Joseph Giordano

Commissaires du gouvernement

M. Patrice Raulin, commissaire du gouvernement, Directeur des transports terrestres
 M. Bernard Ménoret, commissaire du gouvernement adjoint, Sous-directeur du transport ferroviaire

Mission de contrôle économique et financier des transports

M. Alain Briffod, Chef de mission
 M. Jean-Pierre Hemmery, Contrôleur financier

Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
 Salustro-Reydel

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Un comité spécialisé du conseil d'administration a été institué : **Le comité financier** : créé en septembre 2000, il est composé de trois administrateurs représentant l'État et d'une personnalité qualifiée. Il a pour principales attributions d'examiner les comptes semestriels et annuels, les comptes rendus sur la gestion financière, le choix des commissaires aux comptes, les programmes de travaux de ces derniers et leurs rapports, les comptes par projets et les procédures et méthodes de calcul mises en œuvre pour garantir le respect de l'article 4 du décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de RFF.

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Une commission spécialisée du conseil d'administration a été instituée :

La Commission des marchés : créée en octobre 1997, elle est composée de trois administrateurs représentant l'État et d'une personnalité qualifiée. Elle examine l'ensemble des marchés portant sur un montant supérieur à 7,6 M€ préalablement à leur approbation par le conseil d'administration ou le président RFF selon les seuils fixés par le conseil d'administration. La commission se réunit avant chaque séance du conseil d'administration.

Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs ou leurs représentants, ni de rémunération spéciale aux membres des comités et commissions.

Le suivi par RFF de cette activité de gestionnaire d'infrastructure délégué a progressé en 2002 avec la définition de principes clairs et l'identification d'indicateurs pertinents de mesure d'activité ou de fixation d'objectifs.

Au-delà de ces efforts, RFF travaille à la mise en place d'un contrôle de gestion de l'activité du gestionnaire d'infrastructure délégué. Celui-ci devra permettre, à terme, à RFF d'améliorer sa connaissance des coûts d'exploitation des différentes sections de l'infrastructure, de fixer au gestionnaire d'infrastructure délégué des objectifs de qualité et de productivité par ligne à la lumière de comparaisons entre catégories de lignes homogènes.

La montée en charge des opérations de développement

L'ensemble de ces projets d'infrastructures ont fait l'objet en 2002 d'un audit de l'Inspection générale des finances et du Conseil général des ponts et chaussées dont les conclusions ont été rendues au gouvernement en février 2003. La programmation de ces projets, qui déterminera le rythme des investissements de développement de RFF à moyen terme, sera arrêtée au second semestre 2003 par le gouvernement.

De nombreux projets sont actuellement à l'étude par les services de RFF et sont à divers stades d'avancement : parmi eux, (i) au stade de la construction : ligne à grande vitesse (LGV) Est européenne et opérations du contrat de plan État – Régions, (ii) au stade des études : ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique, ligne nouvelle à grande vitesse Rhin-Rhône (branche Est), contournement de Nîmes et de Montpellier, ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire, etc.

Conformément à l'article 4 de ses statuts, RFF ne prend à sa charge le financement de tels nouveaux ouvrages qu'à hauteur du montant qu'il sera en mesure de recouvrer à terme, compte tenu de leur coût d'entretien et des redevances d'infrastructures qu'ils génèrent pour l'établissement. L'objectif consiste à éviter toute conséquence négative sur les comptes de RFF sur la période d'amortissement de l'investissement.

La ligne à grande vitesse Est européenne, seule ligne

nouvelle actuellement en construction dont la mise en service prévisionnelle est prévue pour la mi 2007, a été marquée par la fin de la phase études et le passage à la phase de travaux en janvier 2002. En juillet 2002, le coût prévisionnel et le calendrier de l'opération ont été précisés en tenant compte de l'évolution de la conjoncture économique et les difficultés d'ordre techniques rencontrées notamment sur le terrain.

De nouvelles prérogatives dans le contexte de la transposition du «premier paquet ferroviaire» européen

Le contexte réglementaire européen a été principalement marqué par la transposition par les États membres de l'Union européenne du premier paquet ferroviaire⁽²⁾ approuvé par le Conseil des ministres de l'Union européenne en février 2001 et publié le 15 mars 2001.

Le décret de transposition, adopté le 7 mars 2003, donne notamment la responsabilité à RFF de la répartition des capacités d'infrastructure du réseau ferré national (sillons) et de veiller à assurer la meilleure utilisation des infrastructures et le développement équilibré de l'ensemble des services ferroviaires.

RFF doit désormais organiser l'accès au réseau ferré des entreprises ferroviaires dans des conditions équitables et non discriminatoires et veiller à la pertinence de son offre de sillons, dans un esprit d'indépendance et de recherche d'optimisation du réseau pour offrir la meilleure prestation aux entreprises ferroviaires, au premier rang desquelles la SNCF, ainsi qu'aux Régions, autorités organisatrices.

Par ailleurs, un document de référence contenant l'ensemble des informations nécessaires aux nouveaux exploitants ferroviaires intéressés par l'achat de sillons sur le réseau ferré français, a été préparé par RFF. Il devrait être rendu public dans le courant du second semestre 2003.

2 - Directives n°2001/12/CE modifiant la directive 91/440/CEE relative au développement des chemins de fer communautaires, 2001/13/CE modifiant la directive 95/18/CE concernant les licences des entreprises ferroviaires et 2001/14/CE concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité, publiées au JOCE le 15 mars 2001.

Une équation financière complexe

Poursuite de l'amélioration du résultat net grâce à l'amélioration du résultat financier

Déficit d'exploitation

Le montant du chiffre d'affaires net⁽³⁾ progresse de 11 % à 2,2 Md€ principalement du fait de l'augmentation des péages d'infrastructure qui ont été déforfaitisés en 2002. Leur montant s'élève à 1 824 M€, soit une hausse de 194 M€ (+12 %) par rapport à l'année 2001 due principalement à la mise en service du TGV Méditerranée et à la hausse du barème sur les Train express régionaux (TER). L'impact de cette hausse des péages a été compensé par une réduction de 200 M€ de la contribution aux charges d'infrastructure versée par l'État. Ainsi les

produits d'exploitation hors production immobilisée sont quasiment stables à 3,8 Md€.

Le montant versé à la SNCF pour son activité de gestionnaire délégué (y compris la gestion du patrimoine) atteint 2,65 Md€ contre 2,63 Md€ sur l'exercice 2001 compte tenu de l'augmentation consentie à la SNCF de 17,3 M€ destinée à financer le programme d'amélioration de la maintenance du réseau en Ile-de-France et l'entretien de la ligne nouvelle « Méditerranée ». La masse salariale progresse de 40,7 % à 21 M€. Les frais d'étude/dépenses pour travaux et la production immobilisée enregistrent une évolution très significative (+ 228 M€ pour la production immobilisée à 333,2 M€).

L'augmentation très importante des travaux est due à la montée en puissance des travaux de la LGV Est (ces dépenses comptent pour 96 % des 259 M€ de travaux).

3 - Chiffre d'affaires hors subventions publiques et hors produits comptables.

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES DU SECTEUR

Libéralisation du fret ferroviaire

Le contexte réglementaire européen a été principalement marqué par la transcription par les États membres de l'Union européenne du premier paquet ferroviaire⁽⁴⁾ approuvé par le Conseil des ministres de l'Union européenne en février 2001 et publié le 15 mars 2001. Le paquet a été transcrit par la France dans le décret du 7 mars 2003.

Ce décret organise l'ouverture à la concurrence du trafic international de fret ferroviaire, limitée dans un premier temps au réseau trans-européen de fret ferroviaire (RTEFF) à partir du 15 mars 2003 puis sur l'ensemble du territoire dès 2008. Il prévoit également la mise en place de licences ferroviaires valides sur l'ensemble du territoire de la communauté européenne et donne à RFF la responsabilité de répartir les capacités d'infrastructure du réseau ferré national et de veiller à assurer la meilleure utilisation des infrastructures et le développement équilibré de l'ensemble des services ferroviaires.

La Commission européenne a adopté le 23 janvier 2002, le « Deuxième paquet ferroviaire » qui vise, à titre principal, à libéraliser totalement l'accès aux réseaux ferrés pour les services nationaux et internationaux de fret, et à harmoniser les réglementations et les exigences nationales relatives à la sécurité, pour améliorer cette dernière et supprimer les obstacles au bon fonctionnement du marché intérieur.

Cet ensemble, constitué d'une communication et de cinq propositions législatives, englobe des dispositions tant techniques qu'économiques, et a été présenté par la Commission alors que les dispositions portées par le premier « paquet » n'avaient pas encore été mises en œuvre par tous les États, ceux-ci ayant jusqu'au 15 mars 2003 pour effectuer les transpositions nécessaires.

Par ailleurs, le Conseil des ministres européens a pris position en mars 2003 pour l'accélération du processus de libéralisation du fret ferroviaire : dès le 1^{er} janvier 2006 le trafic international de fret devra être ouvert à la concurrence sur l'ensemble du réseau, dès le 1^{er} janvier 2008 l'ensemble du trafic fret (y compris le cabotage) devra être libéralisé.

Ce paquet fait aujourd'hui l'objet d'une procédure d'approbation impliquant conseil des Ministres européens et Parlement européen.

Libéralisation du trafic de voyageurs

La Commission européenne a en outre annoncé un troisième « paquet ferroviaire » qui concernera le transport de voyageurs.

4 - Directives n°2001/12/CE modifiant la directive 91/440/CEE relative au développement des chemins de fer communautaires, 2001/13/CE modifiant la directive 95/18/CE concernant les licences des entreprises ferroviaires et 2001/14/CE concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité, publiées au JOCE le 15 mars 2001.

Le résultat d'exploitation, quotes-parts de subventions d'investissement incluses (82,1 M€) s'établit en 2002 à -180 M€, contre - 80 M€ en 2001. La perte d'exploitation s'explique par l'augmentation des dotations aux amortissements (+ 58 M€), principalement sous l'effet «année pleine» de la ligne du TGV Méditerranée.

Le résultat financier contribue largement à la volatilité du résultat

Les charges financières nettes présentent une nette diminution (- 6,8 %) à 1 484 M€ contre 1 593 M€ en 2001, due principalement au niveau très bas des taux d'intérêt à court et long terme. Le taux moyen de la dette RFF ressort à 4,75 % (dette totale hors dette héritée transférée à RFF lors de la réforme ferroviaire de 1997) en incluant les émissions obligataires réalisées par RFF sur les marchés de capitaux à hauteur de 1 143,6 M€ en 2002.

Résultat courant et résultat net restent toutefois assez stables.

Le résultat courant, quotes-parts de subventions incluses, de l'entreprise est resté quasiment stable à 1 665 M€ contre 1 674 M€ en 2001, la hausse des pertes d'exploitation ayant été compensée l'amélioration du résultat financier. Le résultat exceptionnel s'élève à 78,1 M€ contre 27,2 M€ en 2001 grâce à d'importantes cessions d'actifs immobiliers et fonciers. Les pertes nettes ont pu ainsi être réduites par rapport à 2001 de 3,6 %, à 1 587 M€.

Une nette progression des investissements de développement et de régénération du réseau

L'exercice 2002 constitue une année de forte progression des investissements (bruts de subventions) pour RFF qui sont passées de 1,3 Md€ à 1,7 Md€, soit une progression de 23 % par rapport à l'année 2001. Les investissements de développement progressent de 50 % à 737 M€, dont 454 M€ pour l'extension du réseau de lignes à grande vitesse et 197 M€ pour les investissements de développement du réseau classique dans le cadre du XII^e contrat de plan État - Régions. Une large part de ces investissements sont financés par des subventions publiques qui augmentent significativement de 214 M€ à 489 M€ de sorte que les investissements nets de développement représentaient en 2002 248 M€. Les investissements liés à la gestion du réseau augmen-

tent également de 12 % à 869 M€. Ceux-ci sont quasi intégralement financés sur les fonds propres de l'entreprise.

Le tableau ci-dessous montre le détail des investissements pour 2002 :

Investissements en millions d' Euros	2002 total	2002 Fonds propres
Régénération du réseau	750	742
LGV	454	170
Développement du réseau classique	269	64
Gestion / maintien du réseau (hors régénération)	119	96
Autres	50	18
Total	1 642	1 090

Le financement des investissements nécessite le versement annuel d'une dotation en capital de l'État, la capacité d'autofinancement restant négative

La capacité d'autofinancement de l'entreprise reste négative bien qu'en légère progression de 3,6 % à -757 M€. Ajoutée aux investissements nets, le besoin de financement de RFF s'élève à 1 847 M€. Il a pu être financé par une dotation en capital de 1 362 M€ sur l'année, la variation du besoin en fonds de roulement de - 92 M€ et des cessions d'actifs à hauteur de 104 M€.

La dette financière nette de RFF progresse alors de 0,3 Md€ à 26,1 Md€ contre 25,8 Md€ au 31 décembre 2001, principalement en raison du retard de versement à RFF de la dotation en capital.

RFF n'a quasiment pas d'engagement hors bilan

RFF n'a pas contracté d'engagement hors bilan hormis dans le cadre de la gestion active de la dette, qui la conduit à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de taux et de change.

Perspectives stratégiques

Dans les prochaines années, RFF devra poursuivre son renforcement, en vue de s'affirmer dans le rôle de gestionnaire du réseau ferré qui lui a été confié lors de la réforme ferroviaire de 1997. RFF devra également poursuivre la mise en œuvre des grands projets d'infrastructure décidés par le gouvernement ainsi que les chantiers ouverts par les contrats de plan État-Régions. Il devra également renforcer sa maîtrise de la gestion de l'entretien du réseau ferré, en poursuivant la clarification de ses relations avec la SNCF, gestionnaire d'infrastructure délégué. Enfin RFF devra assumer pleinement le rôle d'organisme de répartition des capacités indispensable dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

Le secteur portuaire

Port autonome de Bordeaux

Port autonome de Dunkerque

Port autonome de la Guadeloupe

Port autonome du Havre

Port autonome de Marseille

Port autonome de Nantes

Port autonome de Paris

Port autonome de Rouen

Port autonome de Strasbourg

Le secteur portuaire

Le système portuaire est composé de trois catégories de port : les ports décentralisés, les ports d'intérêt national, les ports autonomes.

Les ports décentralisés ont été confiés par la loi de décentralisation de 1982 en propriété et en gestion aux collectivités locales : départements pour les ports de commerce et de pêche et communes pour les ports de plaisance. Il existe 304 ports de commerce et 228 ports de plaisance qui représentent environ 3 % du trafic.

Les ports d'intérêt national sont des ports de taille plus importante et de rayonnement régional. L'État en est propriétaire des structures, mais il en confie la gestion à la chambre de commerce locale. Il existe 21 ports d'intérêt national dont 15 en métropole qui ont réalisé un chiffre d'affaires de 209,75 M€ en 2002. Les ports d'intérêt national ont des activités diversifiées : pêche, commerce, trafic passager. Le projet de loi de décentralisation en cours d'examen prévoit que la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion de ces ports seront confiées aux collectivités territoriales et à leurs groupements au plus tard le 1^{er} janvier 2007.

Les ports autonomes sont des établissements publics de l'État créés par le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965. Ils ont pour mission d'exploiter et

d'entretenir les équipements portuaires, de conduire des travaux de renouvellement et d'extension de ces équipements, et de gérer et d'aménager les zones industrielles portuaires. Il existe sept ports autonomes maritimes et deux ports autonomes fluviaux relevant de l'État. Quatre ports sont en eau profonde (Dunkerque, Guadeloupe, Le Havre, Marseille), deux sont des ports d'estuaire ou de rivière (Bordeaux, Rouen), Nantes cumule les deux caractéristiques. Les ports autonomes représentent 80 % trafic maritime national et un chiffre d'affaires de 536 M€ en 2002.

Stagnation du trafic en 2002

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'évolution du trafic par catégorie de marchandises et par port autonome :

Le port de Marseille concentre 34,4 % du trafic total des ports autonomes, alors que la part des ports de Bordeaux (3 %) et de Guadeloupe (1 %) représentent un part plus modeste.

Le trafic total des ports autonomes a augmenté de 0,6 % en 2002 par rapport à 2001. Mais si les ports de Dunkerque et de Nantes ont vu leur trafic augmenter de façon substantielle (respectivement

	Hydrocarbures et vracs liquides	% 2002-2001	Vracs solides	% 2002-2001	Marchandises diverses	% 2002-2001	Trafic total	% 2002-2001
Dunkerque	13,1	-2 %	25	8,80 %	9,5	17 %	47,59	7,10 %
Le Havre	42,0	-9,80 %	5,6	29 %	20,1	11,40 %	68,12	-1,27 %
Rouen	8,5	-6,70 %	8,1	-3,20 %	3	-8,30 %	19,6	-5,54 %
Nantes Saint-Nazaire	13,9	-4,60 %	15,2	15,43 %	2,5	-1,10 %	31,7	4,40 %
Bordeaux	4,6	-4,70 %	3,2	7,50 %	0,8	-30,70 %	8,62	-3,90 %
Marseille	64,2	1 %	13,56	-8,90 %	14,56	4,20 %	93,61	-0,20 %
Guadeloupe	0,7	4,46 %	0,97	-13,37 %	1,2	1,60 %	2,88	-4,64 %
Total des ports autonomes	147,0	-2,80 %	71,636	3,40 %	51,706	7 %	272,061	0,60 %

+ 7,1 % et + 4,4 %), d'autres ports ont enregistré des résultats plus décevants. Ainsi le trafic a diminué de plus de 5 % à Rouen, de 4,64 % en Guadeloupe et de près de 4 % à Bordeaux. Le port de Guadeloupe souffre d'une situation économique locale difficile, tandis que les deux ports d'estuaire peinent à développer leur trafic.

Les hydrocarbures et le vrac liquide sont les principales composantes du trafic des ports autonomes maritimes (54 %). Leur trafic a globalement diminué de 2,8 % en 2002, sauf à Marseille et en Guadeloupe. Les autres composantes du trafic ont globalement augmenté, en particulier le trafic de marchandises diverses. Au sein du trafic de marchandises diverses, le trafic conteneurisé a augmenté de 11,2 % en 2002. 85 % du trafic conteneurs est assuré par Le Havre et Marseille.

La situation est également contrastée au niveau du trafic fluvial. Si celui-ci a fortement augmenté pour le port de Paris (+7 %) grâce notamment au développement du trafic à conteneurs, il a diminué de 3 % au port de Strasbourg en raison du ralentissement de l'activité économique en Allemagne.

Les ports ont amélioré leur résultat net en 2002

L'année 2001 avait enregistré un résultat net global après rémunération des dotations de l'État déduite (6 M€) de 3,1 M€ pour l'ensemble des ports autonomes maritimes, avec plusieurs résultats négatifs (dont Marseille à - 5,6 M€) dus notamment à la constitution de provisions induites par les dispositifs de départ de personnels portuaires en cessation d'activité au titre de l'amiante.

L'année 2002 est marquée par un redressement des résultats nets. Le résultat net de l'ensemble des ports autonomes maritimes après rémunération des dotations de l'État déduite (5 M€) s'élève à 11,368 M€. Ce résultat masque de fortes disparités : si Nantes et Marseille améliorent sensiblement leur résultat, le port du Havre enregistre un résultat après rémunération des dotations de l'État déduite (2 M€) de 5,3 M€ en baisse de 1,4 M€, tandis que les ports de Dunkerque et de Bordeaux présentent un résultat proche de 0.

Le chiffre d'affaires⁽¹⁾ augmente dans l'ensemble des ports, à l'exception du port de Dunkerque, soit grâce à la remontée du trafic, soit grâce à une hausse des recettes domaniales. Le port de Dunkerque n'a pas tiré avantage de la hausse du trafic, en raison de la forte baisse des droits de port pratiquée en 2002 (- 3 %). Il parvient toutefois à équilibrer son compte d'exploitation, grâce à une bonne maîtrise des charges d'exploitation. Les ports autonomes ont l'opportunité de réduire les charges de personnel grâce au plan amiante⁽²⁾.

La situation financière des ports reste saine. La dette totale des ports autonomes maritimes s'élève à 396 M€. Si on exclut le port du Havre, dont l'endettement s'accroît naturellement avec le lancement du chantier «Port 2000», le ratio dette financière sur marge brute d'auto-financement s'établit en moyenne à 0,87.

Le montant des investissements en 2002 s'est élevé à 276,52 M€ en 2002, soit un taux d'exécution de 77 % par rapport à la programmation initiale, avec de fortes disparités selon les ports. Ce taux est particulièrement faible pour les ports de Rouen, Nantes et Guadeloupe. Le principal projet structurant est actuellement la construction d'un nouveau terminal à conteneurs au Havre («Port 2000») pour un coût de 568 M€. Les ports de Marseille (projet «Fos 2XL») et de Nantes («Donges Est») envisagent également de lancer des projets importants dont la rentabilité devra faire l'objet d'une analyse détaillée.

Quant aux ports autonomes fluviaux, ils ont enregistré des résultats net en progression, voire en très forte progression pour Paris (15,96 M€ contre 7,7 M€ en 2001). Le port de Paris a bénéficié d'une forte hausse du trafic, de la hausse des redevances domaniales et a enregistré un résultat exceptionnel en forte augmentation à 2,5 M€ (contre 1,7 M€ en 2001), en raison de la perception d'indemnités d'assurance incendie (incendie de l'entrepôt de Bonneuil). La

1 - Le chiffre d'affaires des ports est composé à 50,7% par les droits de port, à 28,6% par les taxes d'outillage, à 15,5% par les redevances domaniales et 5,2% par d'autres recettes.

2 - Le plan amiante vise à supprimer l'activité dans les zones contaminées par l'amiante.

Le secteur portuaire

structure financière des ports autonomes fluviaux est également saine avec un endettement rapporté sur la marge brute d'autofinancement de 0,89 à Paris, tan-

dis que, sauf recours à de nouveaux emprunts, le port de Strasbourg aura remboursé totalement ses dettes auprès des banques en 2005.

Principaux éléments financiers des ports autonomes maritimes
(en 2002, en M€)

	Chiffre d'affaires	Taux de croissance 2002-2001	résultat net	capitaux propres	dettes totales	effectifs fin 2002 en ETP
Dunkerque	58	1,7	0	302	64	593
Le Havre	156	2,0	5,3	462	170	1510
Rouen	50	-1,9	0,35	154	29,1	632
Nantes Saint-Nazaire	66	11,9	1,92	140	22,5	719,0
Bordeaux	30	3,5	0	110	19	505
Marseille	151	4,1	1,4	224	78	1493
Guadeloupe	25	-3,8	2,4	61	13,3	152
Total des ports autonomes	536,0	2,87	11,37	1453	395,8	5604

L'enjeu : moderniser le fonctionnement des ports autonomes

La modernisation des ports autonomes comporte plusieurs aspects, y compris leur mode de relation avec l'État:

Adapter les structures de décision :

L'article R112-1 du Code maritime fixe à vingt-six au total le nombre de membres du conseil d'administration, alors que la place de l'État, qui détient 100 % des actifs des ports, est très réduite. L'importante représentation des intérêts particuliers au sein du conseil d'administration conduit à un risque élevé de paralysie, à des conflits d'intérêt pour certains administrateurs, ainsi qu'à un risque de décisions favorables à une catégorie d'usagers mais contraires aux intérêts de l'établissement. Une réforme de la taille et de la composition des conseils d'administration paraît donc nécessaire.

Assurer un suivi plus précis des programmes d'investissements :

On assiste à une montée en puissance des investissements depuis 2000. Ceux-ci s'élèvent à 581 M€ pour les ports autonomes maritimes en 2003 contre 223 M€ en 2000 (ports d'intérêt national compris). Cette évolution s'explique par le lancement de plu-

sieurs grands travaux d'infrastructures comme «Port 2000». La structure de financement des ports reste saine mais les programmes d'investissement doivent faire l'objet d'un suivi plus précis à travers la contractualisation entre les ports et les autorités de tutelle technique et financière, lorsque les ports engagent des investissements structurants.

Le développement des logiques de terminaux intégrés :

La mise en place, par décret n° 2000-682 du 19 juillet 2000, d'un nouveau cadre juridique permettant de déléguer sous certaines conditions au secteur privé l'exploitation des terminaux portuaires, à travers la signature de convention d'exploitation de terminal, a été une avancée substantielle. Par ce dispositif, un port peut confier sur le long terme l'exploitation exclusive d'un terminal à un exploitant privé qui y réalise les investissements de superstructures nécessaires au traitement d'un trafic donné. L'exploitation du quai est assurée par du personnel de droit privé. Ce dispositif innovant permet d'accroître l'efficacité et la productivité des terminaux. Son développement est resté à ce stade limité au port de Dunkerque. Il devra être étendu à l'aménagement et à l'exploitation du terminal à conteneurs de «Port 2000» et au port de Marseille en cas de réalisation du projet Fos 2XL.

Port autonome de Bordeaux

exercices 2000 à 2002

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002	
Degré d'appartenance au Secteur Public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en%)	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	30	29	30	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-2	-4	-7	
	Résultat financier (a)	1	1	0	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement (a)	5	3	3	
	Résultat net - part du groupe	/	/	/	
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/	
	Résultat net de l'ensemble consolidé (b)	0	0	1	
	II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	159	159	112
		<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>		1	1	1	
<i>dont immobilisations financières nettes</i>		0	0	0	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe (c)	117	114	110	
	Intérêts minoritaires	/	/	/	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0	
	Autres rémunérations de l'État (d)	0	1	1	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	7	6	5	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-19	-14	-14	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	1	1	1	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle (e)	491	504	505	
	Charges de personnel	25	25	24	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	/	0,1 %	2,5 %	
	Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	50,2	49,0	47,9	
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	0	0,7 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres (f)	/	/	/	

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

(a) Hors rémunération des dotations en capital

(b) Résultat social hors rémunération des dotations en capital

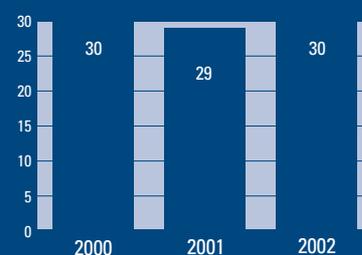
(c) Hors subvention d'investissement

(d) Rémunération des dotations en capital

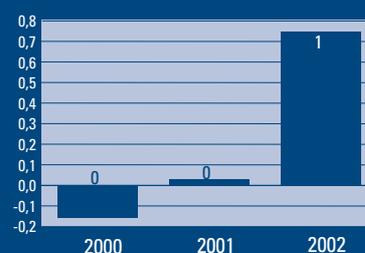
(e) 2002 : calculé par les rédacteurs du rapport

(f) Dettes financières nettes négatives

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Port autonome de Bordeaux

Créé en 1924, le port de Bordeaux est le plus vieux port autonome avec Le Havre. Fortement dépendante des activités économiques, industrielles et agricoles du Sud-Ouest, il reçoit principalement des produits pétroliers et chimiques, des engrais manufacturés, de l'alimentation animale et exporte des céréales et oléagineux (le port de Bordeaux est le premier port exportateur de maïs en Europe) et des produits forestiers. Le port a également développé une offre «conteneurs» et exploite six terminaux spécialisés pour traiter ce trafic. Le niveau d'activité du port s'avère modeste avec 2,7 % du total des ports métropolitains.

Le port de Bordeaux poursuit une politique de maîtrise de ses charges

Des évolutions contrastées selon la nature des trafics

Le port autonome de Bordeaux a achevé l'année 2002 avec une baisse de son trafic de 4 %, malgré une reprise dans le dernier tiers de l'année. Le port a dû faire face au ralentissement de l'économie mondiale, à l'effondrement des exportations de bois de tempête (- 80 %) et à une grève du remorquage qui l'a perturbé pendant près de deux mois. Le trafic atteint 8,6 Mt au cours de l'année écoulée, mais les évolutions sont contrastées selon la nature des marchandises et leur conditionnement. Le trafic de vrac liquides a diminué de 4,7 % tandis que le trafic de vrac solides a augmenté de 7,7 %. Pour 2003, le port prévoit un trafic de 9 Mt à 9,2 Mt.

Améliorer la compétitivité du port par la maîtrise des charges et l'accroissement de l'hinterland⁽¹⁾

En 2001, la direction générale a préparé un accord pour la mise en œuvre de mesures « amiante » qui se sont traduites en 2002 par le départ de 79 salariés en 2002 et l'entrée de 8 autres en régime de pré-traité progressive (PRP). Ce plan exercera ses pleins effets sur la masse salariale dès 2003. Le coût du plan de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (CAATA) et les droits d'entrée en pré-traité progressive se sont élevés à 2,4 M€.

1 - L'hinterland : arrière-pays commercial des ports. Ce sont des zones d'influence économique, structurées et innervées par des axes de desserte terrestre.

Par ailleurs, le port développe son offre de services. Il a ainsi créé une plate-forme automobiles et mis en place avec les sociétés pétrolières et céréalières des conventions offrant des réductions tarifaires pour toute augmentation de la demande. Il a également procédé à l'aménagement d'aires de stockage ainsi que d'un pôle de traitement pour le bois. Le port maintient une politique d'investissement volontariste avec le réaménagement de pôles multivrac à Bassens amont et aval, le développement de l'intermodalité, l'accueil d'entreprises spécialisées dans l'extraction ou la transformation de matériaux de construction, le développement de nouvelles lignes régulières courtes distances. Un programme d'investissements de 10,4 M€ en 2002 a été réalisé et le port a arrêté un programme 19,3 M€ pour 2003.

Un résultat équilibré

Malgré un trafic en baisse de 3,7 %, le chiffre d'affaires du port a augmenté de 4,3 % en 2002 grâce à une hausse des recettes domaniales (+ 13,7 %) et des prestations pour tiers (+ 42,9 %). La valeur ajoutée est stable par rapport à 2001 (28,1 M€), grâce à une diminution des consommations externes (13,6 M€ contre 14,3 M€ en 2001) en raison de l'abaissement du loyer des engins de dragage, de la diminution du coût des carburants et des limitations de crédits de fonctionnement. Les charges de personnel courantes, hors indemnités versées au personnel ayant quitté l'établissement en régime CAATA, se sont élevées à 24,2 M€, en baisse de 0,5 M€ par rapport à celles de 2001, sous l'effet des premières mesures d'application du plan d'adaptation des effectifs. Le ratio charges de personnel/valeur ajoutée s'est amélioré à 0,86 (contre 0,88 en 2001), l'objectif du port étant d'atteindre 0,75 dès 2003.

Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration comprend 26 membres et se réunit six fois par an.

Administrateurs représentants de l'État

M. Alain Gebin, Préfet de la région Aquitaine
M. Philippe Lafouge, Conseiller d'État
M. Patrick Gatin, Trésorier Payeur-Général

Membres désignés par la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux

M. Laurent Courbu
M. François de la Giroday

Elus

M. Henri Houdebert
M. Jean Touzeau
M. Jacques Valade
M. Alain Martinet
M. Jean-Pierre Turon

Représentants des salariés du port autonome

M^{me} Francine Dorignac
M. Alain Filatreau
M. Christophe Gresta
M. Gérard Blanchet
M. Philippe Prat

Représentant des ouvriers dockers

M. Yves Garcia

Représentants choisis sur présentation de la CCI

M. Eric Dulong
M. Alain Mottet

Personnalités qualifiées

M. Michel Sammarcelli, Président
M. Clément Fayat
M. Daniel Finon
M. Patrick Nicolas
M. Stephan Sniders
M. Patrick Thomas
M. Frédéric Zanotti

Commissaire du gouvernement

M. Pierre Monadier, Ingénieur général des ponts et chaussées

Mission de contrôle économique et financier

M. Jacques Batail, Chef de la mission de contrôle
M. Thierry Zimmermann, Contrôleur d'État

Le Conseil d'administration n'a pas créé en son sein de comité spécialisé

Grâce à un résultat exceptionnel de 7,35 M€, formé de la neutralisation des amortissements des immobilisations de l'État (2,1 M€) et des quotes-parts de subventions d'équipements (4,4 M€), le port dégage en 2002 un résultat légèrement positif de 0,08 M€.

Les dettes ont augmenté de 2 M€ en 2002. Les dettes financières ont diminué de 0,2 M€ en raison du remboursement en capital des emprunts et des avances. Les dettes d'exploitation diminuent également à 8,9 M€ contre 9,7 M€ en 2001 notamment les postes fournisseurs d'exploitation et les avances clients. Les dettes diverses progressent en revanche fortement à 9,285 M€ contre 6,31 M€ en 2001 en raison de la hausse des dettes envers les fournisseurs d'immobilisations (achat de grues GOTTWALD).

Les ressources de financement de l'établissement portuaire se sont élevées à 8,57 M€ (contre 7,05 M€ en 2001). La capacité brute d'autofinancement (rémunération des dotations en capital incluse) est en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2001 (1,7 M€). Le produit de ventes d'actifs immobilisés a été de 2 M€. L'État (0,27 M€), les collectivités locales (2,75 M€), le FEDER (1,72 M€) et les autres fonds de concours (0,13 M€) participent au financement des travaux d'investissements.

Des perspectives prudentes

Le trafic du port de Bordeaux se maintient à 9 Mt, soit le plus faible niveau des ports autonomes maritimes français. Le trafic céréalier du port de Bordeaux risque de pâtir des conséquences de la sécheresse. Présent cependant sur le plus vaste estuaire d'Europe, le port de Bordeaux estime pouvoir desservir une vaste région située à 100km de la mer, en développement de l'hinterland.

Port autonome de Dunkerque

Créé en 1965, le Port de Dunkerque est le premier port autonome à avoir confié au secteur privé l'exploitation des quais. Ce sont des opérateurs privés qui sont responsables de la manutention. Les ouvriers responsables de la manutention ne sont plus employés par le port, mais par l'entreprise de manutention.

Une politique volontariste

Dans un contexte concurrentiel, le port de Dunkerque mène une politique volontariste en matière de réduction des charges et de baisse des tarifs

Le Port de Dunkerque est situé dans un environnement spécifique avec pour concurrents directs les ports belges voisins.

Le port a investi afin d'accroître la capacité de traitement du trafic conteneurs. Le port de Dunkerque a notamment lancé l'extension du terminal à conteneurs et l'aménagement du quai à pondéreux.

Parallèlement le port a mené politique de baisse tarifaire et a poursuivi la mise en œuvre du projet PAD 2005 de modernisation de l'établissement public.

Le trafic a globalement augmenté de 6,8 % en 2002 soit 475 Mt. Ce résultat encourageant recouvre des résultats contrastés : une forte croissance du trafic roulier (+ 29 %) avec la Grande-Bretagne, de l'activité du quai à Pondéreux Ouest (+ 8,8 %) se conjuguent à une baisse de 19 % du trafic de céréales, de 2,6 % du secteur des hydrocarbures, de 8 % des marchandises conventionnelles.

Le port de Dunkerque a dû faire face aux difficultés de l'activité conteneurs

Dans le domaine de la manutention, l'année 2002 a été marquée par le redressement judiciaire de la société ACIMAR, opérateur de terminal aux aciers, à la suite de pertes très importantes dans le contrat qui liait cette filiale du groupe belge IFB à Arcelor. Par ailleurs, les résultats de l'opérateur NFTI.o.u (Nord France Terminal International opérateur unifié),

chargé de la manutention sur le terminal à conteneurs se sont avérés décevants en raison de l'insuffisance de trafic. Ils ont nécessité de la part de ses actionnaires une augmentation de capital et une transformation de créances en avance en compte courant en 2003. La participation du port dans le capital de la société s'est provisoirement accrue pour atteindre 70 %, pour faire face au retrait progressif du partenaire belge (SNCB) et rechercher un partenaire viable.

Le port parvient difficilement à l'équilibre

Malgré l'augmentation du trafic drainé par le port, le chiffre d'affaires est en baisse de 2,2 % en 2002. Le gel des tarifs pratiqué par le port de Dunkerque explique en partie cette situation. Par ailleurs le montant des études et travaux diminue. En outre, les produits et locations du domaine portuaire diminuent de 2,61 %.

L'excédent brut d'exploitation diminue de 14,4 % à 13,571 M€. Malgré les efforts conduits par le port pour réduire ses charges, les charges de personnel progressent de 3,16 M€ en raison du poids des indemnités versées en 2002 aux employés bénéficiaires du plan amiante. Le résultat de l'exercice est nul. A court terme, la politique conduite par le port n'a pas produit tous ses effets.

Le montant des investissements en 2002 s'est élevé à 34,9 M€. Le port a mobilisé la totalité de son programme d'emprunt (8,6 M€). La capacité d'autofinancement (rémunération des dotations en capital incluse) a en effet diminué de 60,7 % par rapport à 2001, à 7,45 M€, ne permettant de financer que 29,3 % des investissements. La dette totale du port

Port autonome de Dunkerque

exercices 2000 à 2002

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000		2001	2002
		«Publié»	Retraité		
Degré d'appartenance au Secteur Public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0		100,0	100,0
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/		/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/		/	/
	Chiffre d'affaires	64		59	58
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0		0	0
I Activité et résultat	Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	2	1	-3	-3
	Résultat financier (a)	-1	-1	-1	-8
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement (a)	19	20	7	
	Résultat net - part du groupe	/	/	/	
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/	
	Résultat net de l'ensemble consolidé (b)	5	0	1	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	371	382	392	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0	0	0	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	0	13	6	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe (c)	312	305	302	
	Intérêts minoritaires	/	/	/	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0	
	Autres rémunérations de l'État (d)	1	1	0	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	23	30	26	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	0	14	26	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	17	19	24	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle (e)	691	597	623	
	Charges de personnel	36	ND	35	37
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	8,3 %	0,8 %	2,3 %	
	Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	52,7	58,1	59,3	
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	1,7 %	0,2 %	0,5 %	
	Dettes financières nettes/ Fonds propres	0,1 %	4,7 %	8,6 %	

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

(a) Hors rémunération des dotations en capital

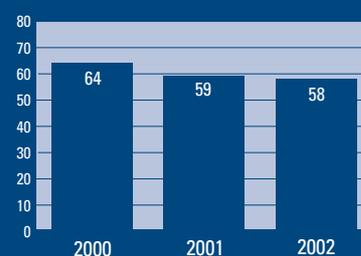
(b) Résultat social hors rémunération des dotations en capital

(c) Hors subvention d'investissement

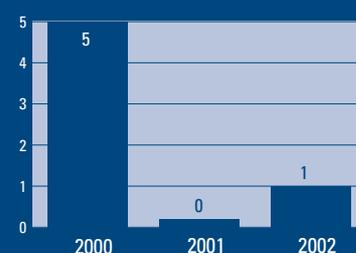
(d) Rémunération des dotations en capital

(e) Effectifs payés

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration se réunit six fois par an et comprend 26 membres.

Administrateurs représentant l'État

*M. Hubert Blanc, Conseil d'État
M. Jean-Pierre Richer, Préfet de la région Nord-Pas de Calais
M. Jean-Claude Saffache, Trésorier-Payeur Général*

Représentants des salariés

*M. Jean-Marc Boone
M. André Cordonnier
M^{me} Martine Proffit
M. Dominique Toulouse*

Autres administrateurs

*M. Jean-Pierre Trotignon, Président
M. Alain Auvray
M. Jacques Blondeau
M. Georges Dairin
M. Jean-Claude Delalonde
M. Michel Delebarre
M. Jean Deweerdt
M. Marc Dubois
M. Pierre Gebanne
M. Bernard Gouvert
M. Hervé Jobbe-Duval
M. Jean Le Garrec
M. Christian Nerriec
M. Jean-Pierre Richer
M. Bertrand Ringot
M. Marcel Steenlandt
M. Patrick Van Den Schrieck
M. Bruno Vergobbi*

Commissaire du gouvernement

M. Edmond Lespine, ingénieur général des ponts et chaussées

Mission de contrôle économique et financier

*M. Jacques Batail, Chef de la mission de contrôle
M. Thierry Zimmermann, Contrôleur d'État*

Le Conseil d'administration n'a pas créé en son sein de comité spécialisé.

s'accroît rapidement (64 M€ en 2002 contre 53,7 M€ en 2001). La part de la dette totale sur fonds propres reste raisonnable à 18,9 %.

Des perspectives prudentes

Le port de Dunkerque cherche à améliorer sa compétitivité dans un environnement très concurrentiel. Le trafic augmente mais les résultats financiers restent tendus. Après avoir conduit des investissements importants, il importe pour le port de Dunkerque de consolider la situation et de tirer les bénéfices des efforts accomplis ces dernières années, tant en matière de productivité que d'évolutions tarifaires.

Port autonome de Guadeloupe

exercices 2000 à 2002

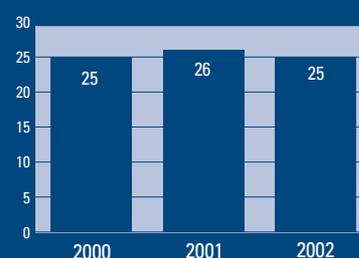
Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002	
Degré d'appartenance au Secteur Public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en%)	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	25	26	25	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0	
	Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	5	3	2	
	Résultat financier	-1	0	-1	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	10	11	8	
	Résultat net - part du groupe	/	/	/	
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	2	3	2	
	II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	87	85	87
		<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>		0	0	0	
<i>dont immobilisations financières nettes</i>		0	0	0	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe (a)	71	61	73	
	Intérêts minoritaires	/	/	/	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0	
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	7	10	12	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-4	0	-12	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	10	9	5	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	142	147	152	
	Charges de personnel	8	9	9	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	8,3 %	11,1 %	9,7 %	
	Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	58,4	63,7	61,5	
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	2,9 %	4,6 %	3,3 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres (b)	/	/	/	

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

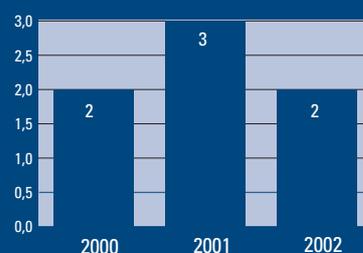
(a) Hors subvention d'investissement

(b) Dettes financières nettes négatives

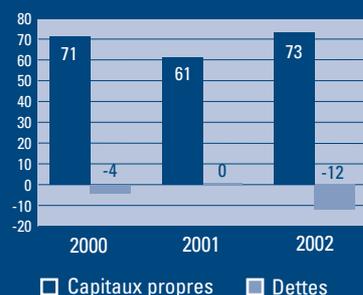
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Port autonome de la Guadeloupe

Créé en 1965, le port de Guadeloupe est le port autonome des DOM-TOM. Il a connu une année 2002 délicate marquée par le ralentissement économique de la région. Outre les activités commerciales traditionnelles des ports autonomes, la Guadeloupe développe également la plaisance.

Dans un contexte économique difficile, une réorganisation des structures

Pour la première fois depuis 1999, le trafic de marchandises a été inférieur à 3 Mt en 2002, en baisse de 4 %. Cette baisse traduit les difficultés actuelles de l'économie guadeloupéenne (problèmes sociaux et problèmes structurels comme la baisse des importations liée à l'ouverture d'une concurrence martiniquaise sur l'ensemble des produits). Pour 2003, le port prévoit une reprise du trafic de 3 %.

Dans ce contexte, le port a revu à la baisse le montant des investissements 2002 par rapport à sa programmation initiale (8,45 M€ contre 14,4 M€ initialement). Plusieurs opérations ont été décalées en 2003-2004 : dragages du chenal d'accès au port de Jarry, zone de cabotage, sécurisation du terminal et acquisition d'un nouveau remorqueur.

Pour les services portuaires, l'année 2002 a été celle de la crise du remorquage. Le remorqueur «Boris» a arrêté son activité en septembre, alors qu'aucune solution de rechange n'était encore disponible, ce qui a provoqué des difficultés pour certains trafics. La mise en place d'un nouveau service en 2003 doit être l'occasion de préciser les relations entre l'autorité portuaire et l'exploitant et les responsabilités de chacun.

La réorganisation des services du port a été engagée en 2002 avec la création d'une mission interne chargée de préparer avec l'ensemble des services la mise en place d'un contrôle interne (avec un accent particulier sur la commande publique) et qui doit déboucher sur la création d'une direction du contrôle interne. Un nouveau directeur général a été nommé en 2003 ; il aura notamment pour mission de renforcer la maîtrise de l'évolution des charges de l'établissement. Enfin, dans le cadre du débat sur la décentralisation, la région de Guadeloupe a manifesté un

intérêt pour se voir transférer les compétences exercées par l'État en matière portuaire et aéroportuaire.

La dérive des charges d'exploitation pèse sur les résultats

Globalement, les produits d'exploitation ont diminué de 2 % par rapport à 2001, la baisse se concentrant sur les droits de port (- 5 %) et plus particulièrement les taxes sur les navires et les marchandises, en raison de la baisse du trafic. La dérive des produits financiers n'est, quant à elle, pas significative car l'année 2001 a bénéficié de l'encaissement de plus-values latentes lors de la vente d'une partie du portefeuille d'OPCVM. Les produits exceptionnels ont également fortement diminué en raison de la quote-part de subventions d'investissement moindre rapportée au résultat. Les charges d'exploitation progressent globalement de 0,57 % avec une forte augmentation du poste services extérieurs (+ 9,79 %). Le port doit en particulier mieux maîtriser les charges de personnel qui ont augmenté de 13 % (en prenant en compte les charges à payer) depuis 2000.

La valeur ajoutée diminue de 5,26 % et le résultat d'exploitation de 35,8 %. Le résultat financier est en très forte baisse par rapport à 2001 (- 292 %). Au final, le résultat net de l'exercice est en net recul par rapport à 2001 (- 13,91 %). Il reste cependant positif à 2,4 M€.

La situation financière de l'établissement reste cependant saine. Le montant total des dettes diminue régulièrement depuis 2000 (13,3 M€ en 2002 contre 16,4 M€ en 2000), malgré une augmentation des dettes fournisseurs. Le ratio dettes sur fonds propres diminue également, de 18,7 % à 14,5 % sur la même période.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration se réunit trois fois par an. Il s'est réuni en 2003 en mars et en juin. Il comprend 26 membres.

Administrateurs représentant l'État

M. Dominique Vian, Préfet de la région Guadeloupe
M. Pierre Bonnafy, Trésorier-Payeur Général de la région Guadeloupe
M. Denis Mebnert, Directeur des affaires maritimes.

Membres désignés par les CCI

M. Lionel de la Vigne
M. Patrick Vial-Collet
M. Denis Brudey

Élus

M. Luc Ademar
M. Daniel Genies
M. Henri Bangou
M. Ary Cbalus

Représentants des salariés

M^{me} Marie-Line Dorrifourt
M. Guy Belson
M. Patrick Manne
M. René Lubino
M. Hugues Haral

Membre représentant les ouvriers dockers

M. Rosan Machecler

Personnalités choisies sur une liste des usagers du port établie par les CCI de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre

M. Gérard Théobald
M. Bernard Auberey

Personnalités choisies sur une liste de 4 usagers du port établie par la chambre d'agriculture de Guadeloupe.

M. Henri Chaulet

Personnalités choisies en raison de leur compétence et appartenant aux catégories énumérées à l'article R 112-2 du code des ports maritimes

M. Amédée Adelaide, Président du port autonome
M. Bruno Blandin
M. Louis Collomb
M. Luc Emy
M. Dominique Houzard
M. Louis Labatut
M. Georges Marianne

Commissaire du gouvernement

M. Jean-Didier Blanchet, Ingénieur général des ponts et chaussées

Mission de contrôle économique et financier

M. Jacques Batail, Chef de la mission de contrôle.

Le Conseil d'administration n'a pas créé en son sein de comité spécialisé.

Des perspectives nuancées

Le Port de Guadeloupe est confronté à une situation économique locale délicate. Le port prévoit cependant une reprise du trafic de 3 % en 2003.

Le port envisage en outre d'acquérir de nouveaux portiques pour le terminal de Jarry. L'achat de ces portiques sera décidé après examen par les tutelles de la rentabilité de l'opération. Celle-ci devra avoir pour objectif d'atteindre une meilleure compétitivité et une réduction du coût de passage portuaire. Les conditions d'exploitation de ces portiques devront donc être examinées attentivement.

Port autonome du Havre

Créé en 1924, le Port du Havre est le 2^e port français avec un trafic de 68,1 Mt et le 4^e port nord-européen. Le port du Havre est le premier port français certifié par les douanes françaises⁽¹⁾.

Le projet « Port 2000 »

Le projet « Port 2000 » consiste en la création d'un nouveau terminal à conteneurs qui doit permettre au port du Havre de doubler à horizon 2007 sa capacité de traitement des trafics conteneurisés à forte valeur ajoutée (2 912 EVP contre 1 523 en 2001). La finalisation de ce projet d'envergure nationale – le seul projet portuaire de cette nature aujourd'hui abouti – a conduit à la signature d'un contrat d'objectifs entre l'État et le port sur la période 2001-2007.

2002 était la première année d'exécution du contrat liant le PAH et l'État dans le cadre du projet « Port 2000 ». Les travaux ont été engagés, mais le coût du programme (568 M€) a fait l'objet fin 2002 d'une réévaluation de 15 %. Les surcoûts observés s'expliquent principalement par des opérations de balisage, de déminage et de dragage, par des aléas météorologiques qui ont complexifié les travaux et créé des contentieux entre le PAH et des entreprises contractantes, et par des opérations nouvelles de dessertes du port après études paysagères et études de trafic. Un plan de financement est en cours de programmation pour couvrir les surcoûts constatés.

Cet investissement majeur pour l'établissement comme pour l'État (environ 160 M€) se double d'un enjeu industriel conséquent pour l'ensemble des grands ports autonomes français en ce qui concerne les conditions d'exploitation des terminaux. La procédure d'attribution des terminaux, lancée en novembre 2001 par un appel à candidatures international, a conduit le port à engager des négociations avec trois groupements comprenant des entreprises locales de manutention associées à des armateurs (respectivement GMP/CMA-CGM, TN/MS, Perrigault/Maersk) et le groupe international de manutention portuaire Hutchinson Westport Limited.

Outre les futurs postes à quai de Port 2000 (qui devraient être répartis en 3 « lots » de 2 postes à quai), les négociations portent sur le terminal de l'Océan sur le quai Bougainville.

Une situation financière mitigée

Le trafic total du port du Havre, avitaillement inclus, a atteint 68,1 Mt en 2002 et accuse une baisse de 1,9 % par rapport à l'année précédente, imputable essentiellement à l'évolution des vrac liquides. Le port du Havre, qui reste néanmoins au 4^{ème} rang parmi les ports majeurs nord européens, voit sa part de marché, tous trafics confondus, ramenée à 9,7 %.

Le résultat net, rémunération des dotations en capital déduites, du port s'élève à 5,29 M€, soit une diminution de 20,7 % par rapport à 2001

Malgré la baisse du trafic, le chiffre d'affaires est en hausse de 4,5 % en 2002 à 156,19 M€ grâce à des relèvements des tarifs de droits de port (+2 % sur le conteneur, et +1,5 % sur les autres trafics), d'outillage (+0,5 %) et des domaines. La production élargie n'augmente cependant que de 1,49 % en raison de la perte, en année pleine, des ressources tirées de la gestion de la décharge industrielle, activité transférée depuis mi-2001 à la société ETARES, dont le port est actionnaire.

L'excédent brut d'exploitation est en retrait de 5,49 M€ à 41,95 M€ en raison de l'augmentation

1 - Après les événements du 11 septembre, les autorités américaines ont imposé des normes de sécurité qui contraignent les ports à adopter des mesures spécifiques afin de recevoir une certification.

Port autonome du Havre

exercices 2000 à 2002

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002	
Degré d'appartenance au Secteur Public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	149	153	156	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0	
	Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	15	11	27	
	Résultat financier (a)	0	0	-1	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement (a)	36	26	26	
	Résultat net - part du groupe	/	/	/	
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/	
	Résultat net de l'ensemble consolidé (b)	4	9	7	
	II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	468	509	603
		<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>		4	3	2	
<i>dont immobilisations financières nettes</i>		6	7	7	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe (c)	410	413	462	
	Intérêts minoritaires	/	/	/	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0	
	Autres rémunérations de l'État (d)	1	2	2	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	34	33	33	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-4	26	14	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	13	35	65	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle (e)	1 437	1 466	1 510	
	Charges de personnel	73	75	81	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	3,0 %	5,6 %	4,7 %	
	Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	50,6	51,1	54,0	
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	1,1 %	2,1 %	1,6 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres (f)	/	6,3 %	3,0 %	

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

(a) Hors rémunération des dotations en capital

(b) Résultat social hors rémunération des dotations en capital

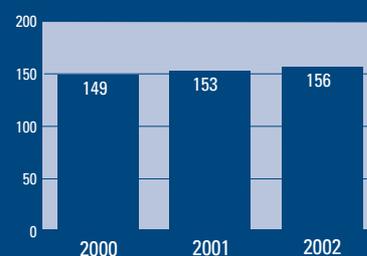
(c) Hors subvention d'investissement

(d) Rémunération des dotations en capital

(e) Effectif moyen

(f) 2000 : dettes financières nettes négatives

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration se réunit six fois par an. Il s'est réuni en 2003 le 31 janvier, le 4 avril, le 20 juin. Il comprend 26 membres.

Administrateurs représentant l'État

M. Dominique Latournerie, Conseil d'État
M. Jean Aribaud, Préfet de la région Nord-Pas de Calais
M. Jean-Pierre Duret, Trésorier-Payeur Général

Représentants des salariés

M. Jean-Louis Argentin
M. Erick Deneuve
M. Jean-Paul Gosse
M. Jean-René Rio
M. Jackie Lestrelin

Représentant des ouvriers dockers

M. Philippe Silliau

Membres désignés par la CCI du Havre

M. Jean-Pierre Lecompte, Président
M. Philippe Rosay

Élus

M. Jean-Pierre Besselat
M^{me} Annick Faury
M. Antoine Rufenacht
M. Jacques Dellerie
M. Patrick Gelard

Représentants des usagers

M. Jean-Yves Apard
M. André Aubée
M. Christian Leroux

Personnalités qualifiées

M. Daniel Colliard
M. Guy Fleury
M. Gilles Alix
M. Jean-Yves Le Meur
M. Paul Rivoalen
M. Alain Wils

Commissaire du gouvernement

M. François Kociusko-Morizet, Ingénieur général des Ponts et Chaussées

Mission de contrôle économique et financier

M. Jacques Batail, Chef de la mission de contrôle
M. Jacques Funel, Contrôleur d'État

Le Conseil d'administration n'a pas créé en son sein de comité.

des moyens consacrés à la maintenance des engins de levage, de l'augmentation des charges de locations résultant de la nouvelle organisation des dragages au travers du GIE Dragages Ports. Par ailleurs les charges de personnel ont augmenté de 8,7 % sous les effets combinés des premiers départs au titre du plan amiante, de l'évolution des effectifs et de l'impact de l'activité sur les salaires fluctuants.

L'endettement du port va s'accroître dans les prochaines années au fur et à mesure de l'avancée des travaux de «Port 2000»

Le montant élevé des investissements du port a rendu nécessaire le recours à l'emprunt à hauteur de 33,29 M€ contracté en deux tranches auprès de la B.E.I., la première fin janvier et la seconde mi-octobre 2002 pour contribuer, dans le cadre du contrat qui lie le PAH avec l'État, au financement des premières dépenses d'investissement du plan 2001-2007, et notamment la construction de Port 2000.

Le montant de la dette totale s'élève à 169,9 M€ (soit 30,5 % des capitaux propres) contre 99,95 M€ en 2001 (contre 21,4 %). Le montant des dettes financières, porté ainsi à 68,69 M€ fin 2002, représente 2,84 fois la marge brute d'autofinancement après financement du plan social dockers. Mais ce ratio devrait atteindre 5,6 % en 2003, 18,9 % en 2005 et 12 % en 2007, selon les termes du contrat d'objectif.

Des enjeux forts

Le Port du Havre anticipe une augmentation progressive du trafic total dans les prochaines années : de 71 Mt en 2003 à 79 Mt en 2007. Pour le trafic conteneurs, le port prévoit un plafonnement pour la période 2003-2004 à 1900/2100 milliers d'EVP, puis à une montée en puissance avec la construction du nouveau terminal (2 900 milliers EVP en 2007).

La poursuite de la réalisation du projet «Port 2000» dans le cadre du contrat d'objectifs signé avec l'État et avec un souci constant de maîtrise des coûts, ainsi que l'achèvement des négociations des conventions d'exploitation du nouveau terminal à conteneurs, constituent les principaux enjeux du prochain exercice.

Port autonome de Marseille

exercices 2000 à 2002

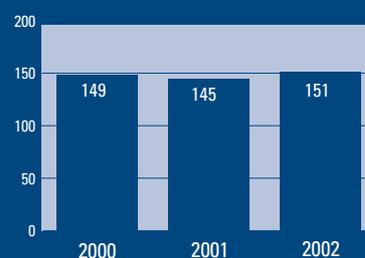
Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002
Degré d'appartenance au Secteur Public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	149	145	151
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0
	Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	1	6	4
	Résultat financier (a)	0	0	0
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement (a)	43	33	41
	Résultat net - part du groupe	/	/	/
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/
II Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé (b)	9	-4	3
	Total des immobilisations nettes	349	315	328
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	1	2	2
III Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	6	6	6
	Capitaux propres - part du groupe (c)	277	225	224
IV Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	/	/	/
	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
V - Provisions	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0
	Autres rémunérations de l'État (d)	1	1	1
VI - Informations sur l'endettement financier	Provisions pour risques et charges	45	47	49
	Dettes financières nettes	-12	1	-9
VII Données sociales	Dettes financières brutes à plus d'un an	21	17	19
	Effectifs en moyenne annuelle	1 457	1 462	1 493
VIII Ratios	Charges de personnel	74	74	75
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	6,0 %	/	1,8 %
	Charges de personnel Effectifs moyens (en milliers €)	50,6	50,4	50,3
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	3,2 %	/	1,2 %
	Dettes financières nette /Fonds propres (e)	/	0,4 %	/

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

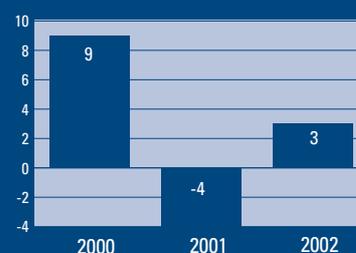
En 2000, changement de méthode quant à la durée des amortissements ayant pour incidence d'accroître le montant de la dotation aux amortissements de 25 M€ à 36M€

- (a) Hors rémunération des dotations en capital
 (b) Résultat social hors rémunération des dotations en capital
 (c) Hors subvention d'investissement
 (d) Rémunération des dotations en capital
 (e) 2000 et 2002 : dettes financières nettes négatives

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Port autonome de Marseille

Créé en 1965, le port de Marseille est le premier port de France avec un trafic de 90 Mt. Principalement orienté vers le trafic d'hydrocarbure, le port de Marseille a peu profité du développement du trafic conteneurs sur la Méditerranée, à la différence de Gênes ou de Barcelone. Le port essaie cependant de rattraper son retard sur ce secteur.

Le port poursuit sa politique du développement du trafic conteneurs

Le trafic global de Marseille oscille entre 90 et 100Mt depuis 20 ans. Le port est très dépendant des hydrocarbures qui représentent environ 70% de son tonnage. Déjà ébranlés par deux chocs pétroliers successifs, les terminaux de Fos et de Lavéra souffrent du ralentissement de la consommation nationale des produits pétroliers. Parallèlement, le trafic des conteneurs connaît une croissance importante en Méditerranée, mais le port de Marseille en profite peu aujourd'hui. Alors que Marseille était le premier port de conteneurs de la Méditerranée en 1985, il n'est plus aujourd'hui que le 7^e.

Les autorités portuaires cherchent à développer le trafic portuaire qui a ainsi progressé de 41 % depuis 1995. La part prépondérante du trafic de conteneurs est traitée sur le bassin ouest, sur l'actuel terminal à conteneurs de Fos. Le port anticipe une saturation du terminal à horizon de 2008 sur la base d'une augmentation du trafic de 6 % par an ; pour faire face à cette évolution, le port envisage de lancer un projet, dit «Fos 2XL», qui vise à augmenter la capacité d'accueil de Fos. Le projet comprend des opérations de dragages et d'aménagements terrestres, la construction d'un quai de 1 030 mètres linéaire, la réalisation des différents accès et réseaux, la consolidation des sols de remblaiements. Le coût des infrastructures est estimé à 134 M€ et celui des superstructures à 41 M€. Le montant total du projet est, à ce stade, évalué à 175 M€. Le port souhaite réunir, pour le financement des infrastructures (67 M€), des subventions de la part des pouvoirs publics et du FEDERLe ; le reste du programme serait couvert par l'emprunt (51 M€, soit 29 %) et l'autofinancement (57,4 M€, soit 33 %). Ce projet doit encore faire l'objet d'analyses approfondies sur son intérêt socio-

économique, la rentabilité financière et les risques pour le port de Marseille. Un projet de cette ampleur nécessite par ailleurs, pour être lancé de s'inscrire dans le cadre d'un contrat d'objectifs avec l'État ; l'exploitation des terminaux devra être encadrée par des conventions passées entre le port et des opérateurs privés de manutention.

Parallèlement, le port développe son hinterland fluvial avec le Rhône, notamment dans le cadre de Lyon-Saône-Conteneurs, en partenariat avec Voies Navigables de France, la CNR, le port Edouard Herriot à Lyon. L'objectif de l'opération est de drainer vers Marseille, via le Rhône et la Saône, du trafic de conteneurs.

Le développement du trafic de conteneur s'accompagne d'une poursuite du développement des activités énergétiques. Ainsi, la construction d'un terminal méthanier à Fos est actuellement en négociation avec Gaz de France.

La situation financière reste saine

Au cours de l'année 2002, le trafic total du port de Marseille a été de 92,27 Mt, à peu près stable en tonnage par rapport à 2001 (92,17 Mt), avec des résultats contrastés selon la nature des trafics (+ 4,2 % pour les marchandises diverses et - 8,9 % pour les vrac solides). Pour 2003, le port anticipe un trafic de 94,3 Mt comprenant une stabilité au niveau des hydrocarbures, une croissance de conteneurs de 5 à 6 % en EVP et une augmentation de 200 000 passagers. Les résultats des quatre premiers mois se situent au-dessus de ces prévisions (+7,3 %).

En 2002, le Port a dégagé un résultat bénéficiaire de 1,4 M€, rémunération des dotations en capital, 1,3 M€ déduite.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration se réunit six fois par an. Il s'est réuni en 2003 le 31 janvier, le 28 mars, le 23 mai, le 10 juillet. Il comprend 26 membres.

Administrateurs représentant l'État

M. François Lolum, Conseil d'État
M. Christian Frémont, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
M. Didier Maupas, Trésorier-Payeur Général

Représentants des salariés

M. Daniel Keusseyan
M. Raymond Vassallucci
M. Serge Ouali
M. Jean Trujillo
M. Bernard Bretton

Représentant les ouvriers dockers

M. Gilbert Natalini

Membres désignés par la CCI de Marseille et la CCI d'Arles

M. Claude Cardella, président
M. Jean-Charles Hille

Élus

M. Jean-Noël Guerini
M. Bernard Granie
M. Jean-Claude Gaudin
M. Philippe Caizergues
M. Gilbert Ferrari

Membres représentants les usagers du port

M. Jacques Truau
M. Patrick Berrest
M. Alain Deport

Personnalités qualifiées

M. Hervé Balladur
M. Jean-Marc Coppola
M. Patrick Daber
M. Eric Guerrouani
M. Gilles Cartier
M. Denis Tual
M. Brian Moulton

Commissaire du gouvernement

M. André Graillot, Ingénieur général des ponts et chaussées

Mission de contrôle économique et financier

M. Jacques Batail, Chef de la mission de contrôle
M. Thierry Zimmermann, Contrôleur d'État

Le Conseil d'administration n'a pas créé de comités spécialisés.

Les produits de l'exercice ont augmenté de 0,7 % et passent de 181,8 M€ en 2001 à 183,1 M€ en 2002. Avec 170,2 M€, les produits d'exploitation augmentent de 2,6 % sur un an. Cette progression est essentiellement le fait des droits de port qui progressent de 3,7 % (soit 2,9 M€) et des locations de matériel et outillage qui augmentent de 6,6 % (soit 3,5 M€), malgré une baisse des efforts commerciaux consentis. Les autres produits d'exploitation baissent de 11,4 % (soit - 2,4 M€) en raison de la réduction du montant des reprises sur provision. Les produits financiers (principalement des produits de placement de trésorerie) baissent de 34,6 % en raison tant d'un effet volume (baisse de 14,9 % du montant des cessions) que d'un effet prix (baisse de 1,28 % de la rentabilité moyenne des SICAV). Les produits exceptionnels diminuent eux de 17,2 %.

Parallèlement, les charges atteignent 181,8 M€, soit une baisse de 3,1 %. Les charges d'exploitation augmentent de 3,9 % par rapport à 2001 (+6,2 M€, soit 166,2 M€), elles englobent les postes amortissements (+ 5,3 %), les charges de personnel (+ 2,9 %) et les consommations de l'exercice en provenance de tiers (+ 7,9 %). Les autres charges d'exploitation diminuent nettement (passant de 505 K€ à 70 K€), de même que les charges financières (- 17,5 %) et les charges exceptionnelles (- 21,7 %).

Après un point bas sur l'exercice 2001 (20,321 M€), en 2002, la courbe de la dette financière s'oriente à la hausse (+ 7,6 % soit + 1,6 M€). Cette progression correspond à un emprunt de 3 M€ réalisé sur l'exercice ainsi qu'à une avance sur recette de l'Agence de l'eau de la région Rhône Méditerranée Corse d'un montant de 2 M€. Mais l'endettement total diminue à 78,3 M€ contre 80,3 M€ en 2001. Le ratio dette/CAF est de 0,6 en 2002.

Le montant des investissements réalisés en 2002 s'élève à 57,7 M€, en retrait de 11,3 M€ par rapport au montant d'investissements initialement envisagé. Pour financer son programme d'investissements, le port a souscrit 3 M€ d'emprunt. Le plan d'investissement du port pour la période 2003-2006 s'élève à 359 M€ financé par des emprunts de 43 M€. Ce plan comprend des investissements de sécurisation, intègre de nouvelles normes environnementales et intègre de grands projets structurants comme Fos 2XL (175 M€) et GDF2 (45 M€).

Des perspectives encourageantes

Le port de Marseille anticipe un trafic de 94,3 Mt comprenant une stabilité au niveau des hydrocarbures, une croissance de conteneurs de 5 à 6 % en EVP et une augmentation de 200 000 passagers. Les résultats des quatre premiers mois 2003 se situent au-dessus de ces prévisions (+7,3 %).

Le port de Marseille reste un port essentiellement tourné vers le transport d'hydrocarbures.

L'achèvement du projet de terminal méthanier avec Gaz de France devrait renforcer cette vocation. Le port entend toutefois acquérir une position phare en matière de trafic de conteneurs. Le port a ainsi déjà entamé des négociations avec plusieurs entreprises de manutention dans la perspective du projet Fos 2XL.

Port autonome de Nantes

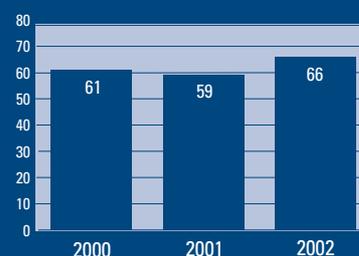
exercices 2000 à 2002

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002	
Degré d'appartenance au Secteur Public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en%)	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	61	59	66	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-1	0	0	
	Résultat financier (a)	1	1	1	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement (a)	17	12	17	
	Résultat net - part du groupe	/	/	/	
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/	
	Résultat net de l'ensemble consolidé (b)	0	0	2	
	II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	203	212	189
		<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>		0	0	0	
<i>dont immobilisations financières nettes</i>		1	1	1	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe (c)	156	151	140	
	Intérêts minoritaires	/	/	/	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0	
	Autres rémunérations de l'État (d)	0	0	0	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	30	29	28	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-33	-25	-18	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	3	2	2	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle (e)	706	727	719	
	Charges de personnel	35	35	37	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	0,8 %	0,7 %	3,2 %	
	Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	49,2	48,3	51,7	
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	0,3 %	0,3 %	1,5 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres (f)	/	/	/	

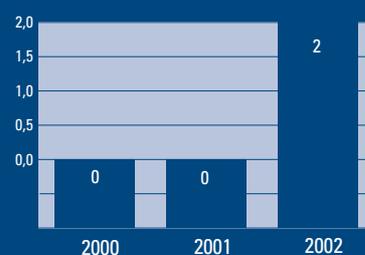
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

- (a) Hors rémunération des dotations en capital
 (b) Résultat social hors rémunération des dotations en capital
 (c) Hors subvention d'investissement
 (d) Rémunération des dotations en capital
 (e) Calculé par les rédacteurs du rapport
 (f) Dettes financières nettes négatives

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Port autonome de Nantes

Créé en 1965, avec un trafic oscillant autour de 30 Mt, Nantes est le 4^e port français. Son activité est principalement orientée vers le trafic d'hydrocarbures.

Un port compétitif dans un contexte social délicat

Le port de Nantes a atteint un trafic de 31,65 Mt, en progression de 4,4 % par rapport au niveau atteint en 2001 et proche de son niveau historique de 31,86 Mt établi en 2000. Malgré la baisse des importations de pétrole brut avec 9,5Mt (- 5,4 %), due à l'arrêt technique de la raffinerie de Donges, le trafic énergétique progresse grâce aux importations de gaz naturel avec 6 Mt et de charbon destiné à la centrale électrique de Cordemais avec 2 Mt. Les trafics non énergétiques se consolident par rapport à 2001. Le trafic des aliments de bétail a progressé de + 4,3 %, conséquence des efforts de traçabilité et de qualité sanitaire réalisés sur le terminal multivtracs. Le trafic de conteneurs affiche une progression de 4,9 %.

Cette évolution du trafic montre que le port de Nantes est compétitif au niveau de ses tarifs. En revanche, il souffre d'un climat social tendu. Ainsi, l'augmentation de la RMPP a été plus élevée au port de Nantes-Saint-Nazaire en 2003 que dans tous les autres ports autonomes. Il y a eu 6 754 heures de grève en 2002 et 15 315 heures en 2003 au 22 mai 2003. Ainsi, le projet d'armer la nouvelle drague «Samuel de Champlain» avec 16 marins au lieu de 19 a suscité en fin d'année 2002 un conflit social dure. La direction a cependant engagé une démarche contractuelle avec les syndicats à la suite d'un groupe de travail «compétitivité et fiabilité».

Des résultats financiers positifs, un endettement maîtrisé

Le chiffre d'affaires (65,58 M€) a progressé de 11,3 % grâce à la reprise du trafic. Grâce à une contraction des achats (-18,4 %), la valeur ajoutée (54,24 M€) s'accroît de 14,8 % et l'excédent brut d'exploitation (16,33 M€) augmente de 42,7 %. Les charges de personnel (37,18 M€) augmentent cependant de 5,8 % dont 3,3 % dus à un montant exceptionnel de primes de fin de carrière qui sont liées à la mise en œuvre du «Plan amiante». Le résultat net, rémunération des dotations de l'État déduite, passe de 0,1 M€ à 1,9 M€.

Les bons résultats de 2002 ne constituent toutefois qu'un rattrapage après une année difficile, et ce rattrapage reste partiel. L'importance des produits pour 2002 traduit essentiellement une augmentation considérable des arrivées de gaz naturel (+ 30 %) qui n'a pas vocation à se consolider en 2003. La baisse des charges externes est pour l'essentiel due à des dépenses de dragage qui n'ont pas eu lieu en 2002, mais se reportent sur 2003.

Cependant, les ratios de gestion s'améliorent. L'endettement total atteint 22,5 M€ en 2002 (soit 11,6 % des capitaux propres) contre 23,2 M€ en 2001 (soit 11,1 % des capitaux propres). L'endettement financier brut atteint 2,37 M€ en 2002 contre 3 M€ en 2001. Le ratio dette financière sur capacité d'autofinancement atteint 0,14 en 2002 contre 0,25 en 2001. De même les ratios de frais de personnel sur valeur ajoutée (0,69 en 2002 contre 0,74 en 2001) et de valeur ajoutée sur production élargie (0,7 en 2002 contre 0,66 en 2001) s'améliorent nettement.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration se réunit trois fois par an. Il s'est réuni en 2003 le 23 janvier, le 27 mars, le 22 mai et le 26 juin. Il comprend 26 membres.

Administrateurs représentant l'État

M. Bernard Boucault, Préfet de la région
Pays-de la Loire
M. Jean Bernard-Chatelot, Trésorier-Payeur Général
M. Jean Querenet Onfroy de Breville, Conseiller
d'État

Membres désignés par les CCI

M. Jean-Yves Thomas
M. Jean-Pierre Desmarie

Élus

M. Christian Brisset
M. André Trillard
M. Jean-Marc Ayrault
M. Joël Batteux
M. René Drollon

Représentants des salariés

M. Laurent Buvry
M. Bernard Geffroy
M. Jean-François Villeneuve
M. Jean-Claude Havard
M. Félicien Le Guillard

Membre représentant les ouvriers dockers

M. Jean-Luc Chagnolleau

Représentants des usagers

M. Jean-Noël d'Acremont
M. Denis Bataud
M. Michel Guillaumin

Personnalités qualifiées

M. Michel Quimbert, Président
M. Roland Andrieu
M. Joseph Erwan Courtel
M. Louis Deftine
M. Charles Fonteneau
M. Pierre Karsenti
M. Bruno Leray

Commissaire du gouvernement

M. Pierre Monadier, Ingénieur général des ponts et
chaussées

Mission de contrôle économique et financier

M. Jacques Batail, Chef de la mission de contrôle.
M^{me} Françoise Deloffre, Contrôleur d'État

Le Conseil d'administration n'a pas créé en son sein de comité spécialisé.

Des perspectives ouvertes

Les difficultés sociales rencontrées en 2003 et les problèmes de dragages risquent de peser sur les résultats du prochain exercice. Le port doit donc sensiblement améliorer ses relations avec le GIE Dragages-Ports et davantage prévenir les conflits.

Le port envisage par ailleurs une politique d'investissements ambitieuse dans les années à venir. L'achat d'un quatrième portique est prévu pour 2004. Le port estime que les trois portiques actuels seraient saturés en 2006 sur la base d'une augmentation de trafic conteneurs de 7 % par an, qui est une projection volontariste.

Par ailleurs, le projet Donges-Est constitue le principal investissement structurant du Port de Nantes. Sa réalisation est suspendue à l'avancée de plusieurs procédures administratives et à la levée d'incertitudes financières. Le projet d'aménagement Donges-Est, qui consiste en l'extension des aménagements du port autonome, s'inscrit dans un plan d'aménagement de la Loire, décidée le 4 janvier 1994. Il comprend une zone portuaire de 150 ha avec 2600m de quais en rive de Loire et une zone d'activités industrielo-portuaires de 125 ha. Le coût de la première phase des travaux est estimé à 58 M€ financé à 40 % par le port, 20 % par l'État, 20 % par la région et 20 % par le département. L'évaluation des autres tranches du programme n'a pas été réalisée à ce stade. Dans le cadre de la décision ministérielle de prise en considération du 28 juillet 1999, le Port autonome de Nantes-Saint-Nazaire a engagé les procédures administratives en vue de l'autorisation des travaux de première phase du projet. L'autorisation de travaux ne pourra intervenir qu'après transmission d'un dossier d'information à la Commission européenne. Le site proposé pour l'implantation du projet se trouvant, pour partie, au cœur des vasières de l'estuaire, et son intérêt écologique ayant été reconnu au titre de la directive «Habitats» du 21 mai 1992, un dossier d'information doit être transmis à la Commission pour information.

Port autonome de Paris

Etablissement public de l'État créé en 1960, le port autonome de Paris a pour mission de promouvoir le transport fluvial et fluvio-maritime de la Seine, de développer les ports en Ile-de-France et de valoriser leurs installations. Depuis 1999, le port autonome de Paris a connu plusieurs évolutions essentielles : début de rééquilibrage de l'activité portuaire vers le transport fluvial, recherche d'une meilleure coordination avec Voies Navigables de France, maîtrise des dépenses de fonctionnement et mise en œuvre des investissements dans le cadre d'une programmation quinquennale.

Le port de Paris bénéficie d'un développement du transport fluvial

L'activité du port autonome de Paris est atypique. En effet, les droits de port ne représentent que 2 % de son chiffre d'affaires, essentiellement constitué par les recettes domaniales (92 %). La plate-forme de Gennevilliers représente plus de 50 % du chiffre d'affaires, devant la plate-forme de Bonneuil (25 %).

Le port de Paris dispose d'une réserve foncière importante, et poursuit un programme important d'acquisitions (10M€ sur la période 2003-2004). Toutefois, depuis 1999, les autorités portuaires s'efforcent de développer l'activité fluviale. Egalement port de tourisme avec environ 6 millions de passagers, le port autonome de Paris est le premier port fluvial de France et le deuxième en Europe derrière Duisbourg en Allemagne. Le trafic de marchandises par la voie d'eau du Port Autonome a d'ailleurs connu, en 2002, une croissance soutenue de 7 %. Cette forte croissance est essentiellement due à une hausse sensible des trafics de produits énergétiques, des matériaux de construction et des produits agricoles, ainsi qu'à une hausse plus contrastée des produits métallurgiques. Elle est également due à une progression de 10 % du trafic conteneurs entre Le Havre et l'Ile de France (via Gennevilliers). Le port a fait du développement du transport de conteneurs l'axe majeur de développement du transport fluvial sur la Seine. La création d'un GIE, LOGISEINE, dont l'objet social est le transport fluvial de conteneurs maritimes entre Le Havre, Rouen et Marseille répond à cet objectif, même si le GIE n'a pas encore atteint son équilibre. Une nouvelle ligne entre Rouen et Paris ouvrira en septembre 2003.

L'année 2002 a en outre été marquée par l'inauguration sur le port de Bonneuil d'un terminal à conteneurs de 8 200 m², qui sera exploité par la filiale Paris Terminal SA pour un investissement de 2 M€, par la mise en service de l'entrepôt F à Bonneuil et par la reconstruction de l'entrepôt K à Bonneuil après son incendie en mai 2002.

Enfin, la réorganisation des services, intervenue en avril 2001, a permis un certain rééquilibrage entre services territoriaux et services fonctionnels, et un renforcement de la professionnalisation par un recentrage sur leurs missions. Cette réorganisation, conjointement à la mise en place de l'ARTT, s'est accompagnée d'un redéploiement et d'un accroissement des effectifs de 8 personnes depuis 2000.

Une situation financière saine

Le résultat net comptable de l'exercice s'établit à 15,96 M€ contre 7,696 M€ en 2001

Le chiffre d'affaires (57,37 M€) augmente de 8,8 % grâce à des hausses plus significatives intervenues sur les produits des domaines et sur les produits des activités annexes.

Le résultat financier progresse de près de 37 % à - 279 K€ contre - 443 K€ en 2001, grâce à une nette diminution des charges financières. Le résultat exceptionnel est également en forte augmentation à 2,5 M€ en 2002 contre 1,7 M€ en 2001, en raison de la perception d'indemnités d'assurance incendie (incendie d'un entrepôt à Bonneuil).

Port autonome de Paris

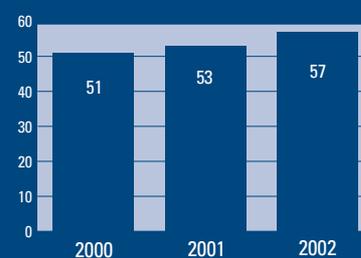
exercices 2000 à 2002

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002
Degré d'appartenance au Secteur Public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en%)	/	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	51	53	57
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0
	Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	9	6	14
	Résultat financier	-1	0	0
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	29	27	32
	Résultat net - part du groupe	/	/	/
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/
II Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	12	8	16
	Total des immobilisations nettes	444	451	462
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	1	1	1
III Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	3	3	4
	Capitaux propres - part du groupe (a)	411	329	435
IV Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	/	/	/
	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
V - Provisions	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/
VI - Informations sur l'endettement financier	Provisions pour risques et charges	9	14	12
	Dettes financières nettes	23	19	12
VII Données sociales	Dettes financières brutes à plus d'un an	21	15	11
	Effectifs en moyenne annuelle	181	186	190
VIII Ratios	Charges de personnel	11	8	8
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	23,8 %	14,6 %	27,8 %
	Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	62,6	40,5	41,9
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	2,9 %	2,3 %	3,7 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	5,5 %	5,8 %	2,8 %

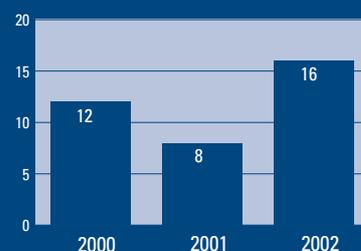
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

(a) Hors subvention d'investissement

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration se réunit 6 fois par an. Il s'est réuni en 2003 le 29 janvier, le 2 avril et le 2 juillet. Il comprend 32 membres.

Administrateurs représentant l'État

M. Dominique Latourmerie, Conseiller d'État
M. Bernard Nikolaïeff, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
M. Marc Papinutti, Ministère des transports
M^{me} Nathalie Homobono, Ministère de l'industrie
M. François-Régis Orizet, Ministère de l'urbanisme et du logement
M. Christian Dors, Ministère de l'intérieur

Membres désignés par la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Paris-Ile de France

M. Claude Leroi

Élus

M. Serge Mery
M^{me} Danièle Auffray
M. Jacques Bravo
M^{me} Anne-Marie Mahéas
M. Alain-Bernard Boulanger
M^{me} Danielle Maréchal
M. Jean-Louis Gasquet
M. Lucien Lagrange
M. Yanick Paternotte
M. Charles Hochart
M. Roland Muzeau

Représentants des salariés

M^{me} Pierrette Girault
M. Pierre Pelatan
M. Lionel Neige
M. Olivier Arrault

Personnalités qualifiées

M. Jean-François Dalaise, Président
M. Jacques Trorial
M. Michel Dourlent
M. Gérard Gardès
M. Denis Gasquet
M. Gérard Perrin
M. Xavier Salmon-Legagneur
M. Dominique Simon
M. Patrick Devergies
M. Philippe Schwab

Commissaire du gouvernement

M. François Kociusko-Morizet, Ingénieur général des ponts et chaussées

Mission de contrôle économique et financier

M. Jacques Batail, Chef de la mission de contrôle.
M. Jacques Funel, Contrôleur d'État

Le Conseil d'administration n'a pas créé en son sein de comité spécialisé.

La structure financière de l'établissement est saine, mais le montant des créances non recouvrées reste élevé

Les capitaux propres incluant les subventions d'investissement augmentent de 16,9 M€ en 2002 à 439,5 M€. Les provisions pour risques et charges diminuent de 2,2 M€ à 11,5 M€ dont l'origine se trouve principalement dans les litiges avec des clients ou des fournisseurs (5,7 M€) et les indemnités de départ en retraite (2,2 M€).

Le port a entrepris des efforts pour diminuer le stock des créances irrécouvrables qui est passé de 13,9 % des créances totales en 1999 à 8 % en 2001. Mais ce taux est remonté en 2002 à 11,84 %.

La dette totale s'élève à 28,7 M€ contre 27,2 M€ en 2001 en raison notamment de la hausse des dettes fournisseurs (3,3 M€ contre 1,8 M€ en 2001). Le ratio dette totale sur capacité d'autofinancement s'est toutefois réduit à 0,89 contre 1,02 en 2001.

Poursuivre les efforts entrepris

Le port de Paris doit poursuivre ses efforts pour rééquilibrer son activité vers le développement du transport fluvial. Un meilleur partenariat avec Voies Navigables de France doit ainsi être recherché.

Le port de Paris doit également poursuivre la modernisation de sa gestion et notamment mieux formaliser ses relations avec ses prestataires qu'il s'agisse des services de navigation, des prestataires de service ou des usagers.

Port autonome de Rouen

exercices 2000 à 2002

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002
Degré d'appartenance au Secteur Public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en%)	/	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	54	51	50
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0
	Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	5	1	-15
	Résultat financier (a)	0	0	0
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement (a)	19	14	11
	Résultat net - part du groupe	/	/	/
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/
II Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé (b)	4	1	1
	Total des immobilisations nettes	244	227	212
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0	0	0
III Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	1	1	1
	Capitaux propres - part du groupe (c)	174	164	154
IV Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	/	/	/
	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0
V - Provisions	Autres rémunérations de l'État (d)	0	1	1
	Provisions pour risques et charges	21	21	19
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-3	-4	-9
	Dettes financières brutes à plus d'un an	21	16	13
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	690	666	632
	Charges de personnel	33	33	32
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	7,0 %	2,3 %	1,6 %
	Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	48	49	51
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	2,2 %	0,7 %	0,5 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres (e)	/	/	/

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

Comptes du Port autonome hors concession du Port Fluvial

(a) Hors rémunération des dotations en capital

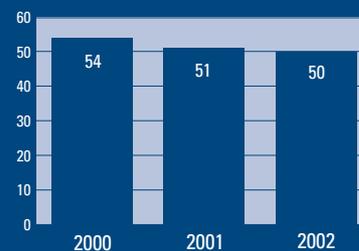
(b) Résultat social hors rémunération des dotations en capital

(c) Hors subvention d'investissement

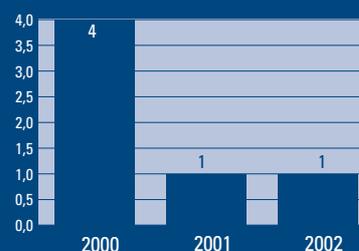
(d) Rémunération des dotations en capital

(e) Dettes financières nettes négatives

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Port autonome de Rouen

Créée en 1965, Rouen est le premier port leader pour le transport de l'agro-alimentaire, et notamment des céréales. Il a toutefois pâti de la médiocrité des deux dernières campagnes céréalières.

Les conséquences d'une mauvaise campagne céréalière

Le trafic a diminué de 5,5 % en 2002 (19,6 Mt). Ce résultat est la conséquence de la mauvaise saison céréalière 2001/2002. Les trafics de céréales ont en effet atteint 4,8 Mt sur l'année, soit un niveau comparable aux niveaux connus en 1995.

Dans ce contexte, le port est contraint de poursuivre ses efforts d'adaptation des structures et des effectifs en utilisant l'opportunité des plans amiantes nationaux (dans la réparation navale et la manutention notamment), moyennant la passation au total de 9 accords paritaires.

L'année 2002 a été en outre marquée par la mise en service, fin juin, de la nouvelle drague aspiratrice «Daniel Laval», dans le cadre d'une convention signée avec le GIE Dragages-Ports, aux termes desquelles cet organisme assure désormais la fonction d'armateur, et le port autonome celle de gérant.

La situation financière reste saine

Le chiffre d'affaires diminue légèrement en 2002 (50,4 M€ contre 50,5 M€ en 2001). Mais il ne cesse de diminuer depuis 1999 (57 M€). La valeur ajoutée diminue cependant de 5,9 % à 45,52 M€ en raison de la croissance des consommations externes (+26,7 %) affectées par le coût des loyers des engins de dragages. L'excédent brut d'exploitation enregistre une diminution de 2,3 M€ (-15,3 %) à 125 M€. Ce montant représente la moitié de celui obtenu en 1999, année il est vrai exceptionnelle, du fait du niveau record de trafic.

Le résultat net comptable, rémunération des dotations en capital déduite, est cependant légèrement positif (0,35 M€) en 2002, quoiqu'en forte baisse régulière depuis 1999 (3,962 M€). Ce résultat positif provient du résultat exceptionnel dû à la neutralisation des amortissements des immobilisations de l'État à hauteur de 14,5 M€.

La structure financière de l'établissement reste

cependant satisfaisante. La dette totale augmente légèrement de 0,8 M€ à 29,1 M€, mais le ratio dette totale/CAF reste à des niveaux satisfaisants (1,54).

Le montant des investissements réalisés en 2002 s'élève à 17,1 M€, financé sans emprunt. La marge nette⁽¹⁾ d'autofinancement régresse en 2002 de 2,6 M€, soit 30,2 %.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration se réunit six fois par an. Il s'est réuni le 2 février, le 4 avril et le 4 juillet. Il comprend 26 membres.

Administrateurs représentant l'État

*M. Dominique Latournerie, Conseil d'État
M. Jean Aribaud, Préfet de la région Haute Normandie
M. Jean-Pierre Dutet, Trésorier-Payeur Général*

Autres administrateurs

*M. Ghislain de Boissieu, Président
M. Pierre Albertini
M. Michel Boudoussier
M. Serge Boulet
M. Jacques Brifault
M. Michel Camino
M. Dominique Chaboche
M^{me} Geneviève David
M. Dominique Delabaye
M. Didier Foloppe
M. Michel Lamarre
M. Daniel Hadkinson
M. Christian Herail
M. Dominique Hermier
M. Serge Huguerre
M. Eric Leblond
M. Olivier Marceron
M. Marc Massion
M. François Perez
M. Michel Petit
M. Philippe Poirier d'Ange d'Orsay
M. Michel Soufflet*

Commissaire du gouvernement

M. François Kociusko-Morizet, Ingénieur général des Ponts et chaussées

Mission de contrôle économique et financier

*M. Jacques Batail, Chef de la mission de contrôle.
M. Jacques Funel, Contrôleur d'État*

Le Conseil d'administration n'a pas créé en son sein de comité.

Port autonome de Strasbourg

exercices 2000 à 2002

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002
Degré d'appartenance au Secteur Public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en%)	/	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	20	19	20
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	/	/	/
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	3	1	1
	Résultat financier	0	0	1
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	6	4	5
	Résultat net - part du groupe	/	/	/
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé (a)	10	2	2
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	140	140	138
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0	0	0
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	2	2	2
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe (b)	144	146	147
	Intérêts minoritaires	/	/	/
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
	<i>dont reçus par l'État</i>	/	/	/
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	1	1	1
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-9	-12	-15
	Dettes financières brutes à plus d'un an	2	0	0
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	194	195	199
	Charges de personnel	10	10	10
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	51,5 %	10,1 %	9,9 %
	Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	51	51	52
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	7,1 %	1,3 %	1,3 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres (c)	/	/	/

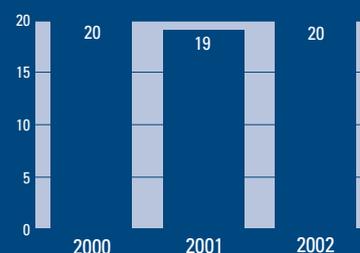
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

(a) Résultat social

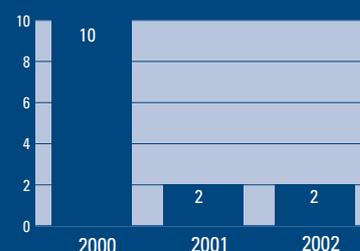
(b) Hors subventions d'investissement

(c) Dettes financières nettes négatives

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Port autonome de Strasbourg

Créé en 1924, Strasbourg est le deuxième port fluvial français. Son activité marchande est fortement liée à l'économie allemande. Le Port souhaite également développer la plaisance.

Les conséquences du ralentissement de l'économie allemande

Avec un trafic 2002 de 9,3 Mt, le trafic rhénan du port affiche une baisse de 3,1 % par rapport à l'année 2001 due essentiellement à un arrêt de navigation en novembre et à la diminution du trafic de matériaux de construction du fait du ralentissement de la conjoncture économique. Le trafic passagers se porte bien : les bateaux du Port autonome ont accueilli en 2002 plus de 664 000 passagers pour la découverte de Strasbourg par la voie d'eau.

Dans ce contexte, le montant des investissements réalisés en 2002 s'élève à 1,7 M€, soit une forte contraction par rapport à la programmation initiale (2,9 M€).

Une situation financière très saine

Le résultat net comptable augmente de 2,6 %.

Globalement, les produits accusent un léger repli de 0,8 % passant de 22,45 M€ à 22,27 M€. Les produits d'exploitation (20,8 M€) augmentent de 2,4 %. En revanche, les placements de trésorerie reculent de 28 %, du fait de la baisse des taux constatée en 2002.

Parallèlement les charges d'exploitation (19,4 M€) augmentent de 2,3 % en un an imputable principalement aux consommations en provenance de tiers (+ 4,8 %), aux charges de personnel (+ 3,8 %) et aux amortissements (+ 1,9 %).

La situation financière du port reste saine, même si des risques fiscaux pèsent sur l'établissement

Les capitaux propres y compris les subventions d'investissements (7,2 M€) progressent de 1,3 M€ en 2002. Les provisions pour risques et charges augmentent de 10,3 K€ du fait de la constatation de la provision au titre du renouvellement des égouts

selon une convention du 10 octobre 1927 passée avec la ville de Strasbourg.

Les ratios de gestion sont satisfaisants. Les frais financiers ont ainsi diminué de 3,39 % en 2001 à 0,33 % en 2002. La dette totale s'élève à 1,476 M€, soit une diminution de 363 K€ par rapport à 2001. Les dettes financières sont en forte baisse à 428 K€ contre 921 K€ en 2001. Sauf recours à de nouveaux

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration se réunit quatre fois par an. En 2003, il s'est réuni en février et en juin. Il comprend 21 membres.

Administrateurs représentant l'État

M. François Bouchard, Direction régionale de l'Équipement
M. Dominique Abramam, Trésorier-Payeur Général
M. Michel Guillaume, Conseil d'État

Élus

M. Robert Grossmann, président
M. Jean-Michel Fetsch
M^{me} Fabienne Keller
M^{me} Geneviève Werle

Représentant de la CCI

M. Richard Burgstaber

Représentants allemands

M. Otto Ficjenbeiner
M. Karlbeinz Hillebrand
M. Thorolf Stegmann

Autres administrateurs

M. Philippe Laurin
M^{me} Eléonor Gigarel
M. Jean-Pierre Gros
M. Daniel Muller
M. Jacky Pignon
M. Bernard Roth
M. Maurice Ruscher
M. Aloyse Werle

Inspecteur Général de contrôle

M. Henri Defoug

Mission de contrôle économique et financier

M. Jacques Batail, Chef de la mission de contrôle.
M^{me} Françoise Deloffre, Contrôleur d'Etat

Le Conseil d'administration n'a pas créé en son sein de comité spécialisé.

emprunts, l'établissement annulera totalement ses dettes auprès des banques en 2005. Par rapport aux capitaux propres y compris les subventions d'investissements, les emprunts ne représentent plus que 0,15 % contre 0,6 % en 2001, 2,58 % en 2000 et 4,06 % en 1999.

Des projets de développement ambitieux

Le port de Strasbourg développe le transport de conteneurs par voie fluviale, qui enregistre de meilleurs résultats que le transport de vrac liquide et solide. Dans cette perspective, la construction d'un deuxième terminal à conteneurs sur le port de commerce, qui devrait être opérationnel en 2005, répond à cet objectif. Les autorités portuaires souhaitent également développer la plaisance, le port de Strasbourg étant situé en plein centre-ville.

Par ailleurs, le conseil d'administration a mandaté le port pour développer une coopération avec les ports du Nord de l'Europe, en particulier avec Rotterdam, afin d'accroître la liaison fluvial-maritime et les opportunités qu'elle recèle.

Entreprises du secteur de l'énergie

Synthèse sectorielle

		En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires		56 047	65 299	72 411	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement		9 368	9 548	11 404	
	Résultat net de l'ensemble consolidé		1 507	291	3 724	
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes		127 825	140 782	159 908	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe		17 340	15 613	18 602	
	Intérêts minoritaires		3 598	3 376	2 811	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice		301	1 197	847	
	<i>dont reçus par l'État</i>		0	11	638	
V - Provisions	Autres rémunérations de l'État		493	0	0	
	Provisions pour risques et charges		58 002	65 742	78 348	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes		25 846	31 245	33 688	
	Dettes financières brutes à plus d'un an		25 187	25 587	28 342	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle		228 705	233 867	261 495	
	Charges de personnel		12 046	13 687	14 496	

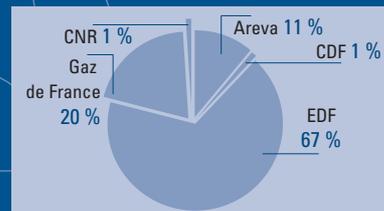
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

énergie

Secteur énergie
AREVA, CDF, CNR, EDF, Gaz de France

CNR

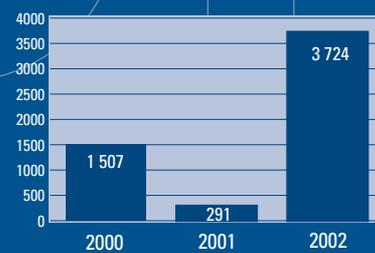
Chiffre d'affaires contributif
de chaque entreprise au secteur



Évolution du chiffre d'affaires du secteur



Évolution du résultat net



EDF

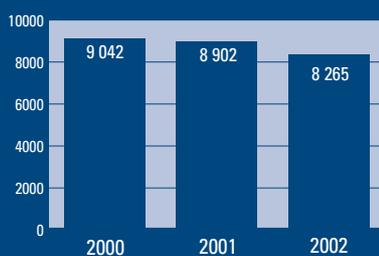
Gaz

de France

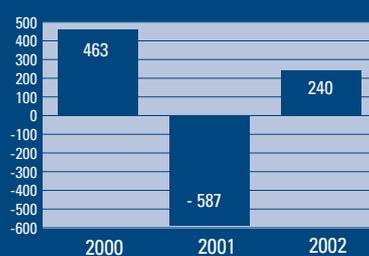
AREVA

AREVA

Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- Date de création: 3 septembre 2001
- Statut juridique: société anonyme à directoire et conseil de surveillance

• Détention du capital au 31 décembre 2002:

Commissariat à l'énergie atomique:	78,96 %
État:	5,19 %
Caisse des Dépôts et Consignations:	3,59 %
ERAP:	3,21 %
EDF:	2,42 %
Framépargne (salariés):	1,18 %
TotalFinaElf (devenu Total):	1,02 %
Porteurs de certificats d'investissement:	4,03 %

AREVA

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000		2001		2002	Observations
		Publié	Pro forma	Publié	Pro forma		
			2001		2002		
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	0,0		5,2		5,2	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	95,0		89,8		89,8	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/		/		/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	9 042		8 902		8 265	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	5 081		4 708		5 023	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	541	605	122	106	180	A compter de 2001, résultat opérationnel incluant les coûts de restructuration et les résultats de cession d'immobilisations corporelles
	Résultat financier	71	111	199		587	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	1 818	ND	1 361		1 011	
	Résultat net - part du groupe	463		-587		240	
	Résultat net - intérêts minoritaires	322		220		86	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	785		-367		326	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	13 137		12 930	21 868	20 149	A compter de 2002, reconnaissance d'actifs de démantèlement
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	2 113		2 195		1 537	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	75		534		510	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	5 114		4 880		4 232	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	4 170	3 985	4 187	4 171	4 020	
	Intérêts minoritaires	2 434		1 004		988	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	301		1 197		220	
	<i>dont reçus par l'État</i>	/		11		11	
	Autres rémunérations de l'État	/		/		/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	5 412		5 583	14 034	15 053	A compter de 2002, provisionnement de l'intégralité des coûts de fin de cycle
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-137		729		-1 085	Y compris TSDI
	Dettes financières brutes à plus d'un an	2 114		289		1 125	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	51 811		50 835		50 004	Calculés par les rédacteurs du rapport
	Charges de personnel	2 426		2 697		2 728	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	8,7 %		/		3,9 %	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	46,8		53,1		54,6	
	Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	11,9 %	12,2 %	/		6,5 %	Fonds propres hors TSDI
	Dettes financières nettes/ Fonds propres	/		14,0 %	14,1	/	Sauf en 2001, dette financière nette négative
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.							
Informations complémentaires	TSDI	216		216		215	TSDI émis en 1991 par Framatome pour un montant de 250M\$US (contrevalant au cours de l'émission : 1395MF)
	Portefeuille long terme dédié aux opérations de démantèlement (net)		2003		2127		Portefeuille dédié au démantèlement des installations de COGEMA et Eurodif

2002 aura été la première année pleine de fonctionnement du groupe AREVA, créé en septembre 2001. D'un holding de participations, le groupe AREVA est passé à une organisation plus industrielle structurée autour de deux métiers: l'énergie nucléaire et la connectique. Si la rentabilité du pôle nucléaire a progressé au cours de l'exercice 2002, celle du pôle connectique reste affectée par la situation du marché des télécommunications.

La part de l'activité nucléaire s'est renforcée, l'activité connectique a poursuivi sa restructuration

Progression lente du marché du nucléaire, poursuite de la récession du secteur de la connectique

Dans le domaine nucléaire, la production électronucléaire mondiale a progressé de 1,2 % en 2002, à 2 678 TWh. Cette augmentation résulte de l'amélioration globale des facteurs de charge des réacteurs exploités et de la mise en service de nouveaux réacteurs en Corée du Sud, au Japon et en Chine.

Dans la zone formée par l'Union européenne et la Suisse, la production électronucléaire s'est maintenue (+0,2 % à 921,3 TWh), la forte progression française (+2,9 %, 434,7 TWh en 2002) ayant été contrebalancée par les baisses de production en Allemagne et en Suède.

Le parlement finlandais a donné son accord pour la construction d'un cinquième réacteur demandé par l'électricien TVO. Framatome ANP, filiale d'AREVA et de Siemens, a remis le 31 mars 2003 son offre proposant deux types de réacteurs: l'EPR, un Réacteur à Eau Pressurisée, et le SWR 1000, un Réacteur à Eau Bouillante.

La loi « pour l'abandon ordonné de l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production commerciale d'électricité » est entrée en vigueur le 27 avril 2002 en Allemagne et prévoit la fermeture des réacteurs allemands entre 2003 et 2021. En Belgique, le projet de loi sur la sortie progressive du nucléaire a été approuvé par le Parlement en janvier 2003 et conduira à un arrêt progressif des réacteurs belges entre 2015 et 2025, sauf clause de force majeure liée à une menace pour la sécurité d'approvisionnement.

En France, le gouvernement a organisé un débat national sur les énergies, qui s'est déroulé au premier semestre 2003, avec pour objectifs de répondre aux questions des Français, de recueillir leur avis et leurs propositions et de les sensibiliser à l'importance de leurs propres comportements. Ce débat constitue un prélude à l'élaboration d'une loi d'orientation énergétique pour les trente prochaines années.

Par ailleurs, la Commission européenne a adopté en novembre 2002 un ensemble de propositions de directives (le « Paquet Nucléaire ») concernant la définition d'un cadre de sûreté commun, la gestion des déchets nucléaires à considérer comme ultimes et la couverture financière des charges futures de démantèlement des installations nucléaires.

Dans le domaine de la connectique, les ventes mondiales de connecteurs ont baissé de 9,6 % en 2002, avec un montant global de 23,1 Md\$. Les baisses de 2001 et 2002 ont ramené les ventes en-dessous du niveau d'il y a cinq ans. Seul la région Asie-Pacifique a vu ses ventes augmenter, de 7,2 %, en 2002, principalement en raison de transferts de fabrication vers la Chine.

Les marchés finaux de l'automobile, le secteur militaire/aérospatiale et l'électronique médicale ont cru respectivement de 0,5 %, 2,8 % et 5,2 %, tandis que les marchés des télécommunications et du transfert de données diminuaient de 29,5 %, et celui de l'informatique de 9,9 %.

Les perspectives pour 2003 restent modestes, à l'exception des marchés automobile, défense/aéronautique, mais également informatique.

Gouvernement d'entreprise

COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX AU 30 JUIN 2003

Composition du directoire

M^{me} Anne Lauvergeon, présidente du directoire
M. Gérald Arbola
M. Didier Benedetti
M. Jean-Lucien Lamy
M. Vincent Maurel

Composition du conseil de surveillance

Président
M. Philippe Pontet

Membres représentant l'État

M. Bruno Bézard
M. Hubert Colin de Verdière
M. Dominique Maillard
M^{me} Jeanne Seyvet

Autres membres

M. Alain Bugat, Vice-Président,
M. Euan Baird
M. Patrick Buffet
M. Thierry Desmarest
M. Gaisbi Hiraiwa
M. Daniel Lebègue
M. Olivier Pagezy
CEA représenté par M. Philippe Rouvillois

Représentants des salariés

M. Jean-Claude Bertrand
M. Gérard Melet
M. Alain Vivier-Merle

Mission de contrôle économique et financier

M. François Muller, Chef de mission
M. Christian Tardivon, contrôleur d'État

Commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Mazars et Guérard
RSM Salustro Reydel

LISTE ET COMPOSITION DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Comité stratégique

Le comité stratégique est chargé d'éclairer le conseil de surveillance sur les objectifs stratégiques de la société et de ses filiales, d'apprécier le bien-fondé et les conséquences des décisions stratégiques les plus importantes proposées par le directoire au conseil de surveillance et de veiller à l'application de la politique stratégique de la société et à sa mise en œuvre au niveau des filiales. Il se réunit au minimum une fois par semestre et doit établir un rapport annuel sur la stratégie du groupe.

M. Pascal Colombani, Président
M. Euan Baird
M. Bruno Bézard
M. Patrick Buffet
M. Dominique Maillard

Comité d'audit

Le comité d'audit est notamment chargé de vérifier l'existence et la pertinence des normes comptables, financières ou déontologiques et des procédures de contrôle interne, d'examiner les projets de budgets et de comptes annuels, d'établir une cartographie des risques susceptibles d'apparaître ou existant au sein du Groupe. Il se réunit au minimum une fois par trimestre et doit établir un rapport annuel sur la réalisation de sa mission.

M. Philippe Pontet, Président
M. Bruno Bézard
M. Philippe Rouvillois

Comité des rémunérations et des nominations

Le comité des rémunérations propose au conseil de surveillance des rémunérations, des régimes de retraite et de prévoyance, des avantages en nature pour les mandataires sociaux du groupe et examine l'opportunité et les modalités de mise en œuvre de plans d'actionnariat. Il se réunit au minimum une fois par semestre.

S'agissant des nominations, le comité examine les dossiers des personnalités pressenties aux fonctions de membre du directoire et communique son avis au conseil de surveillance.

M. Daniel Lebègue, Président
M. Patrick Buffet
M. Alain Bugat

Un comité de suivi de la couverture des charges d'assainissement et de démantèlement a été mis en place en 2003.

Poursuite du développement du nucléaire à l'international

Plusieurs cessions et acquisitions ont été réalisées ou engagées en 2002

Une acquisition qui conforte la présence d'AREVA aux États-Unis: FRAMATOME ANP Inc., filiale du groupe AREVA, a acquis en 2002 la société Duke Engineering & Services, filiale d'ingénierie et de services de l'électricien américain Duke Energy, pour 75 M€. Duke Engineering exerce essentiellement son activité dans le domaine de l'ingénierie nucléaire. Son chiffre d'affaires était de près de 260 M\$ en 2001 pour un effectif de 1 250 salariés. Cette acquisition renforce les positions d'AREVA dans le domaine de l'ingénierie et des services nucléaires aux États-Unis. Ce marché est appelé à croître du fait de l'allongement de la durée de vie des centrales et des projets d'augmentation de puissance des réacteurs.

Par ailleurs, COGEMA a acquis 51 % des parts de la société des mines d'Ity, en Côte d'Ivoire, qui produit 2 tonnes d'or par an pour des réserves prouvées de 13 tonnes. Compte tenu de la crise ivoirienne, cette production a été suspendue en fin d'année, ainsi que toute activité d'exploration de COGEMA en Côte d'Ivoire.

AREVA a également pris une participation complémentaire dans SAGEM au sein du portefeuille dédié au démantèlement des installations nucléaires, sa participation dans cette société progressant à cette occasion de 5,1 % à 15,7 % du capital, pour un investissement global de 300 M€, représentant 17 % de la valeur de marché nette d'impôts du portefeuille de titres dédiés au démantèlement au 31 décembre 2002.

URENCO et AREVA, à travers sa filiale COGEMA, ont signé un Memorandum of Understanding formalisant leur intention de coopérer dans le domaine de la technologie de l'enrichissement de l'uranium par centrifugation.

L'année 2002 a également été marquée par la cession de plusieurs actifs: la société SOVAKLE, filiale immobilière du groupe et propriétaire de 4 000 logements, a été cédée pour 122 M€, les actifs immobiliers de la tour AREVA (Paris-La Défense), soit 49 000 m² de bureaux, pour 224 M€, ainsi que 7 millions de titres TFE, à un prix moyen de 139 euros, soit un prix de cession de 975 M€. Le groupe possédait encore 5,4 millions de titres TFE fin 2002.

Dans le secteur de la connectique, les activités de la division Militaire, Aéronautique et Industrie (MAI) de FCI ont été cédées à la société d'investissement Axa Private Equity. Cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 149 M€ en 2002, pour un effectif de 1 200 personnes. MAI est le leader européen de la connectique spécifique destinée aux applications industrielles, aéronautiques, spatiales et militaires. Le transfert de propriété a été réalisé le 30 avril 2003.

Poursuite du développement commercial du nucléaire à l'international et apparition de contentieux

Dans le nucléaire, l'année 2002 a notamment été marquée par la signature d'un contrat de défluoration de l'uranium appauvri aux États-Unis entre le consortium Uranium Disposition Services (UDS), dont AREVA est le leader, et le Département de l'énergie américain (DoE), pour 558 M\$. Le DoE a également retenu le consortium auquel participe AREVA pour construire une usine permettant de recycler le plutonium militaire excédentaire américain. Des contrats d'équipements et de services avec plusieurs centrales américaines ont été remportés tandis qu'en Asie, les contrats d'assistance au démarrage de l'usine de traitement des combustibles usés de Rokkasho Mura se poursuivent avec les opérateurs japonais.

A la suite des plaintes déposées par USEC à l'encontre des enrichisseurs européens URENCO et EURODIF, le Département du Commerce américain (DOC) a imposé des droits compensateurs provisoires, pour dumping et subvention, applicables à partir de mi-2001 aux importations des États-Unis. En février 2003, EURODIF a demandé une révision au DOC. En mars 2003, la Cour d'appel pour le commerce international (CIT) a décidé que l'instruction menée par le DOC était non seulement infondée mais en contradiction avec la loi américaine. La Cour a demandé au DOC de revoir sa position sur ces nouvelles bases.

La plainte d'une association écologiste contre l'autorité de sûreté nucléaire canadienne a conduit la Cour fédérale du Canada à prononcer en septembre 2002 l'annulation du permis d'exploitation initial de la mine d'uranium et de l'usine de production de concentrés d'uranium de McLean exploitées par COGEMA. L'autorité de sûreté canadienne et COGEMA ont interjeté appel et obtenu, dans l'attente du jugement en appel, la poursuite des activités du site de McLean.

En France, AREVA a renouvelé, fin 2002, le contrat de fourniture de combustible à EDF jusqu'en 2006 pour un montant de plus de 1 Md€. Ce contrat permettra à EDF de réaliser l'ouverture progressive annoncée à d'autres fournisseurs.

Dans le secteur des composants, FCI, filiale du groupe AREVA qui rassemble l'ensemble des activités de connectique, a été à nouveau affecté par la décroissance importante du marché des télécommunications. Dans ce contexte, FCI a poursuivi sa politique de restructuration.

La rentabilité confortée du nucléaire et des produits non récurrents font plus que compenser les pertes de la connectique

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 7 mars 2002 : acquisition de 51 % des titres de la mine d'Ity, en Côte d'Ivoire
- 20 mars 2002 : cession de la société immobilière SOVAKLE
- 30 avril 2002 : acquisition de la société américaine Duke Engineering & Services
- 27 septembre 2002 : annulation du permis d'exploitation de la mine et de l'usine de McLean par la Cour Fédérale du Canada
- 6 octobre 2002 : signature d'un Memorandum of Understanding entre URENCO et AREVA dans le domaine de l'enrichissement
- 7 novembre 2002 : autorisation par la justice canadienne de la poursuite des activités du site de McLean dans l'attente du jugement en appel
- 12 décembre 2002 : signature d'un nouveau contrat combustible avec EDF
- 12 décembre 2002 : cession de la Tour AREVA
- 21 décembre 2002 : signature du contrat de cession de la division Militaire, Aéronautique et Industrie (MAI) de FCI

Les produits financiers non récurrents et les produits exceptionnels ont contribué à compenser la perte du pôle connectique et la dépréciation constatée de FCI.

La rentabilité du pôle nucléaire et les plus-values non récurrentes réalisées par AREVA, en 2002, permettent de faire plus que compenser les résultats négatifs de la connectique et l'amortissement exceptionnel com-

plémentaire issu de l'acquisition en 1998 de la société américaine BERG par FCI. Au total, AREVA présente en 2002 un résultat net part du groupe positif de 240 M€, contre - 587 M€ en 2001.

Tandis que le chiffre d'affaires consolidé, en recul de 7,2 %, en raison de la baisse d'activité de la connectique, s'établit à 8 265 M€, la rentabilité, mesurée par le résultat opérationnel⁽¹⁾, progresse, avant frais de restructurations et CATS (pré-traités), de 150 %, passant de 210 à 525 M€. Le résultat opérationnel après restructurations et CATS augmente de 47 %, de 122 à 180 M€.

Le résultat financier progresse fortement, à 587 M€, contre 199 M€ en 2001, en raison de la plus-value de 690 M€ dégagée sur la vente de 7 millions de titres TotalFinaElf en 2002, au cours moyen de 139 €. Cette plus-value est partiellement compensée par les provisions passées sur les actifs financiers, pour 92 M€, en raison de la dégradation des marchés.

Le résultat exceptionnel demeure à un niveau relativement élevé, à 289 M€ (contre 319 M€ en 2001). Il se compose pour l'essentiel de la vente de la filiale immobilière SOVAKLE (plus-value de 77 M€), et de la tour Framatome à La Défense (plus-value de 216 M€).

Dans le résultat de l'année 2002, les amortissements d'écarts d'acquisition représentent 593 M€ contre 989 M€ en 2001. Ils résultent :

- de l'impairment test réalisé sur l'écart d'acquisition incorporé à la division «Communication, Data, Consumer» (CDC) de FCI, qui résulte de l'acquisition de la société américaine BERG en 1998, sur la base d'une actualisation des cash flows futurs, et conduit à constater un amortissement exceptionnel de 275 M€, en complément des 730 M€ déjà constatés en 2001 ; après cet amortissement, l'écart d'acquisition restant à amortir pour la connectique au bilan du groupe est de 380 M€ ;
- d'un amortissement exceptionnel de 163 M€ de l'écart d'acquisition constaté lors de la création d'AREVA, qui a été enregistré afin de tenir compte, principalement, de la cession partielle de la ligne TFE intervenue en 2002 ;

¹ - Résultat d'exploitation en norme française mais y compris résultats de cessions d'immobilisations corporelles dont les montants individuels ne sont pas significatifs.

- de dotations au titre de l'écart d'acquisition récurrent, pour 154 M€.

La rentabilité de l'activité nucléaire s'améliore, tandis que le coût des restructurations pèse plus fortement sur les résultats de la connectique.

La marge opérationnelle (résultat opérationnel/chiffre d'affaires) de l'activité nucléaire progresse de 2001 à 2002 de 6,1 à 9,9 %, tandis que le ROCE (résultat opérationnel net/capitaux engagés) passe de 6,9 à 11,6 %. Si le chiffre d'affaires de l'activité nucléaire a diminué de 3,6 %, à 6 576 M€, le résultat opérationnel a progressé de 56 %, passant de 417 à 649 M€. Le chiffre d'affaires reste stable après correction de l'effet des restructurations croisées de l'exercice. Cette baisse s'explique en effet par l'application par certains clients de l'option de façonnage prévue dans leurs contrats, la valeur de l'énergie n'étant plus incluse dans les coûts des services délivrés et donc n'étant plus refacturée aux clients. Ce changement est sans impact sur le résultat opérationnel. Retraité des acquisitions et cessions réalisées en 2001 et 2002 et corrigé des refacturations croisées, le chiffre d'affaires nucléaire affiche une baisse de 3,1 %. L'amélioration de la rentabilité s'explique notamment par les éléments suivants :

- **Pôle Amont**: malgré une baisse de la marge opérationnelle, ce pôle reste le plus rentable de l'activité nucléaire. Le chiffre d'affaires a diminué en 2002 de 6,3 % à 2 560 M€ en même temps que le résultat opérationnel se réduisait de 8,1 %, à 333 M€ (soit une marge opérationnelle de 13,0 %, contre 13,2 % en 2001).

- **Pôle Réacteurs et Services**: la marge opérationnelle s'améliore, augmentant de 2,4 à 4,2 %, le résultat opérationnel passant de 2001 à 2002 de 45 à 81 M€. Le chiffre d'affaires progresse en 2002 de 2,8 %, à 1 931 M€, mais diminue de 1,4 % à périmètre comparable⁽²⁾. Le chiffre d'affaires progresse aux États-Unis de près de 10 % à périmètre comparable. Le dynamisme commercial aux États-Unis lié aux études d'augmentation de puissance ou d'extension de durée de vie des centrales ne permet pas de compenser totalement l'absence de facturation sur les projets de construction de réacteurs neufs.

- **Pôle Aval**: la marge opérationnelle du pôle Aval

s'améliore significativement, de 0,5 % à 11,3 %, en particulier grâce à la facturation en année pleine du contrat d'assistance au démarrage de l'usine japonaise de Rokkasho Mura, et en raison du caractère non récurrent de l'amortissement exceptionnel de l'usine Melox en 2001. Le résultat opérationnel passe ainsi de 10 à 235 M€. Le chiffre d'affaires diminue de 5,7 %, à 2 087 M€, car le chiffre de 2001 intégrait une facturation à caractère non récurrent, liée au solde des prestations d'entreposage de combustibles usés pour EDF sur les dernières années.

Le chiffre d'affaires de l'activité connectique a diminué de 400 M€ de 2001 à 2002, soit une baisse de 20,7 %, pour s'établir à 1 560 M€, en raison d'une nouvelle chute du marché des télécommunications. Avant coûts de restructurations, et malgré le recul de son chiffre d'affaires, la perte opérationnelle se réduit par rapport à 2001, de 181 à 137 M€. La baisse des investissements et du besoin en fonds de roulement ont permis une amélioration de la trésorerie d'exploitation, de - 106 à - 25 M€. Mais l'intensification des restructurations conduit à enregistrer une dégradation du résultat opérationnel après restructurations de - 235 à - 406 M€. Seule l'activité Communication, Data, Consumer (CDC⁽³⁾) enregistre des pertes opérationnelles avant restructurations (202 M€), les autres activités (automobile, industrie ou microconnexion) étant bénéficiaires.

Une structure financière qui demeure saine

Les capitaux propres - part du groupe AREVA s'établissent à 4 020 M€ au 31 décembre 2002. Ils diminuent de 167 M€ entre 2001 et 2002, principalement en raison de la distribution de dividendes réalisée en 2002 au titre de 2001, pour 220 M€, ainsi que d'un écart de conversion négatif de 171 M€. Ils intègrent également le résultat net de l'exercice 2002. L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé, le 12 mai 2003, le versement d'un dividende de 220 M€, soit 6,20 euros par action et certificat d'investissement, qui a été mis en paiement le 30 juin 2003.

2 - Hors Duke Engineering & Services (DES), acquise en mai 2002, et qui apporte 245 M€ de chiffre d'affaires en année pleine.

3 - L'activité CDC représente en 2002 un peu moins de 40 % du chiffre d'affaires, contre 50 % en 2001.

Le groupe AREVA disposait d'une trésorerie nette (égale à la trésorerie plus les titres de placement moins les dettes financières) de 1 085 M€ fin 2002, contre une dette nette de 729 M€ à fin 2001. Cette variation s'explique principalement par le reclassement des «TIAP non dédiés au démantèlement» en «Trésorerie», en raison de leur caractère de valeurs mobilières de placement.

En application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC n° 2000/06, AREVA a été conduit à provisionner dès la mise en service actif des installations nucléaires le coût total estimé des opérations de fin de cycle de ces installations (démantèlement, décontamination et reprise et conditionnement des déchets), y compris, le cas échéant, la quote-part financée par des tiers. Auparavant, seul le montant prévisionnel des coûts restant à la charge d'AREVA était provisionné progressivement sur la durée prévisionnelle d'utilisation des installations. En conséquence, la provision pour fin de cycle des installations augmente au passif du bilan de 2,8 Md€ à 12,3 Md€, la quote-part d'AREVA étant de 4,3 Md€ et celle des tiers de 8 Md€. La contrepartie de cette provision est portée à l'actif du bilan, sous une rubrique «Actifs de démantèlement». Ce changement comptable est sans incidence sur les capitaux propres et sur le compte de résultat d'AREVA.

Afin de financer sa quote-part de démantèlement, AREVA a constitué un portefeuille dédié sur le long terme au paiement de ces dépenses (les dépenses d'assainissement et de démantèlement des sites de Framatome ANP, soit 295 M€, n'étant pas couvertes) dont la majeure partie doit s'échelonner entre 2015 et 2040. Sur la base d'une valeur de portefeuille net d'impôt qui s'élevait au 31 décembre 2002 à 1 889 M€, AREVA estime que le taux de rendement réel que doit atteindre le portefeuille est de l'ordre de 4 %.

2003 devrait être marqué par l'acquisition d'une nouvelle activité

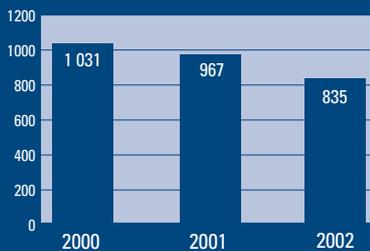
AREVA prévoit en 2003 une consolidation du résultat opérationnel au niveau atteint sur l'année 2002 pour le secteur nucléaire, avec une stabilité du chiffre d'affaires. Le management d'AREVA ne prévoit pas, pour le pôle connectique, de reprise à court et moyen terme des ventes dans le secteur des télécommunications. Ce pôle poursuivra le plan d'adaptation et de rationalisation industrielle déployé depuis fin 2001. L'objectif d'AREVA est que le pôle connectique «n'altère plus les performances opérationnelles du groupe à fin 2003».

Suite à l'autorisation donnée par son conseil de surveillance, AREVA a remis le 1^{er} juillet 2003 une offre destinée à acquérir le secteur «Transmission et Distribution» du groupe ALSTOM, sous réserve de la réalisation de travaux de due diligence. Le 28 juillet 2003, le conseil d'administration d'ALSTOM a autorisé le Président directeur général de la société à poursuivre les discussions avec AREVA sur la base de son offre du 1^{er} juillet. Cette acquisition pourrait être finalisée à la fin de l'année 2003. Cette acquisition devrait permettre à AREVA d'équilibrer son portefeuille d'activités tout en accroissant son offre de produits et de services destinée aux électriciens, la construction de réseaux électriques représentant le marché aval de la construction des centrales. «ALSTOM T&D» figure aujourd'hui parmi les trois premiers mondiaux dans son domaine d'activité et se situe sur un marché qui devrait croître dans les années à venir.



Groupe Charbonnages de France

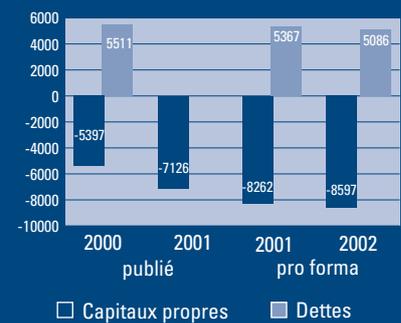
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Charbonnages de France Houillères de Bassin de Lorraine Houillères de Bassin du Centre et du Midi et leurs participations consolidées

Fiche d'identité

Le groupe Charbonnages de France (CdF) est constitué de trois établissements publics à caractère industriel et commercial : CDF (organe de direction, de coordination et de contrôle du groupe), les Houillères de bassin de Lorraine (HBL) et les Houillères de bassin Centre-Midi (HBCM). Le groupe comprend également un ensemble de participations consolidées qui sont, pour l'essentiel, des sociétés productrices d'électricité (la Société nationale d'Electricité et de Thermique et ses deux filiales SETNE et SETCM) et un holding, FILIANORD, chargé de la gestion de titres de participations de différentes sociétés ainsi que de biens immobiliers et mobiliers à caractère industriel.

Groupe Charbonnages de France

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000		2001	2002	Observations
		Publié	Pro forma 2001			
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0		100,0	100,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/		/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/		/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	1 031	1 081	967	835	En 2001, impact des changements de méthode : + 51M€
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	79		95	103	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-289	-428	-518	-455	
	Résultat financier	-297	-265	-252	-224	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	-814	ND	-623	-693	CAF calculée par les auteurs du rapport
	Résultat net - part du groupe	-944	-681	-1 204	-726	
	Résultat net - intérêts minoritaires	17		37	32	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	-927	-664	-1 167	-694	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	2 332		2 307	1 059	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0		5	26	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	4		3	2	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	487		489	464	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	-5 397	-7 126	-8 262	-8 597	Hors subventions d'investissement. En 2001, impact des changements de méthodes : +1 728M€
	Intérêts minoritaires	226		567	588	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0		0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0		0	0	
	Autres rémunérations de l'État	/		/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	1 902	3 631	4 358	3 637	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	5 511		5 367	5 086	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	4 298		4 196	4 084	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	8 569		7 459	6 367	Agents en activité : calcul effectué par les rédacteurs du rapport
	Charges de personnel	482	597	578	551	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/	/	/	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	56,2	69,7	77,4	86,5	Résultat et fonds propres négatifs
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/	/	/	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/	/	/	

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.

Groupe Charbonnages de France

Le groupe Charbonnages de France (CdF⁽¹⁾) est constitué de trois établissements publics à caractère industriel et commercial : CDF (organe de direction, de coordination et de contrôle du groupe), les Houillères de bassin de Lorraine (HBL) et les Houillères de bassin Centre-Midi (HBCM). Le groupe comprend également un ensemble de participations consolidées qui sont, pour l'essentiel, des sociétés productrices d'électricité (la Société Nationale d'Electricité et de Thermique et ses deux filiales SETNE et SETCM) et un holding, FILIANORD, chargé de la gestion de titres de participations de différentes sociétés ainsi que de biens immobiliers et mobiliers à caractère industriel.

Une nouvelle étape de la réduction de l'outil industriel du groupe CDF

Le Groupe CDF a procédé en 2002 aux arrêts d'exploitation programmés et à d'importantes cessions d'actifs

Dans la perspective de l'arrêt d'exploitation des mines à l'horizon 2005, la baisse de la production de houille s'est poursuivie en 2002 (- 29 % par rapport à 2001 à 1,63 million de tonnes). Seuls trois sites étaient encore en activité en 2002, deux en Lorraine (Merlebach, La Houve) et un en Provence. L'unité de Provence a arrêté son activité en janvier 2003.

S'agissant de l'activité de cokéfaction, la cokerie de Drocourt a été fermée en mars 2002 (en l'absence de repreneur) ; le projet de cession de la cokerie de Carling (actuellement exploitée par les HBL) a été abandonné fin juin 2002 et un programme d'arrêt de l'usine d'ici mi-2005 a été annoncé. Les Cokes de Drocourt ont démarré dès le 1^{er} juillet 2002 les travaux de démantèlement du site.

L'année 2002 marque la fin de l'activité d'agglomération : AGGLONORD a arrêté sa production fin 2002 puis a libéré son site après dépollution. L'activité agglomération de charbon d'AGGLOCENTRE a été arrêtée en février 2003 et le site sera démantelé et dépollué pour la mi-2004.

En 2002, ont par ailleurs été réalisées d'importantes cessions d'actifs qui ont permis de pérenniser les activités concernées dans des conditions satisfaisantes sur le plan économique et social. Les principales opérations ont concerné l'activité immobilière : CDF a cédé en juin 2002 la totalité de sa participation dans SOGINORPA. Les HBCM ont, après la cession du parc de Saône-et-Loire (devenue

effective en mars 2002), signé en juillet 2002 le compromis de vente du reste du parc immobilier de l'EPIC et de ses filiales ; la cession effective des 6 200 logements concernés a débuté fin juillet 2003. Les HBL ont pour leur part engagé au cours de l'exercice les démarches qui devraient aboutir en 2003 à la cession de la société du Foyer du Mineur et du Combattant (FMC) ainsi que des terrains sur lesquels elle a édifié des immeubles et des baux à construction y afférents.

L'activité de réhabilitation des sites miniers a été très soutenue en 2002 sur l'ensemble des sites de CDF. Les montants engagés pour l'ensemble des réalisations de l'année s'élèvent à 90 M€ environ, soit 40 % de plus que l'année 2001.

Il est par ailleurs à noter que le pacte d'actionnaires de la SNET signé par Endesa et CDF, qui donnait notamment à Endesa un droit de veto sur les décisions stratégiques, est devenu caduc en décembre 2002 (sauf en ce qui concerne un «droit de sortie conjointe») ; Endesa n'a pas levé son option d'achat des 51,25 % encore détenus par CDF.

Une conjoncture peu favorable sur le plan commercial en 2002

Les volumes des ventes de houille, 1,28 million de tonnes, se sont réduits de 1 million de tonnes par rapport à 2001, exercice qui avait été marqué par un important déstockage ; si la part des ventes orientées vers l'électricité continue de croître (atteignant 88,4 %), les ventes vers le groupe SNET ont cepen-

1 - En l'absence de lien capitalistique entre les trois EPIC, l'établissement de comptes « consolidés » (comptes combinés au sens du Comité de la Réglementation Comptable) est justifié du fait du mode de fonctionnement centralisé de ces organismes autour de l'EPIC CdF qui est chargé des orientations stratégiques, de l'animation, du contrôle et du financement de l'ensemble.

Gouvernement d'entreprise

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

CdF et les Houillères de bassin sont administrés par des conseils d'administration. Le conseil d'administration de CdF comprend dix huit membres dont cinq représentants de l'État, sept personnalités qualifiées et six représentants du personnel. Les conseils d'administration des houillères de bassin (HBL-HBCM) comprennent chacun vingt et un membres dont trois représentants de l'État, onze personnalités qualifiées et sept représentants du personnel.

LES DIVERS COMITÉS

Depuis 1996, CdF a développé une gestion active de sa dette et de ses taux en ayant recours à des instruments financiers ce qui a conduit à la création d'un comité stratégique de trésorerie (CST) et un comité opérationnel de trésorerie (COT). Ils sont composés de dirigeants du groupe, du chef de la mission de contrôle et, pour le CST, de représentants de l'État et de personnalités qualifiées.

Le conseil d'administration, qui se prononce annuellement sur les procédures générales de la fonction trésorerie, reçoit les comptes rendus des réunions du CST à qui il appartient éventuellement de proposer au conseil d'administration une modification des procédures générales, le CST tenant six réunions par an. Le COT se réunit tous les 15 jours environ ; il est responsable du suivi des marchés, des opérations financières et du suivi de la trésorerie.

Administrateurs représentant le personnel

*M. Fabien Bado
M. Serge Brettar
M. Denis Engel
M. Christian Fratter
M. Jean-François Hochard
M. Richard Pla*

Commissaire du gouvernement

M. Didier Houssin

Mission de contrôle économique et financier

M. Michel Augé, Chef de mission

Commissaires aux comptes (en cours de renouvellement)

*Mazars et Guérard
PricewaterhouseCoopers*

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2003

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

*M. Philippe de Ladoucette, Président
M. Pierre Chassigneux
M. Pierre-François Couture
M. Christian Eckert
M. Edmond Pachura
M. André Sainjon
M. Claude Trink*

Administrateurs représentant l'État

*M^{me} Isabelle Moures
M. François Philizot
M^{me} Marie-Solange Tissier
M. Nicolas Vannieuwenbuyze
M. Thomas Devedjian*

dant diminué de 37 %, à 0,93 million de tonnes contre 1,47 million de tonnes en 2001. Le marché du coke, comme en 2001, a été très contrasté en 2002, passant d'une situation excédentaire en début d'année à une pénurie au cours du dernier trimestre. Si cette dernière a permis une remontée des prix du coke à la fin de l'année, ces conditions très contrastées ont toutefois eu un impact très défavorable sur le bilan économique de l'année, se traduisant par d'importantes pertes d'exploitation pour Carling et les Cokes de Drocourt.

Une structure financière et des résultats en voie de stabilisation

Les capitaux propres - part du groupe incluant les subventions d'investissement enregistrent en 2002 une dégradation, néanmoins limitée (après la forte dégradation subie en 2001), en s'établissant à - 8 582 M€ contre - 8 244 M€ en 2001, du fait notamment de l'amélioration du résultat. Les dettes financières brutes ont continué de diminuer en 2002, passant de 5 459 M€ à 5 163 M€, cette diminution étant en particulier attribuable à une baisse de l'endettement auprès des établissements de crédit. En 2002, un nouvel emprunt obligataire de 500 M€ a été émis.

Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi en 2002 à 835 M€, en diminution de 132 M€ par rapport à 2001. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires du secteur immobilier (baisse de 118,3 M€, conduisant à un chiffre d'affaires 2002 de 115,4 M€), consécutive aux cessions intervenues en 2002 dans cette activité (Soginorpa, parc immobilier de Saône-et-Loire des HBCM). Les activités houille et immobilier ne contribuent respectivement plus qu'à hauteur de 28 M€ (contre 54 M€ en 2001) et 115 M€ (contre 234 M€ en 2001) au chiffre d'affaires. Le seul chiffre d'affaires en accroissement est celui de l'activité électricité (à 510 M€, contre 473 M€ en 2001), qui représente désormais plus de la moitié du chiffre d'affaires total.

Le résultat d'exploitation du groupe cesse de se détériorer, puisque la perte d'exploitation en 2002 s'établit à 455 M€, contre une perte de 518 M€ en 2001. Cette évolution est en particulier à attribuer au

redressement du résultat – qui reste néanmoins négatif – de l'activité Gestion des sites arrêtés (GSA), du fait du versement de dotations complémentaires, et à l'amélioration du résultat de l'activité houille, qui enregistre une perte limitée à 269 M€ contre 302 M€ en 2001, sous l'effet d'une réduction des charges.

En revanche, les deux postes dont le résultat d'exploitation est positif (électricité et immobilier) enregistrent en 2002 une diminution de leur contribution, le résultat de l'activité électricité s'établissant à 53 M€ contre 83 M€ en 2001. Ces résultats 2002 de la SNET en retrait de ceux de l'exercice précédent ainsi qu'en retrait des prévisions sont à attribuer à l'adaptation de l'entreprise aux contraintes du marché électrique en cours de constitution ; les résultats de l'entreprise ont été affectés par la mise en place du système provisoire de facturation par le RTE, lequel a été pénalisant pour la SNET, compte tenu des aléas techniques auxquels a été confrontée la centrale Emile-Huchet, unique site de production responsable d'équilibre. Les résultats de la SNET ont également pâti du début de l'application de la décision du «Comité Gentot» entraînant une baisse des primes fixes «exploitant».

Le résultat net consolidé s'améliore néanmoins sensiblement : il s'établit à - 694 M€ en 2002 contre - 1 167 M€ en 2001. Cette amélioration s'explique principalement par celle du résultat exceptionnel (- 12,5 M€ contre - 396 M€ en 2001), lequel résulte notamment de la reprise sur provision pour dépréciation des actifs de SOGINORPA consécutive à la cession des titres de cette société.

L'essentiel des engagements hors bilan est constitué par les engagements pris à l'égard du personnel retraité ou en activité en matière de retraite (pour l'essentiel prestation chauffage et de logement accordé aux retraités et aux veuves par l'association nationale de gestion des retraites). Ces engagements non-provisionnés (qui devraient s'éteindre vers 2050) s'élevaient à 7,7 Md€ au 31 décembre 2002 et sont couverts annuellement par une subvention de l'État correspondant aux charges effectives de l'année considérée.

Des évolutions liées à l'arrêt des activités du Groupe CDF en 2007

Le Groupe Charbonnages poursuit, dans la perspective de l'arrêt de l'exploitation à l'horizon 2005 et de l'arrêt de toutes les activités pour 2007, sa politique de cession d'actifs, de gestion de l'adaptation des effectifs et de remise en état des sites d'exploitation miniers et industriels. L'unité de Provence a cessé ses activités en janvier 2003. L'arrêt de l'unité de Merlebach est programmé pour septembre 2003 et celui de l'unité de La Houve devrait intervenir à la mi-2004. Les cokeries de Carling devraient cesser en dernier lieu leur activité, à la mi-2005.

Dans la perspective de l'arrêt de toutes les activités du groupe en 2007, il importera par ailleurs d'assurer à la SNET un actionnariat pérenne.

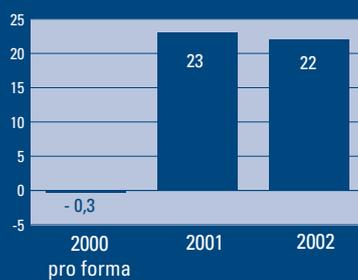
CNR

Compagnie nationale du Rhône

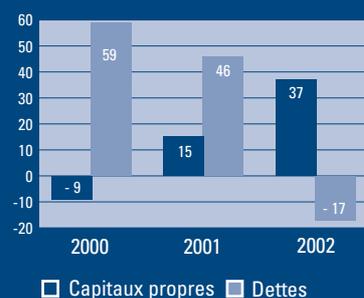
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net ensemble consolidé



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- La CNR est une société anonyme d'intérêt général, constituée en 1934 pour une durée de 99 ans, en application de la loi du 27 mai 1921 d'aménagement du Rhône de la frontière suisse à la Méditerranée, pour en être le concessionnaire. La concession de la CNR prendra fin le 31 décembre 2023.
- La loi de 1921 a posé le principe d'une concession unique visant à la fois la production d'électricité, la navigation et l'irrigation, principe qui a été réaffirmé par la mission interministérielle chargée entre 2001-2002 de l'actualisation du cahier des charges de la concession, en y ajoutant la prise en compte de nouveaux besoins en matière de navigation et d'environnement dans le respect de l'équilibre financier de la concession.
- Le capital de la CNR au 31 décembre 2002 était réparti comme suit : collectivités locales 36,3 %, EDF et SNCF 16,67 % chacune, la Caisse des dépôts 13,69 %, Ville de Paris 10,95 %, départements des Hauts de Seine 2,82 %, du Val de Marne 1,57 % et de la Seine-Saint-Denis 1,33 %.
- La répartition du capital à fin août 2003, compte tenu des cessions opérées par les collectivités locales et de la cession de la participation de la SNCF, est la suivante : EDF ⁽¹⁾ 22,22 %, Electrabel 25,60 %, la Caisse des dépôts 29,82 %, les collectivités locales 22,36 %.

1 - A la fin du mois d'août 2003, la cession effective de la participation d'EDF au groupe Suez n'est pas encore réalisée.

Comptes consolidés	En millions d'Euros	Comptes consolidés			Observations
		2000 Pro forma	2001	2002	
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	0,0	0,0	0,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	100,0	100,0	100,0	31/12/2002 : détention indirecte de l'État (47,03%) par l'intermédiaire de EDF (16,67%), la SNCF (16,67%) et de la Caisse des Dépôts et Consignations (13,69%)
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	339	357	406	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	2	1	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	4	34	33	
	Résultat financier	-7	-4	-2	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	55	47	28	
	Résultat net - part du groupe	-0,3	23	22	
	Résultat net - intérêts minoritaires	0	-0,2	0,0	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	-0,3	23	22	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	3 100	3 117	3 064	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0	0	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	1	1	1	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	21	22	22	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	-9	15	37	Calculés par les rédacteurs du rapport
	Intérêts minoritaires	0	3	3	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	/	/	/	Détention indirecte de l'État
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	10	11	16	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	59	46	-17	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	59	37	13	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	660	697	730	
	Charges de personnel	38	40	47	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	6,5 %	5,4 %	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	57,6	57,4	63,7	Fonds propres hors droits du concédant et provisions pour amortissement de caducité 2000 : résultat consolidé pro-forma et fonds propres négatifs
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	130,2 %	55,1 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	259,4 %	/	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.					
Informations complémentaires	Autorité concédante	4	4	4	Calculés par les rédacteurs du rapport
	Droits du concédant	3 043	3 055	2 995	
	Part de production attribuée aux actions A et B déduite du résultat financier	1	1	/	

La loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, en reconnaissant à la CNR le statut de producteur d'électricité indépendant de plein exercice, a permis une transformation radicale de la compagnie. La CNR, depuis 2001, a établi de nouvelles relations contractuelles avec EDF, élaboré un partenariat commercial avec la société Electrabel (groupe Suez) et s'est dotée d'une organisation industrielle et d'un dispositif de commercialisation indépendant de sa production électrique. L'activité de la compagnie couvre désormais un champ étendu d'activités: production et fourniture d'électricité à partir de ses aménagements hydroélectriques, exploitation et équipement de la voie navigable sur le Rhône, contribution au développement du transport fluvial, gestion du fleuve dans ses aspects de maîtrise de la sécurité hydraulique et de restauration de ses fonctions écologiques, mise en valeur du domaine foncier concédé, conseil et prestation de services pour compte de tiers dans le cadre de projets d'aménagements de la vallée du Rhône.

L'année 2002 constitue une année charnière pour la CNR dans son processus de transformation: première année de plein exercice en sa qualité de producteur indépendant, l'année 2002 a été celle de la confirmation de sa maîtrise croissante de l'exploitation industrielle du Rhône, de sa montée en puissance significative sur le marché de l'électricité (en commercialisant la totalité de sa production d'électricité, qui représente 3 % de la production nationale) et de la rénovation du cadre juridique et financier dans lequel s'exerce l'ensemble de ses activités.

Un plan stratégique et une nouvelle organisation

Les pouvoirs publics ont rénové le cadre juridique et financier de la CNR pour le mettre en cohérence avec la transformation de la CNR en producteur d'électricité indépendant. Ce nouveau cadre juridique et financier se décline comme suit:

- le cahier des charges de la concession a été actualisé et assorti d'un schéma directeur fixant un ensemble d'actions nouvelles que la CNR aura à réaliser d'ici 2023. Un nouveau mode de rémunération de l'État concédant, en remplacement de la taxe hydroélectrique, a été instauré sous la forme d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires issu de l'hydroélectricité ;

- de nouveaux statuts ont été fixés en application de la loi portant diverses mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (MURCEF) du 11 décembre 2001. Ces nouveaux statuts, approuvés par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 28 novembre 2002 et mis en place au début du mois de juillet 2003, confèrent à la CNR un cadre juridique mieux adapté à son fonctionnement et des caractéristiques proches du droit commun, avec notamment de nouveaux organes sociaux sous la forme d'un directoire et d'un conseil de sur-

veillance, et une banalisation des différentes catégories d'actions ;

- l'ouverture du capital dans le respect du principe de majorité publique, avec la cession des participations de la SNCF à la Caisse des Dépôts et Consignations et d'EDF à Electrabel, avec qui la CNR est associée pour la commercialisation de sa production.

Disposant librement de sa production depuis le 1^{er} avril 2001, la CNR a mis en place une stratégie commerciale indépendante et a établi de nouvelles relations avec EDF, devenu à la fois fournisseur et client de la CNR, fondées sur les règles du marché. L'avenant aux protocoles portant révision de leurs relations contractuelles, signé le 4 septembre 2001, en fixe le cadre. Ces relations reposent sur un accord industriel avec un contrat global d'exploitation (CGE) des ouvrages hydroélectriques confié par la CNR à EDF jusqu'en 2006 et un accord commercial de vente d'électricité. La CNR a, par ailleurs, créé le 28 août 2001 en partenariat avec Electrabel une société commune de commercialisation, Énergie du Rhône, qui fournit des prestations de service pour la commercialisation de son électricité et celle d'Électrabel sur le marché français des clients éligibles.

Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a été remplacé en juillet 2003, suite à la modification des statuts, par un directoire et un conseil de surveillance

Le conseil d'administration était composé de vingt sept membres : sept représentants de l'État, cinq représentants des autres actionnaires, cinq représentants de régions, cinq représentants des intérêts généraux concernés par l'aménagement du Rhône et cinq représentants du personnel. EDF a démissionné de son poste d'administrateur à compter du 4 mai 2001. Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises en 2002, le 9 avril 2002, le 27 juin 2002, les 8 et 28 novembre 2002. Le conseil d'administration n'a pas créé en son sein de comités spécialisés.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2002

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

M. Michel Margnes, Président

Administrateurs représentant l'État

*M. Michel Besse
M. Michel Delabousse
M. Jean-Philippe Schweitzer
M. Ludovic Sénécaut
M. Pierre-Eric Rosenberg
M. Michel Vermeulen
M. Vincent Amiot*

Administrateurs représentant des intérêts généraux

*M. François Bordry
M. Jean-Pierre Crémer
M. Jean-François Dalaise
M. Michel Margnes*

Administrateurs représentant les régions

*M. Jean-Marc Coppola
M. Thierry Cornillet
M. Eric Fournier
M. Hubert Haenel
M. Jean Rosselot
M. Max Roustan*

Administrateurs représentant les actionnaires

*M. George Sarre
M. Michel Mercier
M. Lucien Weygand
M. Jean-Noël Guérini
M. Roger Gérin
M^{me} Chantal Helman
M. René Beaumont.*

Administrateurs représentant les salariés

M. Jacques-Philippe Bois

*M. Jacques Guilbert
M. André James
M. Roland Fain
M. Mattia Scotti*

Commissaires du gouvernement

*M. Christophe Baulinet
M. Patrice Raulin*

Mission de contrôle économique et financier

*M. Gilles Venet, chef de mission
M. Bruno Rossi, contrôleur d'État*

Commissaires aux comptes

*Mazars et Guérard Turquin
Gérard Albrieux*

De nouveaux organes sociaux, conseil de surveillance et directoire, ont été mis en place en juillet 2003, conformément aux nouveaux statuts de la CNR :

Le conseil de surveillance est composé de 13 membres. 9 membres ont été nommés par l'assemblée extraordinaire des actionnaires le 25 juin 2003 :

*M^{me} Christine Chauvet, nommée Présidente du conseil de surveillance le 8 juillet 2003
M. Thierry Cornillet, nommé vice-président du conseil de surveillance le 8 juillet 2003
M. Guy Nossent
M. Philippe Lermusiau
M. Etienne Snyers
M. Jérôme Gallot*

*La Caisse des dépôts et consignations, représentée par M. Gilles Seigle
La région Provence-Alpes Côte d'Azur, représentée par M. Jean Marc Coppola
Le département des Bouches du Rhône, représenté par M. Jean-Noël Guérini*

2 membres représentant l'État ont été nommés par décret en date du 7 juillet 2003 :

*M. Pierre Achard, sur proposition du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
M. François Bordry, sur proposition du Ministre de l'équipement, des transports et du logement.*

2 membres ont été élus par les salariés :

*M. Mustafa Bachiri
M. Laurent Tonini*

Le Directoire est composé de trois membres, qui ont été élus par le conseil de surveillance du 8 juillet 2003 :

*M. Michel Margnes, proposé comme président du directoire par le conseil de surveillance du 8 juillet 2003 et qui doit être nommé par décret
M. Alexandre Joly
M. Gaétan Paternostre*

Durant l'année 2002, la compagnie a renforcé sa compétence en matière de commercialisation directe de sa production. Elle a ainsi réalisé une percée significative sur le marché concurrentiel en se positionnant sur le marché des clients éligibles, sur le marché de gros et sur le marché de la bourse de l'électricité. La CNR a également amélioré sa maîtrise de l'exploitation des centrales hydroélectriques du Rhône en exerçant des compétences nouvelles qui étaient auparavant assumées par EDF. La direction de l'exploitation et de la production assure désormais la maîtrise d'ouvrage totale des aménagements sur le Rhône (la gestion de la production et la maintenance des ouvrages). Par ailleurs, la CNR a continué de contribuer au développement des sites d'activité le long du Rhône et à l'essor du transport fluvial.

En 2002, la CNR s'est dotée d'un plan stratégique d'entreprise à cinq ans (2002-2006) décliné en quatre axes majeurs: réussir sa mutation dans le domaine électrique en s'appuyant sur ses partenariats, accompagner les politiques de développement économique et d'aménagement centrées sur le Rhône et en particulier le transport fluvial, développer l'ingénierie et les autres activités dans un cadre économique performant, conduire la transformation de l'entreprise. Le plan stratégique a fait l'objet d'une déclinaison en plans d'actions spécifiques par direction associant étroitement le personnel de la CNR.

La CNR a également mis en place une nouvelle organisation adaptée à ses grandes activités (la production et la navigation, l'ingénierie technique, le développement et la valorisation de l'énergie) et fortement déconcentrée. Au niveau de la direction générale, le président et les deux directeurs généraux adjoints, l'un technique (production et navigation), l'autre financier et administratif, forment le comité exécutif, organe de décision stratégique et de coordination de la direction de l'entreprise. Le comité de direction qui réunit les directeurs centraux, représente l'organe de contribution à la réflexion stratégique et à la coordination de la direction de l'entreprise. Quatre directions régionales ont été créées pour permettre de déconcentrer les décisions au plus près des ouvrages de production et de navigation. Le directeur technique supervise le directeur de la production et de l'exploitation, les quatre directeurs régionaux, le directeur de l'ingénierie et le directeur délégué du développement. Le directeur

général adjoint finance et administration a sous son autorité le directeur administratif, le directeur financier et le directeur délégué à la stratégie et à la valorisation de l'énergie. Cette nouvelle organisation est adaptée aux objectifs du plan stratégique, chaque direction étant organisée en centre de résultat.

Une situation financière renforcée mais fragile

L'hydraulicité, contrastée et d'un niveau médiocre, a conduit à une production 2002 de 15,1 TWh contre 15,7 TWh en année moyenne et 16,7 TWh en 2001.

Toutefois, le positionnement de la CNR sur les marchés de gros et sur la bourse de l'électricité et la bonne tenue des prix de l'électricité ont permis à la CNR de réaliser un chiffre d'affaires en nette augmentation par rapport à 2001 (+ 13,7 %). Depuis le début de 2002, elle est devenue un des acteurs de la bourse française de l'électricité, Powernext. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la compagnie est adhérente en son nom propre à l'Union Française de l'Electricité. Le chiffre d'affaires bénéficie de la bonne tenue des prix de l'électricité sur les marchés de gros et sur Powernext.

Les charges d'exploitation augmentent fortement en raison de l'effet en année pleine du coût du contrat global d'exploitation avec EDF et des recrutements intervenus dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation et de fonctions nouvelles en interne dans le domaine de l'électricité.

Malgré une hydraulicité inférieure à la moyenne et une augmentation significative des charges d'exploitation, la CNR a terminé l'exercice 2002 avec un niveau de résultat satisfaisant.

Le montant des investissements réalisés par la compagnie en 2002 s'est élevé à 15,61 M€. L'endettement brut social de la CNR s'élève au 31 décembre 2002 à 36,3 M€ (hors prise en compte des valeurs mobilières de placement), 23,6 M€ est à court terme et 12,8 M€ dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans.

Les engagements hors bilan de la société sont constitués de 1,8 M€ représentant le pécule à verser aux

agents CNR partant en retraite, 1,1 M€ correspondant à une prime accordée aux médaillés du travail, 0,8 M€ de montant de différences tarifaires à reverser aux différents distributeurs et 0,4 M€ pour une garantie d'emprunt accordée à l'association d'investissement des Tellines à laquelle participe la CNR à hauteur de 27,8 %.

La CNR est faiblement capitalisée. Ses capitaux propres stricto sensu hors autorité concédante s'élèvent à 32,7 M€, ce qui est insuffisant compte tenu des risques financiers auxquels la compagnie peut être exposée sur ses positions de marché en tant que producteur d'électricité indépendant. Cette situation fragilise la situation financière de la compagnie, même si le groupe a un endettement brut actuel de 40,3 M€ qui sera entièrement remboursé en 2006.

Perspectives

La CNR est parvenue à la fin du premier semestre 2003 au terme d'un processus de mutation, long et complexe engagé en 2001, à devenir un producteur d'électricité de plein exercice. Cette étape essentielle a été franchie avec succès: mise en place d'une organisation industrielle et commerciale, en partenariat avec EDF et Electrabel, et modernisation de l'environnement juridique et financier de la compagnie.

La CNR a su acquérir rapidement une expérience en matière de commercialisation de sa production et fait la preuve de sa capacité à se positionner sur le nouveau marché de l'électricité. La CNR entend conforter ses acquis sur le plan commercial, en rééquilibrant ses ventes vers les clients éligibles avec l'élargissement du seuil d'éligibilité. La CNR doit aussi améliorer sa maîtrise technique et industrielle des installations. Elle devrait pour cela bénéficier de l'appui d'Electrabel, qui vient de devenir son actionnaire industriel de référence (avec 25,6 % du capital à fin juillet 2003). En matière de transport fluvial, la CNR entend amplifier le développement du port de Lyon Edouard-Herriot.

En parallèle, l'instauration par l'État dans le cadre du cahier des charges actualisé de la concession d'un nouveau mode de rémunération du concédant (redevance) à compter de 2003, va conforter la situation financière de la CNR et son avenir en tant que concessionnaire du Rhône et d'entreprise intervenant sur un marché concurrentiel.

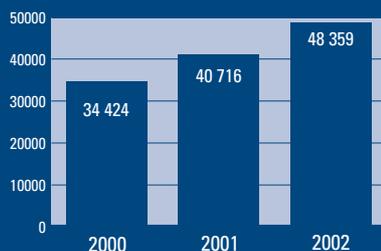
Évolutions législatives et réglementaires

De nouveaux textes ont modifié l'environnement juridique de la compagnie: la loi MURCEF du 11 décembre 2001 a posé le principe de majorité publique du capital de la CNR. Les nouveaux statuts, fixés en application du décret n° 2003-512 du 16 juin 2003, ont instauré la mise en place de nouveaux organes sociaux avec un directoire et un conseil de surveillance. Enfin, le cahier des charges de la concession actualisé a été publié par décret n° 2003-513 du 16 juin 2003; il fixe notamment un nouveau mode de rémunération de la concession, sous la forme d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires issu de l'hydroélectricité.

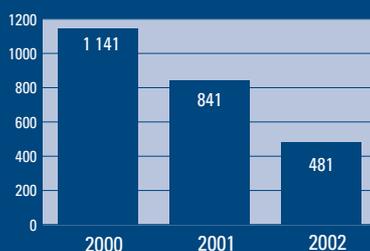


Électricité de France

Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- Electricité de France est un établissement public industriel et commercial. La loi de nationalisation de l'électricité et du gaz du 8 avril 1946 est son principal texte constitutif, auquel il faut adjoindre la loi relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité du 10 février 2000, qui constitue la transposition en droit interne de la première directive européenne sur l'électricité.
- En 2002, le groupe EDF a consolidé dans ses comptes 73 sociétés, dont 19 sociétés dites «tête de groupe», 11 sociétés relevant de la branche services énergétiques et regroupées dans les holdings EDEV et Dalkia, et 43 sociétés dont les participations sont logées au sein d'EDF International (14 sociétés relevant de la branche Europe continentale; 12 sociétés relevant de la branche Europe de l'ouest, Méditerranée, Afrique ; 13 sociétés relevant de la branche Amériques et 4 sociétés relevant de la branche Asie Pacifique).

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000	2001		2002	Observations
			Publié	Pro forma 2002		
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	34 424	40 716	48 359		
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	<i>8 025</i>	<i>13 907</i>	<i>21 089</i>		
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	2 438	2 686	4 848	5 179	
	Résultat financier	-1 288	-1 787	-3 185	-3 511	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	6 807	6 539	ND	8 649	2000 : avant rémunération de l'État et dividendes.
	Résultat net - part du groupe	1 141	841	1 327	481	Avant rémunération de l'État et dividendes
	Résultat net - intérêts minoritaires	25	7		-66	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	1 166	848	1 334	415	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	94 511	106 707	108 170	114 074	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	<i>3 897</i>	<i>6 753</i>	<i>5 608</i>	<i>6 756</i>	2002 : hors sociétés mises en équivalence à compter de l'exercice 2002
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	<i>743</i>	<i>1 012</i>	<i>1 012</i>	<i>1 022</i>	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	<i>5 268</i>	<i>9 114</i>	<i>10 259</i>	<i>10 874</i>	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	13 526	13 711	14 946	13 883	
	Intérêts minoritaires	734	1 502		986	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0		315	
	<i>dont reçus par l'État</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>315</i>	
	Autres rémunérations de l'État	380	/		/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	46 132	51 127	50 313	54 199	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	17 560	22 209		25 829	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	17 217	19 168		21 366	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	135 448	140 005		167 243	
	Charges de personnel	7 390	8 472		9 187	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	3,4 %	2,1 %	3,3 %	0,9 %	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	54,6	60,5		54,9	Résultat avant rémunération de l'État et fonds propres hors droits des concédants.
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,2 %	5,6 %	8,1 %	2,8 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	123,1 %	146,0 %	135,0 %	173,7 %	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.						
Informations complémentaires	Redevances	53 419	55 665		56 879	
	Avances conditionnées	20 248	20 668		20 822	

L'année 2002 et le début de l'année 2003 ont été marqués pour le groupe EDF par :

- a) la poursuite de l'ouverture du marché à la concurrence ainsi que l'adoption de nouvelles directives communautaires allant également dans ce sens,
- b) le lancement de la réforme des retraites, avec en particulier la négociation entre les partenaires sociaux qui a permis d'aboutir à un accord social,
- c) le recentrage de la stratégie du groupe, accompagné par un renforcement du pilotage financier, dont l'évolution de la structure financière a mis en évidence le besoin.

a) L'adoption des secondes directives européennes en juin 2003 conduit à une ouverture à la concurrence du marché des professionnels en juillet 2004, puis une ouverture totale du marché de l'électricité en juillet 2007

Cela signifie qu'à partir du 1^{er} juillet 2007, l'ensemble des clients auront la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité. L'encadré 4 en annexe détaille les différentes évolutions liées à l'ouverture à la concurrence du marché.

b) La refondation du financement des retraites a été engagée

Plusieurs mois d'échanges et de négociations entre les employeurs de la branche professionnelle et les quatre fédérations syndicales CGC, CFDT, CFTC et CGT ont abouti en décembre 2002 à un relevé de conclusions, qui a ensuite été signé par les employeurs et trois fédérations (CGC, CFDT et CFTC) et transmis aux pouvoirs publics en janvier 2003.

Cette réforme vise à garantir le financement des retraites. Ses modalités détaillées sont en cours de négociation et le gouvernement prendra les dispositions législatives nécessaires pour la mettre en œuvre. Pour plus de détails, se référer à l'encadré n°5.

c) Le groupe EDF a mené en 2002 une stratégie de consolidation des positions acquises à l'international en se concentrant sur quatre pays cibles en Europe : France, Allemagne, Grande-Bretagne et Italie.

En particulier, EDF a réalisé en 2002 l'acquisition de la société de distribution d'électricité Seaboard, qui était la filiale britannique de l'américain AEP afin d'atteindre la taille critique sur le marché anglais.

Le recentrage a été confirmé en 2003 et devra conduire à une analyse de la situation des activités du groupe dans des pays non prioritaires ou des

métiers non stratégiques. Dans le même temps, le groupe poursuit son adaptation à l'ouverture du marché et à l'accentuation de la concurrence.

La direction financière a été réorganisée au premier semestre 2003 et la mise en place d'instruments de pilotage financier à l'échelle du groupe est désormais une priorité.

L'État attache une attention particulière à la qualité du pilotage financier d'EDF, dont le nécessaire renforcement doit permettre au groupe de maîtriser les évolutions de sa structure financière. Ainsi par exemple, un exercice de définition de la trajectoire financière du groupe a été initié avec la direction financière, en se fondant notamment sur des objectifs normatifs établis à partir d'un benchmark avec les principaux concurrents, en termes de marge et de rentabilité notamment. Les enjeux pour le groupe sont considérables et l'entreprise doit améliorer sa rentabilité pour relever le défi de l'ouverture des marchés qui la confronte graduellement à la concurrence.

Relever le défi de la concurrence pour être un leader à l'échelle européenne

Dans le contexte de l'ouverture à la concurrence du marché européen de l'électricité aux professionnels puis aux particuliers, respectivement les 1^{er} juillet 2004 et 2007, EDF doit figurer parmi les leaders européens de l'énergie.

Cette évolution devra se faire en consolidant le service public grâce à un projet industriel ambitieux, fondé notamment sur le maintien du caractère intégré d'EDF.

Le groupe devra dans les années qui viennent consolider les positions acquises en Europe, améliorer

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration d'EDF est composé de six représentants de l'État, de six personnalités qualifiées (dont un poste vacant), et de six représentants élus du personnel. Le détail de sa composition en date du 30 juin 2003 est donné ci-après. Le Conseil tient au moins neuf séances par an. Il doit être saisi pour délibération des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'établissement ; des projets de prise, d'extension ou de cession de participations financièrement ou stratégiquement importantes ; des projets d'opérations de gestion de dette ou couverture de risques et notamment les emprunts, les garanties, les opérations de titrisation d'actifs financiers ou commerciaux ; des autorisations de dépenses supérieures à 15 M€ et des projets de vente supérieurs à 150 M€ dans le domaine immobilier ainsi que des projets de marché dont le montant global excède 15 M€. Le Conseil d'administration s'est réuni à douze reprises au cours de l'année 2002.

Les commissions du Conseil d'administration

Deux commissions permanentes ont été créées. La commission de l'exploitation examine les activités des services d'exploitation et la situation des recettes et des dépenses. La commission des investissements est normalement saisie des opérations d'équipement, des affaires immobilières ainsi que de leur financement, des projets de marchés.

Les comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a créé plusieurs comités ayant pour mission d'approfondir des questions soumises à son examen. Ils se distinguent des commissions notamment par le fait que le président du conseil d'administration n'y assiste pas, que le nombre de participants y est moindre, et que l'examen des sujets y est plus approfondi.

Comité d'audit

Créé en avril 1999, il comprend quatre administrateurs (dont un poste vacant). Il donne son avis sur les comptes et résultats périodiques, sur la gestion financière, sur le bilan du contrat d'entreprise ainsi que sur la politique de maîtrise des risques et le programme d'audit et sur le choix des commissaires aux comptes, renouvelés pour six ans en mai 2002. Il se réunit, au minimum, avant les séances du conseil d'administration consacrées à l'arrêté ou l'examen des comptes, la gestion financière, le bilan du contrat d'entreprise. Il peut entendre les dirigeants de l'entreprise, les commissaires aux comptes, et toute autre personne, et se faire communiquer les documents qu'il juge nécessaires à l'exercice de sa mission. Ce comité s'est réuni huit fois en 2002. Il est présidé par M. Jean-Michel Charpin.

Comité de la stratégie

Créé en mars 2000, il comprend sept administrateurs. Il donne son avis sur les grandes orientations stratégiques, sur la politique de développement de l'entreprise notamment à l'étranger, sur la politique industrielle et commerciale ainsi que sur le budget d'investissement. Il se réunit au minimum avant les réunions du Conseil d'administration dont les ordres du jour

comportent l'approbation de la partie investissement du projet de budget et le suivi du contrat État- Groupe. Ce comité s'est réuni six fois en 2002. Il est présidé par M. Jean-François Stoll

Comité d'éthique

Créé en septembre 2001, il comprend six administrateurs. Il veille à la bonne prise en compte des considérations éthiques et déontologiques dans les décisions prises par le groupe EDF, dans ses dimensions nationale et internationale. Ce comité s'est réuni cinq fois en 2002, notamment sur la charte éthique, le rapport annuel, les engagements de services publics. Il est présidé par M. André Aurengo.

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EDF AU 30 JUIN 2003

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

M. François Roussely, Président
M. Daniel Foundoulis
M. Jean Gaubert
M. Yvon Montané
M. Louis Schweitzer

Administrateurs représentant l'État

M. André Aurengo
M. Bruno Bézard
M. Jean-Michel Charpin
M. Pascal Colombani
M. Pierre-Mathieu Dubamel
M. Jean-François Stoll

Administrateurs représentant les salariés

M^{me} Laurence Droubin-Hoeffling
M. Alain Martin
M. Jean-Marc Mauchauffée
M^{me} Catherine Nédelec
M. Robert Pantaloni
M^{me} Marie-Catherine Polo

Commissaire du gouvernement

M^{me} Michèle Rousseau

Commissaire du gouvernement adjoint

M. Jean-Pierre Falque-Pierrotin

Mission de contrôle économique et financier

M. Gilbert Venet, Chef de la mission de contrôle
M. Bruno Rossi, Contrôleur d'État

Commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu Audit
Ernst & Young
Mazars et Guérard

son efficacité opérationnelle et sa rentabilité, en développant notamment les synergies internes. L'évolution prochaine de la forme juridique de l'entreprise lui permettra de nouer plus facilement des partenariats en Europe et de disposer des moyens financiers de son développement.

Une structure financière et une rentabilité à améliorer

Le groupe EDF est confronté à des problématiques de nature différente sur ses activités historiques en France, qui restent majoritaires et constituent le cœur du groupe EDF et de son savoir-faire mais qui doivent faire face à l'ouverture progressive à la concurrence, et d'autre part sur les activités développées ou acquises plus récemment, en particulier à l'international, pour lesquelles EDF est plutôt en position de conquête de parts de marché.

En France, EDF maison-mère a limité ses pertes de parts de marché depuis 2000 auprès des clients éligibles à un volume de 19,7 TWh (environ 150 clients) à comparer à des ventes en France de 386,5 TWh en 2002. EDF maison-mère réalise 57,5 % du chiffre d'affaires du groupe.

Les ventes d'EDF à l'exportation ont atteint 93,7 TWh, en augmentation de 12 % par rapport à 2001 et 21 % par rapport à 2000.

EDF Trading, avec un chiffre d'affaires supérieur à 7 Md€ et des volumes négociés qui ont presque doublé d'une année sur l'autre, a renforcé sa position sur le négoce d'énergie en Europe. En 2003, EDF va prendre le contrôle exclusif de EDF-Trading en rachetant les parts détenues par Louis Dreyfus dans cette société, qui était déjà consolidée par intégration globale dans les comptes.

La disponibilité du parc nucléaire s'est améliorée à 82 % en 2002 par rapport à 80,4 % en 2000.

En 2002, le groupe EDF a engagé une phase de consolidation de ses actifs en Europe qui se traduit par un ralentissement des investissements de croissance externe

Au **Royaume-Uni**, London Electricity Group a acquis, en 2002, Seeboard et Eastern Power Network pour 1,3 Md€. Le capital d'EDF UK, la holding de contrôle, a été augmenté de 1,5 Md€ afin de permettre ces acquisitions. EDF conforte ainsi sa place d'acteur majeur dans le secteur de l'énergie britannique: EDF est le 4ème producteur d'électricité en Grande-Bretagne. London Electricity a changé de nom en juin 2003 pour devenir EDF Energy.

En **Italie**, au cours de l'année 2002, EDF a souscrit divers engagements vis-à-vis des autres actionnaires d'ITALENERGIA bis (IEb), holding de contrôle d'EDISON, le 2ème énergéticien italien. Ces engagements pourraient conduire EDF à l'acquisition de tout ou partie des actions de ses partenaires pour un montant de 3,7 Md€, soit 82 % du capital de IEb. EDF a notamment consenti à Fiat, une option donnant le droit à Fiat de vendre à EDF 24,6 % des actions et des warrants d'IEb au prix plancher de 1,1 Md€. Cette option est exerçable en 2005, avec possibilité d'un exercice anticipé en cas de non-respect par Fiat de ses obligations contractuelles envers ses banques.

Par ailleurs, EDF s'est engagé à garantir un emprunt obligataire coupon zéro souscrit par IEb, pour un montant de l'ordre de 1,3 Md€ (principal + intérêts) à l'échéance en 2007.

A fin décembre 2002, le résultat de la société EDISON est négatif à - 697 M€. La poursuite du plan de redressement a permis, au premier semestre 2003, de voir le chiffre d'affaires des activités énergie augmenter de 30 % par rapport au premier semestre 2002 et l'endettement net passer de 6,5 Md€ à 4,1 Md€ grâce aux cessions réalisées (notamment la cession de réserves gazières égyptiennes pour 1,3 Md€ net d'impôt).

En **Allemagne**, le pourcentage d'intérêt du groupe EDF dans EnBW est passé de 35,38 % à 45,75 %, du fait de la prise en compte dans le pourcentage consolidé, d'une part, de la détention en propre de parts du capital d'EnBW détenues en auto-contrôle (11,6 %), et d'autre part, des options d'achat d'actions aux municipalités (5,94 %).

Dans le cadre de sa politique de cession d'actifs, EnBW a vendu la société Tesion, en août 2002, pour 15 M€, et la société thaïlandaise Rojana, début 2003, pour 22 M€. L'activité chaussures de Salamander a également été cédée début 2003 à Garant.

A fin 2002, la contribution d'EnBW au résultat net dans les comptes consolidés d'EDF a été de - 172 M€. En 2003, la situation devrait se dégrader, en raison essentiellement des activités ne faisant pas partie du cœur de métier. Un nouveau plan d'affaires, qui devrait être arrêté à l'automne, vise à accélérer le recentrage de l'activité du groupe allemand sur l'énergie et à redresser les comptes.

Les filiales brésiliennes et argentines du groupe doivent faire face à une crise de liquidité sévère, qui nécessite la mise en œuvre de mesures urgentes de redressement, impliquant des négociations avec les autorités gouvernementales et les banques créancières

Au **Brésil**, EDF a augmenté début 2002 sa participation dans Light à hauteur de 88 %, à la suite d'un contrat d'échanges d'actions avec AES (signé en juillet 2001), en contrepartie de ses intérêts dans Light-Gas, Metropolitana et Light Telecom, puis a procédé en juin à une augmentation de capital de 1 Md€ qui a porté sa participation à près de 95 %. LIGHT est désormais consolidé en intégration globale. EDF a, par ailleurs, racheté à LIGHT, en octobre 2002, les titres de la société de projet UTE Norte Fluminense pour 11 M€, représentant 90 % du capital de la société.

La situation financière de Light s'est considérablement dégradée en 2002, du fait notamment d'une baisse de la consommation d'électricité et d'une très forte dévaluation du real. L'endettement de Light s'élève à 920 M€ fin 2002.

Des négociations sont en cours avec les autorités locales et les banques afin de remédier à la grave crise de liquidité de la société.

En **Argentine**, le résultat d'exploitation d'EDENOR, filiale à 90 % d'EDF, est légèrement positif, mais sa situation financière est très difficile: sa dette financière nette, libellée en dollars, s'élève à 602 M\$US, alors que ses recettes sont en peso, devise qui s'est effondrée depuis le début 2002.

Un plan de redressement de la société est en cours en 2003. Il vise principalement (comme pour la filiale brésilienne) à restructurer la dette et à obtenir des hausses tarifaires significatives.

La contribution de **l'Amérique latine** (Brésil, Argentine et Mexique) au résultat net 2002 est négative à hauteur de - 1,2 Md€.

Au total, les investissements de croissance externe du groupe sont passés de 5,8 Md€ en 2001 à 4 Md€ en 2002. Cette diminution devrait fortement s'amplifier en 2003, dans le cadre de la trajectoire financière 2003-2006 et du recentrage stratégique du groupe sur les pays limitrophes de la France.

EDF a cédé, au début du second semestre 2003 sa participation de 22,2 % dans CNR à Électrabel, filiale du groupe Suez et celle de 36,3 % dans la société suédoise Graning à Sydkraft, filiale de E.ON.

Une structure financière affectée par le poids d'engagements internationaux insuffisamment maîtrisés et des résultats en retrait par rapport aux années précédentes

Les filiales d'Amérique latine ont pesé très lourdement sur les comptes de l'exercice, qui sont par ailleurs marqués par une rentabilité insuffisante de l'activité en France. Au total, EDF dégage un résultat consolidé net part du groupe positif mais faible (+ 481 M€) dans un contexte comportant de nombreux éléments non récurrents.

Les comptes sociaux affichent une perte de 1,1 Md€.

Ils sont très fortement dégradés par la dépréciation de la valeur des filiales étrangères (-2,4 Md€ impactant le résultat financier). En revanche, l'excédent brut d'exploitation retrouve une tendance légèrement positive par rapport à 2001.

Les résultats consolidés se sont détériorés par rapport à l'exercice 2001 avec un résultat net part du groupe de + 481 M€.

Les capitaux propres part du groupe sont de 13,9 Md€ fin 2002. La dette financière du groupe s'élève à 29,5 Md€ et la dette financière nette à 25,8 Md€, en hausse de 16 % par rapport à fin 2001.

La contribution des filiales étrangères et tout particulièrement latino-américaines pèse très fortement sur les résultats et conduit à une perte patrimoniale de 2,4 Md€ (contribution négative au résultat net consolidé à hauteur de - 1,2 Md€ et écarts de conversion impactant négativement les capitaux propres à hauteur de - 1,2 Md€). En terme de bilan, l'effet des investissements et des engagements pris par EDF en Italie n'apparaît pas encore significativement dans les comptes 2002 mais pourrait se faire sentir à partir de 2003 et 2005 en fonction de l'attitude des autres actionnaires des sociétés Edison et Italergeria bis, auprès desquels EDF a pris des engagements pour un montant proche de 5 Md€, qui figure en hors bilan dans les comptes 2002.

A noter que l'écart de résultat net entre les comptes sociaux et les comptes consolidés résulte des règles comptables propres aux deux jeux de comptes⁽¹⁾.

Sur le plan comptable, il convient également de remarquer que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2002 sont marqués par un important changement de méthode comptable, qui a eu un impact positif de + 1,4 Md€ directement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2002.

Ce changement est lié à l'application du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, qui impose de provisionner les obligations, en particulier déconstructions des centrales, pour leur montant total⁽²⁾ existant à la date de clôture et valorisées à partir d'hypothèses de décaissement. EDF a fait le choix d'actualiser ces provisions à un taux réel de 3 %, de façon à refléter les échéances lointaines des engagements.

1 - Les résultats des entités consolidées retraités aux règles comptables consolidées d'EDF – qu'ils soient positifs ou négatifs – participent à la formation du résultat net consolidé alors que dans les comptes sociaux, en application de la méthode du coût historique, les plus-values latentes n'affectent pas le résultat à la différence des dépréciations.

De plus, les règles de consolidation imposent que la dépréciation monétaire – qui résulte de la conversion des états financiers des filiales consolidées (1,2 Md€ en 2002 pour le groupe EDF) – soit constatée directement dans les capitaux propres consolidés. Le résultat consolidé ne la prend en compte qu'en cas de cession de la filiale. En revanche, pour les comptes sociaux, la dépréciation monétaire est prise en considération dans l'estimation qui est faite des titres détenus et est incluse à ce titre dans le résultat (par le biais de la provision pour dépréciation constatée).

2 - Avant la mise en œuvre du règlement 2000-06, EDF constituait, progressivement sur la durée de vie des centrales, des provisions pour démantèlement.

L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

En application de la loi électricité n°2000-108 du 10 février 2000 transposant la directive européenne du 18 décembre 1996, le degré d'ouverture à la concurrence du marché français est passé de 30 à 37 % le 19 février 2003 par l'abaissement du seuil d'éligibilité⁽⁵⁾ de 16GWh à 7GWh.

La tarification de l'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, proposée par la Commission de Régulation de l'Électricité (CRE), a été approuvée par le décret n°2002-1014 du 19 juillet 2002. Le tarif est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2002 (le précédent barème transitoire appliqué par le RTE n'avait pas été validé par les pouvoirs publics). A noter également qu'un nouveau mécanisme d'ajustement a été mis en place par le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) à compter du 1^{er} avril 2003.

La loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 (transposition en droit français de la première directive sur le gaz de 1998) a apporté plusieurs modifications à la loi électricité n°2000-108 du 10 février 2000. En particulier, elle a introduit une refonte du mécanisme de compensation des charges de service public pesant sur certains opérateurs du secteur électrique et en premier lieu sur EDF. Les contributions sont désormais perçues auprès du consommateur final, soit sous la forme d'un prélèvement additionnel aux tarifs réglementés (pour les non éligibles ou les éligibles n'ayant pas exercé leur droit à éligibilité) ou aux tarifs d'utilisation des réseaux (pour les éligibles utilisant ces réseaux), soit directement auprès des autoproducteurs ou des autres consommateurs finals n'utilisant pas les réseaux publics.

Les secondes directives européennes relatives aux marchés de l'électricité et du gaz et abrogeant respectivement les directives de 1996 et 1998, ont été votées par le Parlement européen le 4 juin 2003 puis approuvées par le Conseil. Elle conduisent en particulier à une ouverture à la concurrence pour l'ensemble des professionnels en juillet 2004 et pour les particuliers en juillet 2007. Ces deux échéances représentent un défi majeur, à la fois en termes techniques et commerciaux, pour EDF qui s'y prépare activement. L'échéance du 1^{er} juillet 2004 représente en effet un changement d'échelle considérable puisque le nombre de sites éligibles passera à cette date d'environ 3000 à plus de 3 millions.

Les VPP (virtual power plant), capacités virtuelles de production mises aux enchères par EDF à la suite de la décision de la Commission européenne l'autorisant à prendre une participation dans EnBW en 2001, ont atteint plus de 4 200 MW en avril 2003 sachant que 6 000 MW devront être vendus d'ici fin 2003. Les VPP alimentent le marché de gros dont elles représentent environ le tiers du volume et contribuent à l'ouverture du marché français à la concurrence.

⁽⁵⁾Seuil de consommation annuelle au-delà duquel un client professionnel peut choisir librement son fournisseur. Le client est alors qualifié «d'éligible».

Pour la deuxième année, le RTE a publié ses comptes dissociés⁽³⁾.

Son résultat net (+112 M€) est en retrait par rapport à 2001 (+250 M€) pour des capitaux propres de 4,1 Md€ et une dette de 8,2 Md€ (somme de la dette financière et des instruments de trésorerie). L'année 2002 a vu l'entrée en application au 1er novembre du tarif de transport fixé sur proposition de la CRE, qui devrait générer des recettes supérieures en année pleine.

Le dividende versé à l'État au titre de l'exercice 2002 suit la baisse du résultat net, à 208 M€ contre 315 M€ pour l'exercice 2001. Il a été fixé conformément à la règle définie dans le contrat signé entre l'État et le groupe pour la période 2001-2003.

Les objectifs fixés par le contrat de groupe en termes de rentabilité pour la période 2001-2003 n'ont pas été atteints.

Hors effet du règlement sur les passifs (appliqué au 1er janvier 2002 mais dont l'incidence perturbe la comparabilité avec les objectifs initiaux), (i) le ROE n'est que de 0,3 % en 2002 contre 6,1 % en 2001, 8,4 % en 2000 et un objectif d'une moyenne supérieure à 8 % sur la période 2001-2003⁽⁴⁾ ; (ii) la couverture des charges financières par l'EBE n'est que de 5,2 comme en 2001 contre un objectif de ratio supérieur à 7,5 ; (iii) le ratio dette nette sur capitaux propres du groupe est de 2 contre 1,5 en 2001 et un objectif de ratio inférieur à 1,25. Cette situation souligne la nécessité d'engager des actions de maîtrise des coûts en vue de redresser la rentabilité, autant en France qu'à l'international.

3 - En application de la loi du 10 février 2000, les bilans et les comptes de résultat de l'activité de production, de celle du transport (RTE), de celle de distribution et des autres activités figurent dans l'annexe des comptes sociaux.

4 - Il convient également de mentionner que, par ailleurs, les hausses tarifaires définies par le contrat de groupe avec l'État n'ont pas été mises en oeuvre puisque aucune hausse n'a été accordée en 2002. Cependant une hausse de + 3 % est entrée en vigueur le 1er juillet 2003. De manière purement illustrative, une hausse de 3 % des tarifs (aux clients non éligibles) améliore le résultat net d'environ 400 M€ en année pleine, soit une amélioration du ROE comprise entre 2,5 % et 3 %. On constate ainsi que les performances d'EDF, indépendamment de l'évolution des tarifs, restent significativement inférieures aux objectifs définis dans le contrat de groupe.

Le système actuel de financement des retraites du secteur IEG est devenu inadapté

Le régime de retraite des IEG est un régime légal de retraite au sens de l'article L 711-1 du Code de la sécurité sociale et donc obligatoire. Il fonctionne par répartition et couvre le secteur nationalisé (EDF et Gaz de France) ainsi que les entreprises non nationalisées du secteur IEG (environ 150 entreprises) constituées sous des formes juridiques diverses et les nouveaux entrants.

Il a été créé dans sa forme actuelle en 1946 dans le cadre de la loi de nationalisation du 8 avril 1946. Le Statut national du personnel des IEG (décret du 22 juin 1946) pris en application de la loi précitée du 8 avril 1946 fixe les conditions de détermination des droits à retraite ainsi que celles du financement du régime (article 24 et annexe 3 consacrée aux prestations invalidité, vieillesse, décès).

Le financement du régime des IEG est en pratique essentiellement assuré par une contribution des entreprises de la branche, déterminée au prorata de leur masse salariale, qui a pour objet d'équilibrer chaque année les charges de retraite du régime (« contribution d'équilibre »), et par les cotisations des salariés (7,85 % du salaire hors primes), qui sont inférieures à celles versées par les salariés du régime général (12 % environ en équivalent salaire hors primes).

Ce mode de financement des retraites est spécifique au secteur des IEG puisque dans les régimes français de droit commun, la cotisation patronale n'a pas pour objet, comme dans le régime des IEG, d'équilibrer annuellement le régime de chaque branche. En effet,

LA RÉFORME DES RETRAITES DU SECTEUR IEG

dans le régime de droit commun, la cotisation patronale est libératoire, c'est-à-dire qu'elle dispense les entreprises de toute obligation de provisionner les charges en question. Le taux de cotisation est prédéfini et ne fait pas l'objet d'un ajustement annuel pour équilibrer le régime.

Le régime spécial de retraite compte au 1^{er} janvier 2002 environ 140 000 bénéficiaires se répartissant en un peu moins de 100 000 retraités de droits directs et un peu plus de 40 000 titulaires de droits dérivés (pensions de réversion et d'orphelin), pour 150 000 actifs environ, soit un ratio démographique (actifs/retraités de droit direct) de l'ordre de 1,5, légèrement inférieur à celui du régime général (1,7).

En 2002 et pour l'ensemble du secteur IEG, les cotisations salariales étaient de l'ordre de 330 millions d'euros et la contribution d'équilibre de l'ordre de 2,4 milliards d'euros soit environ 54 % des rémunérations hors primes, hors compensation avec les autres régimes de retraite.

Le gouvernement s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour mener à bien la réforme du financement des retraites IEG conformément à l'accord signé par les partenaires sociaux en janvier 2003

Cette réforme du financement des retraites prévoit le transfert des charges liées au régime de retraite des industries électriques et gazières à une caisse de retraite qui se substituera à l'actuel service commun d'EDF et de Gaz de France appelé «IEG Pensions». La caisse de retraite sera donc seule débitrice des pensions de retraite et les salariés et retraités de la branche lui seront affiliés.

Cette Caisse, dont la création est prévue dans l'accord signé par les partenaires sociaux en jan-

vier 2003, sera un organisme de sécurité sociale de droit privé géré paritairement par les partenaires sociaux.

En ce qui concerne les droits liés au régime de retraite, ils se décomposent entre les «droits de base» correspondant aux droits qui seraient normalement servis par le régime général de sécurité sociale et les institutions de retraite complémentaires et les «droits spécifiques» au régime de la branche des IEG. Pour les premiers, la réforme prévoit un adossement du régime IEG aux régimes de droit commun (CNAV et AGIRC-ARRCO), qui devra être neutre financièrement (ie sans impact sur les ratios prestations/cotisations de ces régimes). Les négociations techniques sont en cours entre les représentants de la branche et ces régimes.

S'agissant des droits spécifiques constitués avant le 31 décembre 2003, un système de financement actuellement à l'étude n'aura en tout état de cause aucune conséquence sur le niveau global des tarifs qui intègrent d'ores et déjà les coûts liés aux charges de retraites.

A fin 2002 (et après effet de l'application du règlement sur les passifs), le ratio de dette nette sur capitaux propres du groupe est de 1,7. Ce ratio assez élevé par rapport aux concurrents d'EDF démontre qu'EDF a besoin de ré-équilibrer sa structure financière en contenant l'augmentation de son endettement. Une amélioration de la rentabilité couplée avec une stratégie de désendettement apparaît dans ces conditions indispensables.

Une convergence vers les normes internationales

Dès le 1^{er} janvier 2003, EDF va appliquer les normes IAS compatibles avec les règles comptables françaises, de façon à se rapprocher au maximum des normes internationales qui seront obligatoires pour les sociétés cotées à compter du 1^{er} janvier 2005. Cependant, dans l'attente d'une évaluation plus précise des engagements restant à la charge de l'entreprise, EDF n'appliquera pas en 2003 la norme IAS 19 relative aux retraites, ni par anticipation, la recommandation du 1^{er} avril 2003 du conseil national de la comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'évolution des normes comptables ne facilite pas toujours la lisibilité des évolutions du groupe mais il convient de rappeler que ces évolutions s'imposent à EDF comme aux autres entreprises.

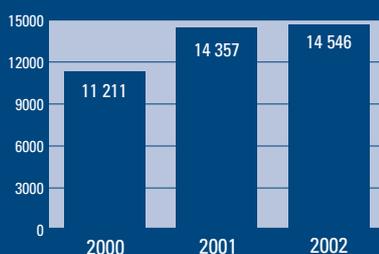
Les engagements hors bilan ont augmenté en 2002

Alors qu'ils avaient diminué en 2001, les engagements donnés hors bilan autres que financiers ont augmenté en 2002 : ils sont en effet passés de 16,5 Md€ fin 2001 à 23,7 Md€ fin 2002, en particulier à cause des engagements pris vis-à-vis des autres actionnaires d'Italenergia bis en Italie pour un montant d'environ 5 Md€.

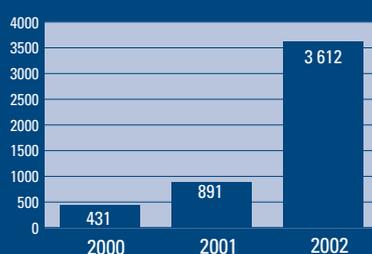
Au 31 décembre 2002, les engagements hors bilan financiers à recevoir s'élèvent à 19,5 Md€ et ceux à livrer à 14,6 Md€.

Gaz de France

Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

Gaz de France est à la tête d'un groupe comprenant dans son périmètre de consolidation 233 entités au 31 décembre 2002. Il consolide directement 84 sociétés dont 58 en intégration globale, et six sous-groupes dont le plus important est le secteur des services. Les principales filiales dans lesquelles Gaz de France est majoritaire sont Cofathec troisième opérateur en France dans les métiers des services énergétiques et premier en Italie et la Compagnie française du Méthane -CFM qui a pour objet le transport de gaz dans le grand centre ouest de la France.

Gaz de France

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	11 211	14 357	14 546	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	<i>901</i>	<i>1 493</i>	<i>1 830</i>	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	874	1 637	1 551	
	Résultat financier	-166	-120	-22	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	1 502	2 224	2 409	Avant rémunération de l'État
	Résultat net - part du groupe	431	891	3 612	
	Résultat net - intérêts minoritaires	52	63	43	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	483	954	3 655	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	14 745	15 721	21 562	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	<i>361</i>	<i>403</i>	<i>1 046</i>	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	<i>371</i>	<i>468</i>	<i>364</i>	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	<i>1 405</i>	<i>1 354</i>	<i>1 458</i>	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	5 050	5 962	9 259	2002 : impact du règlement sur les passifs (+30M€)
	Intérêts minoritaires	204	300	246	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	312	
	<i>dont reçus par l'État</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>312</i>	
	Autres rémunérations de l'État	113	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	4 547	4 663	5 442	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	2 853	2 894	3 874	Titres participatifs non inclus
	Dettes financières brutes à plus d'un an	1 499	1 897	1 754	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	32 217	34 871	37 152	Calculé par les rédacteurs du rapport
	Charges de personnel	1 710	1 900	1 984	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	4,3 %	6,6 %	25,1 %	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	53,1	54,5	53,4	Résultat avant rémunération de l'État . Fonds propres y compris titres participatifs et hors droits en nature des concédants
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,4 %	14,1 %	36,6 %	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	49,7 %	42,9 %	38,8 %	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.					
Informations complémentaires	Droits en nature des concédants	2 897	3 122	3 209	
	Immobilisations mises en concession	7 736	8 282	7 272	
	Dettes financières nettes y compris titres participatifs	3 338	3 379	4 359	
	Titres participatifs	485	485	485	

Gaz de France

La stratégie développée par Gaz de France au cours de l'année 2002 et au premier semestre 2003 s'inscrit dans son projet de constitution d'un opérateur gazier intégré de taille européenne. Elle s'est traduite par une accélération de sa croissance internationale avec des prises de participation en Slovaquie (SPP), en Allemagne (Preussag Energie), au Royaume-Uni (CalEnergy) et en Italie (Arcalgas, Italcogim).

Renforcement des positions internationales dans un contexte de concurrence accrue

En France, Gaz de France a poursuivi le développement de son réseau

Le 10 juillet 2002, Gaz de France a acquis les réseaux de transport qui lui étaient auparavant concédés. La loi de finances rectificative votée fin 2001 a en effet mis en place un nouveau régime de transport du gaz naturel en France, en substituant au système de concession un régime de propriété et d'autorisation. Cette évolution place les transporteurs français de gaz (dont Gaz de France) dans une situation comparable à celle des autres opérateurs européens. Cette opération s'est traduite par le versement à l'État de 109 M€, différence entre le prix de rachat du réseau (5 042 M€) et l'indemnité de résiliation due par l'État (4 933 M€). Le réseau de transport, intégré dans les infrastructures européennes, et les capacités de stockages dont il dispose permettent à Gaz de France de jouer un rôle central dans les échanges gaziers de l'Union européenne.

Par ailleurs, les investissements nets pour l'équipement courant de l'EPIC se sont stabilisés à un niveau élevés (1 190 M€).

Dans ce total, la part affectée au transport représente 399 M€ dont 93 % ont été consacrés au développement. Pour faire face à une augmentation des flux de gaz, Gaz de France a mis en service cette année 830 kilomètres supplémentaires de gazoducs. L'artère Danzé – Chémery a été mise en service en avril 2002 conformément au planning. Le tronçon «Taisnières-Morelmaison» l'a été en juillet 2002 avec trois mois d'avance sur le planning initial, achevant ainsi le renforcement de l'artère des Marches du Nord-Est. Les mises en service correspondant au

renforcement de l'artère de Guyenne, de Savoie et de Normandie-Sud (les montants consacrés aux «renforcements régionaux» ont été exceptionnels) sont intervenus au quatrième trimestre.

Le programme d'investissements pour les stockages est en forte progression, dont 88 % ont été consacrés au développement (stockage de Chémery).

Les investissements de distribution ont représenté 707 M€ dont un tiers pour les investissements de modernisation. En effet, Gaz de France s'attache depuis plusieurs années à remplacer les canalisations en fonte grise par des canalisations constituées de matériaux plus performants. Dans ce cadre, 800 km auront été supprimés en 2002. Par ailleurs, l'extension de la desserte gazière s'est poursuivie avec 453 nouvelles communes raccordées pour un investissement de 423 M€. Désormais 8 500 communes, soit 75 % de la population française bénéficient d'un raccordement au gaz.

Au total, 220 000 clients supplémentaires chauffage et 176 000 nouveaux pavillons ont été raccordés en 2002. Gaz de France compte désormais 10,7 millions de clients en France.

Des investissements de croissance externe en forte progression

Les **prises de participations industrielles** se sont élevées à 2 011 M€ en 2002 contre 570 M€ en 2001. La quasi-totalité des investissements consentis l'a été en Europe.

L'acquisition de 24,5 % de la société slovaque SPP représente 68 % des dépenses concernées. Cette entreprise possède un réseau de transport capable d'acheminer 20 % des approvisionnements de l'Europe de l'ouest, mais exerce également des activités d'achat, de distribution (1,3 million de clients) et de vente.

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de six représentants de l'État, de six personnalités qualifiées, et de six représentants élus du personnel.

Son règlement intérieur traite des questions suivantes :

- l'élection et les pouvoirs du président du conseil d'administration ;
- la constitution, au sein du conseil d'administration, de commissions et de comités (voir plus loin) ;
- l'ordre du jour, et les points obligatoirement soumis au conseil (Pour décision : programmes de travaux, projets d'emprunt à long terme, projets de marchés les plus importants. Pour information : projets d'acabats à long terme de gaz, projets de prises de participations, d'extensions ou de cessions de participation ayant des implications importantes sont aussi inscrites à l'ordre du jour les questions dont l'inscription est demandée par deux administrateurs ou par le président d'une des commissions) ;
- l'organisation des réunions, dont le nombre minimum est de huit par an (en 2002, le nombre de réunions a été de neuf).

LES COMMISSIONS ET COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il existe trois commissions permanentes, chargées de formuler un avis permettant de préparer les débats et les décisions du conseil : la commission des finances, celle de l'équipement, celle de l'exploitation et des affaires générales.

Par ailleurs, un comité d'audit et un comité de la stratégie ont été créés.

Ces comités se distinguent des commissions notamment par le fait que le président du conseil d'administration n'y assiste pas, que le nombre de participants y est moindre, et que l'examen des sujets y est plus approfondi.

Comité d'audit

Créé par le conseil d'administration du 15 décembre 1999, le comité d'audit, composé de quatre administrateurs choisis par le conseil, est chargé de donner à ce dernier un avis notamment sur les points suivants : comptes sociaux et consolidés ; budget ; contrôle interne ; politique de maîtrise des risques, etc. Il se réunit, au minimum, avant les séances du conseil d'administration consacrées à l'examen du budget et des comptes. Il peut entendre les dirigeants de l'entreprise, les commissaires aux comptes, et toute autre personne, et se faire communiquer les documents qu'il juge nécessaires à l'exercice de sa mission. Le comité s'est réuni trois fois en 2002. Il est présidé par M. Lebègue.

Comité de la stratégie

Le conseil d'administration du 25 avril 2001 a créé un comité de la stratégie composé de membres choisis par le conseil, à savoir : deux représentants de l'État, deux personnalités qualifiées, et quatre administrateurs salariés représentant les quatre principales fédérations syndicales. Ce comité a pour mission de

donner un avis au conseil sur les grandes orientations de l'entreprise qui sont obligatoirement soumises au conseil conformément à l'article 7 modifié de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983. Il se prononce sur la politique de développement, notamment à l'international.

Il se réunit au minimum avant les réunions du conseil d'administration dont les ordres du jour comportent l'approbation de la partie investissement du projet de budget et le suivi du contrat État- Groupe. Il a tenu trois réunions en 2002. Il est présidé par M. Frémont.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GAZ DE FRANCE AU 30 JUIN 2003

Administrateurs délégués en raison de leurs compétences particulières

M. Pierre Gadonneix, Président
M. Eric Baudoult d'Hautefeuille
M. Jean Besson
M. Claude Gaillard
M. Daniel Lebègue
M. Jean-Louis Oriot

Administrateurs représentant l'État

M. Christian Fremont
M. Alain Jacq
M. Charles Lantieri
M. Alain Le Roy
M. Yves Martin
M^{me} Isabelle Martel

Administrateurs représentant les salariés

M. Olivier Barrault
M. Bernard Calbrix
M. Jacky Chorin
M. Yves Mestas
M. Daniel Rouvery
M^{me} Nadine Tourment

Commissaire du gouvernement

M^{me} Michèle Rousseau

Commissaire du gouvernement adjoint

M. Didier Houssin

Mission de contrôle économique et financier

M. Gilbert Venet, Chef de la mission de contrôle
M. Dominique Lemaire, Contrôleur d'État

Commissaires aux comptes

Ernst & Young
Mazars et Guérard

Dans le cadre de sa stratégie d'accroissement de ressources propres de gaz, Gaz de France a procédé des dépenses importantes dans l'Exploration-Production (16 % du total, soit 313 M€) principalement au Royaume-Uni où la société CalEnergy va permettre à GDF-Britain de multiplier par deux sa production dès 2003 et en Norvège avec l'acquisition de 15 % dans le gisement de Fram. Gaz de France a par ailleurs acquis 33 % du capital de la société de distribution italienne Arcalgaz. Cette dernière possède une base de 140 000 clients résidentiels et une centaine de clients industriels auxquels elle vend chaque année environ 300 millions de m³ de gaz. Gaz de France en partenariat a également investi dans le projet de cycle combiné DK6. Cet investissement lui permettra de disposer d'une production électrique d'une capacité de 550 MW à l'horizon 2005.

Cette stratégie de croissance externe sur l'ensemble de la chaîne gazière se poursuit en 2003.

Gaz de France a en effet finalisé au premier semestre 2003 l'acquisition des actifs allemands de Preussag Energie pour environ 1 000 M€. Outre les réserves de pétrole de près de 50 millions de barils, les réserves de gaz naturel ainsi acquises par Gaz de France sont estimées à environ 25 milliards de m³. L'apport annuel supplémentaire de production de gaz naturel pour le Groupe sera de l'ordre de 1,4 milliard de m³.

Compte tenu des acquisitions de Cal Energy et de Preussag, la production annuelle Gaz de France attendue en 2003 (5,2 Gm³) devrait représenter d'ores et déjà plus de 10 % des ventes prévues en 2003 (557 Twh soit environ 51 Gm³).

Par ailleurs, au premier semestre 2003, Gaz de France a renforcé sa présence en Italie par l'acquisition de 40 % des activités gazières d'Italcogim, quatrième distributeur italien et premier opérateur privé de gaz naturel du pays. Cette entreprise dessert plus de 500 000 clients pour un chiffre d'affaires d'environ deux cents millions d'euros.

Éléments de conjoncture

Le maintien à un niveau élevé du prix du pétrole et l'appréciation notable de l'euro ont caractérisé l'année 2002. Les tarifs de Distribution Publique ont baissé de 4,5 % en mai 2002 puis revalorisé de 3 % en novembre 2002 et de 4 % supplémentaire en mai 2003.

Une ouverture du marché du gaz qui s'accélère

Le début de l'année 2003 a été marqué par la transposition en droit français de la première directive européenne relative aux marchés intérieurs du gaz naturel. Ouvert à plus de 20 % depuis 2000, le marché français le sera à plus de 28 % dès août 2003. Les principes d'un marché concurrentiel tels que la transparence, la non discrimination et la régulation s'appliquent désormais au marché du gaz. L'accès des tiers aux réseaux de gaz naturel est garanti par la loi. Des pouvoirs étendus ont été confiés à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui dispose de pouvoirs d'enquête auprès de l'ensemble des entreprises intervenant sur le marché du gaz naturel ainsi que de pouvoirs de sanction à l'encontre d'un gestionnaire, d'un opérateur, d'un exploitant ou d'un utilisateur des réseaux de gaz naturel.

Gaz de France a publié en 2002 une nouvelle tarification du réseau de transport qui atténue l'influence de la distance. Cette décision favorisera le renforcement de la concurrence et l'apparition de nouveaux entrants sur le marché du gaz. La CRE devrait proposer une nouvelle tarification du réseau de transport au cours de l'été 2003.

La seconde directive sur le gaz, adoptée en juin 2003, va accélérer le processus d'ouverture du marché du gaz : dès juillet 2004, les professionnels pourront choisir leur fournisseur d'énergie, le marché du gaz s'ouvrant à hauteur de 70 %. En 2007, le marché sera totalement ouvert.

Fin 2002, Gaz de France avait perdu environ 20 % du marché sur le marché français des éligibles. Toutefois, ces volumes perdus étaient plus que compensés par la très forte progression des ventes aux clients éligibles (+12,5 Twh) notamment au Royaume uni, en Belgique et en Italie.

La refondation du financement des retraites

Plusieurs mois d'échanges entre les partenaires sociaux, ont abouti le 24 janvier 2003 à la signature d'un relevé de conclusions entre deux groupements d'employeurs et trois fédérations syndicales visant à réformer le financement du régime spécial de retraite des Industries Electriques et Gazières (IEG).

La réforme, dont les modalités font l'objet de négociations dans le cadre de la branche IEG vise à sécuriser le financement des retraites à long terme et à maintenir un régime spécial des industries électriques et gazières unique pour l'ensemble des salariés présents et futurs. Le gouvernement prendra les dispositions législatives nécessaires pour mettre en œuvre la réforme du financement des retraites.

Une structure financière qui demeure satisfaisante

A fin 2002, le ratio d'endettement financier net sur les capitaux propres se situe nettement en deçà du niveau maximal prévu au Contrat de groupe (0,8).

Le ratio d'endettement financier net sur les capitaux propres s'élève en effet à 0,46 contre 0,54 à fin 2001 et 0,64 à fin 2000 pour le Groupe. L'endettement financier net progresse toutefois de 980 M€ à 4,36 Md€. L'accroissement des fonds propres grâce au rachat du réseau de transport est cependant plus important à 9,50 Md€ contre 6,26 Md€ en 2001.

La capacité d'autofinancement est en augmentation. Elle a atteint 2,41 Md€ en 2002 contre 2,22 Md€ en 2001 et 1,39 Md€ en 2000. Elle se situe à un niveau largement supérieur aux investissements d'équipement de la maison mère et des filiales (1,73 Md€ en tenant compte des 109 M€ liés à l'achat des réseaux de transport).

En dépit du montant élevé des prises de participation industrielles en 2002, le cash flow a permis de financer 66 % de l'ensemble des investissements du Groupe (3,66 Md€).

Enfin, l'évolution du ratio cash-flow sur endettement net témoigne de la solidité financière du groupe. Il

représente 55 % en 2002 (contre 66 % en 2001 mais 41 % en 2000).

Au premier semestre 2003, Standard & Poors a abaissé la note de Gaz de France de AAA à AA. Cette nouvelle notation est assortie d'une perspective négative qui entre autre reflète «les incertitudes qui entourent les modalités finales de la refondation du financement du régime de retraite». S&P indique que cette note reflète désormais la notation intrinsèque de l'entreprise. Ce niveau se situe un cran plus élevé que celui attribué par Moody's (AA3). Ces notes placent Gaz de France parmi les entreprises du secteur bénéficiant de la meilleure notation en Europe.

L'exploitation a dégagé des résultats convenables

En volume, les ventes de gaz consolidées sont en hausse de 4,1 % dont 3,9 % de croissance interne. La contribution des activités internationales au chiffre d'affaires du groupe représente 19 % contre 15 % en 2001.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 14,5 Md€, en légère croissance de 1,3 %. A périmètre de consolidation constant, la progression est de 26 %.

Le chiffre d'affaires de l'EPIC diminue de 13,1 Md€ en 2001 à 12,9 Md€ en 2002 (- 2 %), en raison des conditions climatiques défavorables et de la baisse des prix de vente (- 8,9 %).

L'excédent brut d'exploitation (EBE) a atteint 3,3 Md€ en augmentation de 441 M€ par rapport à 2001. Globalement, l'activité des filiales à l'international a généré un EBE de 457 M€ fin 2002, en progression de plus de 50 % par rapport à 2001, le secteur exploration-production étant le principal contributeur.

La contribution de l'EPIC à l'EBE du groupe augmente de 366 M€ à 2,7 Md€ du fait de l'augmentation de la marge brute, la diminution des coûts d'approvisionnement étant plus importante que la baisse des prix moyens de vente.

Le résultat d'exploitation se situe à 1,6 Md€, en baisse de 86 M€, compte tenu de l'augmentation des amortissements et provisions (+ 544 M€). La hausse des provisions résulte principalement de la dépréciation d'actifs des filiales de distribution mexicaine.

La charge financière nette du groupe s'élève à 22 M€ contre 120 M€ au 31 décembre 2001, compte tenu de la baisse des taux d'intérêt et de gains de change induits par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

L'impact net d'impôt de l'opération de rachat des réseaux de transport se traduit par un résultat exceptionnel de 2,8 Md€.

Le résultat net part du groupe s'établit à 3,6 Md€. Hors prise en compte du profit exceptionnel lié au rachat des réseaux de transport, le résultat net part du groupe serait de 838 M€ en baisse de 5,9 %.

Les performances du groupe Gaz de France ont été pénalisées par les résultats de certaines filiales étrangères :

- les filiales de distribution au Mexique ont dégagé un EBE négatif. La nécessité de provisionner une réduction de valeur des immobilisations compte-tenu de la révision à la baisse des perspectives de rentabilité et le risque de versement de pénalités à la Commission de Régulation mexicaine pour non-respect du plan de développement ont entraîné une forte dégradation du résultat net ;

- la filiale de services Cofathec a dégagé un EBE négatif, alors que son chiffre d'affaires enregistrait une progression de 15,7 % (1 046 M€). Cette évolution défavorable s'explique principalement par les comptes de la filiale italienne qui a été contrainte de passer des amortissements exceptionnels sur ces actifs incorporels.

Le dividende versé à l'État au titre de 2002 a été fixé à 456 M€, dont 163 M€ non récurrents liés au produit exceptionnel constaté lors du rachat du réseau de transport.

Les principales données hors bilan

Le montant des engagements de retraite est évalué à 12 510 M€ pour lesquels Gaz de France a souscrit des contrats de couverture après de diverses compagnies d'assurances à hauteur de 1 122M€.

La publication de ces informations a conduit les Commissaires aux comptes à lever leur réserve sur les comptes, formulée depuis 1998, relative à l'ab-

sence de chiffrage des engagements de retraite en annexe des comptes.

Le groupe Gaz de France sécurise ses approvisionnements de gaz par des contrats à moyen et long terme dont la durée peut atteindre 25 ans. Ces contrats sont fondés sur un engagement d'enlèvement de quantités minimales de gaz. Au 31 décembre 2002, les engagements du groupe sont de 44 milliards de m³ pour 2003, 191 milliards de m³ pour la période allant de 2004 à 2007 et 506 milliards de m³ pour 2008 et au-delà.

Donner à Gaz de France les moyens de son développement

Gaz de France devrait poursuivre en 2003 sa stratégie d'opérateur gazier intégré en cherchant à conforter l'ensemble des métiers de la chaîne de valeur du gaz naturel.

En outre, la perspective prochaine d'un accroissement de l'ouverture du marché du gaz, devrait inciter Gaz de France à renforcer sa présence à l'étranger afin de compenser les pertes de part de marché prévisibles sur son marché domestique. De nouvelles opérations de croissance externe en Europe sont donc susceptibles d'intervenir au cours du second semestre 2003. Cette politique pourrait cependant se traduire par une augmentation de l'endettement de Gaz de France et le plafond de 80 % des fonds propres prévu par le contrat État-Groupe être atteint.

**Entreprises du secteur de l'armement
et de l'aéronautique**

Synthèse sectorielle

En millions d'Euros		2000	2001	2002	Observations
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	7 032	8 548	8 111	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	257	492	609	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	58	154	-79	
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	3 053	3 098	3 113	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	661	1 311	964	
	Intérêts minoritaires	95	112	109	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	41	98	97	
	<i>dont reçus par l'État</i>	<i>40</i>	<i>96</i>	<i>95</i>	
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	1 880	1 877	1 877	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	354	141	770	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	542	548	449	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	44 252	50 442	51 064	
	Charges de personnel	2 195	2 568	2 544	

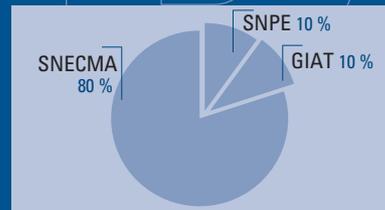
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

armement
et
aéronautique

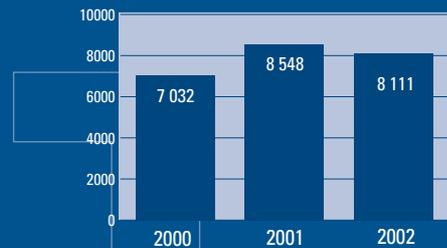
Secteur armement et aéronautique
GIAT Industries, SNECMA, SNPE

S N P E

Chiffre d'affaires contributif
de chaque entreprise au secteur



Évolution du chiffre d'affaires du secteur



Évolution du résultat net consolidé



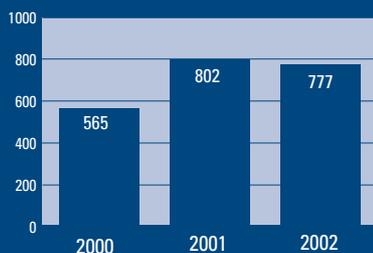
GIAT
industries

SNECMA

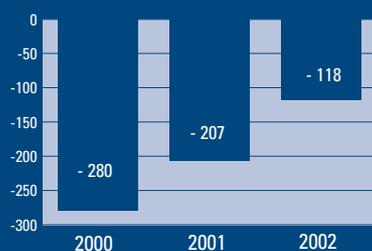
GIAT

Industries

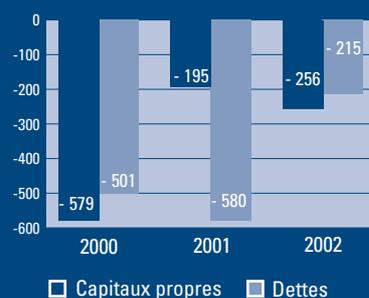
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- La société anonyme GIAT Industries a été constituée le 1^{er} juillet 1990 conformément à la loi n° 89-924 du 23 décembre 1989 autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du Groupement industriels des armements terrestres (GIAT). Le capital de la société est détenu à 100 % par l'État, sauf une action détenue par le Président.
- GIAT Industries assure la fabrication de systèmes blindés et de systèmes d'armes et de munitions. La production du char Leclerc représente 54 % de l'activité en 2002.

GIAT Industries

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9	99,9	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0	0,0	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	565	802	777	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	171	352	243	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-297	-190	-107	
	Résultat financier	20	24	13	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	- 402	- 264	- 210	
	Résultat net - part du groupe	- 280	- 207	- 118	
	Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	0	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	- 280	- 207	- 118	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	273	245	226	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0	0	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	7	5	3	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	34	36	43	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	- 579	- 195	- 256	
	Intérêts minoritaires	0	0	0	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0	
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	706	633	385	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-501	-580	-215	Y compris avances conditionnées et hors avances et acomptes sur commandes
	Dettes financières brutes à plus d'un an	26	24	20	Y compris avances conditionnées
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	8 309	7 461	6 920	2000 et 2001 : calculées par rédacteurs du rapport
	Charges de personnel	393	366	360	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	/	/	/	
	Charges de personnel / Effectifs moyens (en milliers €)	47,3	49,1	52,0	Résultat et fonds propres négatifs
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	/	/	/	
	Dettes financières nettes / Fonds propres	/	/	/	

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.

GIAT Industries

La situation financière de la société a continué à se dégrader en 2002. L'absence de perspectives d'activité suffisantes pour l'avenir n'a pas permis d'envisager un retour à l'équilibre financier de la société et une résorption des sureffectifs actuels, rendant nécessaire l'annonce en avril 2003 d'un nouveau plan de restructuration.

Une société toujours fortement déficitaire

La poursuite de la baisse des effectifs, en application du Plan Stratégique Economique et Social (PSES), qui s'est traduit par le départ de 747 personnes, dont 498 par mesures d'âge, n'a pas permis de compenser la baisse de l'activité constatée depuis plusieurs années. Cette baisse d'activité va s'accroître avec l'achèvement du programme Leclerc pour les Emirats-Arabs-Unis en 2004 et pour l'Armée de Terre en 2005.

Le niveau de prise de commandes, qui a chuté de moitié en 2002 pour s'établir à 303 M€, ne permet pas d'envisager une forte reprise de l'activité. Aucune commande d'importance à l'exportation, qu'il s'agisse du Leclerc ou du CAESAR, n'a été enregistrée. Le programme du véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), confirmé dans le cadre de la LPM 2003-2008, n'est susceptible de fournir un surcroît d'activité qu'à partir de 2007-2008.

Par conséquent, le groupe reste fortement déficitaire. Les résultats 2002 traduisent les difficultés persistantes de l'entreprise. Le chiffre d'affaires, qui s'établit à 777 M€, est en baisse de 2 % par rapport à 2001. Le nombre de chars Leclerc livrés est resté stable.

Le résultat d'exploitation 2002, égal à - 107 M€, s'est amélioré (- 190 M€ en 2001) du fait de l'amélioration de la perte à terminaison du contrat Leclerc avec les Emirats Arabes Unis suite à la signature d'un nouvel avenant, de la diminution des sureffectifs en application du PSES et de l'amélioration de la marge des nouveaux contrats.

Le résultat net 2002 est très négatif, à hauteur de - 118 M€, ce qui représente toutefois une amélioration par rapport à 2001, où il était de - 207 M€.

Les capitaux propres à fin 2002 étaient négatifs et s'élevaient à - 256 M€. Le groupe n'est pas endetté, son financement reposant uniquement sur les fonds propres apportés par l'État.

La situation de trésorerie du groupe n'a pas cessé de se dégrader et a conduit au versement en août 2003 du solde de l'augmentation de capital souscrite par l'État en décembre 2001, pour un montant de 286 M€.

GIAT 2006 : un projet pour assurer la pérennité à long terme de la société

L'absence de perspectives d'activité suffisantes pour assurer la rentabilité à long terme de la société dans son format actuel a conduit sa direction à présenter le projet stratégique GIAT 2006 au conseil d'administration en avril dernier. Ce projet a été présenté et discuté avec les instances représentatives du personnel de GIAT Industries. Il a été exposé au comité de groupe le 7 avril 2003. Les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel préalables à la mise en œuvre de la restructuration industrielle et sociale sont en cours.

Ce projet vise à pérenniser l'entreprise et consacre la volonté de l'État de maintenir en France une industrie d'armement terrestre compétitive. Il est conforme aux termes de la lettre de mission adressée au président de GIAT Industries par les Ministres de la défense et de l'économie, des finances et de l'industrie

Le groupe doit se concentrer sur son cœur de métier, les systèmes d'armes et blindés et les munitions, de la conception au maintien en condition opérationnelle (MCO). GIAT Industries a vocation à

Gouvernement d'entreprise

Conformément à la loi de démocratisation du secteur public, le conseil d'administration est composé de 6 administrateurs personnalités qualifiées, de 6 administrateurs représentant l'État et de 6 représentants des salariés.

La société est soumise au contrôle de l'État et le ministère de la Défense nomme un commissaire du gouvernement.

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

M. Luc Vigneron, Président
 M. Georges-Christian Chazot
 M. Jean Cédelle
 M. Alain Genel
 M. Dominique de la Lande de Calan
 M. Philippe Mellier, démissionnaire

Administrateurs représentant l'État

Représentant le ministère des Finances :

M^{me} Christine Bubl
 M. Claude Gaillard
 M^{me} Delphine Geny-Stephann

Représentant le ministère de la défense :

M. Philippe Jost
 M. Marc Prévôt
 M. Louis-Alain Roche

Administrateurs représentant les salariés

M. Dominique Borderieux
 M. Eric Brune
 M. Christian Jaboulay
 M. Dominique Jausserand
 M. Christian Osete
 M. Alain Van Blitz

Commissaire du Gouvernement

M. Yves Jourdan

Mission de contrôle économique et financier

M. Bertrand d'Esneval, Chef de la mission de contrôle
 M. Tony Lambert, Contrôleur d'État

Commissaires aux comptes

Ernst & Young
 Deloitte Touche Tohmatsu

Le conseil avait créé en 2001 un comité chargé d'examiner les offres à l'exportation, composé de 6 administrateurs. Suite au conseil d'administration du 19 juin 2003, il a été décidé d'élargir le champ d'examen de ce comité à l'ensemble des offres commerciales dont le montant serait supérieur à 150 M€.

Un comité d'audit doit être constitué dans les prochains mois.

assurer la responsabilité d'ensemble du maintien en condition opérationnelle de nature industrielle du Leclerc. Cette responsabilité doit être étendue à l'ensemble des systèmes et matériels développés par l'entreprise pour le compte du ministère de la Défense, notamment dans le cadre des rénovations en cours.

La direction générale de GIAT Industries a proposé, à horizon de 2006, de resserrer l'effectif de l'entreprise à 2 500 salariés. Le nombre d'implantations serait réduit à Satory, Bourges, Roanne, La Chapelle St-Ursin et trois sites complémentaires, Tarbes pour la pyrotechnie, Toulouse pour le maintien en condition opérationnelle de boîtiers électroniques et Tulle pour le MCO d'équipements mécaniques et d'outillage.

L'État appuiera l'entreprise comme actionnaire et client et assumera ses engagements à l'égard du personnel sous statut à reclasser. A l'issue du processus de consultation sociale, prévu à la mi-octobre par l'accord de méthode signé le 12 mai 2003, un contrat d'entreprise sera signé entre l'entreprise et l'État, reprenant les engagements des deux parties.

Sur la base des projections de la direction générale, qui tiennent compte notamment des perspectives de prises de commandes de l'État français, la mise en œuvre de ce plan permettrait d'atteindre un niveau de marge opérationnelle de l'ordre de 4,7 % en 2006 pour un chiffre d'affaires d'environ 472 M€. GIAT serait alors comparable en taille et en résultats à ses principaux concurrents.

GIAT cherchera à terme à sceller une alliance européenne

La consolidation de l'industrie d'armement terrestre, devenue inévitable du fait de la contraction des marchés des États européens, s'est traduite par la disparition des deux tiers des acteurs depuis 1990. Cette consolidation est amenée à se poursuivre dans les années à venir du fait de l'arrivée des technologies de l'information dans les blindés et de la volonté des armées de conduire des opérations inter-armes qui imposent une plus forte intégration des systèmes d'armements terrestres dans les dispositifs opérationnels et de commandement; la récente prise de participation du britannique BAE Systèmes dans le

groupe britannique Alvis, fabricant du char Challenger, illustre l'évolution des industriels face à ces nouvelles demandes.

Le Projet GIAT 2006 doit permettre à GIAT Industries de sortir de son isolement et de participer à ce mouvement de consolidation. Il doit donner les moyens à la société de consolider ses savoir-faire de systémier. Le retour à la rentabilité devra permettre à la société de nouer des partenariats avec d'autres industriels européens de défense.

FAITS MARQUANTS

- 21 mars 2002 : réunion du conseil d'administration arrêtant les comptes 2001.

- 16 avril 2002: assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2001.

- semaine du 17 juin: Eurosatory.

- 23 juillet 2002: assemblée générale extraordinaire approuvant la poursuite de l'activité de la société.

- 19 décembre 2002: réunion du conseil d'administration. Présentation du budget 2003.

- 20 mars 2003: réunion du conseil d'administration arrêtant les comptes 2002.

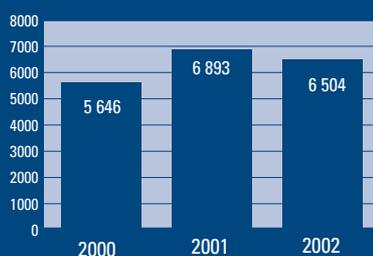
- 3 avril 2003: assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2002.

7 avril 2003: réunion conseil d'administration pour approuver la proposition du président sur la stratégie du groupe GIAT Industries sur la période 2003-2006 et lancer la consultation des instances représentatives du personnel. Réunion du comité de groupe et présentation du « Projet GIAT 2006 ».

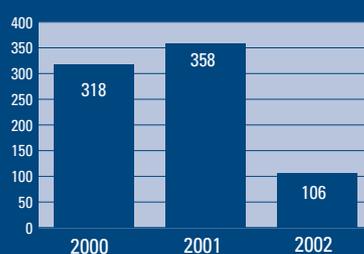
- 12 mai 2003: signature de l'accord de méthode pour la procédure du « Projet GIAT 2006 ».

SNECMA

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

• Snecma est l'un des principaux acteurs européens dans le domaine des moteurs et des équipements aéronautiques et spatiaux. Cette entreprise est détenue à 97,2 % par l'État. Ses activités dans le domaine de la propulsion (moteurs d'avions civils et militaires, d'hélicoptères, de fusées, de missiles et les services associés), principalement regroupées dans Snecma Moteurs et Turbomeca, représentent 64 % du chiffre d'affaires du groupe. Le solde provient de la branche équipements aéronautiques. Les principales filiales de Snecma dans ce domaine sont Messier-Dowty (trains d'atterrissage), Messier-Bugatti (systèmes de freinage), Hurel-Hispano (nacelles et inverseurs de poussée) et Hispano-Suiza (équipements de moteurs aéronautiques).

- Date de création : le 4 juillet 1905
- Statut juridique : société anonyme à conseil d'administration
- Détention du capital :
 - État 97,22 % ;
 - United technologies 1,73 % ;
 - Autocontrôle 1,05 % ;
 - Administrateurs et divers actionnaires <0,01 %

SNECMA

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000		2001	2002	Observations
		Réalisé	2001 pro forma			
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	97,2		97,2	97,2	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0		0,0	0,0	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/		/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	5 646	6 473	6 893	6 504	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	2 572	ND	3 271	3 004	A compter de 2000 : hors Europe
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	581	640	720	466	
	Résultat financier	13	-32	-11	-41	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	601	645	678	637	
	Résultat net - part du groupe	318	228	358	106	
	Résultat net - intérêts minoritaires	13	19	24	11	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	331	247	382	117	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	2 307	2 151	2 375	2 532	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	709	731	767	779	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	57	58	111	166	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	431	245	317	378	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	993	874	1 278	1 072	
	Intérêts minoritaires	84	85	98	96	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	41		95	97	
	<i>dont reçus par l'État</i>	40		93	95	
	Autres rémunérations de l'État	/		/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	1 118	1 126	1 161	1 339	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	472	595	356	590	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	322	ND	309	186	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	30 481	ND	37 501	38 564	2000 et 2001 : calculés par les rédacteurs du rapport
	Charges de personnel	1 565	1 845	1 952	1 929	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	5,9%	3,8%	5,5%	1,8%	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	51,4	ND	52,1	50,0	
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	30,7%	25,8%	27,8%	10,0%	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	43,8%	62,0%	25,9%	50,5%	

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.

SNECMA

Après le report, décidé en septembre 2001, de son introduction en bourse, Snecma se concentre sur la rationalisation de ses activités et le développement de ses nouveaux programmes dans une conjoncture déprimée pour le secteur aéronautique.

Une conjoncture difficile pour le secteur aéronautique

La poursuite de la réorganisation du groupe

Confronté à une conjoncture difficile, Snecma a poursuivi en 2002 et au premier semestre 2003 le remodelage de son organisation juridique et industrielle, en procédant à des transferts internes de différentes activités. Les activités d'équipements pour systèmes d'atterrissage de Labinal ont été apportées à Messier-Bugatti, Labinal se spécialisant sur les équipements électriques et les services d'ingénierie. De même, l'activité « turbocompresseurs de forte puissance » d'Hispano-Suiza a été apportée à Turbomeca qui regroupe ainsi les activités de Snecma dans le domaine des turbines et des moteurs d'hélicoptères. Enfin, Snecma a réuni ses activités de maintenance de systèmes d'atterrissage et de freinage au sein de Messier Services, dorénavant constituée en société co-détenue par Messier-Dowty (trains d'atterrissage) et Messier-Bugatti (freins).

Parallèlement à cette rationalisation de ses activités, Snecma a procédé à différentes acquisitions de tailles limitées par rapport aux opérations de croissance externe menées en 2000 et 2001. En particulier dans le domaine des nacelles de moteurs, Snecma, via sa filiale Hurel-Hispano, a racheté à Airbus sa part de 50 % dans leur société commune Aircelle. Cette société doit notamment réaliser les nacelles du futur très gros porteur A380 d'Airbus. L'entreprise d'ingénierie et de conseil en haute technologie Teuchos a également été acquise en 2002.

Le groupe Snecma a souhaité développer sa présence internationale, par la création de filiales en Asie : Snecma Singapore, Snecma Aerospace India (bureau d'études) et l'ouverture d'une usine de composants

de trains d'atterrissage Messier-Dowty à Suzhou en Chine. En Europe, Snecma Polska a débuté la fabrication de pièces de moteur – tandis qu'ouvrait un bureau d'études Smartec à Moscou.

Un marché du transport aérien déprimé

Snecma a connu, en 2002, une année difficile, la baisse du trafic aérien se poursuivant. Plusieurs compagnies aériennes ont connu de graves difficultés : US Airways et United Airlines se sont placées sous la protection du chapitre XI de la loi américaine sur les faillites ; Air Canada est en cours de restructuration sous la protection de la « Loi (canadienne) sur les arrangements avec les créanciers ».

Le dollar s'est nettement affaibli par rapport à l'euro en 2002 et surtout au premier semestre 2003. Snecma facturant l'essentiel de ses prestations en dollars, et ayant une grande partie de ses coûts en euros, cette situation a été défavorable à l'entreprise. Sa stratégie de couverture des variations des devises permet cependant d'atténuer cet effet.

Le chiffre d'affaires 2002 (6,504 Md€) du groupe Snecma est en baisse de 6 % sous le double effet de la conjoncture du secteur et de la baisse du dollar par rapport à l'euro. Cette baisse a affecté la branche équipement et la branche propulsion. Le premier semestre 2003 a été marqué par les craintes liées au SRAS, qui ont fortement nuit au trafic aérien en Asie et qui ont donc encore fragilisé la situation de plusieurs compagnies aériennes dans une zone qui représentait un fort potentiel de croissance.

Le niveau des livraisons de moteurs CFM56, fabriqués conjointement avec General Electric, a nette-

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de dix-huit membres : cinq représentants de l'État nommés par décret, un représentant des autres actionnaires élu par l'assemblée générale, six personnalités qualifiées nommées par décret et six représentants des salariés élus par le personnel de la société et de ses filiales. Le conseil s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2002.

Composition du Conseil d'administration,

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

*M. Jean-Paul Béchat, Président
M. Frédéric d'Allest
M. Michel Bernard
M. Emile Blanc
M. Mario Colaiacovo
M. Bruno Revellin-Falcoz*

Administrateurs représentant l'État

*M. Etienne Bosquillon de Jenlis
M. Christophe Burg
M. Philippe Delleur
M^{me} Delphine Geny-Stephann
M. Michel Wachenbeim*

Administrateur représentant les actionnaires

M. Patrice Durand

Administrateurs représentant les salariés

*M. Daniel Bouchet
M^{me} Gisèle Cailloux
M. Robert Fourmental
M. Claude Godart
M. Alain Léonnard
M. Marcel Virlouvet*

Commissaire du gouvernement

M. Yves Jourdan

Représentant du Comité d'Entreprise

M. Georges Bourtol

Secrétaire du Conseil

M. Alain Bossier

MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER AU 30 JUIN 2003

*Bertrand d'Esneval, chef de mission
M. Bernard Delmont, contrôleur d'État*

Commissaires aux comptes

*Deloitte-Touche-Tohmatsu
Mazars et Guérard*

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité d'administration a créé, en décembre 1999, deux comités : un comité d'audit et des comptes et un comité stratégique.

Comité d'audit et des comptes

Le comité d'audit et des comptes est composé de trois membres. Sa mission est, d'une part, d'examiner de manière détaillée les comptes afin d'éclairer le Conseil sur leur contenu et leur présentation, d'autre part, de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et externe et de veiller à ce que celles-ci couvrent les zones de risque de façon appropriée. Le comité d'audit et des comptes s'est réuni trois fois en 2002.

Membres du comité : MM. Patrice Durand (Président), Mario Colaiacovo et M^{me} Delphine Geny-Stephann.

Comité stratégique

Le comité stratégique est composé de quatre membres. Sa mission est d'éclairer le conseil sur les questions relatives à la stratégie et au développement du groupe, ainsi qu'à la situation et aux perspectives d'évolution de son périmètre d'activité et de ses alliances.

Membres du comité : MM. Emile Blanc (Président), Jean-Paul Béchat, Christophe Burg et Michel Wachenbeim.

ment diminué: 750 moteurs ont été livrés en 2002, contre 1044 en 2001. Les équipementiers ont également été affectés par la morosité du secteur. A l'inverse, l'activité est restée satisfaisante dans le domaine des moteurs d'hélicoptères (Turbomeca), avec 635 moteurs livrés en 2002, contre 622 en 2001.

Les activités de service sont moins sensibles à la conjoncture. 302 moteurs CFM 56 sont entrés en réparation chez Snecma Services, au lieu de 285 en 2001.

Dans le secteur spatial, Snecma a été affectée par l'échec du vol 517 d'Ariane 5, le 11 décembre 2002, qui va avoir pour conséquence une modification du divergent du moteur Vulcain 2 (avec Volvo Aero) et des systèmes de mesure et d'essais. La qualification en vol d'Ariane 5 ECA est donc reportée au début 2004.

Deux programmes importants ont été annoncés au premier semestre 2003 :

- Airbus a choisi le moteur TP 400-D6 pour le futur avion de transport militaire A400M. Ce moteur sera développé et construit par le consortium Europrop,

dans lequel le groupe Snecma représente près de 30 %, aux côtés de Rolls Royce, MTU Aeroengines et ITP.

- Snecma Moteurs développera également le moteur SM146 pour le futur avion régional russe RRJ (Sukhoï), en collaboration avec le motoriste russe NPO Saturn dans une structure qui s'inspirera du partenariat CFM avec General Electric.

Une situation financière stable

Des résultats en baisse sensible, qui restent toutefois positifs

Le résultat d'exploitation du groupe diminue sensiblement, passant de 720 M€ à 466 M€ en 2002.

Le résultat net part du groupe diminue très fortement à 106 M€, en baisse de 70 % par rapport à 2001 (358 M€).

Outre la contraction de l'activité, ces baisses sont dues à certains changements de méthode comptable et à la prise de provisions importantes pour tenir compte des difficultés rencontrées par certaines compagnies aériennes.

Une structure financière qui permet de faire face

La structure de bilan de Snecma est marquée en 2002 par l'inscription au bilan, à hauteur de 328 M€, des avances remboursables accordées par l'État pour le développement de programmes aéronautiques civils⁽¹⁾. Jusque là, ces avances étaient comptabilisées en produits au moment de leur versement et en charges lors de leur remboursement éventuel. A partir de 2002, elles sont comptabilisées en dettes. Les fonds propres⁽²⁾ consolidés sont ramenés à 1 168 M€ fin 2002 contre 1 376 M€ fin 2001 ; l'endettement financier net hors avances remboursables passe, par ailleurs, de 356 M€ à 590 M€. Le ratio dettes/fonds propres, de l'ordre de 50 %, reste dans la norme du secteur.

1 - Changement de méthode comptable opérée en 2002.

2 - Capitaux propres part du groupe + intérêts minoritaires

2003 : l'année du creux de cycle?

Au premier semestre 2003, les effets conjugués du SRAS et de la crise économique mondiale ont continué de peser lourdement sur le trafic aérien et sur la situation de l'industrie aéronautique. Dans cette conjoncture difficile, le groupe poursuit ses efforts de réduction des coûts afin d'éviter une dégradation trop sensible de sa performance économique. Un espoir de reprise du trafic aérien au deuxième semestre 2003 existe. Toutefois, compte tenu des surcapacités existantes (plus de 2 000 avions parkés dans le désert), le redressement des perspectives d'activité des constructeurs aéronautiques pourrait n'intervenir qu'en 2005, certains observateurs évoquant même 2006. Les résultats de Snecma en 2003 dépendront en partie de cette reprise éventuelle.

L'ouverture du capital de Snecma annoncée, en juin 2001, par le Gouvernement précédent a été reportée en raison de la crise actuelle du secteur aéronautique. Néanmoins, cette opération conserve toute sa pertinence et pourrait donc intervenir quand les perspectives d'activité du marché aéronautique se seront suffisamment clarifiées.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

6 mars 2002 : acquisition des 50 % d'Aircelle détenus par Airbus

11 août 2002 : US Airways se place sous la protection du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites

14 octobre 2002 : Easyjet commande 120 Airbus A319, qui seront motorisés par CFM

9 décembre 2002 : United Airlines se place sous la protection du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites

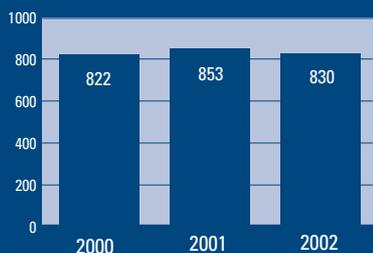
1er avril 2003 : Air Canada se place sous la protection de la loi canadienne sur les arrangements avec les créanciers des compagnies

6 mai 2003 : Airbus choisit le TP 400 D6 pour motoriser l'A400 M

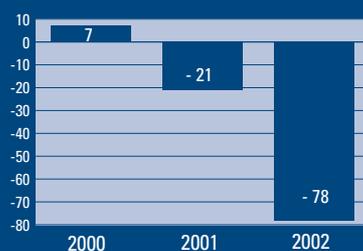
SNPE

Société nationale de production énergétique

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- SNPE est une société détenue à 99,9% par l'État dont les activités concernent la production de matériaux énergétiques, la chimie fine (intermédiaires pour la pharmacie, agrochimie) et la chimie de spécialité (vernis, peinture).
- Les activités de chimie fine et de spécialité ont représenté en 2002 55,1% de l'activité du groupe (contre 59,3% en 2001).
- Les activités matériaux énergétiques (poudres et explosifs, propulsion de missiles et de lanceurs, pyrotechnie) ont représenté l'essentiel du solde (44,6%).

SNPE

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9	99,9	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0	0,0	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	822	853	830	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	418	443	430	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	30	26	10	
	Résultat financier	-17	-14	-13	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	57	78	182	
	Résultat net - part du groupe	7	-21	-78	
	Résultat net - intérêts minoritaires	-1	1	0	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	6	-20	-78	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	473	478	355	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	14	8	7	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	54	49	17	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	25	19	20	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	247	228	148	
	Intérêts minoritaires	11	14	13	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	3	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	3	0	Mis en compte-courant de l'actionnaire État
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	57	83	153	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	384	366	395	Y compris avances conditionnées.
	Dettes financières brutes à plus d'un an	194	216	244	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	5 462	5 480	5 580	Calculés par les rédacteurs du rapport
	Charges de personnel	237	250	255	Y compris participation et intéressement
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,8%	/	/	2001 et 2002 : résultat négatif
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	43,4	45,6	45,7	
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	2,5%	/	/	2001 et 2002 : résultat négatif
	Dettes financières nettes/Fonds propres	149,0%	150,7%	245,5%	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.					

L'arrêt des activités phosgène à Toulouse à la suite de l'explosion survenue en septembre 2001 dans l'usine voisine d'AZF et la conjoncture difficile dans la chimie ont pesé sur les résultats 2002 de SNPE. Les activités matériaux énergétiques, qui ont été filialisées en décembre 2002 au sein de SME, ont quant à elles continué à progresser.

Une profonde réorganisation des activités chimie et matériaux énergétiques

Versement d'une indemnité exceptionnelle par l'État

A la suite de l'explosion survenue le 21 septembre 2001 dans l'usine voisine d'AZF, l'arrêt de la production et de l'utilisation du phosgène à Toulouse a été décidé en juillet 2002. Le chiffre d'affaires annuel réalisé dans le phosgène et ses dérivés sur les sites toulousains de SNPE s'élevait à 120 M€. Suite à cet arrêt, un plan d'adaptation des effectifs portant sur 492 postes a été adopté en novembre 2002. Le départ des personnels concernés a commencé en janvier 2003 et s'échelonna jusqu'en décembre 2004.

Les comptes 2002, plus encore que ceux de 2001, ont été fortement touchés par les conséquences du sinistre de Toulouse qui a engendré 166 M€ de charges exceptionnelles. En contrepartie des conséquences du sinistre, le groupe SNPE a enregistré 99 M€ au titre des indemnités d'assurances. Par ailleurs, dans le cadre d'un accord transactionnel signé en avril 2003, l'État va verser à SNPE, d'ici février 2007, une indemnité de 300 M€ en compensation du préjudice subi du fait de la décision de ne pas redémarrer les activités liées au phosgène. L'État s'est engagé en outre à souscrire une augmentation de capital à hauteur de 50 M€ pour accompagner le redéploiement des activités de SNPE.

Regroupement des activités de SNPE dans des filiales organisées par métiers

Le groupe a engagé en 2002 un plan de réorganisation de ses activités. Les activités matériaux énergétiques, à l'exception des explosifs civils, ont été

apportés le 31 décembre 2002 (avec effet rétroactif au 1er janvier 2002) à une société nouvelle SNPE Matériaux énergétiques (SME) détenue à 100% par le groupe. En ce qui concerne les activités chimie, elles ont été regroupées, au début du second semestre 2003, autour de deux entités : Isochem pour les activités de chimie fine et Bergerac NC pour la chimie de spécialité. Les négociations sur le regroupement des activités Propulsion Solide et matériaux énergétiques de Snecma et SNPE, filialisées respectivement au sein de SPS et SME, se sont poursuivies. La filiale commune Héraklès devrait être créée au cours du second semestre 2003.

Création d'acteurs de taille européenne dans la propulsion tactique et les poudres et explosifs

Le rachat des activités de propulsion tactique de Royal Ordnance, filiale de BAE, a été finalisé en février 2003 et ces activités ont été logées dans une filiale détenue à parité avec MBDA. Enfin, les négociations en vue d'un partenariat avec Saab (Suède) et Patria (Finlande) dans le domaine des poudres et explosifs militaires devraient aboutir à la signature d'un accord créant une filiale commune contrôlée par le groupe SNPE au début du second semestre 2003.

Les difficultés de la chimie ont pesé sur les résultats de SNPE et sa structure financière

Un chiffre d'affaires en légère diminution entraînant une augmentation du déficit

Le chiffre d'affaires consolidé de SNPE s'est établi à 830 M€ en 2002, en diminution de 2,9 % par rapport à 2001. Au cours de l'année 2002, le domaine matériaux énergétiques a connu un accroissement

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de dix-huit membres : cinq représentants de l'État nommés par décret, un représentant des autres actionnaires élu par l'assemblée générale, six personnalités qualifiées nommées par décret et six représentants des salariés élus par le personnel de la société et de ses filiales.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2003

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

M. Jacques Loppion, Président
M. Pierre Betin
M. Jean Faure
M. Pierre Potier
M. Arsène Schun

Administrateurs représentant l'État

M. Christophe Burg
M^{me} Delphine Geny-Stephann
M. Jena-Luc Monlibert
M. Gérard Mathieu
M. Jean-Luc Tavernier

Administrateurs représentant les salariés

M. Yves Boudeaud
M. Gilles Glad
M. Jean-Claude Laurent
M. Jerzy Linca
M. Pierre Vitrant
M. Carol Waligorski

Administrateur représentant les actionnaires

M. Christian Jean

Commissaire du gouvernement

M. Yves Jourdan

Mission de contrôle économique et financier au 30 juin 2003

M^{me} Anne-Dominique Fauvet, chef de mission
M. Jean-Pierre Jaugin, contrôleur d'État

Commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres
Mazars et Guérard

Comité d'Audit

La création d'un comité d'audit devrait intervenir au cours du second semestre 2003.

significatif de son chiffre d'affaires (+ 7 %), notamment généré par une forte progression des activités missiles tactiques et aéronautique (+ 21 %) et sécurité automobile (+ 15 %). Dans le domaine de la chimie, l'année 2002 a été marquée par une baisse sensible du chiffre d'affaires (- 9,5 %) liée d'une part à l'arrêt, pendant plusieurs mois, des ateliers de Toulouse et d'autre part à l'impact d'une conjoncture européenne déprimée qui a pesé sur l'activité nitrocellulose (- 8 %). Seule l'unité opérationnelle pharmacie a progressé (+ 15 %). Le résultat d'exploitation du groupe, redressé des coûts dont la charge est transférée aux assurances dans le cadre du sinistre de Toulouse, s'est établi à 9,7 M€ en baisse par rapport à 2001 (26,2 M€). Le résultat net affecté par la décision d'arrêter la production du phosgène et de ses dérivés sur le site de Toulouse mais aussi par des dépréciations exceptionnelles de goodwill pour un montant de 22,4 M€ fait apparaître une perte de 77,5 M€ contre une perte de 21,3 M€ en 2001.

Une dégradation de la situation financière

Les capitaux propres - part du groupe s'établissent fin décembre 2002 à 147,8 M€ contre une dette nette de 395 M€ en hausse par rapport à fin 2001 (366 M€). La trésorerie du groupe s'est dégradée (variation de trésorerie - 6,8 M€) en raison d'une augmentation importante du besoin en fonds de roulement (+ 165 M€) compensée pour partie par une augmentation de la marge brute d'autofinancement (182 M€ contre 78 M€ en 2001) et par des cessions d'immobilisations financières et industrielles en diminution (12 M€ contre 23,9 M€ en 2001). La situation comptable fin 2002 ne tient toutefois pas compte de l'indemnisation obtenue de l'État en 2003, qui confortera les fonds propres du groupe et améliorera progressivement sa trésorerie.

Une stratégie de développement à deux volets

La stratégie de développement de SNPE passe par la recherche de partenariat dans la chimie et le rapprochement avec Snecma dans les matériaux énergétiques. Suite à l'arrêt des activités phosgène, SNPE a mené une importante réflexion sur les évolutions stratégiques de ses activités chimie. Dans la chimie fine, les activités ont été recentrées sur les produits à forte valeur ajoutée du fait de l'arrêt de 2/3 des ateliers du pôle chimique de

Toulouse et l'usine de Laporte aux États-Unis a été fermée. L'entreprise dispose d'une expertise technique reconnue qu'elle devra conforter par des partenariats industriels et financiers lui permettant d'atteindre une taille critique suffisante. Dans les matériaux énergétiques, le rapprochement prévu avec Snecma et les perspectives de croissance à moyen terme dans de nouveaux secteurs d'activité (sécurité automobile, appareillage médical) devraient conforter la progression de l'activité.

Entreprises du secteur de l'audiovisuel

Synthèse sectorielle

	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	1 149	2 776	2 905	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	93	65	108	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	10	37	50	2002 : résultat d'Arte France mise en équivalence chez France Télévisions = - 1,8 M€
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	579	715	724	2002 : valeur des titres Arte France mis en équivalence chez France Télévisions = 15,4 M€
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	263	298	353	2002 : impact de Arte France sur les réserves de France Télévisions = 12,4 M€
	Intérêts minoritaires	2	2	-2	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0	
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	161	118	129	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	130	144	79	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	207	221	224	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	10 224	11 003	11 103	
	Charges de personnel	439	865	897	

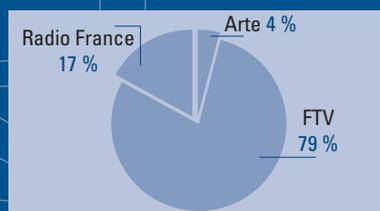
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau

audiovisuel

Secteur audiovisuel
Arte France, France Télévisions, Radio France

France Télévisions

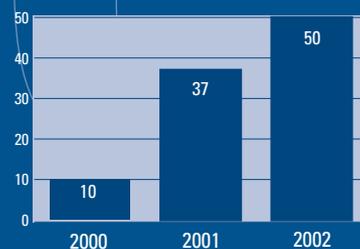
Chiffre d'affaires contributif
de chaque entreprise au secteur



Évolution du chiffre d'affaires du secteur



Évolution du résultat net
de l'ensemble consolidé



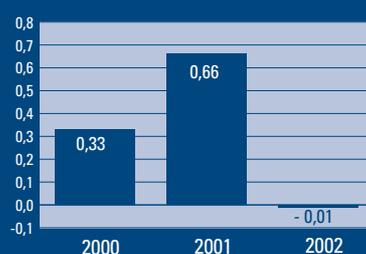
Arte Radio France

Arte France

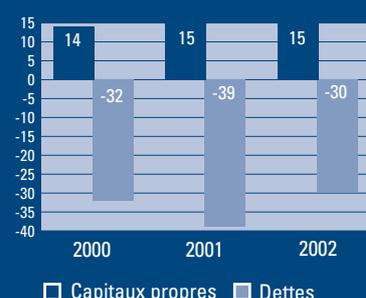
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- **Textes constitutifs** : Traité franco allemand du 2 octobre 1990 créant une chaîne culturelle européenne ; contrat de formation du 30 avril 1991. Création de Arte France en février 1986, confirmée par la loi relative à la liberté de communication du 30 septembre 1986, modifiée par la loi du 1^{er} août 2000.
- **Capital** : société anonyme détenue à 45 % par FranceTélévisions, 25 % par l'État, 15 % par Radio France et 15 % par l'INA (Institut National de l'Audiovisuel).
- **Missions** : concevoir, programmer et faire diffuser des émissions de télévision à caractère culturel, destinées à un public européen et international,
- **Lien avec le GEIE Arte** : membre, à parité avec Arte Deutschland TV GmbH (dont les sociétaires sont à 50 % la ZDF et à 50 % l'ARD), du GEIE Arte (Association relative à la télévision européenne) constitué en 1991, groupement sans capital dont les voix sont réparties également entre les pôles qui financent et contrôlent conjointement la gestion de la Centrale de Strasbourg.

Arte France

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000		2001	2002	Observations
		Publié	Pro forma 2001			
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	25		25	25	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	75		75	75	Détention indirecte : Francetélévisions (45% Mis en équivalence), INA (15%), Radio France (15%)
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/		/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	115		124	127	Y compris redevance
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0		0	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	2		2	-2	
	Résultat financier	1		1	1	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	74		-24	-26	
	Résultat net - part du groupe	0		1	0	
	Résultat net - intérêts minoritaires	1		0	0	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	1		1	0	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	92	48	57	67	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0		0	0	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	84		44	46	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	1		2	2	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	14		15	15	
	Intérêts minoritaires	0		0	0	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0		0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0		0	0	
	Autres rémunérations de l'État	/		/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	8		9	7	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-32		-39	-30	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	0		0	3	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	388		456	451	
	Charges de personnel	29		31	33	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,8%		0,6%	0,0%	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	73,7		68,1	72,2	
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	6,6%		4,6%	0,2%	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/		/	/	Dettes financières nettes négatives
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.						
Informations complémentaires	Redevances	102		110	114	
	Reclassements des droits de diffusion d'immobilisations en stocks : pro forma 2000	0				
	Productions et co-productions immobilisées en net	83	39	43	44	
	Avances conditionnées	3		3	3	

Arte France

La chaîne franco-allemande a fêté ses 10 ans d'existence en mai 2002. Arte France et l'État ont conclu en mars 2002 un contrat d'objectifs et de moyens pour cinq ans, qui prévoit notamment le développement de la grille de journée, aujourd'hui diffusée uniquement sur le satellite et qui sera diffusée sur la télévision numérique terrestre, où Arte disposera d'un canal 24 heures/24. Le développement d'Arte France repose à moyen terme sur la mise en œuvre de la télévision numérique terrestre et l'implication de notre partenaire allemand.

Le contrat d'objectifs et de moyens entre Arte France et l'État

Le contrat signé en 2002 précise la stratégie d'Arte France jusqu'en 2005 et les moyens financiers alloués par l'État. La société s'engage à respecter plusieurs indicateurs de gestion, notamment relatifs à sa masse salariale et à ne recourir à l'endettement que de façon limitée. Par ailleurs, le contrat prévoit un soutien plus important d'Arte à la création et à la production audiovisuelle et cinématographique, la définition d'objectifs d'audience, la consolidation des partenariats internationaux et surtout le développement d'une grille de journée, dans la perspective de la télévision numérique terrestre qui permettra à la chaîne de bénéficier d'un canal 24 heures sur 24 en France. Toutefois, compte tenu du report du calendrier de la télévision numérique terrestre, l'attribution des ressources publiques a été revue en 2003.

En termes éditoriaux, l'analyse des audiences (en hausse en France et en baisse en Allemagne) et les travaux menés avec Arte GEIE et les partenaires allemands ont conduit au projet de nouvelle grille 2004 avec raccourcissement des soirées, création d'un carrefour à 22 h 30 et homogénéisation des programmes d'avant-soirée.

L'organisation interne de l'entreprise n'a pas été significativement modifiée en 2002

Le Directoire a été recomposé à l'automne 2002. Nicolas Seydoux a été nommé membre du conseil de surveillance à la suite au décès de Daniel Toscani Plantier en février 2003.

Jérôme Clément est depuis le 1^{er} janvier 2003 le nouveau Président du comité de gérance d'ARTE

GEIE, succédant à Jobst Plog en vertu des règles d'alternance. Ce dernier devient président de l'assemblée générale du GEIE, Rémi Pflimlin, directeur général de France 3, étant nommé vice-président.

Arte GEIE (groupement européen d'intérêt économique formé de Arte France et Arte Deutschland) a emménagé dans son nouveau siège strasbourgeois au printemps 2003. Ce déménagement s'accompagne du lancement d'un audit sur l'organisation et la situation du personnel d'Arte GEIE, qui se déroulera au second semestre 2003.

L'extension de la diffusion d'Arte pendant la journée se poursuit malgré le report de la TNT

Suite au rapport de Michel Boyon d'octobre 2002, le lancement de la télévision numérique terrestre a été reporté à fin 2004. Pour Arte France, qui bénéficiera alors d'un plein canal 24 heures sur 24, la conséquence est un ralentissement du développement de sa grille de journée, notamment du financement de la production de nouveaux programmes.

Par ailleurs, suite au rapport de Jacques Charpillon sur l'adaptation des programmes télévisés aux personnes sourdes et malentendantes remis au Ministre de la culture et de la communication en novembre 2002, Arte devrait proposer courant 2003 un objectif de sous-titrage de ses programmes d'ici 2006.

Arte France a réalisé une perte au niveau social en 2002

L'exercice 2002 s'est soldé par un résultat consolidé net légèrement négatif de 28 K€, dont 9 K€ consti-

Gouvernement d'entreprise

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 30 JUIN 2003

Membres du conseil de surveillance personnes physiques

M. Bernard-Henri Lévy, Président
M^{me} Julia Kristeva
M. Nicolas Seydoux

Membres du conseil de surveillance représentant l'État

M^{me} Delphine Geny-Stephann
(MINEFI – Direction du Trésor)
M^{me} Laurence Franceschini (Ministère de la Culture et de
la Communication – Direction du Développement des
Médias)
M David Kessler (Ministère de la Culture et de la
Communication – Centre National de la
Cinématographie)

Membres du conseil de surveillance représentant les autres actionnaires

M. Gbislain Achard (France Télévisions)
M. Jean-Marie Cavada (Radio France)
M. Emmanuel Hoog (INA)

Mission de contrôle économique et financier

M. René Sève, Chef de la mission de contrôle
M. Jean-Paul Holz, Contrôleur d'État.

Commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Henri Fouillet SA

Le Conseil de surveillance s'est réuni cinq fois en 2002.

Un décret prévoyant la représentation d'élus salariés au conseil de surveillance devrait être publié au second semestre 2003.

COMPOSITION DU DIRECTOIRE AU 30 JUIN 2003:

M. Jérôme Clément, Président
M. Emmanuel Suard
M. Jean Rozat
M. Christian Vion

tue la part du groupe. Au niveau des comptes sociaux en revanche, la perte est de 2,06 M€. Elle a pour origine d'une part le paiement d'un impôt sur les sociétés de 1,5 M€, le mode de financement spécifique du siège par le pôle français générant un résultat fiscal positif. D'autre part, ce déficit est dû au dépassement enregistré sur le coût de la grille des programmes (2 M€), le quota de programmes français diffusés en 2002 ayant été dépassé par la direction des programmes du GEIE (+ 86 heures par rapport à Arte Deutschland sur le créneau 19 h-1 h). Le contrôle de gestion d'Arte GEIE a par conséquent proposé l'adoption de modes de contrôle continu sur les quotas de programmes diffusés.

La situation financière de la filiale Histoire (dont Arte détient indirectement 22 % via Holding Histoire) est préoccupante suite à la division par trois de la rémunération de TPS et son actionnariat pourrait évoluer courant 2003.

En revanche, Arte France Développement a conforté ses bons résultats (progression de 16 % du chiffre d'affaires, résultat net de 0,3 M€ contre 0,15 M€ en 2001) notamment grâce au dynamisme de l'activité d'édition DVD et à un maintien des bons résultats de l'activité de production.

La structure financière (données sociales)

L'endettement de l'entreprise s'élève à 32,14 M€. Le principal poste de dette est celui des fournisseurs de programmes à Arte.

Les capitaux propres, y compris les subventions et redevances d'équipement, atteignent 96,6 M€ en 2002, en hausse de plus de 5 M€ par rapport à 2001.

La trésorerie de la société (23 M€ fin décembre 2002) a enregistré une baisse de 9 M€, comme prévu dans le budget, en raison de l'accélération de l'engagement des programmes (qui n'a été réalisé qu'en partie) et du paiement de l'impôt sur les sociétés.

Les investissements (données sociales)

Les investissements hors programmes se sont élevés à 880 K€ en 2002, principalement informatiques. Arte France a traditionnellement peu d'investissements, ceux-ci étant effectués au niveau du GEIE franco-allemand.

L'exploitation (données sociales)

Le chiffre d'affaires de l'entreprise s'élève en 2002 à 186,69 M€. La redevance représente 98,5 % de ce montant et progresse de 3 % par rapport à 2001. Les recettes propres (2,71 M€) sont en nette progression par rapport à 2001 (de près de 35 %) : l'accord commercial avec ARTV a eu, comme l'an dernier, un impact très positif, mais la chaîne s'étant désormais constitué un stock de programmes, les marges de progression sur ce poste sont désormais réduites.

Les dépenses de programmes (ou liées aux programmes) représentent 60 % des charges, soit 113 M€. Le deuxième poste de dépense est celui de la contribution au GEIE, qui a atteint 50,4 M€ en 2002, soit 27 % du total des charges. Les charges de personnel représentent pour leur part 14 M€. L'effectif d'Arte a atteint en 2002 225 personnes, contre 220 en 2001, la totalité des recrutements prévus par le contrat d'objectifs et de moyens n'étant pas encore intervenus.

Les principales données hors bilan (données sociales)

Les engagements hors bilan atteignent au total 24,2 M€ en 2002. Ils correspondent principalement à des engagements donnés sur la production et les achats de programmes (contrats signés et non encore exécutés à la date de clôture de l'exercice).

Audience en Allemagne et soutien financier du partenaire allemand

À court terme, la chaîne proposera à partir de janvier 2004 une nouvelle grille de soirée dont l'un des objectifs est de relancer l'audience en Allemagne ; son financement serait assuré par une hausse de la contribution des pôles de 4 % dès 2004.

Même si le calendrier de la télévision numérique enregistre un certain décalage, la perspective d'une grille de journée développée n'est pas remise en cause. Toutefois, les difficultés budgétaires des chaînes publiques allemandes partenaires, qui négocient actuellement l'attribution de redevance pour Arte pour la période 2005-2008, pourraient contribuer à ralentir le rythme de mise à disposition de

programmes neufs pour la journée. Plusieurs responsables allemands se sont en effet prononcés en faveur d'un moratoire sur l'évolution de la redevance pour 2005-2006.

DATES CLEFS

Janvier 2002

Conseil de surveillance d'Arte France

Secteur audiovisuel :

Décret du 31/01/2002 «must carry» définissant l'étendue de la reprise par les cablo-opérateurs des chaînes hertziennes terrestres.

Rapport sur les enjeux de la télévision numérique terrestre au regard des règles de la concurrence, de Jérôme Gallot.

Mars 2002

Signature du contrat d'objectifs et de moyens État-Arte France

Avril 2002

Conseil de surveillance d'Arte France

Mai 2002

10ème anniversaire d'Arte

Juin 2002

Conseil de surveillance d'Arte France

Assemblée générale d'Arte France

Octobre 2002

Recomposition du Directoire d'Arte France

Conseil de surveillance d'Arte France

Secteur audiovisuel :

Décision du CSA sur l'attribution de canaux de télévision numérique terrestre nationaux.

Rapport sur la télévision numérique terrestre (I) de Michel Boyon.

Novembre 2002

Conseil de surveillance d'Arte France

Secteur audiovisuel :

Rapport sur l'adaptation des programmes télévisés aux personnes sourdes et malentendantes de Jacques Charpillon.

Janvier 2003

Présidence du comité de gérance du GEIE par Jérôme Clément (succède à Jobst Plog) ; Le Vice Président est Gottfried Langenstein. Jobst Plog, Président de l'ARD, prend la tête de l'assemblée générale du GEIE. Le Vice-Président est Rémi Pflimlin, directeur général de France 3. Conseil de surveillance d'Arte France

Mars 2003

Conseil de surveillance d'Arte France

Avril 2003

Déménagement du GEIE dans son nouveau siège à Strasbourg.

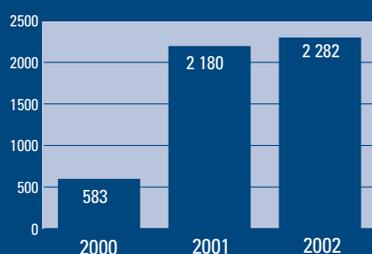
Juin 2003

Conseil de surveillance

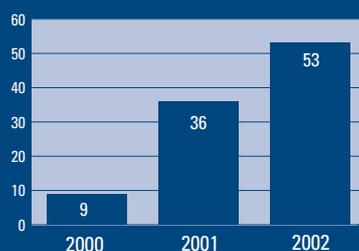
Assemblée générale d'Arte France

France Télévisions

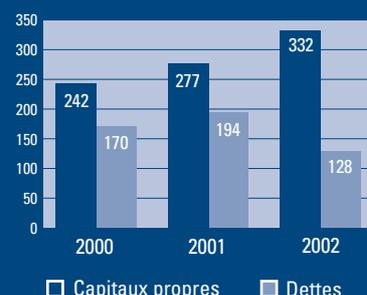
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- **Textes constitutifs** : Loi du 1^{er} août 2000, modifiant la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.
- **Capital** : Société anonyme détenue à 100 % par l'État.
- **Missions** : Définir les orientations stratégiques du groupe, conclure avec l'État un contrat d'objectifs et de moyens, promouvoir les politiques de programmes et conduire les actions de développement et gérer les affaires communes des chaînes, ainsi que leur affecter le montant des ressources publiques qui lui sont versées.
- **Principales filiales du groupe** : 3 sociétés nationales de programmes, France 2, France 3 et France 5 (détenues à 100 % par France Télévisions) ; France Télévisions Publicité (régie publicitaire), France Télévisions Distribution (acquisition et gestion de droits audiovisuels) ; France 2 Cinéma, France 3 Cinéma et MFP (coproduction dans le cinéma).
- **Autres participations** : Euronews, Histoire, Mezzo, Festival, Planète Thalassa, Arte France (45 %) et TV5 Monde (47,5 %).

France Télévisions

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000		2001	2002	Observations
		Réalisé 4 ^e trimestre	Pro forma 2000			
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0		100,0	100,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/		/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/		/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	583	2 102	2 180	2 282	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0		0	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	5	39	21	35	
	Résultat financier	-5	-22	-11	-17	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	12	68	74	106	
	Résultat net - part du groupe	9	39	36	53	
	Résultat net - intérêts minoritaires	0	1	0	-4	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	9	40	36	49	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	407		577	571	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0		0	0	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	56		203	199	2000 : Pro forma 2001 : 98M€
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	28		30	24	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	242		277	332	
	Intérêts minoritaires	2		2	-3	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0		0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0		0	0	
	Autres rémunérations de l'État	/		/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	128		88	90	2000 dont 14M€ au titre des droits sportifs
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	170		194	128	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	207		221	221	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	6 280		6 712	6 727	2000 : au 31/12/2000
	Charges de personnel	151	530	565	587	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,5%	1,9%	1,7%	2,2%	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	Non significatif	84,5	84,1	87,3	
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	Non significatif	16,2%	12,9%	15,0%	
	Dettes financières nettes/Fonds propres		69,6%	69,5%	38,9%	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.						
Informations complémentaires	Redevances	336,1	1260	1432	1471	
	Productions et co-productions immobilisées	42		44	57	
	Droits sportifs comptabilisés en immobilisations en net	/		141	124	2000 : pro forma 2001 : 42
	Droits sportifs : produits constatés d'avance	/		50	66	2000 : pro forma 2001 : 14
	Droits sportifs hors bilan	233		137	132	2000 : pro forma 2001 : 191

France Télévisions

Deux ans après la création de la société holding France Télévisions, qui détient les trois sociétés nationales de programme France 2, France 3 et France 5, la réorganisation interne du groupe s'est poursuivie en 2002. Le report du calendrier et la remise en cause des projets de télévision numérique terrestre nécessitent toutefois d'aménager le contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État fin 2001, afin de prendre en compte les nouveaux axes de développement de l'entreprise : la consolidation de ses missions de service public et le renforcement de la régionalisation de France 3.

France Télévisions a poursuivi sa réorganisation interne

2002 constitue la première année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État fin 2001. Ce contrat fixe la stratégie de développement du groupe jusqu'en 2005 et les moyens financiers alloués par l'État. La société s'engage à respecter plusieurs indicateurs de gestion, notamment relatifs à sa masse salariale, à stabiliser ses effectifs, à ne pas recourir à l'endettement sauf dans les limites du cadre prévu par le contrat, à réaliser des économies et des synergies à hauteur de 249 M€ sur la période, à autofinancer ses investissements. Compte tenu du report du calendrier de la télévision numérique terrestre, la progression des ressources publiques a été revue en 2003 et le contrat devra être amendé.

France Télévisions renforce ses organes de contrôle et poursuit les mises en commun de services

L'année 2002 a confirmé la priorité accordée par le groupe à la mise en place de structures internes de contrôle des risques : création d'une direction de l'audit interne début 2003 et renforcement du contrôle de gestion, poursuite de l'harmonisation comptable entre les chaînes et de la centralisation de la gestion de la trésorerie, production de comptes semestriels consolidés.

Une rationalisation de l'organisation par création de services communs a également eu lieu en 2002-2003 : direction commune des achats de programmes, direction des affaires immobilières, coordination des achats hors programmes, direction des sports.

Par ailleurs, le groupe a modernisé son service de relation avec les téléspectateurs fin 2002, créé un bureau des médiateurs et adopté une charte de l'antenne.

2002 a été marqué par plusieurs réflexions sur le secteur audiovisuel

Le ministre de la culture et de la communication a commandé plusieurs rapports sur le secteur audiovisuel : celui de Michel Boyon sur la télévision numérique terrestre(1), qui a conduit à un report de calendrier ; le rapport de Catherine Clément(2) sur la place de la culture dans les programmes télévisés, qui a conduit le ministre à demander au groupe France Télévisions de se recentrer sur ses missions de service public notamment en matière culturelle ; le rapport de Blandine Kriegel(3) sur la violence à la télévision ; le rapport de Jacques Charpillon(4) sur l'adaptation des programmes télévisés aux personnes sourdes et malentendantes.

S'agissant de la télévision numérique terrestre, le CSA a sélectionné, en octobre 2002, les 23 services nationaux qui seront autorisés à émettre : 15 seront payants et 16 gratuits, dont les 6 chaînes hertziennes actuelles (avec un canal plein pour France 5 et pour Arte). Trois canaux, initialement réservés pour les projets de France Télévisions, n'ont pas encore été attribués, ainsi que trois autres réservés à des télévisions locales.

Le projet de chaîne d'information internationale a également fait l'objet d'un rapport d'étape d'une mission parlementaire commune présidée par François Rochebloine. Suite à un appel à candidatures, quatre projets, dont un associant France Télévisions et RFI,

(1) Rapport remis au Premier Ministre en juillet 2002

(2) Rapport remis au ministre de la culture et de la communication en décembre 2002

(3) Rapport remis au ministre de la culture et de la communication en novembre 2002

(4) Rapport remis au ministre de la culture et de la communication en novembre 2002

Gouvernement d'entreprise

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs désignés par le CSA

M. Marc Tessier, Président
M. Rony Brauman
M. Constantin Costa-Gavras
M. Dominique Wolton

Administrateurs représentant l'État

M. Bruno Bézard (MINEFI – Direction du Trésor)
M. David Kessler (Ministère de la Culture et de la Communication – Centre National de la Cinématographie)
M. Jean-Pierre Leclerc (Premier Ministre – Conseil d'État)
M. Alain Seban (Ministère de la Culture et de la Communication – Direction du Développement des Médias)

Administrateurs représentant le Parlement

M. Christian Kert (Assemblée nationale)
M. Louis de Broissia (Sénat)

Administrateurs représentant les salariés

M. Yves Loiseau
M. Marcel Trillat

Mission de contrôle économique et financier

M. René Sève, Chef de la mission de contrôle

Commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Barbier Frinault et Associés

Le Conseil s'est tenu cinq fois en 2002. Il définit les orientations stratégiques de l'entreprise, répartit chaque année la redevance attribuée au groupe entre les chaînes, vote le budget des chaînes, approuve le budget d'investissements, arrête les comptes, examine les prises de participation, délibère sur le contrat d'objectifs et de moyens avec l'État et sur le rapport relatif à son exécution annuelle. Les contrats commerciaux pluriannuels lui sont systématiquement présentés pour information (droits sportifs, contrats portant sur des émissions ou des séries sur plusieurs années). Sur proposition du Président, il désigne le directeur général des chaînes du service public.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'audit

Créé en 2001, il comprend cinq administrateurs (trois représentants de l'État, une personnalité qualifiée et un représentant salarié). Il a pour mission d'examiner les comptes annuels et semestriels et le respect des indicateurs financiers du contrat d'objectifs et de moyens, d'analyser la qualité des procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques, de donner son avis sur tout sujet de nature comptable, financière ou fiscale. Il s'est réuni trois fois en 2002 et a notamment examiné le coût de la grille d'information des chaînes.

ont été remis au Premier ministre en février 2003, qui a chargé le député Bernard Brochant de produire un rapport sur la mise en œuvre de cette future chaîne d'information internationale pour fin septembre.

L'assainissement de la situation économique et financière confirmée

En 2002, France Télévisions a confirmé son rétablissement économique, affichant un résultat d'exploitation consolidé de 35,1 M€ et un résultat net - part du groupe de 53,1 M€, positif pour la troisième année consécutive.

L'audience du groupe atteint 39,6 % en 2002, en retrait de 0,5 % par rapport à 2001, et sa part de marché publicitaire 21 %. L'audience a notamment été affectée par la grève de plusieurs semaines qui a eu lieu à France 3 à

l'automne 2002. France Télévisions reste cependant le premier groupe en termes d'audience, la chaîne France 5 étant celle qui enregistre la plus forte progression dans un contexte de régression des chaînes généralistes.

En 2002, France Télévisions a cédé à TF1 sa participation dans le distributeur satellite TPS pour 66 M€. En ce qui concerne les chaînes thématiques, France Télévisions a participé, en 2002, à la création d'une chaîne de la mer, Planète Thalassa, dont elle est actionnaire à hauteur de 34 %. Par ailleurs, compte tenu de la dégradation de sa situation financière, la chaîne Régions, dont le groupe était actionnaire à hauteur de 50 %, a arrêté sa diffusion et la structure a été reprise par France 3. Enfin, France Télévisions a acquis 75% de la société publique Canal France International (CFI) en juillet 2003.

La structure financière

La situation financière de France Télévisions s'est améliorée en 2002.

LES DATES CLEFS

JANVIER 2002

FTV :

Conseil d'administration de France Télévisions.

La Cinquième devient France 5.

Cession de France Télévision Entreprise (qui portait la participation de France Télévisions et de France Télécom dans TPS) à TF1.

SECTEUR AUDIOVISUEL :

Décret du 31/01/2002 «must carry» définissant l'étendue de la reprise par les cablo-opérateurs des chaînes hertziennes terrestres.

Rapport sur les enjeux de la télévision numérique terrestre au regard des règles de la concurrence, de Jérôme Gallot.

AVRIL 2002

FTV :

Conseil d'administration de France Télévisions.

JUIN 2002

FTV :

Conseil d'administration de France Télévisions.

Assemblée générale de France Télévisions.

Nomination par le conseil d'administration du nouveau directeur général de France 2, Christopher Baldelli.

JUILLET 2002

FTV :

Accord entre France Télévisions et Multithématiques pour la création de la chaîne thématique Planète Thalassa.

AOÛT 2002

FTV :

Constitution de TVRS 2003 entre France 2, France 3 et FTV afin d'assurer la production et la transmission des signaux radio et télévision des championnats du monde d'athlétisme 2003 qui auront lieu à Paris.

SEPTEMBRE 2002

FTV :

Conseil d'administration de France Télévisions.

OCTOBRE 2002

Secteur audiovisuel :

Décision du CSA sur l'attribution de canaux de télévision numérique terrestre nationaux.

Rapport sur la télévision numérique terrestre (I) de Michel Boyon.

NOVEMBRE 2002

FTV :

Conseil d'administration de France Télévisions.

Secteur audiovisuel :

Rapport sur la violence à la télévision de Blandine Kriegel.

Rapport sur l'adaptation des programmes télévisés aux personnes sourdes et malentendantes de Jacques Charpillon.

DÉCEMBRE 2002

Secteur audiovisuel :

Rapport «La nuit et l'été», sur l'offre culturelle à la télévision, de Catherine Clément.

JANVIER 2003

FTV :

Conseil d'administration de France Télévisions.

FÉVRIER 2003

Secteur audiovisuel :

Rapport sur la télévision numérique terrestre, notamment les chaînes locales (II) de Michel Boyon.

AVRIL 2003

FTV :

Conseil d'administration de France Télévisions.

Secteur audiovisuel :

Rapport sur la chaîne d'information internationale de Philippe Baudillon.

Lancement d'une consultation publique sur le projet de chaîne d'information internationale.

MAI 2003

Secteur audiovisuel :

Rapport d'étape de la mission d'information parlementaire sur la chaîne d'information internationale.

JUIN 2003

FTV :

Conseil d'administration de France Télévisions.

Assemblée générale de France Télévisions.

Signature de l'accord d'entreprise fixant le statut du personnel de France Télévisions SA.

L'endettement du groupe étant strictement encadré par le contrat d'objectifs et de moyens, la dette financière (420 M€) est principalement composée des crédit-baux contractés pour la construction du siège du groupe. L'endettement financier net du groupe est de 128 M€.

Les capitaux propres – part du groupe atteignent 331,5 M€ en 2002, en progression de près de 20 % par rapport à 2001 et de 37% par rapport à 2000, notamment grâce à la plus-value réalisée lors de la cession de la part de France Télévision dans TPS.

Les investissements

En 2002, les investissements se sont élevés à 111,4 M€, la capacité d'autofinancement à 106 M€, en hausse de 43 % ; elle couvre 95 % des investissements. Les investissements devraient diminuer en 2003, compte tenu notamment du décalage du projet numérique terrestre.

L'exploitation

Le chiffre d'affaires du groupe France Télévisions s'élève en 2002 à 2 282 M€, en croissance de 4,7 % par rapport à 2001. La redevance représente 64 % de ce montant (1 470,5 M€) et progresse de 2,7 %. Les recettes nettes publicitaires et de parrainage sont en hausse de 8,1 % en 2002, grâce notamment au dynamisme de la régie commerciale et malgré la réduction de la durée des écrans intervenue en 2000 et 2001, et le contexte conjoncturel difficile. France 2 représente 44,7 % du chiffre d'affaires total, France 3 47 % et France 5 6,5 %.

Les charges progressent en 2002 de 3,8 %, et les charges de personnel de 4 %. Fin 2002, les effectifs totaux⁽⁵⁾ du groupe sont en baisse (8760 personnes), mais le nombre de salariés permanents est en augmentation (6 727 personnes contre 6 597 fin 2001).

La bonne maîtrise des charges au niveau du diffuseur ne se retrouve pas au niveau du producteur, la filière de production de France 3 ayant enregistré un dépassement par rapport à son budget initial (- 3,2 M€ contre - 2,4 M€ budgétés).

Le résultat d'exploitation du groupe a atteint 35,1 M€ en 2002, en hausse de 65 % par rapport à 2001.

Le résultat financier est de - 16,9 M€, principalement composé des charges d'intérêt liées au financement de l'immobilier (siège du groupe et immeuble de la régie à Boulogne).

Le résultat exceptionnel, de 36,4 M€, est lié à la plus-value réalisée sur la cession de la participation de France Télévisions dans TPS et affecte favorablement le résultat net – part du groupe (53,1 M€).

Les principales données hors bilan

Les engagements hors bilan du groupe atteignent au total 703,4 M€ en 2002, dont 492 M€ à moins d'un an. Ils correspondent principalement à des engagements donnés sur des programmes ou sur l'acquisition de droits sportifs, hors les engagements sur les contrats sportifs pluriannuels sur les événements majeurs, qui figurent au bilan.

⁵ - Permanents et non permanents.

Un nouveau projet de développement

Dans un contexte budgétaire tendu la société devra poursuivre ses efforts afin d'accroître sa capacité d'autofinancement. De même, la recherche de gains de productivité, dans l'activité de diffuseur et de producteur, continuera d'être essentielle dans un environnement que la télévision numérique terrestre devrait rendre encore plus concurrentiel. Une gestion maîtrisée des effectifs est indispensable, alors même que le projet de régionalisation de France 3 nécessitera un renforcement de son personnel.

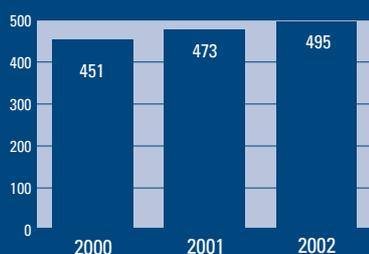
L'assainissement en cours de la situation financière de certaines filiales doit être poursuivi. C'est le cas en particulier de France Télévisions Distribution, un échec commercial ayant déstabilisé sa structure financière. S'agissant des chaînes thématiques, la situation financière fragile de ces sociétés mérite la plus grande attention. C'est en particulier le cas d'Euronews, dont la situation financière était très tendue fin 2002 et dont l'avenir est suspendu au maintien des engagements des autres télévisions publiques européennes partenaires, dans le respect du caractère multilatéral de son actionariat.

Enfin, suite au report du calendrier de lancement de la télévision numérique terrestre, France Télévisions a revu son projet de développement autour des axes suivants : recentrage des chaînes existantes sur leur mission de service public, en particulier dans sa dimension culturelle ; passage progressif de France 5 à une grille de soirée complète dans la perspective de la TNT ; et surtout renforcement de la régionalisation de France 3, avec un objectif de doublement des heures régionales d'ici 2007. Le contrat d'objectifs et de moyens devra donc être amendé une fois les discussions entre la société et l'État achevées.

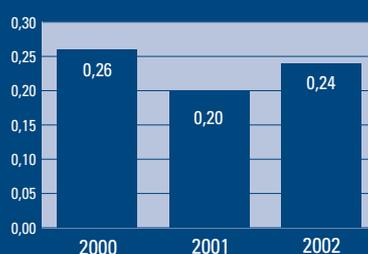
Par ailleurs, le projet de développement de France Télévisions pourrait de nouveau être modifié dans les prochains mois lorsque les décisions seront prises, d'une part sur l'attribution éventuelle à des chaînes thématiques dont elle est actionnaire des trois canaux numériques terrestres jusqu'à présent réservés pour de nouvelles chaînes publiques et, d'autre part, sur le rôle que pourrait jouer l'entreprise dans la future chaîne d'information internationale souhaitée par le gouvernement.

Radio France

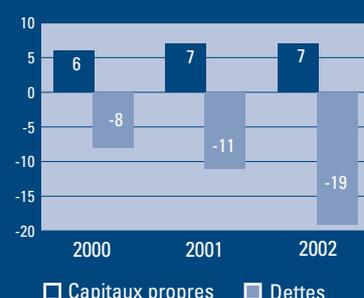
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- **Textes constitutifs**: création en 1975 suite à l'éclatement de l'ORTF. Loi du 30 septembre 1986, modifiée par la loi du 1^{er} août 2000 (composition du conseil, désignation des membres et du Président ainsi que missions).
- **Statut et capital**: Société nationale de radiodiffusion Radio France ayant le statut de société anonyme ; détenue à 100 % par l'État.
- **Missions**: concevoir et de programmer des émissions de radiodiffusion sonore à caractère national et local, destinées à être diffusées sur tout ou partie du territoire métropolitain. Favoriser l'expression régionale sur ses antennes décentralisées sur l'ensemble du territoire. Valoriser le patrimoine et la création artistique, notamment grâce aux formations musicales dont elle assure la gestion et le développement.

Radio France

exercices 2000 à 2002

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	451	473	495	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-5	-3	-3	
	Résultat financier	1	1	1	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	7	15	28	
	Résultat net - part du groupe	/	/	/	
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	0	0	0	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	81	81	86	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/	/	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	3	4	4	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	4	4	4	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	6	7	7	Hors subventions d'investissement
	Intérêts minoritaires	/	/	/	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0	0	
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	24	22	32	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-8	-11	-19	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0	0	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	3 556	3 835	3 925	
	Charges de personnel	259	270	277	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,1%	0,0%	0,0%	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	72,9	70,4	70,5	
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	4,2%	2,9%	3,3%	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/	/	Dettes financières nettes négatives
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.					
Informations complémentaires	Redevances	411	430	443	
	Productions internes immobilisées nettes	3	3	3	
	Subventions d'investissement figurant les capitaux propres	13	17	15	

Radio France

Radio France a poursuivi, en 2002, la numérisation de ses antennes. Ce projet de grande ampleur d'un point de vue technique, financier, mais aussi social compte tenu des réorganisations et redéfinitions de postes qui l'accompagnent, a atteint son mi-parcours. Il devra se poursuivre en 2003-2004. Par ailleurs, Radio France a procédé à la régionalisation de la gestion du réseau France Bleu (réseau des radios locales) en 2002 et a créé une nouvelle antenne locale, la Cityradio de Paris.

Radio France a poursuivi sa mutation technologique et sa réorganisation

Le réseau France Bleu a été organisé en huit délégations régionales. Chaque région, fédérant les 43 antennes locales au sein du réseau France Bleu, est ainsi responsabilisée sur sa grille mais aussi sa gestion financière et budgétaire et sa politique de ressources humaines. Une nouvelle antenne locale de ce réseau a été créée en 2002, la CityRadio de Paris, qui fournit des informations pratiques aux franciliens.

Par ailleurs, la numérisation de France Info s'est achevée, ainsi que celle de la moitié du réseau France Bleu. L'entreprise est désormais à mi-chemin de la numérisation, une étape importante à partir des prochains mois étant la numérisation de France Inter.

Enfin, la direction de l'Orchestre National de France a été attribuée au Chef Kurt Masur.

Du point de vue éditorial, Radio France a mobilisé d'importants moyens sur la couverture du conflit irakien au printemps 2003. Le premier semestre 2003 a également été marqué par plusieurs grèves (personnel technique de France Info au printemps, association au mouvement de grève du secteur public en mai-juin 2003, interventions d'intermittents extérieurs à la société) qui ont perturbé les antennes.

L'équilibrage de la situation économique et financière s'est confirmé

En 2002, Radio France a confirmé son rétablissement économique, affichant un résultat net légèrement positif (236 K€) pour la troisième année consécutive.

L'audience a globalement progressé (13,5 millions d'auditeurs en 2002). France Inter a atteint 11,2 % d'audience en 2002, ce qui en fait la deuxième généraliste de France (et la première sur la tranche matinale), et France Info 11 % (1^{re} radio en Ile de France). France Bleu a atteint pour sa part 6,8 % d'audience. Ces résultats d'audience ont permis une augmentation des tarifs des plages publicitaires et participent du bon résultat des recettes publicitaires (cf. infra).

En outre, la perspective de la création d'un comité d'audit, l'avancement de la clôture des comptes et le dialogue soutenu avec l'actionnaire sur les questions de méthodologie comptable contribuent à améliorer la visibilité sur la situation financière de l'entreprise, qui devra se poursuivre.

La structure financière

L'endettement atteint 100 M€ fin 2002, soit un niveau stable par rapport à 2001. Cet endettement est composé à plus de 80 % de dettes d'exploitation.

Les capitaux propres incluant un montant de subventions d'investissement de 18,1 M€ atteignent 25,2 M€ en 2002, en progression de près de 7 % par rapport à 2001.

La trésorerie nette était de 19,4 M€ fin décembre 2002, en amélioration de 8,5 M€ par

Gouvernement d'entreprise

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs désignés par le CSA

M. Jean-Marie Cavada, Président
M. Bernard Chevry
M. Jean-Loup Dabadie
M^{me} Daisy de Galard

Administrateurs représentant l'État

M. Francq Mordacq (MINEFI – Direction de la réforme budgétaire), remplacé en juillet 2003 par Laurent de Jekbowski (MINEFI – Direction du Budget).
M^{me} Sylvie Hubac (Ministère de la Culture et de la Communication – Direction de la musique et de la danse)
M. François Gicquel (Premier Ministre – Cour des Comptes)
M. Alain Seban (Ministère de la Culture et de la Communication – Direction du Développement des Médias)

Administrateurs représentant le Parlement

M. Bernard Brochand (Assemblée nationale)
M. Jean-François Picberal (Sénat)

Administrateurs représentant les salariés

M^{me} Michèle Bedos
M. Paul-Henri Charrier

Mission de contrôle économique et financier

M. René Sève, Chef de la mission de contrôle
M^{me} Elisabeth Kabn, Contrôleur d'État.

Commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Henri Fouillet SA

LE CONSEIL S'EST TENU 4 FOIS EN 2002

Il définit les lignes générales de l'action de la société dans le respect du cahier des missions et des charges. Il veille à la bonne marche des services et à l'observation des dispositions législatives et réglementaires applicables à la société ainsi qu'à la qualité des programmes, à l'objectivité et à l'exactitude des informations diffusées et à l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinions (décret modifié du 11 avril 1988 portant statuts).

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'audit : *la création d'un comité d'audit a été adoptée par le conseil d'administration de mai 2003. Sa mise en place est prévue au second semestre 2003.*

rapport à 2001 ; en revanche le solde moyen s'est dégradé, passant de 19,6 M€ à 14,6 M€.

Les investissements

Les investissements se sont élevés à 23,4 M€ en 2002, dont 5,6 M€ pour des opérations de numérisation. Le budget prévu était toutefois nettement supérieur (28 M€), notamment pour la numérisation, ce qui confirme la tendance depuis plusieurs années à une sous-consommation des crédits d'investissements.

L'exploitation

Le chiffre d'affaires (495 M€) a augmenté de 4,7 % entre 2001 et 2002. La redevance représente 87 % de ce montant (443 M€) et progresse de 3,2 %.

Les recettes propres de Radio France ont pour leur part enregistré une nette progression (+20,4 %), en particulier les recettes de publicité et de parrainage (+29 % et

+40% par rapport aux prévisions budgétaires), bénéficiant notamment des bons résultats d'audience qui se sont accompagnés d'une hausse des tarifs (notamment sur France Info), de l'augmentation des plages de publicité et de la bonne conjoncture publicitaire pour le média radio. La hausse des recettes publicitaires est continue depuis cinq ans, mais les marges de manœuvre devraient atteindre leurs limites compte tenu notamment de l'encadrement réglementaire de la durée des plages publicitaires sur le service public radiophonique.

Les charges d'exploitation progressent de 1,7 % en 2002. Les charges de personnel représentent à elles seules 54,2 % du total des charges de la société. Elles sont en hausse de 2,6 % par rapport à 2001 et en dépassement de 2 % par rapport au budget (4,5 M€). Fin 2002, les effectifs totaux de l'entreprise sont de 3925 permanents, soit 100 postes supplémentaires par rapport à 2001, et de 342 occasionnels.

Au niveau fonctionnel, les programmes locaux représentent 30 % du total des charges. Les programmes nationaux représentent 53 %, dont 15,6 % pour France Inter, 12 % pour France Culture, 7,2 % pour France Musiques, 6,8 % pour France Info et près de 8 % pour les formations musicales.

Le résultat d'exploitation est en perte de 298 K€ en 2002, soit deux fois moins qu'en 2001.

Le résultat financier est de 849 K€. Le résultat exceptionnel atteint 285 K€.

Projet immobilier et perspective d'un contrat d'objectifs et de moyens

Radio France fait actuellement face à deux défis d'envergure : la maîtrise du développement de son réseau local d'une part, la poursuite de la numérisation des techniques de production et de diffusion de ses antennes d'autre part, processus coûteux et ponctué de mouvements sociaux, qui devra se traduire par des réorganisations de la structure et des gains de productivité.

Dans ce contexte, la préfecture de police de Paris a alerté l'entreprise, en mars 2003, de la non conformité aux normes incendie d'une partie de la Maison de la Radio et l'a mise en demeure de procéder à l'évacuation de la partie du bâtiment concerné dans des délais rapides. Radio France a déjà pris des mesures renforçant sa capacité à prévenir les incendies et abaissant le potentiel calorifique dans les zones sensibles et devrait vider les bâtiments incriminés de leur personnel (430 personnes) et de leurs archives, au second semestre 2003, en déménageant notamment l'antenne de France Inter dans un immeuble voisin.

L'obligation de procéder à l'évacuation de la partie «immeuble de grande hauteur» de la Maison de la Radio nécessite des arbitrages de priorités et de financements difficiles. Dès la rentrée 2003, Radio France devra faire face aux conséquences financières (de l'ordre de 22 M€ sur 4 ans, dont 8 M€ dès le lancement du déménagement principalement financé par la société à partir de redéploiements et de sa trésorerie) du déménagement provisoire de France Inter. La société devra ensuite travailler, en

collaboration avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministère de la culture et de la communication, sur les modalités, le calendrier et le chiffrage de la remise aux normes des bâtiments incriminés, aucune hypothèse n'étant actuellement écartée en ce qui concerne l'avenir de l'ensemble de la structure.

La conclusion d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'État est prévue par la loi du 1^{er} août 2000 relative à la liberté de communication. Elle permettra de définir les priorités stratégiques de l'entreprise, leur mode de financement et les synergies éventuelles avec le secteur public audiovisuel.

financier

Secteur financier
BDPME, CCR, CNP Assurances

CNP
assurances

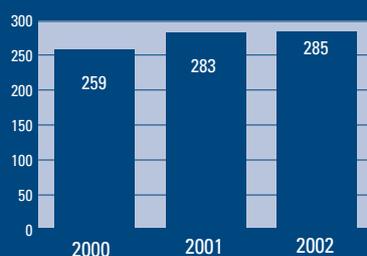
BDPME

CCR

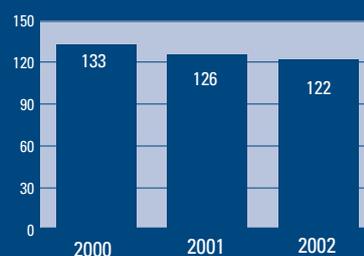
BDPME

Banque du développement des PME

Évolution produit net bancaire



Évolution résultat brut d'exploitation



Fiche d'identité

- La BDPME, créée en 1996, est une banque à laquelle ses actionnaires publics ont confié une mission d'intérêt général. Etablissement de place, elle n'intervient jamais seule mais toujours en partenariat avec d'autres banques.
- Organisée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance, elle est constituée sous la forme d'une holding qui regroupe la SOFARIS, qu'elle détient à 49,45% et le CEPME qu'elle détient à 96,63%. Ses trois actionnaires sont l'État (54,53%), la Caisse des dépôts et consignations (43,69%) et l'Agence française de développement (1,78%).

BDPME

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000		2001	2002	Observations
		Publié	Pro forma 2001			
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	50,53%		50,53%	54,53%	
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en%)	41,60%		41,60%	45,47%	
I Activité et résultats	Produit net bancaire P.N.B	259	272	283	285	
	Charges générales d'exploitation	141		141	148	
	Résultat brut d'exploitation	133	124	126	122	
	Résultat net- part du groupe	20		22	28	
	Résultat net - intérêts minoritaires	9		11	7	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	29		33	35	
II Titres - actif	Titres de placement	911		635	440	
	Titres d'activité de portefeuille	52	48	47	53	
	Titres d'investissement	2 335		2 358	2 366	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	517		540	618	
	F.R.B.G	78		123	138	
	Intérêts minoritaires	155		153	159	
IV Opérations avec la clientèle	Opérations avec la clientèle (actif)	7 139		7 030	6 933	
	Opérations avec la clientèle (passif)	230		183	208	
V - Dividendes	Dividendes versés au cours de l'exercice	0		0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	
VI - Opérations de trésorerie et interbancaire	Opérations de trésorerie et interbancaires-Actif	2 963		3 347	3 414	
	Opérations de trésorerie et interbancaires-Passif	4 173		4 337	4 488	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	1 263		1 238	1 218	
	Charges de personnel	91		98	101	
VIII Ratios	Coefficient d'exploitation	54,48%	51,85%	49,82%	52,02%	
	Résultat net (groupe + minoritaires) / PNB	11,11%	10,58%	11,66%	12,30%	
	Ratio de solvabilité	12,10%		12,00%	12,00%	
	Résultat net (groupe + minoritaires) / Fonds propres	3,84%		4,04%	3,83%	

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.

BDPME

La BDPME, dont le capital est détenu majoritairement et directement par l'État, a été créée à la fin de l'année 1996 pour apporter un soutien financier aux PME, à l'exemple des dispositifs existants dans la plupart des pays développés. Elle intervient pour prendre en charge les besoins de financement des PME prioritairement dans des finalités risquées.

Elle a été constituée sous la forme d'un holding qui regroupe la SOFARIS qui intervient en garantie des financements bancaires aux PME (et gère à cet effet des fonds de garantie alimentés par des ressources publiques), et le CEPME qui intervient en cofinancement avec les banques pour financer les programmes de développement des PME et finance la trésorerie des entreprises titulaires de commandes publiques.

Une action renforcée en faveur de la création et de la transmission d'entreprises

La montée en puissance du Prêt à la création d'entreprise (PCE) et le lancement du Prêt à la reprise d'entreprise

L'année 2002 a vu le développement du PCE, solution simple et rapide visant l'installation de nouveaux entrepreneurs et tout particulièrement ceux porteurs de petits projets. D'un montant compris entre 3 000 et 8 000 euros, il permet de mobiliser tous les acteurs de la création d'entreprise, aussi bien les banques que les réseaux d'aide.

En 2002, la BDPME a en outre testé un nouveau produit, le PRE, qui a pour objet de faciliter la transmission des toutes petites entreprises, d'une valeur de transaction inférieure à 150 000 euros.

Enfin, un nouveau fonds a été mis en place au cours du premier semestre 2002, le fonds BIOTECH-GARANTIE, dédié à la garantie des financements des entreprises du secteur des biotechnologies.

Une réflexion stratégique et l'unification des statuts des personnels

Afin de planifier ses missions et objectifs pour la période 2003-06, la BDPME et ses actionnaires ont lancé une importante réflexion stratégique visant à renforcer l'efficacité de ses interventions, adapter son offre de produits et de services et élargir et renouveler sa base de clientèle. Celle-ci devrait aboutir dans le courant de l'année 2003.

Dans l'ordre de la gestion interne, l'année 2002 a vu se concrétiser les travaux visant à l'harmonisation des statuts des personnels des différentes sociétés filiales de la BDPME.

Des comptes 2002 restés bien orientés en dépit d'un contexte conjoncturel moins favorable

Un résultat net en hausse

Les résultats 2002 du groupe sont en augmentation par rapport à 2001. Le résultat net part du groupe atteint 27,8 M€ contre 22,3 M€ en 2001.

Le résultat brut d'exploitation est en légère baisse sur le dernier exercice, passant de 126,3 M€ en 2001 à 121,5 M€ en 2002. Le produit net bancaire a progressé de 282,9 M€ en 2001 à 284,5 en 2002, mais les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles ont légèrement augmenté (163 M€ en 2002 après 156,6 M€ en 2001).

Au total, en 2002, après un coût du risque exceptionnellement faible (9,3 M€ contre 30,5 M€ en 2001) à raison des reprises de provisions qui ont été réalisées sur les encours de contentieux, le résultat d'exploitation ressort à 112,2 M€ au lieu de 95,8 M€ en 2001 et 85,8 M€ en 2000. Les bons chiffres de l'exploitation ont permis de consolider la structure financière du groupe.

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LE DIRECTOIRE

Le **conseil de surveillance** de la BDPME est composé de quinze membres dont trois représentants de l'État, deux représentants des actionnaires, cinq personnalités qualifiées appartenant au secteur bancaire et financier et au monde entrepreneurial ainsi que cinq représentants élus des salariés. Un collège de censeurs composé de trois membres dont le commissaire du Gouvernement du CEPME et de SOFARIS siège au Conseil mais sans voix délibérative. Le mandat des membres du conseil de surveillance est de cinq ans renouvelable. Présidé par Jacques FREIDEL, Président de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, il se réunit quatre à cinq fois par an.

Le **directoire** est composé de trois membres. Il est élu pour cinq ans par le Conseil de Surveillance dans les conditions de droit commun et sur proposition de l'État. Il est présidé par M^{me} Ariane Obolensky et comprend le directeur général de la banque et de ses deux principales filiales et le directeur général adjoint, en charge des activités financières.

LES COMITES DU DIRECTOIRE

Trois comités spécialisés présidés par un membre du directoire se réunissent de façon régulière :

- **Le Comité d'audit**, qui donne trois fois l'an un éclairage sur les comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels de la BDPME et de ses filiales, sur les prévisions budgétaires annuelles et sur la bonne application des règles de contrôle interne mises en place;

- **Le Comité des risques** de contrepartie qui spécifie le corps des règles régissant la gestion financière du CEPME et de ses filiales;

- **Le Comité financier** de SOFARIS qui définit les grandes orientations financières de la société.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA BDPME AU 30 JUIN 2003

Président : M. Jean-François Roubaud
Président d'honneur du Conseil de surveillance :
M. Jacques Freidel

Administrateurs représentant l'État

M. Bruno Durieux : Vice-Président
M. Jérôme Haas
M. Patrice Vermeulen

Administrateurs représentant les actionnaires

M. Michel Gonnet (représentant la Caisse des Dépôts et Consignations)
M. Claude Forget (représentant la Banque fédérale des Banques Populaires)
M. Jean-Michel Séverino (Agence française de développement)
M. Pierre Simon (représentant l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement)

Administrateurs désignées en raison de leurs compétences particulières

M^{me} Martine Clément
M. Didier Havette
M. Clément Back
M. Alain de Boisset
M. Christian Hugot
M. Jean-Luc Mure
M. Xavier Richard

Administrateurs représentant les salariés

M. Xavier Richard

Censeurs

M. Gilles Copin
M. Jean-Guy Le Floch
M. Denis Piet

Commissaire du Gouvernement

M. Denis Piet

Commissaires aux comptes

Mazars et Guérard
Picarle et Associés

Une augmentation de capital

Conformément au plan de consolidation de la croissance présenté par les pouvoirs publics, l'Assemblée générale des actionnaires du 14 décembre 2001 a décidé de procéder à une augmentation de capital, qui a été portée de 319 271 984 € à 347 371 376 €, qui a été réalisée en janvier 2002.

Une stratégie tournée vers l'avenir

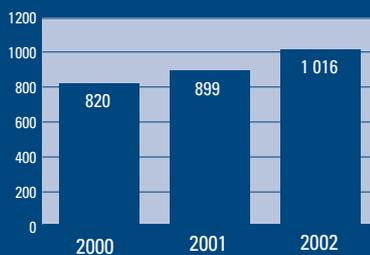
La BDPME entend désormais capitaliser le positionnement acquis et renforcer son assise financière. Elle se fixe pour objectif de poursuivre l'effort de maîtrise des charges d'exploitation et augmenter sa capacité bénéficiaire pour :

- couvrir ses risques dans le contexte d'une conjoncture moins porteuse et la perspective de la préparation du passage aux nouveaux ratios prudentiels dans le contexte de négociation de Bâle II ;
- financer sur ses fonds propres son développement.

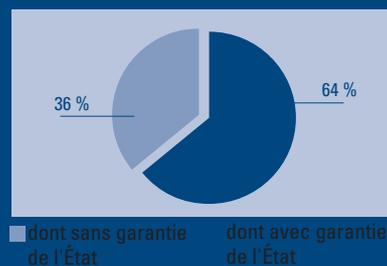
CCR

Caisse centrale de Réassurance

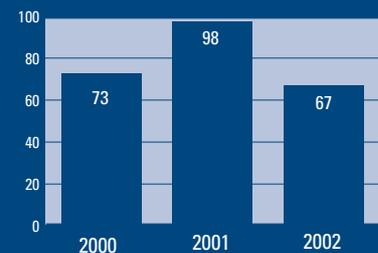
Évolution du chiffre d'affaires
(primes de réassurances brutes)



Répartition prime brute
par activité



Évolution du résultat



Fiche d'identité

- La Caisse Centrale de Réassurance (CCR), société anonyme détenue à 100% par l'État, a été créée par l'article 11 de la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992. Elle gère, notamment, le système de réassurance des catastrophes naturelles qui bénéficie de la garantie de l'État ainsi que trois fonds publics qui n'ont pas de personnalité juridique : le Fonds national de garantie des calamités agricoles, le Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction et le Fonds de prévention des risques naturels. Elle mène par ailleurs des activités concurrentielles.

Caisse centrale de réassurance

exercices 2000 à 2002

Comptes sociaux	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
Degré d'appartenance au secteur public	% détenus par l'État	100,0	100,0	100,0	
	% détenus par le Secteur Public autre que l'État	0,0	0,0	0,0	
I Activité et résultat	Primes de réassurances brutes	820	899	1 016	
	<i>dont sans garantie de l'État</i>	<i>301</i>	<i>395</i>	<i>363</i>	
	<i>dont avec garantie de l'État</i>	<i>518</i>	<i>504</i>	<i>653</i>	
	Résultat net- part du groupe	/	/	/	
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	73	98	67	Résultat social
II Provisions techniques	Provisions techniques	2 511	2 622	2 956	
	Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires	294	93	91	
III Placements	Placements (montant net)	2 808	3 062	3 148	
	Plus values latentes	283	259	234	
IV Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	667	743	783	Capitaux propres sociaux
	Intérêts minoritaires	/	/	/	
V - Dividende	Dividendes versés au cours de l'exercice	11	22	25	
	<i>dont reçus par l'État</i>	<i>11</i>	<i>22</i>	<i>25</i>	
VI - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	188	196	199	
VII Ratios	Résultat net / Primes	8,9%	10,9%	6,6%	
	Résultat net / Fonds propres	10,9%	13,2%	8,6%	

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.

CCR

Caisse centrale de Réassurance

L'activité de la CCR en 2002 a été en grande partie marquée par les conséquences de la catastrophe du 11 septembre 2001, tant en matière de capacités du marché de la réassurance qu'en termes de niveaux de primes.

Malgré la forte amélioration de sa performance opérationnelle, la CCR a vu son résultat net 2002 diminuer de 32%, principalement en raison de la dégradation de son résultat financier. Par ailleurs, la rentabilité de la réassurance traditionnelle s'avère encore très insuffisante.

Une année 2002 marquée par les conséquences des événements du 11 septembre 2001

La garantie de l'État a permis de compenser les défauts de capacité momentanés des marchés les plus exposés

Consécutivement aux attentats du 11 septembre 2001, la CCR a été autorisée à couvrir avec la garantie de l'État aussi bien les risques d'attentats ou d'actes de terrorisme susceptibles d'affecter certains grands risques industriels que les risques liés à la responsabilité civile aviation pour les dommages causés au sol, notamment en cas de détournement.

Cette dernière autorisation, renouvelée à plusieurs reprises, n'a pas été prolongée au-delà du 30 novembre 2002, compte tenu du retour des capacités requises sur le marché de l'assurance aviation. En revanche, la CCR a été autorisée à poursuivre en 2003 son intervention avec la garantie de l'État en réassurance du pool GAREAT mis en place pour la couverture attentats ou actes de terrorisme affectant les grands risques industriels.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de ses placements financiers, la CCR a largement subi les conséquences de la dégradation de la conjoncture boursière en 2002.

La poursuite des travaux de recensement des informations relatives aux risques de catastrophes naturelles

Après le succès de son site internet 'arrêtés cat. nat.', mis en place en 2001, la CCR a poursuivi ses travaux, commencés en 2001, de mise en place d'une base de données statistiques relatives à la localisation des

sinistres au niveau de la commune ou du code postal, susceptible d'être diffusée de façon agrégée et sous forme de cartographie. La CCR a également entrepris en 2002 la constitution progressive d'un fichier des risques et des sinistres à l'adresse.

Enfin, un dernier site dénommé 'e-cat' a été élaboré en 2002 pour la saisie à distance, par les cédantes, des comptes sur internet. Ce nouveau service a été conçu dans un souci de simplification des écritures de saisie et d'automatisation des calculs.

Parallèlement, la CCR a poursuivi ses efforts d'amélioration des procédures internes dans les domaines de la souscription, de l'actuariat, de la comptabilité et de la gestion financière.

Des résultats 2002 encore largement imputables aux activités garanties par l'État

L'accroissement de l'activité garantie par l'État en 2002 a compensé la contraction de l'activité de réassurance traditionnelle

Le chiffre d'affaires brut de rétrocessions de l'année 2002 s'élève à 1 016 M€ contre 899 M€ en 2001. Il correspond pour 64% aux risques avec garantie de l'État (contre 56% en 2001) et 36% aux risques sans garantie de l'État.

En réassurance avec garantie de l'État, les primes afférentes aux risques de catastrophes naturelles demeurent prédominantes (82% de l'ensemble des opérations soit 536 M€) et ont progressé de 10 % par rapport à 2001. Cet accroissement est cependant nettement inférieur à l'augmentation des primes

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de quinze membres. Sous la présidence de M. Masquelier, siègent cinq administrateurs représentant l'État, trois administrateurs représentant les salariés et six personnalités qualifiées⁽¹⁾ nommées par l'assemblée générale des actionnaires.

Conformément aux dispositions de la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2003 a adopté les résolutions relatives à la modification des statuts de la CCR, notamment celle concernant la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. Par la suite, le conseil d'administration du 19 juin 2003 s'est prononcé en faveur de l'exercice de la direction générale par le Président du conseil d'administration et a désigné M. Masquelier comme Président Directeur général.

Au cours de l'année 2002, le conseil s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence de 88 %.

Dates des séances du conseil d'administration (2002 / 2003) :
7 mars 2002 - 20 juin 2002 - 17 octobre 2002 - 12 décembre 2002 - 6 mars 2003 - 19 juin 2003

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2003 :

Président : M. Thierry Masquelier

Administrateurs représentant l'État

M. Olivier Hérès
M. Olivier Paquier
M. Vincent Richard
M. Bertrand Schneider
M. Jean-François Viala

Administrateurs représentant les salariés

M. Patrice Coutrot
M. Didier Suard
M. Robert Zanin

Autres administrateurs

M. Gérard Andreck
M. Jean Baligand
M. Jean-Claude Cbollet
M. Patrick Lucas
M. André Migeo
M. Thierry Van Santen

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCooper Audit

LE COMITÉ D'AUDIT

Mis en place par le conseil d'administration du 17 décembre 1999, il comprend cinq membres (deux représentants de l'État, deux personnalités qualifiées et un représentant des salariés) et a pour mission de s'assurer de la fiabilité des méthodes comptables et de contrôle interne, d'examiner les travaux des commissaires aux comptes et d'émettre un avis sur la stratégie financière et la politique des risques. D'abord présidé par un administrateur représentant l'État, il l'est désormais par une personnalité qualifiée.

Pour sa troisième année d'existence, le comité d'audit s'est réuni deux fois en 2002 avec un taux de présence de 90%. Lors de sa première séance, le comité a auditionné les commissaires aux comptes ; s'agissant de l'activité hors garantie de l'État, en particulier des outils et procédures relatifs aux provisions techniques, les commissaires aux comptes ont salué les progrès réalisés par la CCR tout en estimant que des améliorations restaient possibles en matière de formalisation de certaines informations, ce qui faciliterait l'établissement des comptes semestriels. Lors de sa deuxième séance, le comité a examiné les comptes semestriels de la CCR, établis pour la première fois en 2002 ; les commissaires aux comptes ont indiqué que le caractère saisonnier de l'activité de la CCR, tant dans l'émission des primes que dans la probabilité de survenance des sinistres, constituerait le principal critère de choix de la méthode retenue. La majorité des membres du comité s'est prononcée pour un établissement des comptes semestriels sur la base de la moitié des résultats annuels attendus compte tenu des informations connues au 30 juin.

Dates des séances du comité d'audit (2002 / 2003)

4 mars 2002 - 3 octobre 2002 - 24 février 2003

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2003 :

Administrateurs représentant l'État

M. Olivier Hérès
M. Jean-François Viala

Autres administrateurs

M. Gérard Andreck
M. Jean Baligand

Administrateur représentant les salariés

M. Robert Zanin

1 - Personnes physiques jouissant d'une compétence particulière dans le domaine de l'assurance en raison des fonctions qu'elles exercent, lors de leur nomination, au sein d'une entreprise d'assurance, d'une entreprise industrielle ou commerciale, d'une entreprise de courtage d'assurance ou d'une agence générale d'assurance.

relatives aux risques exceptionnels, dont le montant a quasiment triplé (60 M€ en 2002 contre 18,6 M€ en 2001) ; cette progression est essentiellement due à la couverture des risques liés à la responsabilité civile aviation pour les dommages causés au sol. Enfin, la CCR a perçu en 2002 37 M€ de primes au titre de la réassurance du pool GAREAT (attentats ou actes de terrorisme) et 20 M€ au titre de la réassurance spatiale.

En réassurance traditionnelle, le chiffre d'affaires s'est contracté de 8 % à 363 M€. La CCR a, en effet, été amenée à se séparer d'affaires à visibilité limitée et à forte exposition au profit d'affaires mieux maîtrisées mais à moindre volume de primes.

La prédominance de la réassurance dommages se renforce (plus des deux tiers du portefeuille).

Il s'agit, pour l'essentiel, du pôle "traités non-vie" pour lequel la CCR a privilégié un redéploiement progressif vers le non-proportionnel, mieux maîtrisé, au détriment du proportionnel et mis en œuvre une croissance sélective, surtout en Europe (qui reste prédominante) et au Canada. Le portefeuille "facultatives non-vie", en revanche, a régressé de 57 % en raison notamment d'un recentrage de l'activité sur les risques de taille moyenne.

L'activité "vie-assurance de personnes" a fléchi de 18 % ; elle reste essentiellement tournée vers le marché français, où les positions de la CCR ont été consolidées, et, dans une moindre mesure, en Europe, où la CCR a entrepris une diversification de son portefeuille, notamment en Espagne.

La rentabilité de la réassurance avec garantie de l'État s'est fortement améliorée tandis que celle de la réassurance traditionnelle reste insuffisante

Le résultat de souscription net de rétrocessions (avant produits financiers et charges de gestion), qui mesure la performance opérationnelle, est de 21,4 M€, en progression de 30% par rapport à 2001. En réassurances traditionnelles, il est en amélioration mais reste insuffisant. L'amélioration devrait se poursuivre en 2003, sauf événement catastrophique, compte tenu du redressement du marché et d'une politique de souscription sélective. En réassurances avec garantie de l'État, les résultats de

souscription sont stables ; ils ont, notamment, été atténués par l'augmentation des dotations aux provisions d'égalisation, constituées pour faire face à l'accroissement des risques.

Le résultat de l'exercice s'élève à 67 M€ contre 98 M€ en 2001. Cette baisse est en partie due à la dégradation du résultat financier. Suite à la dégradation de la conjoncture boursière, les comptes 2002 de la CCR tiennent compte des dispositions de l'avis du 18 décembre 2002 du Comité d'urgence du Conseil national de la Comptabilité relatif aux provisions pour dépréciation à caractère durable des placements. La branche réassurance garantie par l'État présente un résultat après impôt de 71 M€ (contre 119 M€ en 2001) ; l'activité sans garantie de l'État, bien qu'en progression de 79% par rapport à 2001, enregistre un résultat encore négatif (- 4M€).

Le dividende pour 2002 représente 25 M€ soit 8,33 € par action contre 9,67 € en 2001.

La CCR, qui fait l'objet d'une notation depuis 2001, s'est vue confirmer en 2002 la note AAA (Perspective Stable) par l'agence Standard & Poor's, grâce au soutien explicite et continu de l'État et malgré les problèmes de rentabilité de ses activités concurrentielles.

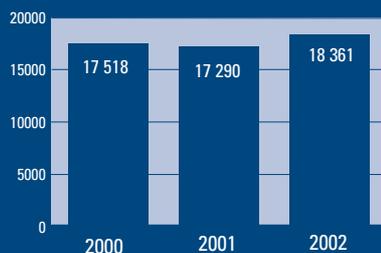
Améliorer la rentabilité des activités concurrentielles pour parvenir à l'équilibre

Toutes activités confondues, la CCR est le 29^e réassureur mondial. Mais si l'on ne tient compte que de ses activités privées, elle se situe encore très en deçà. En effet, dans un secteur qui a connu une forte tendance à la concentration, la CCR reste un acteur modeste dans la branche réassurance sans garantie de l'État. Sa stratégie consistera, en la matière, à poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la rentabilité de son portefeuille et atteindre l'équilibre en 2003.

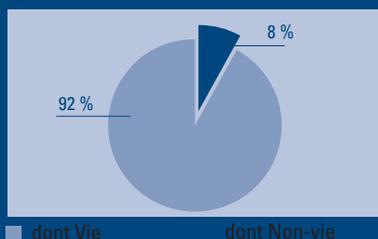
CNP

CNP Assurances

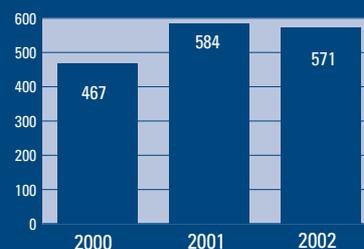
Évolution du chiffre d'affaires
(primes d'assurances brutes)



Répartition primes assurance
par activité



Évolution résultat net - part du groupe



Fiche d'identité

- Issue des Caisses nationales d'assurance créées en 1850, CNP Assurances est née en 1959 et a été dotée du statut d'Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par le décret n° 87-833 du 12 octobre 1987. Son statut actuel, sous forme de société anonyme d'assurance, résulte de la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992 (Journal Officiel du 17 juillet 1992). Durée et expiration de la Société : 99 ans, jusqu'au 15 juillet 2086.

- Structure du capital au 31 décembre 2002**

Nombre d'actions : 137 854 064

Nombre de droits de vote : 136 901 856

• Actionnaires	Nombre d'actions	Taux en capital	Taux en droits de vote
Caisse des dépôts et consignations	50 582 880	36,69 %	36,95 %
Sopassure (holding public de la Poste et du Gpe Caisse d'Épargne)	49 191 780	35,68 %	35,93 %
État	1 618 841	1,17 %	1,18 %
Total des actions de Concert	101 393 501	73,54 %	74,06 %
Public, personnels de la Société et autres, dont :	36 460 563	26,46 %	25,94 %
15 Mutuelles de la Fonction publique	(1 908 855)	(1,38 %)	(1,39 %)
AGRR Prévoyance	(1 366 839)	(0,99 %)	(1 %)
CNP Assurances (actions détenues en propre)	(952 208)	(0,70 %)	—
Total titres CNP Assurances	137 854 064	100 %	100 %

CNP assurances

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000		2001	2002	Observations
		Publié	Pro forma 2001			
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	1,00		1,18	1,17	
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en%)	61,00		61,00	54,53	
	Valeur boursière de la participation de l'État	72		58	57	Détention directe
I Activité et résultat	Primes d'assurance brutes	17 518		17 290	18 361	
	<i>dont Vie</i>	16 255		15 923	16 887	
	<i>dont Non-vie</i>	1 263		1 366	1 474	
	Résultat technique Vie	395	429	511	709	
	Résultat technique Non-vie	46	42	1	8	
	Résultat net- part du groupe	467	528	584	571	
	Résultat net - intérêts minoritaires	43	63	84	99	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	509	591	668	670	
II Provisions techniques	Provisions techniques	122 944	122 264	133 054	140 810	
	Parts des cessionnaires et récessionnaires	2 868	3 958	3 262	3 607	
III Placements	Placements (montant net)	124 442	124 664	135 780	143 996	
	Plus values latentes	13 024		9 608	6 504	
IV Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	3 348	3 958	4 399	4 699	
	Intérêts minoritaires	591	699	902	897	
V - Dividende	Dividendes versés au cours de l'exercice	119		148	584	
	<i>dont reçus par l'État</i>	2		2	2	
VI - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	2 973		3 861	3 945	
VII Ratios	Résultat net / Primes	2,91%	3,37%	3,86%	3,65%	
	Résultat net / Fonds propres	12,92%	12,69%	12,60%	11,97%	

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.

CNP Assurances

Deux événements majeurs ont marqué la période précédant l'assemblée annuelle portant sur les comptes 2002 : le renouvellement du pacte d'actionnaires CNP Assurances assorti d'un engagement de prolongation des conventions commerciales entre le groupe des Caisses d'Épargne et CNP Assurances et, dans ce contexte stabilisé, l'annonce de la fin de la distribution de produits CNP Assurances dans le réseau du Trésor Public. Enfin le 6 juin dernier, CNP assurances et la Mutualité Française ont conclu une alliance stratégique. Ces décisions permettent à CNP Assurances de bénéficier d'une visibilité accrue pour consolider davantage encore sa position de premier assureur de personnes en France.

Le premier assureur de personnes en France

2002, nouvelle année difficile pour l'assurance

En 2002, le marché de l'assurance de personnes n'a connu qu'une faible croissance de la collecte à 94,8 Md€, soit + 1 %. La forte augmentation des dépenses de santé explique largement la hausse de 6 % des cotisations de contrats santé et accidents, dont le montant s'établit à 10 Md€ en 2002. La part de l'épargne nouvelle dans l'évolution du chiffre d'affaires en assurance vie et capitalisation (+ 1 %) est rendue difficile par les éléments exogènes tels que les transferts en provenance des PEP bancaires. Les difficultés rencontrées sur les marchés financiers expliquent la croissance des contrats en euros (+13 %), qui bénéficient d'une garantie de taux sur une certaine période, au détriment des contrats en unités de compte (-31 %), dont le risque est porté par l'assuré.

Enfin, le secteur a été largement touché par la baisse des marchés actions qui a obligé les acteurs à réviser parfois drastiquement la valeur de leurs portefeuilles d'actions.

Des partenariats confortés

Les actionnaires signataires du pacte de septembre 1998 précédant l'introduction en bourse de CNP Assurances (État, Caisse des Dépôts et Consignations, La Poste et le groupe des Caisses d'Épargne) se sont mis d'accord pour continuer à assurer au groupe CNP la stabilité de son actionariat et de ses accords de partenariat.

En conséquence, ils ont décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2008 le pacte d'actionnaires conclu en septembre 1998 et modifié par avenant en

décembre 2000. Dans ce cadre, ils ont décidé de maintenir l'équilibre actuel de leurs participations respectives dans CNP Assurances.

Par ailleurs, CNP Assurances et le groupe des Caisses d'Épargne ont convenu de proroger sans modification, jusqu'au 31 décembre 2008, leurs accords commerciaux en matière d'assurance vie.

Dans ce contexte stabilisé, l'État a décidé que le Trésor public cesserait son activité de distribution des produits de CNP Assurances à compter du 31 décembre 2003, cette faculté étant offerte par la convention entre le Trésor public et CNP Assurances renouvelée en mai 2001. Cette décision participe au recentrage de l'action du MINEFI sur le cœur de ses missions et s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation du ministère, «Bercy en mouvement», lancé en octobre 2002. CNP assurances poursuivra directement la relation avec les assurés.

Par ailleurs, le 6 juin 2003, la Mutualité Française et CNP Assurances ont conclu une alliance stratégique d'une durée de 10 ans, portant sur tout le champ de l'assurance de personnes, et notamment la santé, la dépendance, la prévoyance, l'épargne retraite, l'habitat et les services à la personne. Les coopérations seront déployées dans le cadre d'un plan de développement conjoint qui a pour objectif d'atteindre un volume d'activité annuel de 500 millions d'euros à horizon 2008.

Au plan international, CNP Assurances a signé un accord de joint-venture avec la poste chinoise. La joint-venture développera le modèle de bancassurance de la CNP en distribuant ses produits à travers des guichets de la Poste chinoise.

Afin de permettre à ses salariés, dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe CNP, d'investir en actions de l'entreprise le produit de leur participation aux

Gouvernement d'entreprise

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA CNP
AU 30 JUIN 2003

Président :

M. Edmond Alpbandéry

Vice-Président :

M. Jean-Paul Bailly, Président de La Poste

Membres

M. Gérard Barbot, Directeur de la Caisse des dépôts et consignations,
M. Jean Bassères, représentant de l'État, Directeur général de la Comptabilité publique,
M^{me} Isabelle Bouillot, Présidente du directoire de CDC-Ixis
M. Antonio Borges, Vice Chairman de Goldman Sachs International,
M. Jean-Jacques Doaré, Président du Conseil de surveillance du FCPE «actions CNP».
M. Jacques Hornez, Trésorier Général de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale,
M. Alexandre Lamfalussy, Professeur à l'Institut des Etudes Européennes de l'université de Louvain,
M. Michel Liès, représentant La Compagnie suisse de réassurances, membre de la direction générale de la Compagnie suisse de réassurances,
M. Francis Mayer, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations, Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations
M. Jean-Pierre Ménanteau, Directeur de la stratégie, des finances, du contrôle de gestion et de la comptabilité de la CDC,
M. Charles Milbaud, Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCEP),
M. Nicolas Routier, représentant Sopassure, Directeur général délégué, chargé de la Stratégie et du développement du Groupe La Poste,
M. Pierre Servant, membre du Comité Exécutif du Groupe CDC,
M. Philippe Wabl, Directeur général de la CNCEP,
M. Patrick Werner, Directeur général délégué de La Poste,

Représentants du Comité d'entreprise

M. Frédéric Balaye, premier collègue,
M. Sébastien Fournier, premier collègue,
M^{me} Agnès Fraisy, deuxième collègue,
M. André Daudet, troisième collègue.

Censeurs

M. Bertrand Comolet, Président du Directoire de la Caisse d'épargne Ile-de-France Paris,

M. Jean Lecointre Vice-Président honoraire de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
M. Jean-Louis de Mourgues, Délégué général de l'AGRR Prévoyance

Commissaires aux comptes

Mazars et Guérard
KPMG Audit
Calan-Ramolino et Associés

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Président

Gilles Benoist

Membres

M. Bernard Delas,
M. Jean-Paul Marchetti
M. Gérard Ménéroud
M. Jean-Pierre Walbaum

Le Conseil de Surveillance et le Directoire se sont chacun dotés d'un règlement intérieur. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, adopté le 28 janvier 2003 et dont les grandes lignes sont reprises dans les observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice 2002, précise en particulier le rôle et les missions des deux comités spécialisés (comité d'audit et comité des rémunérations).

Comité d'audit :

Il s'est réuni quatre fois en 2002 et a notamment examiné les comptes annuels et semestriels, les modalités de couverture du risque de change du real brésilien, la communication financière, les conséquences de la crise des marchés financiers et l'utilisation des instruments à terme.

Alexandre Lamfalussy, Président
Edmond Alpbandéry,
Patrick Werner,
Jean-Pierre Menanteau,
Philippe Wabl.

Comité des rémunérations

Le comité s'est réuni deux fois en 2002 et a notamment fait des propositions relatives à la rémunération des membres du directoire et du Conseil de surveillance.

Edmond Alpbandéry, Président
Francis Mayer,
Jean-Paul Bailly,
Charles Milbaud.

bénéfices et de leur intéressement CNP Assurances a réalisé, le 21 juin 2002, une augmentation de capital réservée.

Une situation financière solide malgré un contexte difficile

Poursuite de la progression du chiffre d'affaires et du résultat net récurrent

Le chiffre d'affaire, réalisé à 95,7 % en France, augmente de 6,2 % (4,3 % hors Brésil) alors que le marché français progresse de 1 %. D'après les estimations de la FFSA, la part de marché de CNP Assurances atteint désormais 18,5 % en assurance de personnes et 19,1 % en assurance vie et capitalisation. Les chiffres d'affaires des deux principaux réseaux partenaires s'établissent respectivement à 6 606,3 M€ (+ 1,7 %) pour La Poste et 7 189,1 M€ (+ 20,3 %) pour les Caisses d'Épargne.

Le résultat net récurrent (résultat net diminué de certains éléments considérés comme non récurrents, notamment l'effet des OPA et des OPE exceptionnelles) est en hausse de 8,1 % à 571,1 M€ (+11,3 % à périmètre et change constant). La rentabilité moyenne des fonds propres diminue légèrement à 13,1 % contre 13,2 % en 2002.

La filiale brésilienne Caixa Seguros a été affectée par la baisse du real au cours de l'année 2002. L'effet sur le résultat de cette acquisition après le coût de financement pour 2002 a ainsi été de 9,5 M€. L'objectif d'un effet neutre aurait été atteint à taux de change constant.

Une structure bilantielle résistante

Au 31 décembre 2002, la couverture réglementaire du besoin de marge s'élève à 221 % (107 % hors plus-values latentes). CNP Assurances bénéficie aujourd'hui d'une stratégie prudente sur le marché action (part investie en action limitée à 13 % depuis 1998) et d'un plus faible taux de réalisation des plus-values latentes que les autres compagnies d'assurance au cours des années passées. Les provisions mathématiques ont progressé de 5,8 % au 31 décembre 2002 (+ 6,3 % hors Brésil) pour atteindre 140,8 Md€. Sur la même période les actifs gérés augmentent de 6,0 % (+ 6,3 % hors Brésil) à 144,0 Md€. Les plus values latentes sont en retrait à 6,5 Md€, essentiellement dû à la baisse des marchés actions. Le ratio des plus values latentes rapporté à la valeur comptable nette passe ainsi de 7,1 % à 4,5 % en un an.

Malgré les difficultés rencontrées par la filiale brésilienne Caixa Seguros, les tests de dépréciation réalisés par la société ont justifié de ne pas constater de dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition.

Une stratégie prudente pour un développement régulier

Compte tenu de la perspective d'arrêt de la distribution de produits CNP Assurances par le réseau du Trésor Public, CNP Assurances doit construire une structure commerciale apte à assurer la continuité avec ses clients Trésor Public et permettant à l'entreprise de ne pas perdre de la valeur.

CNP Assurances devra par ailleurs poursuivre sa stratégie prudente pour assurer son développement régulier malgré un contexte de marché encore incertain. CNP Assurances cherchera à mettre en valeur son modèle, notamment en Europe. Là encore, la prudence devra être de mise et l'intérêt des actionnaires bien pris en compte. Enfin, CNP Assurances devra veiller au développement de sa récente acquisition brésilienne.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

1^{er} février 2002

CNP Assurances, leader de l'assurance emprunteurs, COFIDIS, N°1 du crédit par téléphone et la Banque COVEFI, première banque à distance en France signent un accord de partenariat sur l'assurance des crédits aux particuliers.

5 février 2002

Le groupe Crédit Immobilier de France et CNP Assurances signent un accord de partenariat sur l'assurance des emprunteurs.

25 juin 2002

CNP Assurances a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés.

23 septembre 2002

CNP Assurances signe un accord de joint-venture avec la Poste chinoise.

24 décembre 2002

CNP Assurances annonce la cession de la participation de 20% qu'elle détient, à travers CNP International SA, dans la société d'assurance vie italienne Carivita à Banca Intesa, actionnaire majoritaire de la société, pour un montant de 105 millions d'euros.

Autres entreprises

EMC, La Française des jeux, France Télécom, La Poste

EMC

France

Télécom

La Française

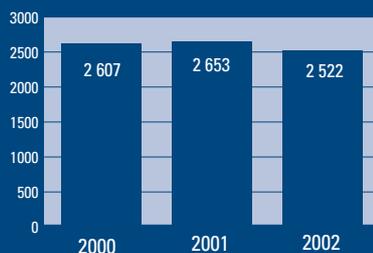
des jeux

La Poste

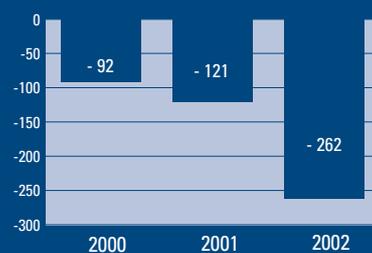
EMC

Groupe Entreprise minière et chimique

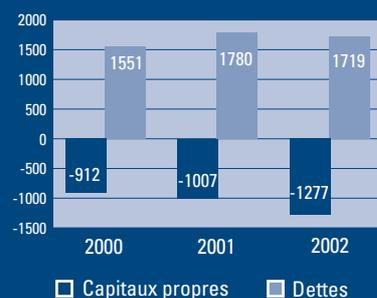
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

L'Entreprise minière et chimique est un établissement public industriel et commercial de l'État, créé en 1967. Il a aujourd'hui trois types d'activités :

- une activité de financement au profit des potasses d'Alsace et de soutien de la reconversion du Bassin Potassique ;
- une activité de holding détenant des participations minoritaires dans la chimie (Tessengerlo Group), l'environnement (Séché Environnement) et l'alimentation animale (Glon-Sanders) ;
- une mission de soutien au développement des activités internationales, en Afrique et au Vietnam, dans le domaine de l'agro-alimentaire et de l'alimentation animale.

Dotation en capital de l'État : 549,7 M€.

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0	100,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/	/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	2 607	2 653	2 522	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	<i>1 807</i>	<i>1 893</i>	<i>1 943</i>	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	128	96	30	
	Résultat financier	-109	-115	-70	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	95	41	61	
	Résultat net - part du groupe	-92	-121	-262	
	Résultat net - intérêts minoritaires	42	34	62	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	-50	-86	-200	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	1 128	1 213	979	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	<i>37</i>	<i>33</i>	<i>23</i>	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	<i>67</i>	<i>74</i>	<i>57</i>	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	<i>101</i>	<i>96</i>	<i>125</i>	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	-912	-1 007	-1 277	
	Intérêts minoritaires	545	573	448	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	357	301	480	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	1 551	1 780	1 719	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	1 166	1 120	985	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	13 145	13 237	12 167	
	Charges de personnel	500	514	475	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/	/	Résultat et fonds propres négatifs
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	38,1	38,8	39,0	
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/	/	Résultat et fonds propres négatifs
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/	/	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.					
Informations complémentaires	Autres fonds propres	100	138	174	Avances de l'État

EMC

Groupe Entreprise minière et chimique

Créée en 1967 pour gérer les actifs des Mines de Potasse d'Alsace (MDPA), l'Entreprise Minière et Chimique (EMC) est un établissement public à caractère industriel et commercial, qui a diversifié ses activités dans le domaine de la chimie (groupe TESSENDERLO), l'alimentation animale (groupe Glon-Sanders) et le traitement des déchets (TREDI). L'EMC EPIC détient intégralement EMC SA, sous-holding regroupant les activités industrielles et commerciales opérant dans le secteur concurrentiel, ainsi que l'intégralité de MDPA-SA.

L'année 2002 a été marquée, pour chacune des activités de l'entreprise, par des évolutions importantes

L'incendie survenu le 10 septembre 2002 dans le stockage souterrain alsacien de déchets industriels (Stocamine) a rendu nécessaire, avec quelques mois d'anticipation, la fin de l'activité d'extraction de la potasse. Des avenants au plan social des MDPA sont intervenus pour tenir compte de ce nouveau contexte et ont été signés par l'ensemble des organisations syndicales. La cession du patrimoine immobilier a été accélérée et, faute de perspectives de redressement de l'entreprise, il a été décidé d'arrêter l'activité de la société des ateliers centraux, AC2R, filiale mécanique des MDPA, dans le cadre d'un plan social négocié.

L'EMC a par ailleurs vocation à céder l'ensemble de ses actifs d'ici à la fin 2004. La principale cession intervenue en 2002 concerne la participation de l'EMC dans le groupe TREDI, filiale spécialisée dans les services et conseils pour l'environnement ainsi que le traitement et la valorisation des déchets industriels. EMC-SA a cédé au groupe Séché Environnement la totalité de sa participation (43%) dans TREDI en avril 2002, cette cession ayant été payée en partie en numéraire (42,75 M€) et en partie en actions Séché Environnement (11,32 % du capital).

Enfin, au cours de l'exercice 2002 a été constituée, par recoupement de diverses sociétés, la nouvelle société SCPASivexInternational (SSI) dont l'objet est de gérer les activités de négoce et de production du groupe EMC dans le domaine de l'agrofourriture et de l'alimentation du bétail, tant en Asie (Vietnam) qu'en Afrique et dans l'Océan indien ; cette création constitue donc la filialisation des activités outre-mer de la SCPA. Par ailleurs, est intervenue en 2002 la cession des activités de SCPA-Environnement.

Les résultats et la structure financière de l'EMC reflètent une conjoncture 2002 peu favorable⁽¹⁾

Le groupe EMC a enregistré en 2002 un chiffre d'affaires consolidé de 2 521,5 M€, en diminution par rapport à 2001 (2 653 M€). Le résultat net consolidé, part du groupe, connaît de même une dégradation, passant d'une perte de 120,6 M€ en 2001 à une perte de 262 M€ en 2002.

Comme pour les exercices précédents, ce résultat est principalement à attribuer aux pertes des sous-ensembles potasse (MDPA et Société commerciale des potasses et de l'azote - SCPA), respectivement - 224 M€ et - 30 M€, que ne compense pas la contribution positive du secteur chimie (Tessengerlo Group) dont le résultat net s'établit à 70,6 M€.

Le résultat du groupe Tessengerlo est en hausse de 8,9 % par rapport au résultat 2001, malgré une conjoncture difficile dans l'industrie en général. Le redressement de l'activité PVC explique pour l'essentiel cette progression, à laquelle la transformation des matières plastiques et la chimie fine ont également contribué.

S'agissant des MDPA, les événements de l'année 2002 ont un impact significatif sur les comptes ; en particulier, l'arrêt définitif de l'exploitation potassique conduit à constituer d'importantes provisions, à hauteur de 175 M€, qui contribuent à la perte nette de 224 M€, à comparer à celle de 82,6 M€ en 2001.

(1) Les comptes consolidés 2002 ne tiennent plus compte des chiffres de TREDI et la participation de l'EMC dans Séché Environnement n'est pas consolidée.

Gouvernement d'entreprise

LES ORGANES DIRIGEANTS

Conformément au décret n° 67-797 du 20 septembre 1967 modifié, l'EMC est gérée par un directoire et contrôlée par un conseil de surveillance.

Directoire

Le directoire comprend quatre membres. Son président est choisi parmi ses membres. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'établissement.

Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance comprend douze membres dont quatre représentants de l'État, quatre personnalités qualifiées et quatre représentants des salariés. Il exerce le contrôle permanent de la gestion de l'entreprise par le directoire et à ce titre délibère sur toutes les grandes orientations stratégiques, économiques ou financières de l'entreprise.

LE COMITÉ FINANCIER

L'article 18 du décret précité prévoit la création d'un comité financier au sein du conseil de surveillance. Ce comité aux séances duquel peuvent assister des représentants des tutelles financières, est chargé de préparer les délibérations du conseil de surveillance ayant un objet financier et examine toutes questions d'ordre financier dont il est saisi par le conseil de surveillance, les commissaires du gouvernement ou le contrôleur d'État.

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 30 JUIN 2003 :

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

M. Jacques Bouvet
M. Bernard Cabaret
M. Jean-François Hervieu
M. Benoît Leplatre

Administrateurs représentant l'État

M. Christian de Torquat, Président
M. Alain Le Roy
M. Jean-Luc Schneider
M^{me} Edith Vidal

Administrateurs représentant les salariés

M. Gabriel Bonte
M. Roland Dubel
M. Bertrand Morgenthaler
M. Jean Trzebiatowski

Commissaires du gouvernement

M. Gérard Mathieu
M^{me} Béatrice Julien de Lavergne

Mission de contrôle économique et financier

M^{me}. Anne-Dominique Fauvet, Chef de la mission
M. Guy Worms, Contrôleur d'État

Commissaires aux comptes

KPMG Fiduciaire de France
BDO Gendrot

LA COMPOSITION DU DIRECTOIRE AU 30 JUIN 2003 :

Président

Pierre-François Couture

Membres

M. Claude Niedergang
M. Bernard Rolland

S'agissant de Glon Sanders, l'année 2002 a été une année de crise dans plusieurs secteurs d'activités ; en particulier, les marchés du porc et surtout de la volaille ont connu des cours particulièrement bas, avec des répercussions sur l'aliment et l'élevage. Le résultat net - part du groupe, de Glon Sanders s'établit à 2,85 M€, enregistrant une forte baisse par rapport à 2001 où il atteignait 5,91 M€.

L'endettement à moyen et long termes de l'EMC, tête de groupe, passe de 1 226,8 M€ au 31 décembre 2001 à 1 346,2 M€ au 31 décembre 2002 ; cet endettement résulte notamment des pertes récurrentes des MDPA ainsi que des charges de retraites de ce groupe, prises en compte directement par l'EMC depuis 1998. Les engagements hors bilan (453,4 M€), stables par rapport à 2001, sont constitués pour l'essentiel par les engagements de pensions et indemnités des MDPA relatifs à la période postérieure à la fin de l'exploitation minière, pour leur montant global estimé non actualisé (441 M€).

2003 poursuit la préparation de la dissolution de l'EMC

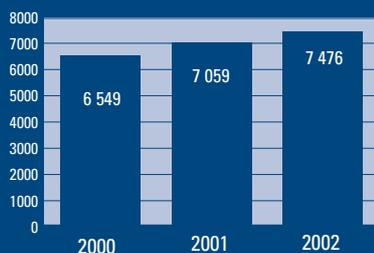
La dissolution de l'EMC EPIC est programmée à fin 2004. La mission du groupe EMC reste centrée tout d'abord sur l'organisation de la fin de l'activité minière et la poursuite de la reconversion du bassin potassique (réhabilitation de l'environnement, ré-industrialisation, conversion du personnel).

La seconde mission du groupe consiste à mener à bien la cession de ses actifs au mieux des intérêts patrimoniaux de l'entreprise et de l'État. En particulier, l'EMC cherchera à céder, d'ici fin 2004, ses participations dans le groupe TESSENDERLO Chemie, détenu à 40,39 %, et dans le groupe GLON-SANDERS détenu à 23,8 %.

Française des jeux

La Française des jeux

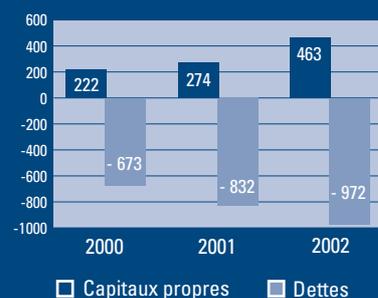
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- Créée en application du décret n°78-1067 du 9 novembre 1978, la Française des Jeux est une société d'économie mixte, constitué sous la forme d'une société anonyme détenue à 72% par l'État.
- L'État lui a confié, pour une durée de 30 ans, l'organisation et la conception des jeux de loterie, des jeux faisant appel à la combinaison du hasard et des résultats d'événements sportifs

La Française des jeux

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000	2001		2002	Observations
		Publié	Publié	Pro forma 2002	Publié	
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	72,0%	72,0%		72,0%	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/		/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/		/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	6 549	7 059		7 476	Mises de jeux + autres prestations de services et ventes de marchandises
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	9		6	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	192	212		147	
	Résultat financier	35	29	24	28	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	14	23		63	Calculé par les rédacteurs du rapport
	Résultat net - part du groupe	90	98	136	107	
	Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	0	0	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	90	98	136	107	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	122	133		120	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0		0	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	11	24		13	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	15	13		11	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	222	274	436	463	
	Intérêts minoritaires	0	0	0	0	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	82	47		79	
	<i>dont reçus par l'État</i>	59	33		57	
	Autres rémunérations de l'État	/	/		/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	269	320	184	191	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	-673	-832		-972	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0		0	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	842	921		1 005	
	Charges de personnel	58	65		76	
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,4%	1,4%	1,9%	1,4%	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	68,7	71,0		75,8	
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	40,4%	35,9%	31,1%	23,1%	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/		/	Dettes financières nettes négatives
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.						
Informations complémentaires	Chiffre d'affaires Jeux (mises)	6 535	7 021		7 439	
	Prélèvements publics	-1 549	-1 642		-1 784	
	Part revenant aux gagnants	-3 882	-4 206		-4 494	
	Commissions du circuit de distribution	-498	-526		-549	
	Taxe sur la valeur ajoutée	-182	-191		-190	
	Chiffres d'affaires après répartition	424	456		423	
	Chiffre d'affaires net incluant les autres prestations et ventes de marchandises	438	495		460	
	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires net	21%	20%	27%	23%	

La Française des jeux

En 2002, l'introduction des pièces et billets en Euro a constitué pour la Française des Jeux un véritable défi : modifications des habitudes des joueurs, changement complet de la gamme des jeux. L'entreprise a su le relever. Elle a conforté sa place de cinquième opérateur mondial de jeux de loterie et de numéro un pour les seuls jeux de grattage.

Un plan stratégique ambitieux

Le passage réussi à l'Euro

L'année 2002 a été marquée par l'introduction de l'Euro qui a conduit l'entreprise à une refonte complète de son offre commerciale avec une modification de la mise unitaire des jeux et des tableaux de lots. Après un début d'année difficile, comme prévu, en raison des changements d'habitude des quelque 28 millions de joueurs, la transition a été réussie et l'objectif annuel de chiffre d'affaires a été dépassé (7 431 M€ pour un objectif de 7 360 M€).

Maîtrise des coûts de distribution et utilisation de nouveaux canaux de diffusion des jeux

En 2001, l'État a décidé de réduire le taux de la commission sur les mises revenant à l'organisation des jeux (la Française des Jeux et son réseau de distribution) au profit de l'augmentation du taux de retour aux joueurs et de la part revenant aux finances publiques. En 2002, la baisse du taux de commission s'est élevée à un point dont une partie doit être répercutée sur le réseau de courtiers-mandataires. Les négociations entre la Française des Jeux et les courtiers ont abouti fin juillet 2003. Si cette baisse de commission a été supportée seulement par la Française des Jeux en 2002, elle sera désormais répartie entre l'entreprise et ses courtiers, selon un mécanisme de partage de l'effort qui vient d'être adopté. En contrepartie de cette baisse de commission, la Française des Jeux versera une indemnisation aux courtiers.

Par ailleurs, la Française des Jeux a intensifié ses travaux liés à la diversification des médias pour la diffusion de ses produits notamment au travers d'un projet de télévision interactive. Le développement du site internet fdjeux.com s'est également poursuivi. Les jeux diffusés sur les nouveaux médias ne représentent à ce stade qu'une partie très marginale du chiffre d'affaires.

L'élargissement de la gamme de jeux offerte par la Française des Jeux

En 2002, le cadre juridique de la Française des Jeux a évolué du fait de la parution de deux décrets qui l'autorisent d'une part à lancer des jeux en commun avec les autres loteries européennes et d'autre part à procéder au lancement de jeux de contrepartie sportive. Les négociations en cours avec Camelot (Grande Bretagne) et LAE (Loterias y Apuestas del Estado – Espagne) pour un projet de jeu de tirage européen se sont accélérées au cours de l'exercice 2002 et devraient permettre le lancement d'un nouveau jeu en 2004. Le premier jeu de contrepartie sportive à cote fixe de la Française des Jeux, «Cote et Match», a été lancé en janvier 2003.

Un plan stratégique ambitieux et respectueux des valeurs éthiques de l'entreprise

La Française des Jeux a adopté en 2002, un plan stratégique visant à développer le chiffre d'affaires d'ici 2005 (objectif fixé à 8 500 M€) de manière compétitive (en diminuant le coût opératoire de l'organisation des jeux) et responsable (en respectant le modèle de jeu mesuré et équilibré sur lequel s'est développée la Française des Jeux).

Gouvernement d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de dix huit membres : neuf représentants de l'État nommés par décret, trois administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et six représentants des salariés élus par le personnel de la société et de ses filiales. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2002.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs représentant l'État

M. Christophe Blanchard-Dignac, Président
M. Jacques Bayle
M. Emmanuel Caquot
M. Stéphane Fratacci
M^{me} Delphine Geny-Stéphann
M. Jean-Baptiste Gillet
M^{me} Martine Jodeau-Grymberg
M. Charles Lantieri
M. Jacques Paultre de Lamotte
M. Jean Recoules

Administrateurs représentant les salariés

M. Bernard Charpentier
M. Eric Chaumeau
M^{me} Marie-Pierre Lamoratta
M^{me} Katia Le Berrigaud
M. Luc Paré
M. Philippe Pirani

Autres administrateurs

M. Serge Hincker
M. Olivier Roussel

Contrôleur d'État

M. Georges Sicherman, chef de mission

Commissaires aux comptes

Jusqu'aux comptes 2002 :
Barbier Frinault et Autres
Mazars et Guérard
A compter des comptes 2003 :
Deloitte-Touche-Tohmatsu
Mazars et Guérard

LE COMITÉ D'AUDIT

Créé par le conseil d'administration du 16 février 1999, le comité d'audit comprend quatre administrateurs. Il donne son avis sur les comptes sociaux et consolidés, sur les comptes prévisionnels et les budgets, sur les principes, les méthodes et l'organisation comptables, sur le programme d'audit interne et externe et sur le choix des commissaires aux comptes. Ce comité d'audit s'est réuni deux fois en 2002.

Composition

Jean Recoules- Président
Delphine Gény-Stéphann
Jacques Bayle
Luc Paré

Une situation financière confortée

La progression de l'activité a essentiellement reposé sur la croissance des jeux en temps réel

Le chiffre d'affaires jeux (mises) consolidé 7 439 M€ progresse de 6% par rapport à 2001. Après un premier quadrimestre difficile (baisse de 5,1% du CA) lié notamment à l'absence de lancement de nouveaux jeux entre mi-septembre 2001 et mi-janvier 2002 pour faciliter l'adaptation des joueurs à l'euro, l'activité a redémarré durant l'été et cette tendance s'est accentuée sur la fin de l'année (+19% sur le dernier quadrimestre). La progression de l'activité a été portée par la croissance des jeux en temps réel. Ainsi, le jeu express Rapido a confirmé en 2002 qu'il était le principal levier de croissance de l'entreprise (CA de 1589 M€ en croissance de +20%). Quant au loto, il a obtenu de bonnes performances (+4% pour un chiffre d'affaires de 1866 M€). Sur le segment des jeux de grattage, qui ont été les plus touchés début 2002 par le passage à l'euro, le lancement réussi de plusieurs jeux a finalement permis de parvenir à une légère progression du chiffre d'affaires (+1%). Quant aux jeux multimédia qui constituent une des priorités de l'entreprise à plus long terme, ils conservent, avec un chiffre d'affaires de 3 M€, une place très marginale dans son portefeuille d'activités. Leur croissance en 2002 (+200%) a été inférieure aux objectifs qui avaient été fixés en début d'exercice. Le résultat d'exploitation diminue fortement (-31%) sous l'effet de la baisse du taux de la commission décidée par l'État pour atteindre 147 M€. Le résultat net consolidé est de 106 M€, en croissance de 9% par rapport à celui de 2001, compte tenu notamment des changements de traitement des provisions liés à l'application du nouveau règlement sur les passifs qui ont eu un impact positif sur le résultat exceptionnel.

Une structure financière saine

Les capitaux propres part du groupe progressent sensiblement entre 2001 et 2002 puisqu'ils passent de 274 M€ à 463 M€. Cette évolution s'explique notamment par l'application au 1^{er} janvier 2002 des nouvelles règles comptables sur les passifs. Ainsi, 214 M€ auparavant provisionnés ont été transférés dans les capitaux propres. En sens inverse, l'entre-

prise a dû compléter à 100% la provision pour fin de convention passée avec l'État (prévue fin 2008) pour un montant de 91 M€. La trésorerie a progressé de 18% pour la deuxième année consécutive et a atteint 975 M€ fin 2002. Les investissements (site central informatique et nouveaux terminaux chez les détaillants) sont restés importants (24 M€) mais en retrait par rapport aux années précédentes.

Une contribution significative aux recettes de l'État

Les prélèvements sur les mises des joueurs ont continué à progresser en 2002 avec 1 990 M€ (contre 1 850 M€ en 2001). En revanche, les dividendes ont diminué en 2002 à cause des modifications des règles comptables sur les passifs qui ont eu pour incidence de diminuer le résultat distribuable. Ils se sont élevés, pour la part relevant de l'État, à 23,6 M€ contre 57 M€ en 2001.

La Française des Jeux doit veiller à renouveler régulièrement son portefeuille de jeux et à réduire ses coûts de distribution

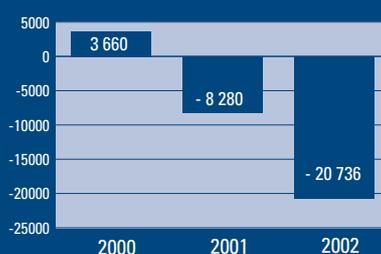
Dans le secteur des jeux, la Française des Jeux fait face à une concurrence croissante des casinos qui, grâce à la multiplication des machines à sous, ont fortement augmenté leur part de marché (56% en 2002) au détriment de la Française des Jeux (mais aussi du PMU). Par ailleurs, certains acteurs européens poussent pour une libéralisation du secteur du jeu et des pronostics sportifs au sein de l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle la Française des Jeux doit faire preuve non seulement de créativité et de dynamisme commercial pour renouveler régulièrement sa gamme de jeux mais également de rigueur pour encore mieux maîtriser ses coûts de distribution. Le renforcement de la compétitivité de la Française des Jeux repose prioritairement sur un partage équilibré de l'effort avec les courtiers mandataires, qui disposent de réserves importantes de productivité, afin de réduire les coûts de la filière de distribution.

France Télécom

Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

• **Date de création.** Le 1^{er} janvier 1991, France Télécom a été créée sous forme de personne morale de droit public placée sous la tutelle du ministre chargé des postes et des télécommunications et désignée sous l'appellation d'exploitant public. A compter du 31 décembre 1996, en application de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, la personne morale de droit public France Télécom est transformée en une entreprise nationale dénommée France Télécom, dont l'État détient directement plus de la moitié du capital, soumise, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, aux dispositions législatives applicables aux sociétés anonymes.

• **Statut juridique.** L'entreprise nationale France Télécom est soumise à la législation française sur les sociétés anonymes sous réserve des lois spécifiques la régissant, notamment la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 et la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 et à ses statuts.

• **Détention du capital** au 30 juin 2003

État français	671 786 275	30,20%
ERAP	638 216 466	28,69%
Total détenu directement ou indirectement par l'État	1 310 002 741	58,89%
Public	775 073 155	34,84%
Salariés	43 925 334	1,97%
Autocontrôle	95 363 219	4,29%
Total	2 224 364 449	100,00%

• Au 1^{er} juillet 2003 la capitalisation de France Télécom s'élevait à 46,38 Md€. La valeur boursière de la participation de l'État s'établissait à 27,31 Md€ dont 14 Md€ détenus directement.

France Télécom

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000	2001	2002	Observations
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	55,5	55,5	56,4	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0	0,0	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	58 909	28 765	11 205	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	33 674	43 026	46 630	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	<i>8 688</i>	<i>15 400</i>	<i>19 227</i>	
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	4 856	5 200	6 808	
	Résultat financier	-2 147	-4 184	-3 905	Hors charge d'actualisation des congés de fin de carrière
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	6 863	7 406	8 578	CAF
	Résultat net - part du groupe	3 660	-8 280	-20 736	
	Résultat net - intérêts minoritaires	-52	-714	-170	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	3 608	-8 994	-20 906	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	108 407	98 968	88 837	Hors impôts différés à long terme nets
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	<i>36 049</i>	<i>34 963</i>	<i>27 675</i>	Entités intégrées
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	<i>16 289</i>	<i>18 189</i>	<i>18 411</i>	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	<i>21 446</i>	<i>14 088</i>	<i>6 483</i>	Y compris autres actifs à long terme
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	33 157	21 087	-9 951	
	Intérêts minoritaires	2 036	8 101	9 780	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	1 025	1 075	1 056	2002 : 662M€ payés en actions
	<i>dont reçus par l'État</i>	<i>645</i>	<i>640</i>	<i>640</i>	2002 : reçus en actions
	Autres rémunérations de l'État	/	/	/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	8 111	9 214	16 096	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	60 998	63 423	68 019	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	30 547	54 543	54 556	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	188 866	206 184	240 145	
	Charges de personnel	8 540	9 613	10 240	Y compris participation
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	10,7%	/	/	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	45,2	46,6	42,6	2001 et 2002: résultat négatif 2002 : fonds propres négatifs
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	10,3%	/	/	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	173,3%	217,3%	/	
NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.					
Informations complémentaires	Chiffre d'affaires	36 504			Informations pro forma comme si Orange PLC avait été acquis le 01/01/1999 avec le financement correspondant
	Résultat opérationnel	4 871			
	Résultat net revenant à l'entreprise consolidante	1 718			

France Télécom

France Télécom, transformé en société anonyme par la loi du 26 juillet 1996, est une entreprise globale de télécommunications présente dans la téléphonie fixe et mobile, l'Internet et les services de données aux entreprises. Elle est une des plus grandes entreprises françaises, concurrentielle et performante, symbole de la réussite technologique et industrielle de notre pays.

Au 31 décembre 2002, elle employait 240 145 personnes dont 141 061 en France au service de 112 millions de clients dans le monde, dont 50 millions en téléphonie mobile, 50 millions en téléphonie fixe, 10 millions de clients Internet et 2 millions de clients aux réseaux cablés. A la même date, 48% de ses clients étaient hors de France et le groupe réalisait 41,2% de son chiffre d'affaires à l'étranger. Elle comprend dans son périmètre de consolidation 247 entités dont 213 par intégration globale.

Une année de fortes évolutions

En 2002, le marché mondial des télécommunications a cru d'environ 5%. Le taux de croissance a donc été nettement inférieur à celui enregistré en 2001 qui s'était établi à 10%⁽¹⁾. Le marché européen a connu une évolution identique avec une croissance estimée autour de 6,9% contre 13,6% en 2001⁽²⁾. Le marché français, pour sa part a connu une croissance de 2,7%⁽³⁾. Cette croissance est tirée par l'activité de téléphonie mobile et la croissance du trafic de données.

D'importantes évolutions réglementaires

Cette évolution intervient dans un contexte marqué par plusieurs décisions importantes sur le plan réglementaire.

Tout d'abord, la suppression de la zone locale de tri décidée en 2001 est entrée en application au 1^{er} janvier 2002 et est devenue effective, selon les opérateurs, dans le courant du premier trimestre 2002. Elle s'est traduite, pour les communications locales, par un basculement des clients -sauf opposition de leur part - vers l'opérateur qu'ils avaient choisi pour les communications « longue distance ».

Deuxièmement, les décisions prises par l'ART en avril et juillet 2002 portant sur le dégroupage de la ligne de cuivre, sur la collecte et le transport et sur les offres de revente de France Télécom ont eu un impact très important sur le marché du haut débit.

Troisièmement, à la suite de l'arrêt de la cour de justice des communautés européennes condamnant les

modalités d'évaluation du coût du service universel, un décret en date du 10 avril 2003⁽⁴⁾ a modifié le code des postes et télécommunications pour le mettre en conformité avec le droit communautaire.

Quatrième évolution, l'adoption, le 31 juillet 2003, par le Conseil des Ministres d'un « projet de loi relatif aux communications numériques et aux services audiovisuels ». Ce texte, qui sera examiné par le parlement au 4^e trimestre 2003, permettra la transposition de six directives adoptées par le Parlement et le Conseil européen au cours de l'année 2002. Il modifiera sensiblement la régulation et les conditions de la concurrence sur le marché des télécoms.

Par ailleurs, le même Conseil des Ministres a adopté un projet de loi relatif aux obligations de service public et à France Télécom. Ce texte traite des nouvelles modalités d'attribution du service universel après appels à candidatures lancés par le ministre chargé des télécommunications et remet donc en cause l'attribution automatique par la loi du 26 juillet 1996 à France Télécom des missions de service universel.

Il maintient par ailleurs les garanties statutaires reconnues aux agents fonctionnaires de France Télécom, indépendamment des évolutions de la réglementation du secteur des télécommunications ou du capital de France Télécom.

Il rend enfin juridiquement possible des évolutions du capital qui seraient rendues nécessaires par des projets stratégiques de l'entreprise en supprimant

(1) DATE News n°261 du 17 juin 2003.

(2) *Idem*.

(3) ART, rapport annuel 2002.

(4) Publié au JO du 13 avril 2003.

Gouvernement d'entreprise

COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX

Le conseil d'administration

France Télécom S.A est dirigée par un conseil d'administration dont le Président est investi des pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de France Télécom S.A.

L'article 13 des statuts de France Télécom S.A prévoit que le Conseil d'administration est composé de 21 administrateurs, dont 7 élus par les salariés. Les 14 administrateurs non-salariés sont composés d'une part d'administrateurs représentant l'État, nommés par décret, et d'autre part d'administrateurs représentant les autres actionnaires, nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

France Télécom reste soumise au décret du 26 avril 1955 sur l'exercice du contrôle économique et financier dans les entreprises publiques. Un contrôleur d'État assiste avec voix consultative au Conseil d'administration et aux organes qui en émanent ainsi qu'aux Assemblées générales. Par ailleurs, un commissaire du Gouvernement, désigné par arrêté, siège avec voix consultative au Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2002, le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois. Au premier semestre 2003, il s'est réuni 9 fois.

Comme l'y autorise l'article 16 de ses statuts, France Télécom S.A a créé quatre comités qui émettent des avis à l'intention du Conseil d'administration : le comité d'audit, le comité de rémunération, de sélection et d'organisation, le comité d'orientation et le comité stratégique.

Au premier semestre 2003, un nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration a été mis en place pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FRANCE TELECOM AU 30 JUIN 2003

Administrateurs représentant l'État

M. Alain Costes
M. Pierre-Mathieu Dubamel
M. Yannick d'Escatba
M. Jean-Pierre Jouyet
M. Jacques de Larosière
M. Denis Samuel-Lajeunesse
M. Henri Serres

Administrateurs nommés par l'Assemblée générale

M. Thierry Breton, Président
M. Bernard Dufau
M. Arnaud Lagardère
M. Henri Martre
M. Stéphane Richard
M. Marcel Roulet

Administrateur nommé par l'Assemblée générale représentant les actionnaires salariés

M. Jean Simonin

Administrateurs représentant les salariés

M. Alain Baron
M^{me} Monique Biot
M. Michel Bonnot
M^{me} Michèle Brisson-Autret
M. Jean-Claude Desrayaud
M. Jean-Michel Gaveau
M^{me} Sandrine Leroy

Commissaire du gouvernement

M^{me} Jeanne Seyvet

Mission de contrôle économique et financier

M Charles Coppolani Chef de mission

LISTE ET COMPOSITION DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Comité d'audit

Le comité d'audit, composé de cinq administrateurs choisis par le conseil, a pour mission de donner son avis sur les sujets de nature financière ou comptable (comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés, principes et méthodes comptables, conclusions des rapports d'audit ou de contrôle, programmes de l'audit interne et externe, désignation et renouvellement des commissaires aux comptes, approbation des principaux éléments de la communication financière). Une Charte adoptée en mai 1997 en détaille le fonctionnement. Il s'est réuni à 15 reprises en 2002 et à 5 reprises au cours du 1^{er} semestre 2003.

Comité des rémunérations, de sélection et d'organisation

Composé de trois administrateurs choisis par le conseil, il est chargé de proposer au conseil d'administration la nomination du Président du conseil, et celle des membres des comités. Il est informé de la nomination des membres du COMEX, donne son avis sur les modalités de fixation de la rémunération du président et est consulté sur celles des dirigeants du groupe. Il est force de proposition sur le bon fonctionnement du conseil d'administration et met à jour son règlement intérieur. Il s'est réuni à 2 reprises en 2002 et à 3 reprises en 2003.

Comité d'orientation

Sa mission est d'évaluer les grandes orientations économiques, sociales ou technologiques de la société, notamment l'impact des évolutions réglementaires. Créé en juillet 2003, il ne s'est pas encore réuni.

Comité stratégique

Il est chargé d'actualiser le plan stratégique de France Télécom et d'en apprécier les risques : accords stratégiques, alliances et coopération technologique ou industrielle, acquisitions et cessions significatives d'actifs. Le président du comité d'audit assiste au comité stratégique. Créé en juillet 2003, il ne s'est pas encore réuni.

L'obligation de détention majoritaire qui incombait au secteur public. Il convenait en effet de tirer les leçons de la crise financière que France Télécom a traversée, comme la plupart des grands opérateurs de télécommunications, au cours des années 2000 à 2002, et dont un des facteurs a été l'obligation de détention majoritaire par l'État, en empêchant des échanges d'actions entre entreprises. Le projet de loi a été présenté aux organes de consultation des fonctionnaires de l'entreprise et de la fonction publique, ce qui a permis au Gouvernement de recueillir au cours de son élaboration les observations formulées par leurs représentants.

La loi n° 2003-290 du 31 mars 2003 avait déjà modifié l'article 1^{er}-1 de la loi du 2 juillet 1990 relative au service public des postes et télécommunications pour préciser que la détention majoritaire du capital, à laquelle l'État est tenu, peut être directe ou indirecte.

Enfin, dans le domaine de la téléphonie mobile, l'ART a retenu la candidature de Bouygues Telecom à une troisième licence UMTS et les autorisations délivrées à Orange et à SFR ont été modifiées, conformément à la loi, en ce qui concerne la durée de l'autorisation et les redevances de mise à disposition et d'utilisation des fréquences. Le régulateur a en outre organisé la portabilité du numéro qui permet de changer d'opérateur sans changer de numéro.

Un contexte de concurrence accrue

Le contexte concurrentiel a également fortement évolué en raison du mouvement de consolidation des opérateurs alternatifs de la téléphonie fixe amorcé en 2001, et qui s'est poursuivi en 2002 et dans le premier semestre de 2003.

A la suite des décisions réglementaires et tarifaires, la concurrence en France a évolué et est devenue particulièrement vive dans le domaine de l'accès Internet haut débit.

En ce qui concerne la téléphonie fixe, France Télécom a maintenu sa position sur le marché longue distance, avec, au 30 juin 2003, 63,3 % de part de marché. Sur le marché local, l'essentiel de l'effet de la suppression de la zone locale de tri avait été enregistré à la fin du premier semestre 2002 et France Télécom avait perdu 17 % de part de marché entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2002.

Mais, depuis cette date, la concurrence a continué à gagner du terrain et France Télécom ne détenait plus que 80,9 % de part de marché au 31 décembre 2002 et 77,8 % au 30 juin 2003 sur ce segment. En conséquence de la concurrence que se livrent les opérateurs sur le marché du haut débit, le dégroupage des lignes s'est accéléré dans le premier semestre 2003 pour atteindre plus de 80 000 lignes au début août 2003. En ce qui concerne l'accès à internet en France, la part de marché du groupe s'établit autour de 38 %. L'entreprise a par ailleurs maintenu sa part de marché dans la téléphonie mobile en France avec 49,18 % du parc des mobiles au 30 juin 2003.

Un contexte boursier dégradé

La dégradation des marchés financiers constatée en 2001 s'est poursuivie en 2002.

L'indice EUROSTOXX Telecom a baissé de 36,03 % en 2001. France Télécom a, du fait de ses difficultés propres connu un mouvement de baisse encore amplifié puisque l'action a connu un plus bas de 6,94€ au 30 septembre 2002, enregistrant ainsi une baisse de 84,44 % par rapport au cours du 31 décembre 2001. L'annonce de la nomination d'un nouveau PDG, ainsi que le très bon accueil du plan « Ambition FT 2005 » ont permis un redressement spectaculaire du cours de l'action qui a progressé de 118% entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2002, alors que l'indice EUROSTOXX Telecom ne progressait que de 22,42 %. Sur le premier semestre 2003, marqué par la réalisation d'une augmentation de capital de 15 Md€ lancée à la fin du mois de mars, l'action France Télécom a progressé de 14,56 % contre 12,58 % pour l'EUROSTOXX Telecom.

L'enquête de la Commission européenne

Le 30 janvier 2003, la Commission européenne a lancé une procédure d'enquête approfondie sur d'éventuelles aides d'État en faveur de France Télécom. Cette procédure formelle d'examen porte en particulier sur les mesures financières envisagées par l'État à l'issue de l'annonce le 5 décembre 2002 par le président de l'entreprise du plan d'action « ambition FT 2005 » (cf. infra). L'État a indiqué aux autorités communautaires que sa participation en qualité d'actionnaire majoritaire, au plan d'action de l'entreprise et notamment sa participation à l'augmentation de capital de 15 Md€ lancée le 24 mars

2003, est conforme à celle d'un investisseur avisé en économie de marché et ne comporte aucun élément d'aide d'État.

L'enquête porte aussi sur le régime particulier de taxe professionnelle découlant du statut historique de France Télécom mis en place depuis 1991. France Télécom est depuis le 31 décembre 2002 assujettie aux impositions directes de droit commun ; pour ce qui est de la période antérieure au 31 décembre 2002, les simulations effectuées montrent

que le régime appliqué antérieurement à titre dérogatoire n'était pas constitutif d'une aide d'État.

L'ouverture d'une procédure d'enquête approfondie ne préjuge pas de la décision formelle de la Commission européenne. Celle-ci a reçu les observations des concurrents de France Télécom et la réponse de l'État à ces observations. Elle a en outre indiqué qu'elle procéderait à la désignation d'un expert afin d'approfondir ses analyses.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

1 ^{er} janvier 2002	Suppression des zones locales de tri (ZLT)
11 janvier 2002	France Télécom commercialise une nouvelle gamme de forfaits pour les communications locales
14 février 2002	Création de l'AFOM (association française des opérateurs mobiles)
21 mars 2002	Publication des résultats financiers 2001 annonçant une importante perte nette
25 mars 2002	France Télécom rachète à Vodafone 51,9 millions d'actions à un prix moyen de 86,79 euros
26 mars 2002	France Télécom vend pour 3 Md€ de patrimoine immobilier
16 avril 2002	Baisse des tarifs d'appels « fixe vers mobile »
30 mai 2002	Augmentation de capital réservée aux salariés (souscription du 7 au 18 juin)
11 juin 2002	France Télécom et Orange mettent un terme à leur accord avec Mobilcom
20 juin 2002	Deutsche Telekom cède les actions France Télécom qu'elle détenait.
25 juin 2002	Moody's dégrade la note de France Télécom et Orange de Baa1 à Baa3 pour la note à long terme avec perspective négative
25 juin 2002	Standard&Poors dégrade la note de BBB+ à BBB pour la dette à long terme
26 juin 2002	France Télécom cède une nouvelle partie de son patrimoine immobilier pour 510 M€
30 juin 2002	France Télécom lance de nouveaux forfaits sur la téléphonie fixe
5 juillet 2002	Fitch dégrade la note à BBB- pour la dette à long terme
12 juillet 2002	Standard&Poors dégrade la note de BBB à BBB- pour la dette à long terme
18 juillet 2002	Acquisition d'Eresmas
12 septembre 2002	Démission de Michel BON
30 septembre 2002	Le cours de clôture de l'action France Télécom atteint son plus bas à 6,94€
2 octobre 2002	Nomination de Thierry Breton, Président du conseil d'administration
20 octobre 2002	Décision de l'Assemblée nationale en matière d'impôts directs locaux (fin du statut « d'entreprise unique »)
22 novembre 2002	Transaction conditionnelle avec Mobilcom mettant fin, à l'amiable, à leurs accords concernant le développement de l'UMTS en Allemagne
29 novembre 2002	Cession des 10,85% de Vodafone-Panafon à Vodafone
1 ^{er} décembre 2002	Mobilcom : signature des accords entre France Télécom, les banques et les fournisseurs
5 décembre 2002	T. Breton expose son plan d'action « Ambition FT 2005 » L'État actionnaire majoritaire annonce son soutien au plan présenté par France Télécom.
décembre 2002	Cession de Noos

11 décembre 2002	Lancement d'un emprunt obligataire de 2,5 Md€ sur 7 ans (taux fixe 7%)
12 décembre 2002	Réalisation d'un placement de 250 millions de livres sterling (390 M€) maturité 15 ans
13 décembre 2002	Cession de TDF et participation de 36% dans la nouvelle société créée
3 janvier 2003	Réduction du capital social de 8 162 864 € (annulation de 2 040 716 actions de € de nominal)
14 janvier 2003	Baisse des tarifs des appels fixes vers les mobiles Orange et SFR
15 janvier 2003	Emprunt obligataire sur 3 tranches (1 Md€ taux fixe 6% maturité 4,7 ans, 3,5 Mds€ taux fixe 7,5% maturité 10 ans et 1 Md€ taux fixe 8,125% maturité 30 ans). Intérêts en livre sterling pour 250 millions soit 380 millions€
28 janvier 2003	Cession de Casema
30 janvier 2003	Bruxelles ouvre une procédure d'enquête approfondie portant sur les mesures financières annoncées par l'État le 5 décembre 2002 en faveur de France Télécom et sur le régime de taxe professionnelle de France Télécom
4 février 2003	Cession des 23,14% d'Eutelsat à Eurazeo
7 février 2003	Cession de Wanadoo Belgique à Tiscali
10 février 2003	Renouvellement pour 3 ans de la tranche de 5Md€ de la ligne de crédit syndiqué de 15Md€
25 février 2003	L'Assemblée générale autorise l'émission de titres à durée indéterminée remboursables en actions (TDIRA) au bénéfice des créanciers de Mobilcom
4 mars 2003	Emission des TDIRA et rachat des créances de Mobilcom envers les banques et les fournisseurs
24 mars 2003	Cession des 26,6% détenus dans Wind à Enel
24 mars 2003	Lancement de l'augmentation de capital de 15 Md€
31 mars 2003	Vote de la loi n° 2003-290 du 31 mars 2003 modifiant l'article 1 ^{er} -1 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications
4 avril 2003	Clôture la période de souscription de l'augmentation de capital
11 avril 2003	Clôture du placement : 1 037 205 725 d'actions nouvelles sont émises au prix de 19€. Les bons de souscription en actions non exercés sont rachetés au prix de 4,275 €
14 avril 2003	L'État détient 58,9% du capital de France Télécom, dont 28.6% par l'ERAP
13 mai 2003	Mobilcom vend les infrastructures UMTS à KPN pour 20 Mds€
14 mai 2003	Standard&Poors relève la notation à BBB avec perspective stable (de A-3 à A-2 pour sa note court terme)
27 mai 2003	Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du PEG
4 juin 2003	Orange vend à Phone House la filiale allemande de Hutchison
20 juin 2003	Cession des 5,4% de Sprint PCS
25 juillet 2003	Cession de Vifax Espagne au groupe I-Media
8 août 2003	Fitch relève la note de France Télécom de BBB- à BBB avec perspective positive

La crise financière et la relance

L'année 2002 et le premier semestre 2003 ont été dominés par la crise financière qu'a connue l'entreprise et qui a affecté plusieurs aspects de son activité, et par son redressement à la suite du plan présenté le 5 décembre 2002.

En ce qui concerne les filiales et participations : plusieurs sinistres ont affecté l'entreprise. Les deux principaux sont relatifs à Mobilcom et à NTL

En mars 2000, France Télécom avait pris une participation dans l'opérateur de services mobiles Mobilcom pour participer à l'attribution des licences UMTS en Allemagne. La dégradation continue de la situation de cet opérateur ainsi que le

manque de perspective de rentabilité de l'exploitation de la licence UMTS obtenue avec le soutien de France Télécom en août 2000, ont conduit le Conseil d'administration d'Orange, puis celui de France Télécom à décider le 12 septembre 2002 de retirer son soutien à cette société. Cette décision avait été précédée d'un conflit devenu public entre le PDG fondateur de Mobilcom, M. Gerhard Schmid, et France Télécom. Ce conflit a contribué à la dégradation de la situation boursière de France Télécom en 2002. Si, à la suite de l'intervention du gouvernement allemand et de la mise en place d'un plan de sauvetage, Mobilcom a pu poursuivre son exploitation en la recentrant sur les seules activités non-UMTS, les activités UMTS étant fermées et vendues, France Télécom a été contraint de déprécier sa participation ainsi que de passer des provisions pour un total de 11,2 Md€ entre 2001 et 2002, dont 7,3 Md€ au 31 décembre 2002. Ces provisions incluent la perte relative à la reprise de la dette contractée par Mobilcom pour l'acquisition de la licence UMTS et le développement du réseau auprès d'un syndicat bancaire et de deux équipementiers. Pour racheter la dette de Mobilcom, France Télécom a émis le 3 mars 2003, après autorisation de l'assemblée générale le 25 février 2003 des titres à durée indéterminée remboursables en actions (TDIRA) pour un montant de 6 072 940 500€. Ces titres sont remboursables à raison de 300 actions France Télécom par TDIRA de 14 100€ de nominal. Le plan de restructuration de Mobilcom, approuvé par l'assemblée générale de la société, a été mis en œuvre dès le début de l'année 2003. La Commission européenne par ailleurs a ouvert une enquête sur les conditions d'intervention des autorités publiques allemandes. En outre, en février 2003, M. Gerhard Schmid a déposé une demande de mise en faillite personnelle et un administrateur judiciaire a été nommé par le tribunal de Flensburg.

En 2002, France Télécom a été aussi conduit à déprécier totalement sa participation dans NTL, société de droit américain exploitant un réseau câblé au Royaume-Uni. Cette société sur-endettée et dont France Télécom était devenu le principal actionnaire a fait l'objet d'un plan de redressement judiciaire. Aux termes de ce plan France Télécom a dû abandonner ses droits en échange de warrants qui sont désormais cotés. Les provisions pour dépréciation passées du fait de ce sinistre se sont élevées à 7,563 Md€.

Les difficultés financières

L'ensemble des dépréciations constatées au 30 juin et au 31 décembre 2002, qui ont suivi celles déjà constatées au 31 décembre 2001, ont entraîné des pertes qui sur l'ensemble de l'année se sont élevées à 20,736 Md€. Ces pertes cumulées ont conduit à constater au niveau des comptes consolidés une insuffisance de fonds propres de 10 Md€ insuffisamment anticipée par l'entreprise. En outre les retards enregistrés dans les cessions d'actifs du fait de la crise boursière et la difficulté dans laquelle le groupe était à la fin du 1^{er} semestre 2002 de réduire sa dette contractée massivement pour financer son développement, ont amené les agences de notation à dégrader en juin 2002 la note de la dette de France Télécom à BBB- réduisant par là même l'accès à de nouveaux financements. La dette financière nette atteignait 70 Md€ au 30 juin 2002. C'est dans ce contexte que M Michel BON, PDG du groupe depuis 1995 a souhaité remettre, le 12 septembre 2002, sa démission.

L'État, qui avait fait connaître qu'il assumerait ses responsabilités d'actionnaire majoritaire et se comporterait en investisseur avisé pour apporter son concours à la mise en œuvre d'actions de renforcement des fonds propres, a demandé au nouveau PDG, M Thierry BRETON, nommé le 2 octobre 2002, de mettre en place un plan de redressement des comptes comportant notamment la restauration des fonds propres et le désendettement de l'entreprise et maintenant les atouts stratégiques de l'entreprise.

Le plan d'action «Ambition FT 2005».

Elaboré en liaison étroite avec l'actionnaire majoritaire, en même temps qu'était réalisé un état des lieux, le plan de redressement a été présenté au conseil d'administration le 5 décembre 2002. Il comportait trois volets. Un plan de refinancement de la dette de 15 Md€, une augmentation de capital d'un même montant et un plan opérationnel visant à générer 15 Md€ supplémentaires de trésorerie libre destinés à désendetter l'entreprise. Ce plan a été très bien accueilli par les marchés financiers.

L'entreprise a pu dès le 11 décembre 2002 lancer son plan de refinancement par une émission obligataire de 2,5 Md€. Cette opération a été suivie le 15 janvier 2003 du lancement d'un nouvel emprunt

obligataire qui a permis de lever 5,9 Md€. Enfin à la suite du succès de ces deux opérations France Télécom a pu négocier, le 10 février 2003, le renouvellement de la tranche de 5 Md€ d'un crédit syndiqué de 15 Md€ qui arrivait à échéance.

Le 25 février 2003, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé le principe d'une augmentation de capital par attribution de bons de souscriptions d'action (BSA) suivie d'un placement des bons non exercés, qui a été lancée par le Conseil d'administration le 24 mars 2003. Cette opération définitivement clôturée le 15 avril 2003 a rencontré un large succès. Le titre France Télécom a progressé de 12% pendant la période de souscription, dans des volumes soutenus (plus de 2.9 fois la moyenne quotidienne entre le 1^{er} et le 24 mars) ; il surperforme ses comparables, le marché et le secteur des télécommunications dès le début de la période de souscription. Les BSA qui avaient été remis aux actionnaires de France Télécom et qui leur permettaient de souscrire à des actions nouvelles pour 14,5 € ont été exercés à 93 %⁽⁵⁾. Le cours des BSA a progressé pendant la période de souscription de plus de 59 % par rapport à sa valeur théorique de 2,68 € pour s'élever à 4,26 € le 4 avril, dernier jour de souscription. Au total, 98,3 millions d'actions ont été demandées dans le cadre du placement pour 69,6 millions d'actions allouées correspondant aux BSA non exercés. Le taux de souscription s'est donc élevé à 141 % ; 100 % des particuliers ont été servis et 71 % des institutionnels. Le placement s'est déroulé entre le 8 et le 10 avril au prix de 19 € par action, soit une décote de seulement 3 % par rapport au cours de clôture du 10 avril au soir (19,61 €). Il a permis de lever 1,32 Md€ et est à ce titre le placement le plus important réalisé en Europe. Le prix de rachat des BSA de 4,275 € apparaît très satisfaisant puisqu'il extériorise une prime de 25% par rapport au cours moyen du bon pendant sa cotation de 3,42 %. Au terme de l'opération, le capital social de France Télécom a été porté à 8 897 457 796 € divisé en 2,2 milliards d'actions de 4 € de nominal chacune. Conformément à la loi cette augmentation de capital a été suivie en juin 2003 d'une opération réservée aux salariés, aux termes de laquelle 7,2 millions d'actions nouvelles supplémentaires ont été émises.

L'amélioration de la performance opérationnelle constitue le troisième volet du plan de redressement. Sous le nom de programme TOP (Total Operational

Performance), France Télécom vise à dégager 15 Md€ de liquidité de 2003 à 2005. Le programme TOP concerne principalement l'optimisation des investissements, la baisse des coûts opérationnels et la baisse du besoin en fonds de roulement. Il est articulé autour d'une centaine de programmes dont certains sont transversaux. Les principaux programmes portent sur les achats, le système d'information, la R&D, les fonctions supports, la communication et la marque, les investissements et le besoin en fonds de roulement. Le programme TOP n'est pas un simple programme d'économie, il vise à instaurer de nouveaux processus et de nouveaux réflexes de gestion. Mis en oeuvre au 1^{er} janvier 2003, le plan TOP a produit des résultats très satisfaisants sur le premier semestre 2003 qui se traduisent par une augmentation de la rentabilité de l'entreprise et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Ces bons résultats publiés fin juillet 2003 permettent la lancement d'un programme dit « TOP line » destiné par 50 initiatives ciblées, à accélérer la croissance organique du groupe.

L'offre de rachat par France Télécom des minoritaires d'Orange

Le 1^{er} septembre 2003, France Télécom a lancé une offre publique d'échange simplifiée amicale sur Orange, à raison de 11 actions France Télécom pour 25 actions Orange, permettant aux actionnaires d'Orange de devenir actionnaires de France Télécom.

Cette opération s'inscrit dans la continuité du plan d'action «Ambition FT 2005» présenté le 4 décembre 2002, qui repose sur une coordination plus forte des différentes activités du groupe et sur le rétablissement des équilibres financiers de France Télécom. La mise en oeuvre de ce plan d'action, déjà largement engagée, comme le souhaitait l'État, actionnaire majoritaire de France Télécom, connaît donc une nouvelle étape significative.

L'offre publique d'échange simplifiée de France Télécom sur Orange a fait l'objet d'un avis de recevabilité du Conseil des Marchés Financiers le 9 septembre 2003. La note d'information conjointe aux sociétés Orange et France Télécom a reçu le même jour le visa de la Commission des Opérations de

(5) Y compris l'exercice de ses bons par l'État.

Bourse. L'offre sera ouverte du 12 septembre au 7 octobre 2003 inclus. Les résultats de l'offre seront rendus publics le 20 octobre pour un règlement livraison le 24 octobre au plus tard.

Dans l'hypothèse où France Télécom viendrait à détenir au moins 95% des droits de vote d'Orange, France Télécom se réserve la possibilité de déposer ultérieurement une offre publique de retrait, éventuellement suivie d'un retrait obligatoire. A l'issue de cette offre publique d'échange, l'État détiendra toujours, directement et indirectement, une part majoritaire du capital de France Télécom.

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES DU SECTEUR

- 1^{er} janvier 2002 : Entrée en application de la suppression de la zone locale de tri décidée en 2001

- 10 avril 2003 : décret sur le financement du service universel

- 31 mars 2003 : vote de la loi n°290 du 31 mars 2003 modifiant l'article 1^{er}-1 de la loi du 2 juillet 1990 relative au service public des postes et télécommunications pour préciser que la détention majoritaire du capital, à laquelle l'État est tenu, peut être directe ou indirecte.

- 31 juillet 2003 : adoption par le Conseil des Ministres d'un projet de loi relatif aux communications numériques et aux services audiovisuels et d'un projet de loi relatif aux obligations de service public et à France Télécom. Ces textes seront examinés par le Parlement au 4^e trimestre 2003.

Le premier permettra la transposition de six directives adoptées par le Parlement et le Conseil européens au cours de l'année 2002. Le second prévoit que les missions de service universel attribuées à France Télécom par le code des postes et télécommunications seront attribuées désormais à l'issue d'un appel à candidatures. Par ailleurs, les garanties statutaires reconnues aux agents fonctionnaires de France Télécom seront maintenues indépendamment des évolutions de la réglementation du secteur des télécommunications ou du capital de France Télécom, et l'obligation de détention majoritaire du capital de France Télécom qui incombait au secteur public est supprimée.

L'activité et la situation financière

L'exploitation

Le chiffre d'affaires consolidé a progressé en 2002 de 43 Md€ à 46,63 Md€, soit une progression de 8,44%, en données historiques et de 2,9% en données pro forma. En 2001, la croissance en données pro forma était de 8,6%. La croissance organique s'est donc nettement ralentie à l'image de ce qui a été constaté pour l'ensemble du secteur. La téléphonie mobile qui représente 36% du chiffre d'affaires est à l'origine de 55,3% de cette croissance. Les services fixes voix et données en France ne représentent plus que 40% du chiffre d'affaires du groupe. Le chiffre d'affaires réalisé hors de France représente 41,20% du chiffre d'affaires du groupe.

Le REEA⁽⁶⁾ (EBITDA) progresse de 18,06% à 14,9 Md€. Cette croissance permet de constater que contrairement aux années précédentes les charges d'exploitation ont cru moins vite que les produits d'exploitation. La rentabilité opérationnelle qui est le rapport entre le REEA et le chiffre d'affaires progresse fortement pour atteindre pratiquement 32% alors qu'elle n'était que de 28,6% en 2001. A 6,8 Md€ le résultat opérationnel progresse de 30,9%.

Malgré ces très bons résultats opérationnels France Télécom a enregistré en 2002 comme en 2001 des pertes considérables. Celles-ci sont la conséquence de plusieurs éléments :

– tout d'abord des charges financières nettes de 4,041 Md€ ;

– les provisions et dépréciations constatées en 2002 à hauteur de 19,7 Md€.

Aux provisions et dépréciations déjà mentionnées, (NTL pour 1,641 Md€, Mobilcom pour 7,3 Md€) il faut ajouter :

– Les provisions relatives aux impôts différés actifs par application des principes de bonne pratique

⁽⁶⁾ Résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière.

comptable qui consistent à provisionner les actifs d'impôts différés dès lors que les perspectives de paiement de l'impôt et donc de leur utilisation s'éloignent. La provision à ce titre a porté au cours de l'année sur 1,8 Md€ ;

– La baisse du cours d'Equant a conduit à provisionner les certificats de valeur garantie qui avaient été émis au profit des actionnaires de cette société autres que la fondation SITA lors de la fusion de cette société avec Global One et la prise de contrôle majoritaire par France Télécom. Ces certificats qui donnent droit à percevoir la différence entre le cours de l'action en juin 2004 et le cours de référence de 60€ ont été intégralement provisionnés pour un montant de 2,077 Md€ ;

– l'engagement pris par France Télécom, lors de l'acquisition de sa participation dans TPSA, de racheter la participation de son partenaire polonais, KULZCYK holding, a été provisionné à hauteur du risque constaté au 31 décembre 2002 soit 571 M€ ;

– diverses autres provisions pour dépréciations ont été constatées à raison de l'évaluation faite de la valeur de marché ou de la valeur d'usage de certains actifs. Les principales dépréciations enregistrées à ce titre ont porté sur WIND, Orange Suisse, les actifs en Côte d'Ivoire ;

– l'amortissement récurrent des écarts d'acquisition (2,352 Md€) s'est ajouté à ces charges.

Cet ensemble a conduit France Télécom à afficher en 2002 une perte nette consolidée de 20,736 Md€ qui s'est ajoutée à la perte de 8,280 Md€ constatées en 2001.

A la suite de ces pertes, les fonds propres consolidés de la société ont été fortement impactés et sont négatifs de 9,951 Md€ au 31 décembre 2002. Les fonds propres sociaux s'établissent à cette date à un niveau de 8,6 Md€.

La structure financière

Conséquence des opérations de croissance externe engagées entre 1999 et 2001, de la baisse de la valeur des actifs à céder et du retard enregistré dans les cessions programmées, la dette financière nette de France Télécom s'établissait fin 2002 à 68 Md€

contre 63,4 Md€ au 31 décembre 2001. Au 30 juin 2003, la dette financière nette diminuait fortement de 18,7 Md€ pour s'établir à 49,3 Md€, à la suite principalement de l'augmentation de capital de près de 15 Md€ réalisée au cours du 1^{er} semestre 2003 et de la forte progression des flux de trésorerie libre. Compte tenu de la croissance du REEA, le ratio dette nette rapporté au REEA s'établit fin 2002 à 4,5 contre 5,2 à fin 2001. Parallèlement le ratio du REEA rapportés aux frais financiers s'établit à 3,68 contre 3,2 fin 2001.

La réalisation de l'augmentation de capital, les cessions d'actifs intervenues et l'augmentation des flux de trésorerie affectés au désendettement ont permis de réduire l'endettement financier net de France Télécom d'environ 18,5 Md€, de 68 Md€ à fin décembre 2002 contre 49,5 Md€ au 30 juin 2003.

Au niveau du tableau des flux de trésorerie, France Télécom a enregistré des flux de trésorerie d'exploitation de 11,83 Md€ contre 7 Md€ en 2001. Après imputation de 7,943 Md€ aux investissements corporels et incorporels contre 8,5 Md€ en 2001, les flux de trésorerie libres s'établissent à 3,896 Md€ contre - 1,5 Md€ en 2001 et - 7,7 Md€ en 2000.

Hormis les engagements hors bilan directement liés à ses activités opérationnelles (contrats d'équipement, engagements souscrits à l'occasion de l'obtention de licences), les principaux engagements de France Télécom sont liés à des opérations d'investissements financiers : CVG émis lors de la fusion Equant-Global One (2,077 Md€ mais qui sont déjà provisionnés) ; option de vente, déjà provisionnée consentie par France Telecom (1,8 Md€) aux banques de Kulczyk Holding leur permettant de vendre la participation initiale de Kulczyk Holding de 10% dans TPSA et sa participation complémentaire de 3.57% entre octobre 2003 et janvier 2007 à un prix égal au coût d'acquisition plus les intérêts courus moins les dividendes) ; des options de vente et d'achat ont été conclues lors des acquisitions de participations majoritaires ou minoritaires dans Orange Slovensko (Slovénie), BITCO (Thaïlande) et ECMS (Egypte) ; des clauses de ce type existent aussi dans les relations avec les actionnaires minoritaires de la filiale d'Orange au Danemark et avec ceux des filiales NOVIS et CLIXGEST.

France Télécom face à plusieurs défis majeurs

France Télécom fait aujourd'hui face à plusieurs défis :

- réunir les conditions d'un désendettement rapide et significatif. Pour ce faire, l'entreprise devra veiller à améliorer la rentabilité (marge d'EBITDA) et maîtriser le rythme des investissements sans pour autant mettre en péril la croissance à long terme afin de dégager des flux de trésorerie croissants ;
- assurer la pleine satisfaction de ses clients par la qualité du service qui leur est offert, c'est à dire notamment exploiter au maximum les savoir-faire de

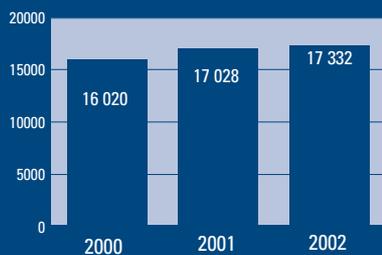
ses différents métiers et leur complémentarité, innover en permanence afin de proposer des services plus performants, mener une politique active de partenariats dans tous les domaines stratégiques afin de tirer pleinement parti de sa position d'opérateur global intégrateur de technologies et de services

- s'adapter à l'évolution de la réglementation des marchés des télécommunications et notamment à l'entrée en vigueur de la directive «Service Universel» et réussir la nouvelle évolution du statut de l'entreprise en s'appuyant sur le dynamisme et la mobilisation de l'ensemble de son personnel.

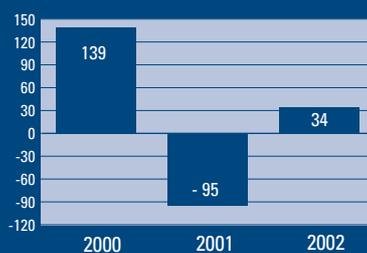
A l'échéance 2005, France Télécom recentrée sur ses métiers, avec des capacités financières renouvelées, offrira ainsi des technologies, des produits et des services innovants et performants à ses clients.

La Poste

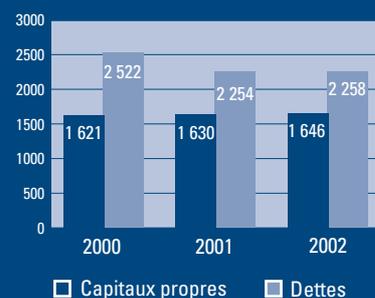
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Fiche d'identité

- La Poste est un exploitant public créé par la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public des postes et télécommunications.
- Elle est assimilée à un Etablissement Public à Caractère industriel et Commercial.

La Poste

exercices 2000 à 2002

Comptes consolidés	En millions d'Euros	2000	2001		2002	Observations
			Publié	Pro forma 2002		
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100,0	100,0		100,0	
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/		/	
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/		/	
I Activité et résultat	Chiffre d'affaires	16 020	17 028	17 031	17 332	
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0	0	0	Information indisponible
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	420	182	221	100	
	Résultat financier	-141	-146	-144	-88	
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	824	542	616	705	
	Résultat net - part du groupe	139	-95		34	
	Résultat net - intérêts minoritaires	5	3		1	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	144	-92		35	
II Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	19 693	24 852	24 784	31 152	
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	331	811		751	
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	141	186	180	236	
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	14 497	19 169	18 356	25 737	
III Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	1 621	1 630		1 646	
	Intérêts minoritaires	21	11		10	
IV Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0		0	
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0		0	
	Autres rémunérations de l'État	/	/		/	
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	944	834	711	746	
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	2 522	2 254		2 258	
	Dettes financières brutes à plus d'un an	2 742	2 960		3 177	
VII Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	302 221	313 854		315 445	Effectifs mensuels moyens
	Charges de personnel	10 531	11 016		11 174	Y compris participation
VIII Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,9%	/	/	0,2%	
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	34,8	35,1		35,4	2001 : résultat négatif
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,8%	/		2,1%	
	Dettes financières nettes/Fonds propres	153,6%	137,4%		136,4%	

NOTA : voir le lexique pour la définition de chacune des lignes (jusqu'au point VII) de ce tableau.

La Poste

L'année 2002 a confirmé la fragilité du Groupe La Poste. Si les résultats 2001 avaient été largement pénalisés par des amortissements exceptionnels de survaleurs dans le domaine du colis, l'année 2002 met particulièrement en lumière le ralentissement de la croissance de l'activité courrier. Cette situation appelle une réaction vigoureuse de l'entreprise pour s'adapter à ce nouveau défi.

La fin de la rente du courrier

Ouverture à la concurrence dans un marché du courrier en ralentissement

L'année 2002 marque une nouvelle fois l'essoufflement de la croissance du courrier. Au-delà de l'effet conjoncturel lié à la faiblesse de la croissance économique, cet essoufflement traduit un changement plus fondamental des comportements et notamment le phénomène de substitution de nouvelles technologies au courrier physique. Si le marché du courrier a encore connu une légère croissance, tous les opérateurs s'accordent désormais pour dire qu'il va connaître sa première décroissance dans les prochaines années. C'est dans ce contexte inédit pour les opérateurs que la libéralisation du marché postal se met progressivement en place. A compter du 1^{er} janvier 2003, le courrier de plus de 100 grammes et le courrier international sortant ne sont plus soumis au monopole.

La conjonction de la décroissance du marché et de sa libéralisation contraint les opérateurs postaux à engager un processus de modernisation et de rationalisation sans précédent. Les opérateurs postaux historiques qui ne se sont pas adaptés suffisamment rapidement, à l'instar de la poste française, devront redoubler d'efforts pour conserver leur position et retrouver des conditions économiques d'exploitation saines. En effet, d'autres postes européennes comme les postes allemande ou hollandaise ont engagé ces processus de il y a plusieurs années déjà, et ne manqueront pas de concurrencer La Poste sur son propre marché. Les deux autres métiers de La Poste sont eux aussi soumis à une concurrence difficile. Dans le domaine de l'express par exemple, les postes allemande et hollandaise disposent de positions solides. En particulier, La Poste allemande a finalisé sa montée au capital de DHL en décembre 2002. Comme pour le courrier, la conjoncture économique

rend le marché difficile. Dans le domaine des services financiers, au-delà de la nécessité de poursuivre les gains de productivité pour augmenter la contribution positive aux résultats de La Poste, la structuration progressive du secteur et le vieillissement de la clientèle posent avec plus d'acuité la question de la place des services financiers de La Poste.

Une équipe de direction renouvelée

Depuis septembre 2002, La Poste dispose d'une équipe de direction renouvelée autour du président Jean-Paul Bailly. Une vision du Groupe La Poste en 2007 a été présentée au conseil d'administration de décembre.

Le Président de La Poste a aussi lancé un chantier de réorganisation de l'entreprise, « décentralisation et responsabilisation du management ».

L'ANNÉE ÉCOULÉE

11 mars 2002

Signature d'une nouvelle convention entre l'État et La Poste sur la politique de la ville, prévoyant un programme de 75 millions d'euros.

17 juillet 2002

Le Groupe La Poste et Posten AB consolident leur partenariat stratégique en renforçant leur présence sur les marchés du colis en Pologne et dans les pays baltes

21 septembre 2002

M. Jean-Paul Bailly est nommé président du conseil d'administration de La Poste.

7 octobre 2002

Convention prévoyant les modalités de la fin des transferts des fonds des CCP du Trésor vers La Poste

19 décembre 2002

Jean-Paul Bailly présente au Conseil d'Administration la vision du Groupe pour la période 2003-2007

Gouvernement d'entreprise

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2003

Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières

M. Jean-Paul Bailly, Président
M^{me} Isabelle Bouillot
M^{me} Anne-Marie Couderc
M. Alain Cordier
M. Paul Emaer
M. Philippe Lagayette
M. Philippe Lemoine

Administrateurs représentant l'État

M. Michel Balluteau
M. Thierry Francq
M. Jean-Michel Hubert
M. Nicolas Jacquet
M. Charles Lantieri
M. Dominique Maillard
M. Patrice Raulin

Administrateurs représentant les salariés

M. Jean-François Bacogne
M. Nicolas Galepides
M^{me} Chantal Krief
M. Pierre-Yves Le Gall
M^{me} Marie-Pierre Liboutet
M^{me} Madeleine Stéfani
M. Christian Toussaint

Commissaire du gouvernement

M^{me} Jeanne Seyvet

Mission de contrôle économique et financier

M. Jacques Graindorge, Chef de mission

Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Mazars et Guérard

Comité d'audit :

Le conseil d'administration du 25 janvier 2001 a décidé de la création d'un comité d'audit dont le règlement intérieur a été approuvé dans la séance du 26 avril. Le comité d'audit, composé de quatre membres du conseil d'administration, est présidé par M. Cordier (président du conseil de surveillance de Bayard Presse). Il s'est réuni pour la première fois le 19 juin 2001, la fréquence de ses réunions étant de trois par an. Ses missions portent notamment sur la qualité et la fiabilité de l'information financière produite et sur la qualité du contrôle interne. Le comité donne un avis au président du groupe sur la procédure de choix des commissaires aux comptes.

- *M. Alain Cordier (Président)*
- *M. Thierry Francq*
- *M. Charles Lantieri*
- *M. Pierre-Yves Le Gall*

S'agissant de la présence postale, La Poste a relancé le dialogue avec les élus locaux. Durant le premier semestre 2003, plus de 10 000 élus locaux ont été rencontrés par les managers de l'entreprise afin d'échanger autour des nouvelles organisations destinées à offrir un réseau de services en phase avec les évolutions des attentes de tous ses clients et de tous ses partenaires, pour être au plus près de la réalité quotidienne des territoires et des clients ainsi que de la réalité économique de l'entreprise.

S'agissant du courrier, La Poste travaille à l'adaptation de l'outil de production dans le souci de satisfaire au meilleur coût les besoins de ses différentes catégories de clients. Ces adaptations passeront inévitablement par une refonte importante de l'outil existant et par une modernisation des équipements de tri. En 2002, La Poste a adapté son offre aux exigences du marché en lançant la gamme Tem'post qui cible le courrier industriel publicitaire et de gestion. Cette nouvelle gamme offre des délais de livraison choisis par le client, un engagement contractuel sur la qualité de service et un suivi de l'information par le client.

Dans le domaine de l'express, le Président de Géopost a structuré son équipe de direction début 2002. Elle a pour mission d'intégrer et de consolider les différentes entités du sous-groupe afin d'atteindre des niveaux de rentabilité comparables à ceux de ses concurrents. Le passif de Géopost a été structuré sur la base de ces engagements. Les activités déficitaires ont été arrêtées (Dilipack et DPD France), et le groupe a désormais une organisation géographique plus claire. En particulier, le pôle allemand a poursuivi sa réorganisation et la rationalisation de ses structures (rapprochement de TAT Express, Chronopost International et DPD en Allemagne), ainsi que la diversification de sa gamme. Au sein de la maison mère La Poste, Coliposte a poursuivi l'adaptation de ses tarifs et l'amélioration de son offre produits en mettant notamment l'accent sur les attentes des clients en matière de produits rapides avec suivi.

La première moitié de l'année 2003 a vu la fin de la décentralisation des fonds des CCP du Trésor vers La Poste et sa filiale Efiposte. Cette décentralisation,

prévue par le dernier contrat de plan entre l'État et La Poste, illustre la capacité de La Poste à assumer ses responsabilités en matière de gestion financière.

Une situation financière fragile

Faible progression du chiffre d'affaires et rentabilité nulle

Le chiffre d'affaires progresse de 1,8 % (+ 1,5 % à structures constantes) à 17,3 Md€. L'activité courrier ne progresse que très légèrement (+1,2 %) pour s'établir à 10,3 Md€, en retrait par rapport aux prévisions. Outre la situation conjoncturelle qui a particulièrement affecté le marché de la publicité adressée, ce ralentissement doit être en partie imputé aux effets de la substitution en faveur du courrier électronique. L'activité express progresse de 5,5 % (+ 3,4 % à périmètre comparable et taux de change constants), traduisant les premiers retours des mesures engagées. L'arrêt de l'activité Dilipack est

compensé par la progression de Coliposte, le chiffre d'affaire colis étant quasiment stable à 989 M€ (-0,3 %). L'activité services financiers progresse de 2 % à 4 Md€ (+6,1 % hors régularisation de trop-perçus antérieurs à 2002 vis-à-vis de la Caisse des dépôts et Consignations).

L'excédent brut d'exploitation progresse de 10 % à 989 M€ grâce à un effort de maîtrise des charges de consommations intermédiaires et à une baisse de la taxe sur les salaires (augmentation de la part de chiffre d'affaires de la maison mère soumise à la TVA). En revanche, les charges de personnel progressent plus vite que le chiffre d'affaires. Au total, la rentabilité d'exploitation de La Poste est largement insuffisante pour faire face à l'avenir avec sérénité. La contribution au résultat d'exploitation de l'activité express (Géopost) est positive, traduisant comme pour le chiffre d'affaires les premiers retours positifs des mesures engagées

EVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES DU SECTEUR

Le cadre réglementaire de l'UE pour les services postaux a été fixé par la directive initiale relative aux services postaux (97/67/CE). La nouvelle directive relative aux services postaux, définitivement adoptée en mai 2002, modifie ce cadre existant principalement en énonçant l'exigence de mettre en œuvre une ouverture graduelle et contrôlée du marché des services postaux à la concurrence, tout en maintenant un service postal universel. Toutes les dispositions de la directive postale initiale qui concernent l'offre d'un service universel restent en vigueur. Selon la nouvelle directive, les États membres doivent ouvrir à la concurrence les segments de marché suivants:

- à partir de 2003 :

o l'acheminement de lettres pesant plus de 100 gr. (ou dont le prix d'affranchissement est plus de trois fois supérieur au tarif d'une lettre standard);

o l'ensemble des envois de courrier transfrontalier (mais les États membres qui ont besoin de ce segment de marché pour assurer leur service universel pourraient se le réserver);

- à partir de 2006 :

o l'acheminement de lettres pesant plus de 50 gr. (ou dont le prix d'affranchissement est plus de deux fois et demi supérieur au tarif d'une lettre standard).

La nouvelle directive relative aux services postaux exige que la Commission achève, dans le courant de 2006, une étude évaluant, pour chaque État membre, l'impact du service universel sur l'accomplissement complet du marché intérieur des services postaux en 2009. Sur la base des résultats de cette étude, la Commission ferait au Parlement européen et au Conseil une proposition confirmant, le cas échéant, la réalisation complète du marché intérieur des services postaux en 2009 ou définirait d'autres étapes.

Le Conseil des Ministres du 16 juillet 2003 a examiné un projet de loi organisant la régulation des activités postales et transposant les seuils de la directive modifiée. Ce texte prévoit d'élargir les compétences de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) au domaine postal en lui attribuant des compétences spécifiques, l'ART devenant alors l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP). Le projet de loi confirme La Poste comme opérateur du service universel postal

Le décret du 28 décembre 2001 avait institué un Médiateur du service universel postal et organise une procédure de traitement des réclamations des usagers du service universel postal. M. Yann Pétel a été nommé médiateur par décret du 21 mars 2002.

Le décret du 3 mai 2002 a fixé les règles de gestion du patrimoine immobilier de La Poste, assouplie par la loi MURCEF qui a déclassé les biens immobiliers de La Poste relevant du domaine public. La Poste dispose donc désormais de son patrimoine dans des conditions de droit commun sous réserve de ne pas atteindre les obligations fixées par l'État.

Le résultat net part du groupe est proche de zéro mais positif (+ 34 M€) grâce à la contribution au résultat de la participation dans CNP Assurances.

Une structure bilantielle déséquilibrée

Malgré une forte inflexion des investissements du fait de l'absence de croissance externe et du maintien de l'investissement interne à un rythme de croisière, la dette financière long et moyen terme ne diminue que faiblement. Elle représente 2,4 fois les capitaux propres, niveau anormalement élevé qui ne prend pas en compte les engagements hors bilan au titre des retraites évalués à 57 Md€ dans les conditions économiques et juridiques actuelles.

La Poste doit fournir un effort significatif de maîtrise de ses charges afin de parvenir à dégager un autofinancement et un résultat net significativement plus élevés permettant de dégager les moyens de sa modernisation et de rétablir sa structure bilantielle.

Mener à bien la rationalisation au bénéfice des clients

Au-delà des négociations du contrat de plan entre l'État et La Poste, le groupe La Poste devra engager une rationalisation sans précédent pour rattraper le retard pris sur ses principaux concurrents, notamment dans le domaine du courrier. Cette rationalisation devra être menée d'autant plus rapidement qu'elle arrive tardivement par rapport aux échéances de libéralisation du marché du courrier. Elle est de toute façon indispensable pour améliorer les coûts de production et la qualité et la fiabilité du service offert aux clients. De même, le réseau des points de contact devra évoluer afin de répondre, dans des conditions économiques plus satisfaisantes, aux besoins des français.

Lexique terminologique

Les termes figurant en italique maigre dans la définition font eux-mêmes l'objet d'une définition. Lorsqu'une définition concerne spécifiquement le secteur bancaire ou celui des assurances, mention en est faite.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Ensemble des ressources financières engendrées par l'activité du groupe, hors *entreprises mises en équivalence*, (ou de l'entreprise) et dont le groupe, hors entreprises mises en équivalence, (ou l'entreprise) pourrait disposer pour couvrir les besoins financiers de sa croissance.

Le Plan Comptable Général définit des modalités de sa détermination qui sont encore retenues par les *entreprises* qui publient cet agrégat: il est la résultante des produits et charges générateurs de flux de trésorerie réalisés ou à venir- hors charges et produits calculés - à l'exclusion des flux de trésorerie résultant de la sortie d'actifs immobilisés.

Le règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000 requiert la production d'un tableau de trésorerie, tableau qui permet, selon son mode d'établissement, de dégager la *marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées au lieu et place de la capacité d'autofinancement*.

Nota: Lorsque cet agrégat ne figure pas dans les comptes sociaux présentés, il a été calculé par les rédacteurs du rapport dans la mesure où les informations nécessaires leur étaient communiquées.

Lorsque le groupe ne communique pas la *marge brute d'autofinancement* dans les comptes consolidés présentés mais que *capacité d'autofinancement* y figure, ce dernier agrégat est repris ; dans le cas contraire, la *marge brute d'autofinancement*

des sociétés intégrées est calculée par les rédacteurs du rapport dans la mesure où les informations nécessaires leur sont communiquées.

CAPITAL DÉTENU PAR LE SECTEUR PUBLIC HORS ÉTAT (POURCENTAGE DE)

Somme des pourcentages de capital de *l'entreprise consolidante* (société) concernée, figurant dans le présent rapport, détenus directement par :

- des *entreprises* détenues directement et majoritairement par l'État, que ces *entreprises* figurent ou non dans le présent rapport ;
- des *collectivités territoriales* ;
- des *entreprises* détenues directement et majoritairement par une ou des *collectivités territoriales*.

CAPITAL DÉTENU PAR L'ÉTAT (POURCENTAGE DE)

Pourcentage de capital de *l'entreprise consolidante* concernée figurant dans le présent rapport, à savoir pour les :

- sociétés : pourcentage de capital détenu directement par l'État ;
- établissements de l'État ayant une activité industrielle ou commerciale: détention directe par l'État à 100 %.

CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE

Agrégat incluant notamment :

- le capital social (dotations ou apports dans les établissements publics) et les primes liées au capital social relatives à *l'entreprise consolidante* ;
- les réserves constituées des résultats non distribués de *l'entreprise consolidante* et de la part de *l'entreprise consolidante* dans les résultats non distribués des *entreprises consolidées* depuis leur date d'acquisition ou de création ;

- le *résultat net - part du groupe* ;
- la part de l'*entreprise consolidante* dans les écarts de conversion constatés lors de la conversion des comptes des *entreprises* étrangères selon la méthode du cours de clôture.

Pour les comptes sociaux (individuels), les capitaux propres sont constitués, principalement, du capital, des réserves, des résultats non distribués, du résultat de l'exercice et, s'il y a lieu, des provisions réglementées. Le concept retenu pour le présent rapport exclut les *subventions d'investissement* non rapportées au résultat.

Les capitaux propres sont inclus dans les *fonds propres* tels que définis pour le présent rapport.

Pour les **banques**, les capitaux propres sont hors *FRBG (fonds pour risques bancaires généraux)*

CHARGES DE PERSONNEL

Ensemble constitué :

- des rémunérations du personnel de l'entreprise consolidante et des entreprises intégrées, participation incluse ;
 - des charges liées à ces rémunérations mais hors provisions pour charges de retraites et assimilées.
- Ne sont pas comprises, dans cet agrégat, les charges ayant trait au personnel mis à la disposition, par des tiers, de l'entreprise consolidante et des entreprises intégrées.

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (BANQUES)

Agrégat incluant exclusivement :

- les *charges de personnel* ;
- les frais administratifs.

COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION (BANQUES)

Rapport entre les *charges générales d'exploitation et le produit net bancaire*.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Montant des ventes de produits et services liés à l'activité professionnelle normale de l'ensemble constitué par l'*entreprise consolidante* et les *entreprises intégrées*.

CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE A L'ETRANGER

Montant du *chiffre d'affaires consolidé* considéré par le groupe comme réalisé à l'étranger.

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Régions, départements, communes y compris leurs groupements et syndicats.

DETTES FINANCIERES BRUTES A PLUS D'UN AN

Moyens de financement, dont l'échéance à la clôture de l'exercice est à plus d'un an, fournis à l'*entreprise consolidante* et aux *entreprises intégrées* par des tiers contre rémunération.

Nota : Comme le permettent les règles relatives aux comptes consolidés, ce montant inclut les dettes à plus d'un an résultant des immobilisations prises en bail en vertu d'un contrat de crédit-bail et de contrats assimilés lorsque le groupe a choisi de comptabiliser ces biens comme s'ils étaient acquis à crédit.

DETTE FINANCIERE NETTE

Moyens de financement fournis à l'*entreprise consolidante* et aux *entreprises intégrées* par des tiers contre rémunération, diminués des disponibilités et valeurs mobilières de placement figurant à l'actif.

Nota : Comme le permettent les règles relatives aux comptes consolidés, ce montant inclut les dettes résultant des immobilisations prises en bail en vertu d'un contrat de crédit-bail et de contrats assimilés lorsque le *groupe* a choisi de comptabiliser ces biens comme s'ils étaient acquis à crédit.

DIVIDENDES VERSES

Dividendes versés, au cours de l'exercice, aux actionnaires de l'*entreprise consolidante*.

DIVIDENDES REÇUS PAR L'ETAT

Dividendes reçus, par l'État au cours de l'exercice, de l'*entreprise consolidante* à l'exclusion de toute *autre rémunération* de l'État actionnaire.

ECART D'ACQUISITION

Différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise.

EBITDA

Agrégat d'origine anglo-saxonne proche de l'*excédent brut d'exploitation*. Abréviation de « *earning before interest, taxes, depreciation, amortization* ».

EFFECTIF EN MOYENNE ANNUELLE

Nombre de salariés, en moyenne annuelle, de l'*entreprise consolidante* et des *entreprises intégrées*, chiffre donné par le *groupe*.

Nota : Quand l'information n'est pas donnée par le *groupe*, est calculée la moyenne arithmétique entre les effectifs à la clôture de l'exercice considéré et ceux à la clôture de l'exercice précédent à partir des éléments collectés.

ENSEMBLE CONSOLIDÉ

Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et effectivement consolidées (*entreprise consolidante et entreprises consolidées*).

ENTREPRISE CONSOLIDANTE

Entreprise sur laquelle pèse l'obligation d'établir des comptes consolidés, communément qualifiée de « entreprise-mère » ou « tête de groupe ».

Pour le *secteur public*, l'entreprise consolidante est, selon le cas, une société commerciale ou un établissement public de l'État ayant une activité industrielle ou commerciale non soumis aux règles de la comptabilité publique.

ENTREPRISES

Pour le présent rapport, entités incluses dans l'*ensemble consolidé*: sociétés commerciales, sociétés civiles, groupements d'intérêt économique (GIE), établissements publics de l'État, établissements publics locaux, groupements d'intérêt public (GIP) et autres entités autres que des collectivités territoriales et leurs groupements.

ENTREPRISES INTEGREEES

Entreprises qui :

- contrôlées de manière exclusive par l'*entreprise consolidante*, sont consolidées par intégration globale ;
- contrôlées de manière conjointe par l'*entreprise consolidante*, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Selon la méthode mise en oeuvre, intégration globale ou intégration proportionnelle, les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des *entreprises* concernées sont intégrés respectivement dans le bilan et le compte de résultat de l'*entreprise consolidante*, selon le cas, soit intégralement, soit proportionnellement en fonction du pourcentage

d'intérêt détenu par l'*entreprise consolidante* et ce, après les retraitements indispensables propres aux comptes consolidés (retraitement des opérations internes, homogénéité des méthodes comptables) et des retraitements résultant des options spécifiques aux comptes consolidés (retraitement des contrats de crédit-bail, par exemple).

Seuls les éléments de l'*entreprise consolidante* et des *entreprises intégrées* participent à la formation du *chiffre d'affaires*, du *résultat d'exploitation* (ou résultat opérationnel), du *résultat financier*, de la *capacité d'autofinancement* ou *marge brute d'autofinancement*, des *charges de personnel* et des *dettes financières*.

ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

Entreprises dont la gestion et la politique financière sont sous influence notable de l'*entreprise consolidante*.

La mise en équivalence consiste à substituer, à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres calculés selon les règles de consolidation de l'*ensemble consolidé*.

La quote-part dans les résultats des *entreprises mises en équivalence* figure sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé.

ENTREPRISES PUBLIQUES

Au sens du présent rapport (article 142 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001), entités significatives, établissements et sociétés, cotées et non cotées, contrôlées par l'État.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG) (BANQUES)

Montants affectés à la couverture de risques généraux lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Cet agrégat participe à la formation des *fonds propres* dans le cadre du présent rapport.

FONDS PROPRES

Pour le présent rapport, agrégat incluant notamment les capitaux propres, les *intérêts minoritaires* hors droits du concédant et *subventions d'investissement*.

Pour ce qui concerne les banques, agrégat comprenant en plus le *fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)*.

GROUPE

Ensemble constitué de l'*entreprise consolidante*, des *entreprises intégrées* et des *entreprises mises en équivalence*.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES

Immobilisations financières brutes, y compris les titres des *entreprises mises en équivalence*, diminuées du montant des provisions y afférentes.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

Immobilisations incorporelles brutes, diminuées du montant des amortissements et provisions y afférents.

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais d'établissement, les concessions, brevets, licences, marques et assimilés, les fonds commerciaux. Les frais de recherche et développement peuvent être également immobilisés, mais tous les groupes n'ont pas la même pratique comptable en la matière.

IMMOBILISATIONS NETTES

Immobilisations incorporelles, corporelles et financières brutes diminuées du montant des amortissements et provisions y afférents.

Nota : Comme le permettent les règles relatives aux comptes consolidés, ce montant inclut généralement les immobilisations prises en bail en vertu d'un contrat de crédit-bail et de contrats assimilés lorsque le *groupe* a choisi de comptabiliser ces biens comme s'ils étaient acquis à crédit.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Fraction des capitaux propres des *entreprises consolidées* détenue par des actionnaires autres que l'*entreprise consolidante*.

Les intérêts minoritaires sont inclus dans les *fonds propres* tels que définis pour le présent rapport.

MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Agrégat déterminé selon les mêmes modalités que la *capacité d'autofinancement* mais incluant les provisions sur actifs circulants.

Nota : Lorsque cet agrégat ne figure pas dans les comptes consolidés présentés et que le groupe ne communique pas, par ailleurs, la *capacité d'autofi-*

nancement, la *marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées* est calculée par les rédacteurs du rapport dans la mesure où les informations nécessaires leur étaient communiquées.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (BANQUES)

Opérations effectuées avec l'ensemble des agents économiques à l'exception des établissements de crédit.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE – ACTIF (BANQUES)

Ensemble des créances y compris les créances subordonnées et les créances affacturées, détenues sur les agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles matérialisées par un titre, des valeurs reçues en pension et des créances se rapportant à des pensions livrées sur titres lorsque ces opérations sont effectuées avec la clientèle.

Pour le présent rapport, les opérations avec la clientèle incluent les « opérations de crédit-bail et assimilées ».

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE – PASSIF (BANQUES)

Ensemble des dettes à l'égard des agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception des emprunts subordonnés et des dettes matérialisées par un titre, des valeurs données en pension et des dettes à l'égard de l'entreprise cessionnaire dans le cadre de pensions dites livrées sur titres, lorsque ces opérations sont effectuées avec la clientèle.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES (BANQUES)

Opérations contribuant à l'ajustement de la trésorerie et opérations de prêts ou d'emprunts réalisés entre établissements de crédit.

OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES – ACTIF (BANQUES)

Agrégat incluant :

- les espèces et valeurs en caisse ;
 - les avoirs immédiatement liquides auprès des banques centrales, des instituts d'émission, des chèques postaux ;
 - les effets publics et valeurs assimilées
- les créances sur les établissements de crédit, i.e. ensemble des créances, y compris les créances

subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires, sur des établissements de crédit, à l'exception de celles matérialisées par un titre, des valeurs reçues en pension et des créances se rapportant à des pensions livrées sur titres lorsque ces opérations sont effectuées avec des établissements de crédit.

OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES – PASSIF (BANQUES)

Agrégat incluant :

- les dettes immédiatement exigibles à l'égard des banques centrales, des instituts d'émission, des chèques postaux ;
- les dettes envers les établissements de crédit, i.e. les dettes, au titre d'opérations bancaires, à l'égard d'établissements de crédit, à l'exception des emprunts subordonnés et des dettes matérialisées par un titre, des valeurs données en pension et des dettes à l'égard de l'établissement cessionnaire dans le cadre de pensions dites livrées sur titres, lorsque ces opérations sont effectuées avec des établissements de crédit.

PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES (ASSURANCES)

Part des provisions techniques incombant aux réassureurs.

PLACEMENTS (MONTANT NET) (ASSURANCES)

Actifs admis en représentation des engagements réglementés nets des provisions pour dépréciation les concernant.

En application de la réglementation, les engagements réglementés (*provisions techniques* pour l'essentiel, dépôts de garanties des agents, des assurés, réserve d'amortissement d'emprunts,...) doivent, à tout moment, être représentés par des actifs équivalents.

PLUS-VALUES LATENTES (ASSURANCES)

Différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des *placements*.

PRIMES D'ASSURANCES - NON VIE (ASSURANCES)

Primes acquises, au cours de l'exercice, au titre des contrats d'assurance dommages (automobile, incendie, ...).

PRIMES D'ASSURANCES – VIE (ASSURANCES)

Primes acquises, au cours de l'exercice, au titre des contrats d'assurance sur la vie.

PRODUIT NET BANCAIRE (PNB) (BANQUES)

Somme des différences entre les produits et les charges d'exploitation bancaires hors intérêts sur créances douteuses mais dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement incluses et entre les produits et les charges d'exploitation autres que les charges générales d'exploitation.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, que les événements survenus ou en cours rendent probables, mais dont la réalisation est incertaine y compris les impôts différés-passif et les écarts d'acquisition négatifs (comptes consolidés).

Le règlement du Comité de réglementation comptable n° 2000-06 relatif aux passifs est appliqué obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002 et il l'a été par certaines entreprises de manière anticipée. Selon le nouveau règlement, une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Un passif est une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES (ASSURANCES)

Provisions destinées à permettre le règlement des engagements pris envers les assurés ou bénéficiaires des contrats.

Ces provisions qui sont liées à la technique même de l'assurance sont obligatoires en vertu de textes réglementaires.

RATIO DE SOLVABILITE (BANQUES)

Rapport entre les fonds propres au sens des règles prudentielles définies par le Comité de Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) et l'ensemble des risques de crédit encourus (risque de contrepartie).

RÉMUNERATIONS DE L'ÉTAT (AUTRES)

Prélèvements de l'État en tant qu'actionnaire, autres que les dividendes.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (BANQUES)

Résultat obtenu en retranchant du produit net bancaire et en ajoutant à ce dernier :

- les produits et frais accessoires (locations d'immeubles, travaux à façon, ...) ;
- les résultats de la gestion des participations et des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- des *charges générales d'exploitation* ;
- des dotations et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles y compris des écarts d'acquisition.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Résultat qui découle de l'activité professionnelle normale de l'*entreprise consolidante* et des *entreprises intégrées*, donc abstraction faite des opérations financières et des opérations exceptionnelles.

Cette notion est proche de celle de « résultat opérationnel » (« Results of operating activities » au sens de l'International Accounting Standard 1 « Presentation of Financial Statements »)

A la différence des comptes sociaux (individuels) qui n'autorise que la présentation du compte de résultat par nature, les comptes consolidés offrent la faculté de présenter le compte de résultat en classant les produits et les charges soit par nature, soit par destination.

RÉSULTAT FINANCIER

Résultat provenant des opérations financières de l'*entreprise consolidante* et des *entreprises intégrées*.

RÉSULTAT NET

Pour les comptes consolidés, agrégat constitué de la sommation du *résultat net revenant aux intérêts minoritaires* et du *résultat net revenant à l'entreprise consolidante*. Il est souvent dénommé « résultat net de l'ensemble consolidé ».

Pour les comptes sociaux (individuels), résultat engendré par l'activité de l'entreprise concernée.

RÉSULTAT NET -INTÉRÊTS MINORITAIRES

Part du résultat net de l'ensemble consolidé revenant aux actionnaires autres que ceux de l'*entreprise consolidante* représentant la part des actionnaires autres que ceux de l'*entreprise consolidante* dans le résultat net de l'*ensemble consolidé*.

RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE

Part du résultat net de l'ensemble consolidé revenant à l'*entreprise consolidante* représentant la part des actionnaires de l'*entreprise consolidante* dans le résultat net de l'*ensemble consolidé*.

RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE - NON VIE (ASSURANCES)

Différence entre :

- les produits techniques (primes, produits des placements alloués, ... ;
- les charges techniques (sinistres, dotations aux provisions techniques, participation aux résultats, frais administratifs, variation de la provision pour égalisation, ...)

engendrés par les contrats d'assurance autres que les contrats d'assurance sur la vie.

RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE – VIE (ASSURANCES)

Différence entre :

- les produits techniques [primes, produits des placements alloués, ajustements des actifs représentatifs de contrats en unités de compte (plus-values), ...] ;
- les charges techniques [sinistres, dotations aux provisions techniques, participation aux résultats, ajustements des actifs représentatifs de contrats en unités de compte (moins-values), frais administratifs, produits des placements transférés, ...]

engendrés par les contrats d'assurance sur la vie.

SECTEUR PUBLIC

Pour le présent rapport :

- État, collectivités territoriales, établissements publics d'État, établissements publics locaux ;
- sociétés détenues directement ou indirectement majoritairement :
 - par l'État ;
 - et/ou par une ou des collectivités territoriales ;
 - et/ou par un ou des établissements publics d'État ;
 - et/ou un ou des établissements publics locaux.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Subvention dont bénéficie le *groupe* en vue d'acquiesrir ou de créer des valeurs immobilisées ou de financer des activités à long terme.

Dans les comptes consolidés, les subventions d'investissement sont présentées dans les « *capitaux propres* » ou, comme le préconisent les normes internationales, dans les "produits constatés d'avance". Pour des raisons d'homogénéité dans le cadre du présent rapport, les subventions d'investissement ne participent pas à la formation des *capitaux propres* consolidés et des capitaux *propres* sociaux.

TITRES D'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (BANQUES)

Titres acquis avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

TITRES DE PLACEMENT (BANQUES)

Titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui répondent à la définition de *titres d'investissement*.

TITRES DE TRANSACTION (BANQUES)

Titres négociables sur un marché liquide acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance.

TITRES D'INVESTISSEMENT (BANQUES)

Titres à revenu fixe dont le prix de remboursement est fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe, jusqu'à l'échéance.

VALEUR BOURSIÈRE DE LA PARTICIPATION DE L'ÉTAT

Indicateur d'évaluation de la part de détention directe de l'État dans la société consolidante concernée, figurant dans le présent rapport, établi sur la base de sa valeur boursière dès lors qu'une partie de son capital est mise sur le marché. Elle est obtenue en multipliant le nombre d'actions ordinaires détenues par l'État par leur cours en bourse à une date donnée.